





AU TEMPS

DE

LOUIS XIII

952-03. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 12-03.



LOUIS XIII ENFANT

d'après un portrait de François Porbus.

(Musée de Florence)

Imp. Ch. Wittmann

LOUIS BATIFFOL

AU TEMPS

DE

LOUIS XIII



PARIS

CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS

3, RUE AUBER, 3

AVANT-PROPOS

Ce livre a pour principal objet de montrer, par quelques épisodes, ce qu'étaient les idées les mœurs, les institutions en France pendant la première moitié du XVIIe siècle. Composé au moyen de documents manuscrits non encore utilisés et que commentent ou complètent les autres témoignages contemporains, il met successivement en scène des représentants divers de l'état social du temps : princes, gentilshommes, prélats, moines, officiers, soldats, magistrats, artisans. Si les chapitres qu'on va lire peuvent servir de contribution à trois ou quatre questions de l'histoire générale, ils sont donc surtout des tableaux de mœurs. Après les intérêts spéciaux auxquels elle s'applique de préférence — la politique ou la diplomatie, les guerres ou les institutions — l'histoire, qui est

« une résurrection », doit tâcher de retrouver l'individu d'autrefois et de le saisir le plus près possible de la vérité. Elle y parviendra en faisant choix de sources telles qu'elles permettent d'atteindre le détail pittoresque de la vie. Une étude ainsi poursuivie dans des sujets restreints, du genre de ceux qui sont ici traités, amène à mieux comprendre une époque; elle découvre mille particularités instructives que les exposés didactiques, toujours incertains, ne peuvent atteindre ou ignorent; elle éclaire les habitudes d'esprit et les conditions d'existence d'un temps; et, par là, elle conduit à une intelligence plus claire des événements généraux.

L. B.

AU TEMPS DE LOUIS XIII

CHAPITRE PREMIER

LOUIS XIII ENFANT

Le médecin Héroard et les parties inédites de son journal. — Le dauphin au château de Saint-Germain-en-Laye, son appartement; le personnel. — La journée de l'enfant, promenades et visites. — Activité et gaieté du petit prince; chansons, danses, jeux. — Son goût pour les armes; il est soldat dans l'âme : l'exercice, le tambour. — Ses amis, les gardes françaises de la compagnie de service au château. — Les chiens. — Passion pour la musique. — Le dauphin intelligent et avisé. — Il ne supporte aucun propos risqué. — Il est affectueux. — Il adore son père Henri IV. — Il craint Marie de Médicis et l'aime peu. — Câlineries à l'égard de la petite sœur et attachement pour Gaston. — Le dauphin aime ceux qui le servent : sa nourrice, Héroard. — Il a le sentiment de son rang et est jaloux de son autorité. — Sa volonté impérieuse, sa dureté, ses violentes colères. — Deux caractères essentiels de sa nature : bonté affectueuse, instinct autoritaire.

Lorsque le petit prince qui devait être plus tard le roi Louis XIII fut sur le point de naître, Henri IV désigna le médecin qui serait attaché à sa personne. Ce fut M. Jean Héroard, un excellent homme, consciencieux, méticuleux, qui avait cin-

quante ans, de la science et beaucoup d'ennemis [1]. M. Jean Héroard, après la naissance de l'enfant, écrivit jour par jour, durant vingt-six ans, le détail minutieux de ses faits et gestes, depuis le teint de sa peau le matin, jusqu'au menu de son souper le soir. Les six volumes in-folio de ce journal sont fastidieux. MM. E. Soulié et Ed. de Barthélemy en ont publié en 1868 des extraits. Cette publication est critiquable. Les éditeurs ont relevé des détails sans intérêt et laissé des passages précieux. Ils ont intentionnellement inséré tous les traits inconvenants, ce qui laisse une impression d'ensemble inexacte. Ils ont modernisé le style et traduit les paroles du Dauphin tandis que le médecin a transcrit phonétiquement les propos de l'enfant, ce qui donne une sensation plus vivante. Nous avons repris ces manuscrits et

1. Jean Héroard était le médecin ordinaire du roi. Il avait été médecin de Charles IX et de Henri III. L'historiographe de Louis XIII, Ch. Bernard, qui l'a bien connu, dit de lui « qu'il avoit de bonnes lettres et une grande expérience de sa profession » (C. Bernard. *Hist. de Louis XIII*. Paris, 1646, in-fol., t. I, p. 400). Il mourut en 1628 à la Rochelle, à l'âge de soixante-dix-huit ans et fut enterré à Vaugrigneuse, près Limours, terre dont il était seigneur (E. Hamy, *Jean Héroard, premier surintendant du jardin royal des plantes*. Paris, Imp. nationale, 1896, in-8°). Il existe un très beau médaillon de Dupré qui nous donne son portrait (Décrit par J.-A. Blanchet dans la *Revue numismatique*, 1893, XI, 252-258). M. F. Mazerolle attribue ce médaillon à Varin (F. Mazerolle, *Les médailleurs français du* XVe *siècle au milieu du* XVIIe. Paris, Imp. nat., 1902, in-4°, t. I, p. CXXXVIII).

recueilli pour les années de 1605 à 1607 — le Dauphin a quatre ans, cinq ans, six ans — les renseignements négligés, et par conséquent inédits qui peuvent nous faire connaître ce qu'a été en son bas âge le Louis XIII de plus tard, celui que la tradition représente comme un personnage froid, muet, insensible, jouet docile de favoris changeants ou de ministres autoritaires [1]. Il n'est question moins connue que la psychologie de celui qui fut le plus modeste et peut-être le plus digne de tous les rois Bourbons. Il n'en est pas de plus intéressante.

Le dauphin et ses frères et sœurs, légitimes ou non, — ces derniers plus nombreux que les autres — habitent ensemble le vieux château de Saint-Germain [2]. Le roi et la reine les y ont mis au

1. Nous conserverons l'orthographe phonétique. Le manuscrit d'Héroard que nous avons revu est le ms. fr. 4022 de la Bibl. nat. M. Armand Baschet (*Le roi chez la reine*. Paris, Plon, 1866, in-8°) a déjà examiné directement le texte d'Héroard, et extrait des passages non imprimés par MM. E. Soulié et Barthélemy, mais il n'étudie le Dauphin (chap. IV) que de 1609 à 1614.

2. Marie de Médicis, dans ses lettres à la gouvernante, parlant de tous ces enfants les appelle « notre petite troupe » (Bibl. nat., ms. fr. 3649, fol. 44). « Prenez toujours soin de toute la bande », dit-elle (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert, 87, fol. 142 r°). Elle ne fait pas de distinction entre ses propres enfants et ceux que le roi a eus ailleurs : « Amenez demain ici, écrit-elle, ma fille aînée avec mes filles de Vendosme et de Verneuil et laissez tous mes autres enfants à Saint-Germain » (*Ibid.*, fol. 288 r°).

grand air et viennent voir de temps en temps comment ils vont. Le château est à peu près extérieurement ce qu'il est aujourd'hui. Les entours sont différents. Une basse-cour des offices encadrée de communs s'étend du côté de la place actuelle. Un grand jardin clos de murs sépare de la forêt. C'est un jardin de ce temps, aux lignes droites, aux petites haies de buis, avec des noms qui reviennent souvent : l'allée des cyprès, l'allée des jasmins, l'allée des palissades [1]. On va rarement à la forêt, dénommée le parc, qui fait l'effet d'un endroit sauvage et en friche. Du côté de la Seine une avenue pavée partant d'un pont jeté sur les fossés, au bout de la chapelle, conduit au château neuf de Saint-Germain qu'on est en train de construire sur le haut de la colline [2] et dont les terrasses descendantes abritent des grottes à effet d'eau. A droite de cette avenue le Palemail, petit bâtiment où se joue matin et soir avec

1. On trouve l'aspect du château de Saint-Germain tel qu'il est sous Henri IV, la disposition des jardins et les plans dans Androuet du Cerceau, *Les plus excellens bastimens de France*. Paris, 1576-79. 2 vol. in-fol.

2. M. Charles Normand a étudié et décrit ce château neuf de Saint-Germain dont il ne reste aujourd'hui que le pavillon dit de Henri IV. — C. Normand, *Le château neuf détruit de Saint-Germain-en-Laye, d'après des manuscrits inédits et des estampes ignorées* dans l'*Ami des Monuments* : (1895), IX, 47-66, 73-92, 197-198, 317-321 ; (1896), X, 168-174, 341-354; (1897), XI, 7-22 ; 86-122).

une répétition qui doit être insipide au dauphin, le jeu illustre et populaire du mail[1].

Dans l'intérieur du château, dont le service est assuré par une compagnie de gardes françaises occupant à droite les vieux corps de garde voûtés, le dauphin habite le premier étage de la partie qui regarde vers l'Est, dans la direction du Mont-Valérien. C'est l'appartement du roi. Il comprend quatre à cinq pièces en enfilade, hautes, à plafonds de poutres apparentes, munies de grandes cheminées et éclairées des deux côtés : l'antichambre d'abord où l'enfant prend communément ses repas; la salle, où il se tient quand il reçoit, fait jouer des instruments et chanter des chœurs; la chambre ensuite, la chambre du roi, ornée d'une balustrade : un tapis d'Orient cache le carrelage de brique; sur les murs de grandes tapisseries anciennes couvrent et ornent; aux fenêtres « des custodes de sarge » — ou de serge — garantissent des rayons du soleil; les portraits du roi et de la reine, grands portraits en pied, dominent le tout; le grand lit à colonnes où couche le prince,

1. Le palemail (de *pila*, *malleus*, boule et maillet) consiste à « chasser avec le moins de coups possible une boule de bois jusqu'à ce qu'elle touche des buts ou passe par des détroits désignés d'avance ». Notre croquet vient de là (Jusserand, *Les sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France*. Paris, Plon, 1901, in-18, p. 305).

puis trois autres lits autour, ceux de la gouvernante madame de Monglat, « mamanga »[1], de la nourrice, la femme Boquet, « doundoun », et d'une femme de chambre; des fauteuils, des « escabelles de velours, qui se ploient », une chaise basse pour l'enfant, des tables. Après quoi le cabinet du roi, et une tourelle formant une petite pièce[2].

Le personnel est logé au second. M. Héroard a une chambre à coucher et un cabinet de travail, une « étude », dans laquelle le dauphin vient souvent regarder les images de quelque grand livre, ou s'amuser, de la fenêtre, à héler les passants, à jeter en bas, quand il boit du bouillon, le « demeurant », à envoyer aux petits garçons du pays qui courent, jouent et sautent de « grands blancs attachés à une pierre ». « Doundoun » a sa chambre à côté. Le reste est de-ci, de-là.

Il est nombreux, ce personnel, une vingtaine

1. Madame de Monglat est une demoiselle Françoise de Longuejoue qui a épousé en secondes noces Robert de Harlay, baron de Monglat, lequel mourut en 1607, premier maître d'hôtel de Henri IV (Le P. Anselme, *Hist. généalogique*, VI, 466). Le surnom de « mamanga », diminutif sans doute de « maman Monglat », lui resta jusqu'à sa mort qui eut lieu le 25 avril 1633. A l'âge de trente ans, Louis XIII appelait encore son ancienne gouvernante de la sorte.

2. Ces indications topographiques se trouvent disséminées çà et là dans le journal d'Héroard, où nous les avons recueillies. Il est à remarquer que la chambre du dauphin (tapisseries et lit) suivait celui-ci lorsque le petit prince allait en voyage.

de gens pour le service particulier du prince : des femmes de chambre; une remueuse; le valet de chambre qui le porte, Birat, et que le dauphin appelle « mon valet »; l'huissier de salle, M. Rabouin; le suisse; un portefaix; un page; un joueur de luth; un violoneux; un lavandier; l'apothicaire, M. Guérin; le sommelier, M. Gilles, que l'enfant nomme familièrement « Pelé » parce qu'il est chauve. Nous ne parlons pas de l'aumônier, messire Robert, et des filles de madame de Monglat, mesdames de Vitry et de Saint-Georges[1].

Le petit dauphin se réveille le matin entre sept et huit heures. Il se fait quelquefois porter dans le lit de sa nourrice, plus souvent dans celui de madame de Monglat, « doundoun » ayant la mauvaise habitude de se parfumer de safran ce que l'enfant déteste :

« I sen bon en vote li, mamanga, déclare-t-il à sa gouvernante; i sen la poudre de violete. I pu au li de doundoun! »

1. Les frais de ce personnel de la maison du Dauphin s'élèvent pour 1606 à 19 620 livres (*Estat des officiers de la maison de Monseigneur le dauphin et autres officiers de Madame en l'an 1606*. Dans *Journal* de Pierre de l'Estoile, éd. Brunet et Champollion, IX, 88). L'ensemble des dépenses de la maison monte à 130 000 livres, pour 1607 (Bibl. nat., collection Dupuy, 89, fol. 243. Voir *Revue rétrospective*, 1re série, IV, p. 182).

Il s'assied sur son séant, et joue. Ses jouets sont variés : un petit ménage d'argent avec lequel il fait la cuisine, une petite galère équipée et montée de bonshommes en carton, un cerf de marbre, une grenouille mécanique, un sifflet d'ivoire[1]. Sur les huit heures et demie neuf heures, on remplace sa robe de nuit par un manteau ou une robe de chambre fourrée incarnat[2], on lui passe des pantoufles et la toilette commence : elle est longue et pénible ; il faut le vêtir et le peigner à bâtons rompus, lentement, pendant qu'il va et s'agite. Il court d'un bout de la chambre à l'autre, du portrait d'Henri IV à celui de Marie de Médicis, disant à chacun, avec une révérence, « bon jou, papa, bon jou, maman », et à chacun faisant un petit saut.

Entre neuf heures et neuf heures et demie il déjeune ; son menu comprend du bouillon, des œufs à la coque, des pommes cuites ou des cerises[3].

1. M. H.-R. d'Allemagne a énuméré les jouets donnés au dauphin dans son *Histoire des jouets*. Paris, Hachette, 1902, gr. in-4°, pp. 48, 164, 200, 218. Nous en signalons quelques-uns ici qu'il n'a pas connus.

2. Marie de Médicis donne les robes de son fils en souvenirs : « Vous trouverez dans ce paquet, écrit-elle à Concini, en Italie (1606), une robe de mon fils le dauphin que je vous prie de faire bailler a ma tante la grande-duchesse » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert, 87, fol. 52 r°).

3. On sert le dauphin dans de la vaisselle d'argent (Lettre de Marie de Médicis à madame de Monglat. *Ibid.*, 87, fol. 294 r°).

Puis la messe, tous les jours, dite par l'aumônier, M. Robert, et servie par le petit Dumont, clerc de chapelle[1]. Le dauphin y assiste sur un « carreau » ou coussin. Il n'y est pas patient; il remue, parle tout haut, imite le son de la « clochette » quand celle-ci sonne : « drlo drlo drlo » et fait des réflexions. L'aumônier vient dire l'évangile sur lui; il refuse souvent de se lever. Dans le courant de l'office, le petit Dumont lui apporte « la paix » à baiser. Le prince n'est pas édifiant en assistant à ce qu'il appelle « la mèche ».

La cérémonie achevée, on le mène, quand il fait beau, se promener « avec un parasol » s'il y a du soleil, au jardin[2]. Les allées de cyprès sont pleines de fleurs, de violettes que le prince est « aspre à cueillir » : « il se joue à remuer de la

1. M. Robert supplée le chapelain en titre régulier Gilles Gascelin, lequel a été adjoint à l'aumônier Louis de Bologne. « Dès le moment que Louis XIII fut né, dit Archon (*Hist. ecclésiastique de la chapelle des rois de France*. Paris, 1711, in-4°, II, 705), le roy son père nomma un chapelain pour dire la messe tous les jours dans un oratoire qui était proche de la chambre où ce jeune prince étoit élevé. Ce chapelain qui est même appelé sur l'état, aumônier, parce qu'il en faisoit les fonctions, étoit Louis de Bologne. Il eut ordre d'instruire le dauphin des principes de la religion chrétienne. On nomma aussi un clerc de chapelle pour servir la messe. Ce clerc de chapelle était Thomas Dumont. »

2. « S'il aime à sortir hors de la chambre et prendre l'air, lorsqu'il fait beau, écrit Henri IV à madame de Monglat, il a de qui tenir » (*Lettres missives*, éd. Berger de Xivrey, VIII, 824).

terre avec sa paile, en faict un chasteau ». Le plus fréquemment, presque chaque jour, on le conduit au palemail dont il joue perpétuellement. La promenade parfois s'allonge ; on va au château neuf regarder les ouvriers qui construisent ; on descend dans les grottes, surtout celle de Mercure, où un jeu aménagé par Francine permet, en tournant un robinet, de couvrir d'eau inopinément les gens qui sont là. Le dauphin s'amuse à cette plaisanterie [1].

Les sorties ne sont guère plus lointaines. Une fois en six mois on se rend au Pec par le bac, voir une garenne où l'enfant se distrait à regarder des lapins. Rarement on va en forêt, une fois en carrosse ; on le déplace peu [2].

1. Ces sortes de facéties sont de tradition ancienne. Elles existaient au xv[e] siècle (M. Quantin, *Les ducs de Bourgogne, comtes de Flandre, mœurs et usages*. Paris, Champion, 1883, gr. in-8°, p. 30). Le cardinal de Richelieu en aura à Rueil (*Evelyn's Diary and correspondence, from 1641 to 1706*, éd. by W. Bray. London, 1890, in-8°, p. 50). Les vues des grottes de Saint-Germain ont été gravées par Abraham Bosse (Voir G. Duplessis, *Catalogue de l'œuvre d'Abraham Bosse*. Paris, 1859, in-8°). Elles ont été reproduites dans l'article de C. Normand consacré au château de Saint-Germain (cité plus haut). Sur Francine consulter E. Coüard, *Thomas Francini, intendant général des eaux et fontaines de France*, 1572-1651, dans *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des dép.* Procès-verbaux ; 1894, pp. 1459-1492.

2. Lorsque le roi et le reine vont à Saint-Cloud ils mandent à madame de Monglat de leur envoyer les enfants déjeuner avec eux (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert, 87, fol. 146 r°). Une fois où une épidémie se déclara à Saint-Germain, on fit

Quand il pleut, il faut s'enfermer dans la salle de bal, — une belle salle datant de François Ier, encore subsistante mais délabrée, située entre la chapelle et la grande porte, — demeurer dans les galeries, monter chez M. Héroard, chez la nourrice, rester dans la chambre. Une distraction est de grimper jusqu'à « l'horologe » pour la voir sonner, ou de gagner le toit : « ho qu'il fait beau ici », dit l'enfant devant la vue immense.

L'heure du dîner, ainsi qu'on désigne le second repas, est irrégulière, midi, une heure, une heure et demie. Peu de variété de menu : du potage, du hachis de chapon bouilli, de la moelle de veau, dont l'enfant raffole; — il en mange tous les jours avec une cuiller; il tire d'un os qu'on lui sert; — du lapereau; du poulet bouilli; du chapon rôti; du gras de jarret de veau et des tendons particulièrement préférés; de temps en temps une « salade de fleurs de violette et de buglosse avec tant soit peu d'huile, sucre et vinaigre ». Le dauphin l'aime tant qu'il voudrait « qu'on m'en fasse tou lé jou ».

En guise de boisson, très peu de vin, fort étendu

partir le dauphin pour Noisy-le-Roi (*Ibid.*, fol. 156 v°.) Le petit prince voyage en litière (*Journal* de Pierre de l'Estoile, VIII, 164).

d'un breuvage particulier qui paraît être une décoction de racine d'oseille et de chiendent, « l'eau d'ozeille du dauphin ».

Le repas terminé, messire Robert, l'aumônier, dit *Agimus*, « gâches à Dieu », traduit l'enfant, après qu'on a lavé proprement les doigts, ce que M. Héroard désigne de la formule écourtée « mains nettes » ; puis on reprend les jeux ou les promenades.

Vers deux heures et demie a lieu le goûter. Il se compose de cerises ou de poires confites, de pain, « un gros quignon », d'une ou deux tranches de massepain.

De nouveau on retourne au jardin, au palemail, au bâtiment neuf. A six heures, six heures et demie, le souper, qui comprend très uniformément une panade, un hachis de chapon bouilli, du poulet bouilli, un aileron ou du rôti avec des cerises confites et une tranche de massepain [1]. Après souper, s'il fait jour, on retourne au jardin ; de temps en temps on monte à cheval.

Le coucher a lieu à huit heures. L'exempt des gardes vient prendre le mot que le dauphin donne au hasard.

1. Vingt ans après, on sert au prince presque les mêmes menus et ce sont les mêmes plats qu'il préfère (Voir par exemple le menu du 15 juin 1622, *Journal* d'Héroard. Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 63 r°).

Madame de Monglat fait dire la prière que Jean Héroard nous a conservée telle qu'il l'entend réciter tous les soirs par l'enfant : le prince « dict *Notre Père*, etc., *Je croys en Dieu*, etc , promptement et sans y faillir » ; puis pour terminer ceci qui a été composé exprès : « Dieu doint [donne] bonne vie à papa, à maman, à sœu sœu (sa petite sœur), à moucheu dauphin (c'est lui-même), é me face la gace d'ète home de bien é poin opiniate ; é me doint s'amou [son amour], sa gace et sa bénédicion. *In nomine pati e filii e piritu santo. Amen.* »

Le dialogue suivant se reproduit avec fréquence : l'enfant est couché, ses yeux se ferment de sommeil ; madame de Monglat dit :

« — Monsieur, vous n'avez pas prié Dieu.

» — Hé, mamanga, ce sera pou demain, laissé moy domi.

» — Monsieur, dites seulement : « Dieu doint bonne vie à papa, à maman, etc. »

Avant qu'il s'endorme, on lui fait chaque soir manger un peu de confiture de rose à laquelle peut-être on attribue quelque valeur soporative.

Si cela ne suffit pas, on chante, ou bien on use du bizarre moyen de tapoter doucement l'enfant

à la tète, aux épaules, et ailleurs. Le dauphin s'endort les bras sous son chevet.

Et la même existence reprend le lendemain, sans incident, sans variété, avec les mêmes promenades au jardin, les mêmes séances au palemail. Le village — ainsi appelle-t-on Saint-Germain — offre peu de ressources [1]. Des marchands ambulants, le plus souvent des merciers, entrent parfois dans la cour du château; on montre à l'enfant leurs étalages et on achète quelque marchandise. Les processions de la paroisse sont matières à distraction, on va les voir de la chambre de la sœur, petite madame, qui est du côté du bourg. Il vient des mendiants; ils sont désignés du nom générique « d'irlandais », vagabonds loqueteux auxquels on donne l'aumône mais qu'on écarte, à moins qu'ils ne jouent des instruments, car alors on les fait monter dans les appartements pour écouter leur répertoire. Le dauphin est passionné de musique, bonne ou mauvaise, et entend tout avec bonheur. Enfin il y a les ouvriers qui

1. Marie de Médicis n'aime pas qu'on ait beaucoup de rapports avec la ville: elle recommande à madame de Monglat de prendre garde « que ce qui est de votre suite ne fréquente que le moins que faire se pourra avec ceux du bourg » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert, 87, fol. 156 v°).

travaillent au château neuf, charpentiers, maçons : on va les voir à l'œuvre. L'un d'entre eux est efficacement utilisé pour effrayer l'enfant quand celui-ci n'est pas sage : Bongars le maçon. Il doit avoir quelque aspect herculéen, une laideur hirsute ou la voix effrayante; il est le seul dont le nom épouvante « moucheu dauphin ». Une fois que celui-ci tempête une demi-heure durant ne voulant pas aller à la messe, Bongars mandé arrive et tonitrue : « Allez à la messe ou je vous emporteray! » « Il y alla soudain » en murmurant un peu blême : « Je ne serai pu opiniate »[1].

Quelques rares visites du dehors. Des personnages viennent voir le fils du roi, contempler avec une déférence émue leur futur souverain. On a des formes respectueuses. Tout le monde doit l'appeler « Monsieur » simplement, et il est le seul qu'on désigne de la sorte. Les visites sont tenues, quelles qu'elles soient, à un cérémonial : on se découvre devant l'enfant, et on s'incline; lui, donne sa main à baiser[2]. M. de Montmo-

1. La reine fait allusion à ce maçon dans une de ses lettres à la gouvernante : « J'ai appris, lui dit-elle, par le sieur de Monglat, que mon fils le dauphin commence à rentrer en son opiniastreté accoutumée et qu'il ne se soucie plus du maçon ni de toutes les menaces qu'on lui peut faire » (*Ibid.*, 86, fol. 275 r°).

2. Marie de Médicis recommande de ne laisser voir le dauphin qu'aux « seigneurs, dames, gentilshommes et autres per-

rency, un jour, se trouvant là au moment de son repas, le servit à table et lui tint la serviette, fonction de cour très noble. Ces formes n'empêcheront pas d'ailleurs le bonhomme de recevoir le fouet.

Il n'a pas été question d'étude dans cet emploi de sa journée. Il n'en est pas question dans le *journal* d'Héroard. Une fois, en juin 1606, le dauphin entend dire que son frère naturel, M. le chevalier, second fils de Gabrielle d'Estrées, travaille : « Je veux aussi, dit-il soudain, allé à « l'échole. Donné moi mon équipage. » — « C'estoit un escriptoire en forme de cassette où estoit son papier, sa plume et son encre. — Il va en la chambre de M. le chevalier, où estoit l'eschole. Il escript un peu, en fait autant à ses lettres, s'en lasse incontinent. » Il doit avoir les premières notions des rudiments. On ne l'instruit pas régu-

sonnes de qualité, mais non à d'autres », encore faut-il qu'on en use « avec l'ordre et le respect qui lui est dû » (Bibl. nat., ms. fr. 3649, fol. 57). Au moindre bruit de maladie contagieuse à Saint-Germain ou à Paris, elle prescrit de plus grandes précautions (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert, 86, fol. 273). Elle donne une lettre spéciale à ceux qui veulent voir son fils (*Ibid.*, fol. 201). Par contre elle interdit formellement qu'on montre les princes à la marquise de Verneuil (*Ibid.*, 87, fol. 33 v°) et si les enfants de celle-ci vont voir leur mère à Passy, la reine ordonne à madame de Monglat de les faire accompagner d'une personne sûre qui rendra compte de tout ce qui aura été dit (*Ibid.*, 86, fol. 309 v°). L'épouse et l'italienne reparaissent ici.

lièrement[1]. Le futur gouverneur, M. de Souvré, marquis de Courtanvaux, « seigneur très accompli », puis les précepteurs, Vauquelin des Yveteaux, poète léger et trop inconséquent, surtout le vénérable et savant Nicolas Lefèvre, au moment venu, se chargeront de ce soin.

Mais il aime à griffonner; il s'essaie à des vignettes informes que Jean Héroard a conservées avec une attention pieuse et qu'on retrouve intercalées dans son manuscrit à leur date, comme des reliques curieuses, caricatures souvent, satires anodines contre les gens de l'entourage, que, pour plus de clarté, le médecin explique en ajoutant à la main la légende, ainsi que la désignation des personnes. Louis XIII sera plus tard un artiste de goût, dessinant, faisant de l'aqua-

1. Saint-Simon a vivement incriminé cette ignorance qu'il considère comme voulue et qu'il attribue à de bas calculs chez Marie de Médicis. « On le laissa croupir dans l'oisiveté, dit-il (*Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, p. 7), dans l'inutilité et dans une ignorance si parfaite de tout, qu'il s'est souvent plaint à mon père, dans la suite, qu'on ne lui avoit pas mesme appris à lire. » Cette dernière assertion ne paraît pas exacte. C. Bernard, qui a reçu des confidences de Louis XIII, affirme que ce prince avait appris à lire et à écrire avec les femmes (*Hist. de Louis XIII*, p. 5). Heroard d'ailleurs était d'avis de ne pas se hâter à commencer l'instruction d'un enfant (J. Héroard, *L'institution du prince*. Paris, 1609, in-8°, p. 7). De fait le dauphin n'a été ni mieux ni plus mal traité qu'un autre enfant de son âge (Voir Anis, *David Rivault de Fleurance et les autres précepteurs de Louis XIII*. Paris, Picard, in-8°).

relle[1]; ainsi qu'il sera un musicien passionné et même un compositeur intéressant.

« Actif, ardent, robuste en toutes ses actions, fort de corps, fort d'esprit, le dauphin, dit Héroard, ne peut durer en place. Il est grand, hardy, tout viril. Il coigne, remue, saulte, court... Il est impérieux... toujours en action, l'œil et l'aureille partout[2]... Il a une voix merveilleusement forte et sèche. » Il est en gaieté continuelle, chantant, dansant, plaisantant. Le médecin écrit presque chaque soir, pour clore : « fort gai ». Après souper, l'enfant donne le bonsoir à chacun en chantant; il chante au lit. Quand il se réveille au milieu de la nuit, il demande de la bougie, chantonne et s'amuse. « Il mange en se promenant, en saultant; chante en mangeant.... Il est toujours frétillant, mouvant, hardi, se jouant gaiement, allant, venant, fripon, railleur. »

Il glose et fait des chansons sur tout. Il prend tout sur le ton gai.

1. Le cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale conserve le portrait à l'aquarelle d'un gentilhomme, qu'on lui attribue.

2. Un contemporain lui trouve « l'image, les actions, le vif esprit et ferme entendement » de Henri IV (*Discours présenté à la reine mère du roi en l'année 1612*; imprimé au tome V, p. 299 des *Mémoires d'Etat de M. de Villeroy*. Amsterdam, 1725, in-12).

Il demande à mademoiselle de Ventelet :

« — Tétai, où a-t-on poté ceste mèche (messe) noire qui été à la chapelle?

(Il s'agit du mobilier funèbre qui avait servi à dire une messe de requiem pour le repos de l'âme du roi Henri III.)

» — Monsieur, on l'a raportée à Paris.

» — Pouquoi est-elle noire?

» — Monsieur, c'est pour prier Dieu pour le feu roi. Vous devés bien prier Dieu pour lui et faire des gambades.

» — Pouquoi?

» — Monsieur, pour ce que vous ne seriez pas ce que vous estes.

» — Que que j'eusse esté?

» — Vous n'eussiez esté rien.

» — Pouquoi?

» — Monsieur, pour ce que papa ne se fût pas marié et vous n'eussiez pas esté au monde.

» — J'eusse esté rien?

» — Non, monsieur, vous n'eussiez rien esté.

» — Je m'en va donc faire une gambade.

» Et se prend à saulter et à gambader.

» — En véla encore une aute.

» Avec une grande gaieté et disposition. »

Il sait beaucoup de chansons. Il en sait de

simples et de plus compliquées aussi que le « turelututu chapeau pointu » qu'il répète souvent. Il en est qu'il affectionne : *Quand je remue tout branle... Robin s'en va à Tours acheter du velours... La belle est sur la mule...* Les Gascons dont Henri IV a rempli les compagnies de ses gardes lui en apprennent, dans leur patois du midi : le prince chantonne le refrain : *Miquele se voou marida...*

Chose singulière, avec cette grande gaieté, il n'est pas rieur « pour rire souvent » au moins[1]. Le médecin note ses éclats de rire comme des phénomènes rares. Ce sont par surcroît des rires « à pleins poumons », très haut, à voix forte, que le médecin caractérise : « des gros rires d'hostellier ». Lorsque l'accès prend au prince, Jean Héroard note que cela est « contre son naturel, car il n'est pas grand rieur ».

Sa gaieté naturelle ne se traduit pas seulement par les nombreuses chansons qu'il chante ou qu'il fait chanter — tel cet huissier de salle auquel il fait exécuter des noëls plusieurs heures durant, —

1. L'ambassadeur vénitien, Pietro Priuli, a aussi relevé ce détail : « Non si vide a ridere che rare volte », dit-il (*Relazione degli Stati europei lette al senato dagli ambasciatori veneti*, éd. N. Barozzi et G. Berchet; Venise, 1857, II, I, p. 209). Foscarini le note également (*Ibid.*, p. 339).

il danse perpétuellement. Il sait la bourrée, la bergamasque, les branles, la sarabande[1]. Il danse la sarabande avec des osselets ou des castagnettes qu'il fait « cliquer ». C'est sa joie, cette agitation, ce trémoussement du corps; il s'y porte avec impétuosité et passion. Il est remarquablement vivant. « Le dauphin aimoit fort le jeu et goustoit le plaisir, le goustoit et le ressentoit avec exclamation. »

Il possède un petit carrosse vert, carrosse tout petit qu'on traîne à bras dans les appartements et dans lequel il se promène. Certaine poupée appelée Cupidon l'amuse; il la malmène. Une fois, il se rend dans la chambre de sa petite sœur, lui prend sa poupée d'un bras et lui dit de saisir l'autre bras : « Madame, tené pa là ». « Et se prennent tous deux à brandiller ung peu vivement cette poupine. Il estoit rude joueur. » Les jouets le divertissent. Il exprime le désir d'acheter à la foire de Saint-Germain « de ces fames qui batent leu mari avé un mateau su la tète :

1. Voir l'énumération des danses du temps dans le *Miroir de contentement baillé pour estrenne à tous les gens mariés*. Paris, N. Rousset, 1619, in-8°; réimprimé par Ed. Fournier dans ses *Variétés hist. et litt.*, II, 15. — En mars 1608, le dauphin sera admis à danser dans un grand ballet devant le roi au Louvre, à figurer simplement sans doute (*Journal* de Pierre de L'Estoile, IX, 52).

chaq, chaq ; elles les couignent bien ». Il a du goût pour les quilles; il en joue « à la pirouette et la tourne fort dextrement. Il estoit adroit à tout dès la première fois qu'il faisoit quelque chose ». Les galets le ravissent; il les manie vigoureusement, ajustant « loin de six pas ». Mais le palemail, le continuel palemail où il se rend matin et soir, par beau temps et par pluie, occupe dans son existence la place prépondérante. Il y est expert. Une fois il est si furieux de manquer ses coups, qu'il veut attribuer son humiliation à des gants neufs qu'il met pour la première fois.

Ce qu'il aime par-dessus tout, ce sont les armes[1]. Il tire bien de l'arc. Il affectionne les armes à feu. Il a des arquebuses en nombre, toutes les variétés : à rouet, en bois, à serpentin, à mèche; il les porte à la manière des soldats,

1. « Il semble qu'il ait l'esprit plus adonné aux armes qu'à toute autre chose », mande Henri IV à M. de Beaumont le 28 sept. 1605 (*Lettres missives*, VI, 531); et Malherbe écrivant à Peiresc confirme le fait : « Ce prince, sans cajolerie, promet merveilles; il a toute son inclination à la guerre, ne prenant plaisir qu'aux armes et aux chevaux » (*Œuvres*, éd. Lalanne, III, 194). Pietro Priuli observe que c'est surtout en présence du roi que « si mostra inclinatissimo alle armi » (*op.* et *loc. cit.*). L'ambassadeur florentin Andrea Cioli écrit que le dauphin est « fier, ardent, très agile, qu'il aime particulièrement les armes et parle très souvent de guerre, de capitaines, de soldats et de forteresses » (Cité par B. Zeller, *La minorité de Louis XIII*, p. 127).

sur le cou ; il les manie habilement, tire aux corneilles pour s'exercer, et quand il n'y a pas de corneilles, que quelque malheureux cheval paît tranquillement dans un pré, il l'ajuste de sa fenêtre, et le fouette de sa décharge de plomb. Il a aussi des piques; il en fait parfaitement l'exercice, criant les commandements : « Tenez vos piques en terre! — Piques hautes! etc. ». Le maniement de l'arme n'a pas de secret pour lui : il est bon piquier, comme il est bon mousquetaire.

C'est un soldat dans l'âme; il adore le métier. Exercices, cris, gestes, tout lui est familier. Il n'est pas une batterie de tambour qu'il ne connaisse[1], avec les paroles mises dessus par les troupiers : « Pren ton cazaquin; pren ton cazaquin!... Si vous y vené; si vous y vené!... Allons-nous-en tô; allons-nous-en tô! » cadences amusantes où l'on reconnaît sans peine l'appel aux armes, la mise en bataille et la retraite. Le bruit que fait le tambour lorsque les soldats entrent en garde, — « véla qui ente en gade » — est une onomatopée revenant perpétuellement sur

1. Bassompierre le félicitera plus tard de ce que « n'ayant jamais été montré à battre le tambour, il le fait mieux que les maistres » (*Mémoires*, éd. Chanterac, II, 138).

les lèvres de l'enfant : « patatapatoun, prelaprelatoun, prretatatatoun ». De temps en temps il fait venir un tambour sous ses fenêtres et exécuter les batteries, chamades, champs et marches. Si Henri IV est au château et sur le point de sortir, l'enfant court au tambour de la compagnie suspendu après le pilier du portique, le décroche et bat le rassemblement disant : « Véci le roy qui va passé ». Pour un oui ou pour un non, il « va en la court, s'amuse à battre le gros tambour de la compagnie ».

Il joue à la guerre ; il y joue « à l'accoutumée ; c'estoit ung service qui lui plaisoit fort et auquel il estoit fort adroit et à tout exercice de ceste sorte ». Cent fois par jour il imite le bruit de la décharge du mousquet « pautauouou ». Tantôt il choisit pour soldats « de grands tuyaux de chaulme pris des paillasses vuidées » et qu'il dit être des piquiers ; tantôt il recrute les enfants disponibles du château et les incorpore dans une troupe improvisée [1]. Mais il joue aussi avec des soldats, de vrais, ceux du corps de garde. Il les fait sortir du poste, les range en bataille, les commande. Il

1. Il faisait faire l'exercice à une troupe de jeunes nobles, ou bien prenait comme soldats une quarantaine d'enfants de Suisses âgés de douze à seize ans. Il était exactement obéi (C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, I, 7).

cumule les fonctions de tambour et de chef. Il va devant eux, battant, après les avoir rassemblés et armés. Puis, la partie terminée, il les fait mettre en haie, bat une dernière fois, après quoi il dit : « I fau allé au logis » ; il jette la caisse sur son épaule : « Je m'en va à mon logis ». Et le futur roi, simple tambour, s'en va.

Ces soldats sont ses bons amis. La compagnie chargée du service du château est la 20e du régiment des gardes françaises, forte de 120 hommes et commandée par le capitaine de Mansan, qui a pour lieutenant M. de Belmont, pour enseigne M. de Crissy, pour maréchal des logis M. d'Oinville[1]. Mais le prince s'occupe peu des officiers

1. Cette compagnie n'a pas été créée en 1606 pour la garde du dauphin comme le dit le P. Daniel (*Hist. de la Milice françoise*. Paris, 1721, in-4°, II, 277). Elle existait déjà en 1596. (D'après les registres des extraordinaires des guerres. Bibl. nat. Recueil Cangé, t. V). M. Paul Mansan en devint capitaine en 1598 et resta dans ce poste pendant trente-trois ans, jusqu'en 1631, date de sa mort (Le Pippre de Neuville, *Abrégé chronologique de la maison du roi*. Liège, 1735, III, 203). La 20e compagnie a été très longtemps affectée au service des princes (*Mémoires* de Déageant, éd. de 1668, p. 20). Ce M. de Mansan appartenait à une grande famille béarnaise (Voir les *Deffences de Jean Paul de Lescun seigneur de Pietz*. Orthès, A. Rouyer, 1619, in-8°, p. 59). Il ne faut pas le confondre avec un neveu de son nom, lieutenant aux gardes françaises qui fut tué dans l'île de Ré en 1627 (Michel de Marillac, *Relation de la descente des Anglais dans l'île de Ré*. Paris, 1628, in-8°, p. 193). — Quant à M. de Belmont, il était encore lieutenant de la même compagnie en 1620, et eut les cuisses cassées d'un coup d'arquebuse à l'attaque du château de Caen (*Mémoires* de Puységur, éd. Tamizey de Larroque, I, 5).

qu'il ne fréquente pas. Il raffole des hommes. Ce sont de braves garçons, joviaux, plaisants, avec lesquels il en use sur un ton de familiarité divertissante. Quand il vient au corps de garde, les soldats s'assemblent autour de lui et il « s'amuse à railler avec eux. Ceux-ci lui en content comme ils font entre eux ». Le prince les mène dans sa chambre, leur fait dire des histoires, joue avec eux à « burlurette », à « frape-main », qui doit être la main chaude, à « votre place me plaist ». « Il se familiarisoit de son mouvement avec les soldats plustost qu'avec tout autre sorte de personnes, faisant de pair et compagnon avec eux. » Il y en a un surtout qu'il préfère, Descluseaux; il l'appelle « son mignon »; c'est un bon garçon très gai et très dévoué. A Fontainebleau, un jour, voyant le régiment entier sous les armes dans la cour, le dauphin apercevra Descluseaux et lui fera l'honneur de le faire sortir du rang. On retrouvera Descluseaux auprès de Louis XIII encore dix ou douze ans plus tard, toujours fidèle et dévoué [1]. Il en aime d'autres encore, Des Gounes, et M. Pierre, le tambour, et Clède « qui

1. Louis XIII nomme un Descluseaux capitaine de la volière des Tuileries, en 1619 (Michel Baudier, *Hist. du maréchal de Toiras*. Paris, 1644, in-fol., p. 7), commissaire des guerres en 1622 (C. Bernard. I, 371). C'est peut-être celui-ci.

joue sur la mandore ». C'est son bonheur de voir les soldats faire l'exercice dans la cour du château et de les regarder sans se lasser, puis de les faire tous tirer l'un après l'autre, mousquetaires et arquebusiers, ou bien « assis sur le giron de l'ung d'entre eux », d'écouter leurs facéties.

Tout ceci ne supprime rien du cérémonial; les gardes, sitôt que le prince sort, s'assemblent au son du tambour et portent les armes avec la rectitude requise. Le petit prince allant et venant beaucoup dans la cour leur donne souvent de fausses alarmes. Lorsque le tambour bat indûment l'enfant crie : « Je veu pa soti, qu'on bate poin; cé que je me joue ».

Il a un autre ami, au corps de garde, c'est le chien, le chien du corps de garde. Le dauphin adore les chiens[1]; il en a tout une petite meute; il les embrasse, les caresse, se laisse lécher par eux, joue avec eux. Cavalon est son préféré, il a les honneurs de l'appellation de « premier chien ». Puis, dans l'ordre des affections, vient Isabelle;

1. Il tient ce goût de sa mère. Marie de Médicis a beaucoup de chiens, en donne, s'en fait donner; elle affectionne les « levriers d'attache ». Voir ses lettres de 1608 : « J'ai ma petite chienne mignonnette... etc. » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert, 87, fol. 203 v°; 238 v°, etc.).

l'enfant la prend dans son lit et la fait coucher sur ses pieds. Tout bien compté, on trouve une dizaine de bêtes traînant autour de lui, aboyant, gambadant : Oriane, Barbichet, Lionnet, Patelot, Grisette, Patault, Robin, Léonide ou Matelot.

Il aime passionnément tout ce qu'il aime. La musique surtout provoque chez lui une joie et des ravissements étranges. Il l'entend « avec transport », dit Héroard, demeurant hébété, stupide de plaisir. On envoie quelquefois à Saint-Germain la musique de la Reine pour le grand bonheur du dauphin [1], quatre luths et des voix de petits enfants. Il écoute, l'après-midi entière, avec un contentement désordonné. On soupe. Il fait mettre la musique devant lui. « Meté vous là, devan moi, joué *Mes belles amourettes.* » Héroard observe : « Il escoute en mangeant avec le même ravissement : il sembloit immobile ».

Va-t-il chez madame de Frontenac et joue-t-on

1. Il existe à la cour, au XVIIe siècle, deux musiques, celle de la chapelle et celle de la chambre. La première, dont il est question ici, compte sous Henri IV une cinquantaine de personnes, dont six enfants (Oroux, *Hist. ecclésiastique de la cour de France*. Paris, 1777, in-4°, II, 519. — G. Dupeyrat, *Hist. ecclésiastique de la cour*. Paris, H. Sara, 1645, in-fol., p. 482. — Voir aussi E. Thoinan, *Les origines de la chapelle, musique des souverains de France*. Paris, 1864, in-18).

du clavecin? Il demeure sans bouger, ne perdant rien, capable d'une attention prolongée et soutenue. Il aime tous les instruments, ceux des salons et aussi le modeste flageolet ou le violon usé que de pauvres vagabonds en guenilles viennent faire entendre, Dieu sait comme, pour quelque menue monnaie d'aumône.

Le soir, chanter est un des moyens d'endormir l'enfant. Sa nourrice entonne. Il l'interrompt : « Doundoun, chanté : *L'amour a quitté lé cieu* ». Elle chante, il s'endort doucement quelquefois en chantonnant lui-même.

Le Dauphin a l'intelligence avisée et vive.

« Il ne feust jamais veu personne, assure son bon médecin, avoir les cinq sens si exacts, ni le jugement[1]. » Il veut tout savoir, « les noms et les raisons des choses ». Il comprend vite et bien. Surtout il n'est pas naïf, s'aperçoit promptement qu'on lui conte quelque histoire et refuse d'y

1. « Dès sa plus tendre jeunesse, dit Bernard (*Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 5-6), il eut l'esprit excellent et d'une vivacité si grande qu'il prévenoit le plus souvent ce qu'on lui vouloit dire et y répondoit pertinemment avant qu'on en eût achevé le propos. » Un autre contemporain affirme « qu'il a un beau et clair jugement en un âge si tendre » (*Les signes merveilleux apparus au ciel un jour devant et un jour après les cérémonies du baptême de Monseigneur le dauphin célébrées à Fontainebleau*. Paris, E. Colin, 1606, in-12, p. 5).

ajouter foi. Les plaisanteries ne le laissent point dupe. Si, pour l'empêcher d'aller au bâtiment neuf parce qu'il fait trop chaud, M. Héroard imagine de lui dire que la chaleur est telle qu'une terrasse s'est fondue, il riposte :

« Ho! cé que vou me le voulé faire crére afin que j'y alle pa! »

Madame de Ventelet dit-elle au sommelier : « Pelé, faictes chauffer le vin de Monsieur ». Ce vin est la décoction d'oseille. Le dauphin hoche la tête :

« Ho! é ché de la tisane, che né pa du vin, vou me trompé[1]. »

Il a des réparties. De la galerie, il tire l'arquebuse sur quelque oiseau qui passe : « pautauouou », fait-il, et le manque. L'évêque d'Avranches[2] présent s'exclame : « Monsieur, vous avez tué l'oiseau. — Oui, répond l'autre, mais la plume l'empote. » Un matin, vers neuf heures on vient dire que Madame, la petite sœur, dort encore. Il

1. Voir dans le P. Dan (*Le Trésor des merveilles de Fontainebleau.* Paris, 1642, in-fol., p. 286) comment pendant la semaine sainte de 1607, Henri IV ayant décidé que son fils le remplacerait pour la cérémonie du lavement des pieds, tout étant prêt, les officiers de la cour parés et à leur poste, le dauphin ne voulut pas s'exécuter, s'imaginant qu'on se moquait de lui.

2. François de Péricard. Marie de Médicis est en relation épistolaire avec lui (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert, 87, fol. 129, v°).

observe : « Hé! il é encore nui au fenête de Madame! »

Sa mémoire est excellente. Il se souvient avec précision même de détails assez petits et dont on lui a parlé il y a longtemps.

Au fond, il est sérieux et appliqué. Il a du goût pour les œuvres demandant quelque effort et un effort prolongé, même laborieux, dans le domaine physique, encore, s'entend. « Il aimoit toujours, écrit Héroard, à faire les choses où il y avoit de la peine. » C'est le présage de ce que sera le roi de plus tard, administrateur consciencieux et exact, annotant les rapports, réglant les minuties des vivres, habillements, soldes et garnisons des troupes.

Il est sincère et franc. Quand on lui pose une question dont il ignore la réponse, il ne fait pas difficulté d'avouer : « Je sais pas pouquoi é ce ». « Il avoit cela de particulier de ne dissimuler point ce qu'il ne scavoit point, le confesser franchement et désirer de scavoir et ne vouloir dire une chose qui ne fus point, ou une pour autre. »

Mais voici un singulier contraste entre Louis XIII et Henri IV. Autant le père est libre jusqu'à l'indécence, franc d'allure et de propos — sans

parler de la conduite — autant le dauphin éprouve un insurmontable dégoût à l'égard de toute dérogation à une sorte d'idéal de tenue étroite et sévère. Son instinct, remarquable sur ce point, est plus fort que l'éducation — car Dieu sait si son monde se gêne autour de lui! — il est plus fort que l'amour qu'il ressent pour Henri IV, son admiration pour lui, sa passion de l'imiter. Le petit prince rougit au moindre propos osé. Il ne veut pas qu'on lui dise qu'il est amoureux de qui que ce soit, cela le pique : « Oh non, dite pas cela », proteste-t-il vivement en rougissant avec honte. La duchesse de Rohan avance : « Monsieur, baisez moi! — Je baise poin de femmes, réplique l'enfant avec humeur, je baise que dé filles ». Filles ou femmes, il n'aime pas plus embrasser les unes que les autres. Lorsqu'on veut le contraindre, il rechigne, entre en méchante humeur ou devient rouge d'embarras. Si la fille de madame de Monglat se penche vers lui pour lui parler, en réalité pour l'embrasser, il manifeste sa colère jusqu'à lever la main [1].

1. On pourra rapprocher de ceci une curieuse lettre de Louis XIII écrite par lui le 4 juin 1637 à Richelieu (*Catalogue of the collection of Morrison*, éd. in-fol. III, 219 : cette lettre n'a pas été connue de M. de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec le cardinal de Richelieu*. Paris, Laurens, 1902, in-4°) dans laquelle le roi proteste contre le bruit répandu

On se divertit dans son entourage à lui dire des choses que nous trouvons aujourd'hui crues. Elles l'étaient sans doute aussi un peu en ce temps-là; au moins le prince en juge de la sorte. Il sait répliquer quand on lui tient des propos de ce genre : « fi la vilaine! » ou « cela n'est pas bien! » Si on veut les lui faire répéter, il refuse : « Je le veu pas dire ». Il lui arrive bien cependant de s'oublier parfois. On rit beaucoup quand on le prend sur le fait. Il demeure penaud et explique avec embarras que c'est un tel ou une telle qui lui a appris l'expression inattendue.

Il est affectueux à l'égard de ceux qui l'aiment bien et le traitent sans brusquerie, « poly, doux, aimable, fort gentil[1] », aumônier et bienfaisant. Sa

qu'il fait la cour à mademoiselle de Chémeraut : « Ceux qui ont fait ces discours ne me connaissent pas, dit-il; je suis résolu à ne m'engager jamais avec quelque personne que ce soit, l'ayant plusieurs fois dit tout haut afin que personne n'en prétendît cause d'ignorance. J'essaierai à vivre le mieux que je pourrai en ce monde pour faire en sorte de pouvoir gagner paradis à la fin, qui est le seul but que l'on doit avoir en ce monde. Voilà mon intention en laquelle je persisterai tant que le bon Dieu me fera la grâce de vivre. Vous pouvez savoir que depuis que je suis ici je n'ai parlé à femme ni fille du monde, qu'à la reine ». Nous donnons les points caractéristiques de cette lettre, qui est plus longue. Elle éclaire les sentiments du prince.

1. L'ambassadeur vénitien Pietro Priuli (*Relazione*, éd. Barozzi, II, I, p. 208) dit aussi d'Henri IV, qu'il était « di natura affabile e dolce »; il ajoute « ma facile alla collera ». On va voir qu'ici encore le dauphin est le portrait de son père.

bonté est touchante. Il donne à tout le monde de ce qu'il mange et qu'il trouve bon. Si par mégarde il fait mal à quelqu'un il est malheureux à en pleurer. Tel, cette fois où il laisse choir un escabeau sur le pied de M. Héroard et poursuit celui-ci les larmes aux yeux : « Moucheu Eroua, tené de l'onguent! »

Le médecin raconte qu'il a manqué de tomber dans la chambre du dauphin. Il y a des trous; il manque des briques au parquet; d'autres sont branlantes; bizarre état d'entretien du logis où habite le fils aîné du roi de France[1]! L'enfant se met à l'œuvre, enlève, ajuste, bouche : « Moucheu Eroua, vou tomberé pu, j'ai racouté ce trou; j'ai mis un quarreau. En véla un bien juste. C'ti là été pas bon ».

Madame de Monglat se plaint de coliques. Le

1. Il n'y a pas que les bâtiments qui laissent à désirer. En 1606 la duchesse de Mantoue venant à Paris, Henri IV manque de meubles pour la loger. La reine écrit de tous côtés afin de se procurer « paillasses, draps et matelas »; elle n'ose pas en louer, dit-elle, à cause « du danger qu'il y auroit pendant ce temps de contagion »; et elle cherche qui pourra lui prêter « quelque beau lit et dais pour parer la chambre » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert, 87, fol. 61 r°). « Le roy mon seigneur et moi, avoue-t-elle, n'avons pas assez de meubles pour garnir toutes nos maisons » (*Ibid.*). Dans une autre circonstance elle doit multiplier ses lettres afin d'obtenir du contrôleur des bâtiments, M. Donon, que celui-ci lui répare une chambre du Louvre (*Ibid.*, fol. 317 v°).

médecin lui conseille de boire du vin, que cela « y est bon ».

« Mamanga, fait l'enfant, si vous voulé, je vous donnerai de mon vin.

» — Monsieur, dit Héroard, il fault du vin rouge.

» — J'en ai aussi du vin rouge.

» — Il fault qu'il soit vieil.

» — J'en ai en mon office. Pelé, allé enquéri de mon vin rouge qui sé vieil, pour maman ; allé vite, couré! »

Que ne ferait-il pour être aimable[1]? « Mamanga, dit-il un soir, vous n'auré point de peine à me déshabillé, je n'ai point de lasset. Je n'ai mis que ma cote pour amou que vous n'eussié pu tant de peine. Mamanga, je fai bien tout ce que vous voulé. Mamanga, si vous m'eussié commandé de pande ma robe, je l'eusse pise, mais vou l'avé pa di».

Serviable, il sait tenir à sa gouvernante « ung petit escheveau de fil blanc sur ses deux poignets que madame de Monglat dévide, advance l'ung, puis l'autre pour s'accomoder à la comodité de Mamanga ».

1. Voici ce que dit de lui ailleurs, Héroard, à la date de 1606 (*De l'institution du prince*, p. 31) : le dauphin est « né d'une bonne et facile nature » ; il ajoute : « et si je ne m'abuse, d'un esprit avancé, arresté, doux et docile et suffisant de comprendre avec jugement ».

S'il rencontre des mendiants, il veut qu'on leur donne. Il « s'arreste pour fouiller dans sa gibecière, pour en tirer des sols à donner aux pauvres qu'il aimoit ».

Très souvent, il fait délivrer de prison quelque soldat de sa garde qu'on y a mis pour des peccadilles[1].

Aussi est-il aimé, très aimé de son entourage. Tel, comme sa nourrice, l'embrasse éperdument à tout propos, malgré lui. Une fois que les caresses n'en finissent plus, il se prend à chanter : « Héla, je ne suis pas morte, vou me baisé to souvent », sans doute un refrain d'air connu du temps.

De tous ceux qui l'aiment, nul ne lui témoigne une affection plus vivement cordiale qu'Henri IV.

1. Sa sollicitude s'étend aux bêtes elles-mêmes. Il pleure, s'il voit le petit chien de sa petite sœur, Amadis, tomber à l'eau et manquer de se noyer. « Il y avoit une bergeronete qui s'estoit couchée entre le châssis de verre et la fenestre, ayant tout le jour volé par la chambre. Il entend dire qu'elle mourroit. Il n'eust jamais patience qu'il ne l'en eust faict tirer et remettre dedans, demandant : « Elle n'é pa mote, au moin » ? Tant il estoit pitoiable » ! On lui apporte un écureuil tout sanglant qu'on vient de tuer : « Oté, oté, empoté-le » ! s'écrie-t-il ému à la vue du sang. D'ailleurs il est d'une sensibilité personnelle assez vive, craint beaucoup de se faire mal, crie à la moindre écorchure, mais applique aussi sa prudence aux autres. Quand on va sur les bords de la Seine, il ne s'approche pas de l'eau, tant il a peur d'y tomber et crie tout en peine à ceux qui l'accompagnent : « N'allé pa là, n'allé pa là ; vou tumberié dans la rivière, vou fairié le plongeon » !

C'est le père que la tradition a consacré, bon enfant, spirituel, plein de cœur et de tendresse, « bon papa », dans l'acception la plus bourgeoise du mot.

L'enfant « l'adore » d'un sentiment fait de passion, de respect, de crainte et d'admiration. Il parle tous les jours de lui. Quand quelqu'un est sur le point de partir il lui dit : « Vous allé à Paris, dites à papa que je suis son serviteu ». Il suffit qu'on prononce le nom du roi pour qu'il obéisse sans murmurer.

« — Monsieur, voulez-vous retourner au Château neuf?

» — Non.

» — Mais papa le veult.

» — Si papa le veu, je le veu bien!

» Le dict gaiement comme en tout ce qui estoit du roy. »

Présent, le roi est obéi avec plus d'empressement encore. Le dauphin ne voudrait jamais le quitter. Il multiplie, quand il lui parle, les formules de respect : « excusez-moi » ou « s'il vous plaît » qui reviennent à tout instant. « Il recoignoist et fait tout ce qu'il peut pour complaire au roy. » On se promène en groupe, au mois de novembre, dans le jardin de Fontainebleau,

Henri IV, le dauphin, d'autres. Il souffle un vent glacial. Madame de Monglat dit :

« — Monsieur, il fait froid, allons-nous-en.

— Je veu pa », répond l'enfant.

Le roi qui l'a entendu se retourne :

« — Et si je le veulx?

» — Je le veu bien.

» Dict promptement et gaiement. »

Dès qu'on annonce l'arrivée de Henri IV à Saint-Germain, ce sont des joies et des gambades sans nombre. Le dauphin court au-devant de son père, « lui saute au col », le couvre de baisers, rendus d'ailleurs avec abondance[1]. Sa tendresse est touchante. Le roi s'installe au bâtiment neuf et on lui amène son fils à des heures prescrites. Ces heures sont des fêtes. Le roi s'amuse avec l'enfant, le fait manger à sa table, le taquine : l'enfant qui ne supporterait de personne ces petites méchancetés se mord les lèvres pour ne pas pleurer et ne dit rien. Une fois, seulement, il éclate en sanglots : le roi lui soutient qu'il est vilain et non pas gentilhomme. Il fallut l'emporter et Henri IV avoua être fâché de son mot.

1. Pierre de L'Estoile (*Journal*, éd. Brunet et Champollion, VIII, 321) raconte comment Henri IV aime à faire sauter son fils dans ses bras. Une fois « il lui eschappa des mains et sans la nourrisse qui le reçut habilement, il l'eût possible tué ».

Les plaisanteries du père ne sont pas toujours raffinées :

« — Mon fils, vous êtes un petit veau.

— E vou aussi, papa. »

L'enfant est convaincu que, fils de roi, il est de même essence que son père.

« — Je suis un toreau, reprend Henri IV.

— E maman »? interroge le petit bonhomme.

Il n'eut pas de réponse.

Le respect et le dévouement du dauphin pour le roi sont infinis. Entre-t-il dans le cabinet du prince tapant du tambour à tour de bras et aperçoit-il son père à une table en train d'écrire, il s'arrête brusquement tout surpris et inquiet de le déranger.

Un jour le roi vient jaser dans la chambre de l'enfant et rire avec lui. Mais il est visiblement fatigué; ses yeux battent, la conversation languit, le regard se voile. Malgré les efforts du dauphin pour l'entretenir de « tout ce qu'il peut », Henri IV sommeille.

« — Mon fils, dit-il tout à coup, voulés-vous bien que je me couche sur votre lict?

» — Oui, papa », fait vivement et gracieusement le petit prince; et le voilà qui se dirige vers le grand lit à courtines écartant de la main les gens qui sont là : « Gare, gare, place! » Il conduit le

roi, et après que celui-ci est couché, tire les rideaux soigneusement, fait « chut » pour qu'on ne trouble pas le repos de « papa ».

« Papa » le fait appeler au château neuf à la première heure. Lorsque la goutte l'oblige à garder le lit, sa fantaisie est de faire coucher son fils tout près de lui afin de jouer. Nous passons des détails qui témoignent chez le meilleur et le plus charmant des anciens rois une surprenante absence de tact dans ses gestes et dans ses propos[1].

Les départs du père sont de gros chagrins de la vie de l'enfant. On est obligé souvent de les lui cacher. Lorsque le roi lui dit adieu, l'embrassant mille et mille fois, le pauvre petit dauphin est tout interdit d'émotion et pâle. Il éclate en sanglots dès qu'après le mot jeté au cocher : « Touchez, carrossier! » la lourde voiture royale a disparu.

Les relations du fils avec la mère sont bien différentes. Marie de Médicis apparaît dans le journal d'Héroard, froide, sèche, dédaigneuse. C'est bien l'Italienne que donnent les admirables

1. Le tableau que fait Poirson (*Hist. du règne de Henri IV*, IV, 173), de la sollicitude morale du roi « donnant ses soins particuliers et personnels à l'éducation de son fils aîné, épiant dès les plus jeunes années du dauphin les mauvais penchants pour les combattre et les détruire » est plus littéraire qu'exact.

médailles de Dupré, hautaine, sans grande intelligence et antipathique. Elle passe de loin en loin comme une ombre, s'abaissant à peine sur ses enfants pour les baiser au front, le regard distrait, le cœur absent. Elle parle à peine.

Les enfants ne l'aiment pas, ils la respectent et la craignent. Le dauphin redoute son air imposant, son autorité, qu'elle fait sentir d'un ton cassant et sans réplique. Il la voit venir sans plaisir et la quitte sans regret. Il l'avoue froidement. Avec elle les accès de colère sont brefs parce qu'elle y met ordre.

Marie de Médicis n'est pas aimée parce qu'elle n'aime pas. Plus tard Louis XIII professera pour elle, par devoir « divin et naturel », ainsi qu'il le répétera, des sentiments filiaux que le cœur de la mère n'a pas su inspirer. Créature brouillonne, vaniteuse, désordonnée, toujours prête à mettre inintelligemment le désordre dans l'État, celle-ci trouvera cependant dans l'attitude du roi son fils, respectueux mais inflexible, plutôt l'effet immédiat de la propre conduite et des sentiments droits du prince que le résultat d'une éducation plus ou moins bien comprise[1].

1. Saint-Simon a tracé de Marie de Médicis un portrait assez dur mais qui paraît exact : « Impérieuse, dit-il, jalouse, bornée

L'affection du dauphin pour la petite sœur, Madame[1], est gentille, càline, charmante, pleine d'attention et de protection. Il aime à la regarder, il la prend par le menton, l'embrasse sur la bouche, la contemple. Il veut qu'on la lui apporte dans son lit le matin. Sitôt qu'il la sait éveillée, il veut l'avoir :

« — Tené, véla sa place. »

Il se recule. Il lui tarde qu'on la lui apporte :

« — Elle a bien long tem! »

La voilà! Il est plein de joie, « la faict mettre à son costé, la baise doucement, craint de la blesser, observe toutes ses actions ».

à l'excès, toujours gouvernée par la lie de la cour et de ce qu'elle avoit amené d'Italie, elle a fait le malheur continuel d'Henri IV et de son fils, et le sien mesme ». (*Parallèle des trois premiers Bourbons*, p. 6). Il la représente, « Italienne, Espagnole, sans connaissance aucune et sans la moindre lumière, dure, méchante par humeur et par impulsion d'autrui » (*Ibid.*, p. 7). D'après Richelieu, l'excessive jalousie de la reine — assez justifiée d'ailleurs — et l'humeur colère du roi, amenèrent dans le ménage royal des scènes violentes au cours desquelles Henri IV leva la main sur sa femme (*Mémoires*, éd. Michaud, t. I, p. 9). Le roi « disoit souvent à ses confidens qu'il n'avoit jamais vu femme plus entière » (*Ibid.*). « Vous êtes entière, lui déclarait-il, pour ne pas dire tètue! » (d'Arconville, *Vie de Marie de Médicis*. Paris, 1784, t. I, p. 87). Superstitieuse (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert, 87, fol. 103 r°), intéressee (*Ibid.*, 86, fol. 180, 254, 325; 87, fol. 83.) elle était « grave de son naturel et peu caressante » (Richelieu, *Mémoires*, I, 125).

1. Il s'agit d'Elisabeth, née en 1602, qui fut mariée en 1615 à l'infant d'Espagne plus tard le roi Philippe IV, et mourut en 1644.

« — Voié, voié, a veu palé; a me regarde! »

« Il estoit tout transporté d'aise... Il n'est pas croiable les caresses qu'il lui fait. Il l'accolle. Il la baise, la teste couchée sur le traversin. Il se joue du bout des doigts feignant de se vouloir piquer. »

Une fois on décide que Madame ira dîner dans sa chambre parce qu'elle s'est trouvée un peu mal. Il la prend doucement par la main :

« — Vené, madame, allon en vote chambe pou vou faire diné : c'est ma petite femme. »

« Il lui sert de gentilhomme servant, met la serviète sur l'espaule, faict les essais des viandes, mange le bout des essais, change les assiètes, va quérir à boire, faict les cérémonies et toutes les fonctions, fort gentillement, d'un gentilhomme servant, sans en faillir d'une. Surtout il se plaist à donner à boire, en presse Madame :

« — Madame, voulé pa boire un peti? »

Au fond, la pauvre fillette a un peu peur de ce grand frère; elle tremble près de lui; elle le sait par ailleurs assez volontaire, et lorsque l'humeur se manifeste, elle se tait et de grosses larmes coulent sur ses joues. Quand on veut la retirer alors du lit du dauphin on raconte à celui-ci

qu'elle va s'y oublier, et on dit les choses tout crûment.

Gaston, le futur duc d'Orléans, celui dont la conduite agitée sera pour Louis XIII le sujet de perpétuels ennuis, n'est pas encore né; il va naître[1] et le sentiment du prince à son endroit, avant sa venue, est curieux.

« Je lui ai demandé, écrit Héroard, s'il aimeroit bien son frère que maman [attendait].

» — Oui.

» — Monsieur où le logerés-vous?

» — A la chambre où j'été logé. I couchera avé moi.

» — Il le faudra bien aimer : ce sera votre bon frère et serviteur.

» — Ho non! mon frère.

» — Il vous appellera Monsieur.

» — Ho non!

» — Monsieur, comment donc?

» — Mon frère.

» — Il vous appellera Monsieur frère?

» — Ho non! mon frère.

1. C'est le troisième fils d'Henri IV; le second, né en 1607 et appelé duc d'Orléans, mourra de bonne heure, en 1611. Gaston nommé d'abord duc d'Anjou jusqu'en 1626, va naitre à Fontainebleau le 25 avril 1608.

» — Vous serés son petitmaistre et papa est le grand.

» — Ho non! Papa sera son maite et je seré son frère. »

» Jamais il ne voulut parler autrement. »

L'affligeant caractère de Gaston devait finir un jour par avoir raison de ces dispositions favorables du dauphin.

A l'égard du personnel qui le sert, « moucheu dauphin » est affectueux et bon[1]. « Il aimoit fort les siens et estoit de naturel très débonnaire. »

C'est certainement la nourrice, « doundoun », qui est la préférée. L'enfant ne lui parle qu'en termes d'une tendresse excessive allant jusqu'au ridicule voulu.

« — Je vous aime bien, ma fole doundoun, dit-il en se jouant à elle, la baisant, l'accolant, je pance que je sui fou de vou, je sui fou de vou!... Je t'aime tant, doundoun, qu'il fau que je te tue, ma fole, mon chien, mon mignon ». On éclate de rire autour de lui quand on l'entend

1. Il l'est aussi à l'égard des amis de son père qui viennent le voir. Le marquis de la Force écrit à sa femme le 9 octobre 1606 : « Monseigneur le dauphin souvent me sautoit au col » (*Mémoires* du duc de la Force, édition du marquis de la Grange, t. I, p. 441).

parler de la sorte. Il assure, tout confus, que c'est la femme de chambre, Mercier, qui lui a appris ces belles expressions.

« — E, doundoun, quité votre ouvrage et baisé moi! »

Un jour que la nourrice a disparu, personne ne sachant où elle est, il se met à pleurer à chaudes larmes : « ha doundoun! » « et arrestant son cœur : hoooo! » Il lui répète souvent le refrain de quelque chanson connue du moment :

Baise moi belle,
Cependant nous avons loisi[1]!

Les sentiments pour madame de Monglat sont moins vifs[2]. Madame de Monglat a des principes

1. Cette nourrice, Antoinette Jorrot (ou Jorron, ou Joret), avait épousé un certain Jean Boquet qu'elle fit nommer « contrôleur des plastres ». Celui-ci eut des procès au sujet de cette fonction et à ce propos Marie de Médicis consentit à le recommander aux magistrats chargés de juger l'affaire (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert, 86, fol. 114 v°, et 87, fol. 19 r° et v°). On donna plus tard, à cette nourrice, en récompense de ses services, une pension viagère de 6000 livres (*Pensions de nosseigneurs et dames de la cour, escrit par Nicolas Rémond, secrétaire d'Estat*, imprimé dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, VI. 128).

2. Madame de Monglat inspire une grande confiance au roi et à la reine. « Je sais, lui écrit celle-ci (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert, 87, fol. 131 v°), combien votre soin est utile et la peine et assiduité que vous rendez continuellement. Je m'emploierai toujours à ce que vos services soient recognus selon le mérite d'iceux. » On a cherché à desservir madame de Monglat dans l'esprit d'Henri IV, mais sans succès (*Ibid.*, 87, fol. 26). La fonction comportait de pénibles nécessités. Lorsque M. de Monglat meurt en 1607, Marie de Médicis adresse à sa veuve une

sévères sur l'éducation et de bonnes intentions. Les résultats en sont médiocres. Apparemment afin de former le caractère du jeune prince, elle a adopté le système de le contredire en tout[1]. Le dauphin énervé finit par se regimber. Une fois que la gouvernante après avoir fortement gourmandé menace de donner le fouet puis s'en va, l'enfant exaspéré prononce :

« — Qu'a s'en alle, la laide ; je veu plu qu'a sé ma gouvernante, je veu que ce sé une aute qu'elle[2] ! »

lettre de condoléances, l'assurant de son « amitié et bienveillance ». Mais, ajoute-t-elle, nous vous avons confié « ce qui nous est le plus cher en ce monde, qui sont nos enfants ; et parce qu'il est nécessaire de les entretenir en humeur gaie et ne leur donner aucun sujet de s'attrister, nous vous prions de vous abstenir de pleurer et doléancer en leur présence » (*Ibid.*, 87, fol. 129 r°).

1. Héroard avait une façon plus intelligente de prendre le petit prince : voir son livre l'*Institution du prince* (Paris, Jannon, 1609, in-8°), fort intéressant pour le temps et qui vaut mieux que ce qu'en dit L'Estoile (*Journal*, IX, 226) pour qui c'est « matière si triviale et sujet tant de fois chanté et rechanté qu'on n'y peut trouver que des redites ».

2. On fouette très peu le dauphin ; Marie de Médicis ne veut pas du fouet : « Usez de toutes sortes de moyens dont vous pouriez aviser pour faire passer à mon fils ses fantaisies, prescrit-elle, auparavant que d'en venir au fouet qui est le dernier remède qu'il y faudra apporter » (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert, 86, fol. 276 r°). Madame de Monglat est obligée de demander la permission de fouetter et Marie de Médicis ne l'accorde, avec peine, qu'après avoir fait écrire secrètement à Héroard pour lui demander son sentiment (*Ibid.*, fol. 275 v°). En réalité le fouet met l'enfant dans des rages telles qu'il en manque étouffer. C'est la seule raison qui arrête la reine. A partir de 1610 on ne se gênera plus et même on rattrapera le temps perdu (*Ibid.*, 87, fol. 295 v°).

Dans une autre occasion, voulant une chose quelconque, il la demande à madame de Monglat. Celle-ci refuse. Il insiste : « il la flatte, la baise, l'embrasse :

» — Hé, mamanga! »

« Mamanga » persiste; alors l'enfant dépité et tournant le dos :

» — Fi, qu'elle é laide; é n'a que deux dents[1] ! »

Jean Héroard, « moucheu Eroua », est très aimé. L'enfant se plaît à monter dans le cabinet du médecin. Lorsque celui-ci s'absente, généralement pour aller à Paris, son retour est une fête. Le dauphin court au-devant de lui, lui « saulte au collet, l'embrasse par deux fois ». S'il tarde à revenir après plusieurs jours d'absence, ce sont des inquiétudes : « Il se met aux fenestres, dict souvent :

1. Madame de Monglat envoyait des nouvelles des enfants aux princes et princesses à l'étranger telles que la grande-duchesse de Toscane, Chrétienne de Lorraine. M. Armand Baschet a retrouvé quelques-unes de ses lettres dans les archives des Médicis à Florence et les donne dans son livre *Le roi chez la reine* (Paris, 1866, in-8°, p. 32 et suiv.). — Il existe à la Bibliothèque nationale (ms. fr. 3649) un recueil des lettres adressées à madame de Monglat pendant qu'elle était gouvernante. Le plus grand nombre sont de Henri IV : il y en a quelques-unes de Marie de Médicis. On trouve encore dans les mss fr. 9293, 9305, 9309-9312, toute une correspondance entre Marie de Médicis, les enfants et madame de Monglat.

« — Moucheu Eroua viendra aujoud'huy. Il m'appotera queuque chose de beau.

» Il aperçoit ung carrosse :

« — Ha ha! le vécy! »

« J'arrive en la court à cinq heures, écrit le médecin; il descendoit en sa chambre. Je le rencontre entre les deux portes, me saulte au col :

» — Que m'appoté vous?

» — Monsieur, je vous apporte ung petit arc et des flesches.

» — Voion lé!

» Il en tressault de joie. Ma femme lui apporte ung petit réchauld et une petite escuelle de faïence. »

Ces petits cadeaux — un chevalier sur son cheval, un cheval et un gendarme, un lion ou une femme en poterie, « une charte gallicane de Thevet », carte de géographie imprimée, une carte du Canada, une scie, etc., — expliquent bien un peu l'intérêt qu'a le prince à voir revenir son médecin. Mais l'affection est sincère.

« Je le faisois voir, écrit Héroard, à ung homme que l'on m'avoit envoyé de Montpellier. Je lui demande (au dauphin) s'il luy plaisoit pas de lui commander quelque chose en Languedoc.

» — E y allé vous? fait l'enfant à Jean Héroard[1].

» — Oui, monsieur, s'il vous plaist.

» — Ho non! je veu pas! Quand reviendé vou?

» — Monsieur, après Pasques.

» — Hoo! c'é bien lon tem! je veu pas que vou i allé. Je veu pas que vou bougié d'aupé de moi. »

» Il estoit sur le point de pleurer si j'eusse encore pressé de m'en aller, m'aiant dit les dernières paroles à voix tremblante. »

Dans un accès de colère, le dauphin a voulu égratigner son médecin. Celui-ci feint d'être fâché et à une demande d'aller au bâtiment neuf posée par l'enfant, répond brusquement :

» — Je ne suis plus à vous, faites ce qu'il vous plaira!

» Il en demeura court et comme estonné! »

Naturellement on arrange l'affaire et la réconciliation ne tarde pas. Le dauphin « vient au-devant de moi, écrit Héroard, les bras ouverts, le cœur enflé et pleurant, me dit : « Moucheu Eroua, je vous aime bien ; je veu pas vou en aillé! » Me serre en me disant cela. Je lui promets de le bien servir. Tout aussitôt son cœur fut débandé et son visage esguaié[2]! »

1. Héroard était de Montpellier et docteur en médecine de la Faculté de cette ville.

2. Le médecin ne paraît pas avoir abusé de l'affection fidèle

Charmant, tendre, affectueux, dévoué et attentionné, le petit dauphin est donc une créature aimante et prime-sautière. Il est enfant très vivant. Il a les grâces délicieuses du premier âge. Mais en même temps il a le sentiment de ce qu'il est et de ce qu'il sera. Il sait qu'il est fils de roi, qu'il sera roi. Chez cet enfant de six ans l'instinct de volonté, d'autorité absolue, se révèle; il a le ton de commandement impérieux à souhait [1].

Il est assis à table, Madame, la petite sœur, lui dit :

« — Monsieur, ostés vos gants! »

Il se retourne :

« — Comment? vous palé ainsi à moy? Oté vous de là, allé vou caché! »

La fille de la nourrice, la petite Louise, le voyant éteindre une bougie tout contre la courtine du lit de sa mère hasarde :

« — Hé, monsieur, vous brulerés le lict de ma mère; ne le faictes pas! »

Il la regarde de haut en bas et d'un grand air irrité :

dont il jouit jusqu'à sa mort. Tout au plus fit-il nommer son frère trésorier des finances (Pierre de L'Estoile. *Journal*, VIII, 80).

1. L'ambassadeur Foscarini relève (*Relazioni*, I, I. 339), que le dauphin ressemble à son père non seulement par la vivacité et la bonne grâce de son accueil, mais par le même sentiment de la hauteur de son rang.

« — Ho ho! E vous me commandé? C'é pa à vou à me commandé! »

On veut lui faire manger quelque chose qu'il refuse. On insiste. Il s'impatiente. On fait mine de le contraindre, il s'emporte et frappe.

» — Monsieur, pourquoi me frapés vous?

» — Pour ce que j'en ai la puissance!

» — Monsieur, qui vous l'a donnée?

» — C'é papa[1]. »

Il a l'ordre autoritaire et sans réplique[2].

Interpellant à la messe sa sœur, Madame, et son frère naturel, M. de Verneuil[3], qui causent :

« — Taisé vou, palé ba; il fau pié Dieu à la mèche! »

« — Oté vou de là, oté vou de là, crie-t-il à

1. On se dispute sur la propriété d'un coussin ou « quarreau ». Quelqu'un lui affirme que ce coussin est à Madame. — « Non, il n'é pas à Madame, répond-il sèchement, il est à papa é pui à moi; et ce qui est deçà et delà l'eau! »

2. Son précepteur Vauquelin des Yveteaux, qui quoique chassé de bonne heure l'a assez vu pour le connaître, écrit de lui : « Quant aux présages je crois que toutes ses actions tendront à la bonté et à la gloire, mais ce sera peut-être par moyens mêlés d'une autorité fort absolue et de quelque promptitude violente » (G. de Contades, *Trois lettres de N. Vauquelin des Yveteaux*, dans *Bullet. de la Soc. hist. et archéol. de l'Orne*, 1889, p. 478). — Jean Barclay a tracé dans son *Argenis* (Paris, Buon, in-8°, p. 717) le portrait décidé d'un fils de roi qui pourrait bien être le futur Louis XIII.

3. « Féfé Verneuil », comme il l'appelle; Henri, chevalier de Verneuil, fils de la marquise de Verneuil, plus tard, évêque de Metz. Louis XIII aura beaucoup de sympathie pour lui.

son frère M. le chevalier[1] qui s'est induement placé près de lui à la chapelle. Madame, vené ici, meté vou là. Ha! madame, si vou pleuré, vous auré le fouet! »

Il ordonne à l'un à l'autre, de faire ceci ou cela : « Il est prompt, écrit Héroard, et veut estre promptement obéi. » Si on ne se hâte pas il dit durement :

« — Ho! il le vous fau dire quate foi! »

Il a commandé à son page Bompard d'aller voir au château neuf si la reine, à ce moment à Saint-Germain, peut le recevoir. Bompard muse en route, reste longtemps, puis finalement revient n'y étant même pas allé et conte une histoire. Le dauphin éclate :

« — Vous ète un manteu; vou ète un sot; allé vous en; soté d'ici! »

L'aumônier veut intervenir.

« — Allé, vous êtes un conteu, vou! »

Il est jaloux de l'autorité dont il dispose, ou plutôt de celle dont il disposera et en maintient intégralement les droits.

On joue avec des soldats du corps de garde qui,

1. Alexandre, chevalier de Vendôme, fils de Gabrielle d'Estrées; né en 1598, légitimé en 1599. L'enfant n'aime guère ses frères de Vendôme. (Il y a encore l'aîné, César, duc de Vendôme.)

à la fin de la scène, vont à M. le chevalier — le fils de Gabrielle — comme si celui-ci était le personnage le plus important. Le dauphin fronce le sourcil :

« — Non non! crie-t-il, il fau veni à moy. C'é moi qui sui le maite! »

Il a défendu à ce même frère de regarder dans un livre. Le chevalier ne tient pas compte de l'ordre et regarde. Hors de lui, le dauphin court au chevalier, le frappe :

« — Ha vou lisé? je vou fairai tenché la tête! »

Il va loin. C'est que tout manquement au respect qui lui est dû a le don de l'exaspérer[1].

Le page Bompard marche sur le pied du prince. Simple inadvertance! Celui-ci ne se tient pas. Il fait appeler mademoiselle de Ventelet :

« — Foueté Bompard tout à l'heure! » fait-il.

» — Monsieur, voulés-vous que ce soit devant vous?

» — Oui, devant moi! »

1. Malherbe raconte à Peiresc dans une lettre (*Œuvres*, éd. Lalanne, III, 130-131), que le dauphin s'essayant aux échecs avec M. de la Luzerne, perd, et de colère jette le jeu à la tête de son adversaire. La reine fait fouetter l'enfant « pour ce que ce prince ne veut rien souffrir qui ne lui cède ». Et Malherbe conclut : « Ce prince est pour donner de la besogne à la jeunesse qui sera de son siècle. Il est d'un naturel extrêmement bon, mais il veut être respecté ».

Et il s'assied sur sa petite chaise, attendant. On intervient. On tâche de faire pardonner au malheureux page. Rien n'y fait. Le dauphin tient bon âprement. La petite sœur, effrayée, pleure.

La remueuse dit :

« — Monsieur, voilà Madame qui pleure, pardonnés à Bompard.

» — Non ! »

Il n'y avait pas moyen de le fléchir.

» — Monsieur, donnés-le donc à Madame !

» — Oui, allé sévi Madame, je veu pu que vou me sévié.

» — Et bien, Monsieur, il sera maintenant à Madame ; il ne portera plus vos couleurs, il portera celles de Madame ! »

Il se lève d'un bond et soufflette la remueuse[1].

Voilà des prédispositions singulièrement volontaires, personnelles et autoritaires.

Il a le verbe sec et impérieux. Héroard note « l'action de maistre » avec laquelle un jour que l'aumônier disait les grâces après un repas, d'une

1. On comprendra maintenant ce mot prêté par Richelieu à Henri IV parlant à Marie de Médicis (*Mémoires*, I, 11) : « D'une chose puis-je vous assurer, qu'étant de l'humeur que je vous connais, et prévoyant celle dont il (le Dauphin) sera, vous entière, pour ne pas dire têtue, madame, et lui opiniâtre, vous aurez assurément maille à départir ensemble. »

voix trop basse pour être entendu, le dauphin lui fait.

« — Je ne scai ce que vous me dite, vou palé ba ; vené icy aupè de moi ! »

Il ne faut pas discuter avec lui, il sait les nuances des choses. M. le chevalier appelant l'apothicaire simplement de son nom, « Guérin ! »

« — Houai, interrompt le prince, pouquoi l'appelé vou Guérin? C'é moi qui l'appelle ainsi. Appelé le : moucheu Guérin. »

Madame de Monglat explique :

« — C'est qu'il est fils du roy.

» — Et bien, mais il n'est pa fi de maman ! » réplique l'enfant froidement et brusquement.

Et il faut obéir quand il commande, sinon ce sont des colères, et même dans le cas où il suppose qu'on méprise sa volonté et qu'on se moque de lui, des fureurs[1].

Il a de telles colères, si surprenantes par leur durée, leur forme et leur caractère qu'on peut se demander si l'on n'est pas en présence d'un cas pathologique. Cet enfant que nous avons vu si

1. Malherbe le déclare « jaloux extrêmement de sa grandeur » (Lettre à Peiresc dans *Œuvres*, III, 195). « Ce prince, écrit-il ailleurs (*Ibid.*, 465), donne de très grands témoignages qu'un jour il se saura faire obéir. » La reine dit en 1614 au prince de Condé en parlant de son fils : « Encore qu'il fut petit, il portoit fort impatiemment ce qui choquoit son autorité » (*Ibid.*, 464)

aimable et si bon, devient, lorsqu'une crise le prend, intolérable.

Des médecins modernes ont cru pouvoir dire que Louis XIII était atteint d'une gastro-entérite chronique; que cette entérite donna naissance plus tard à une tuberculose générale laquelle attaqua les intestins puis les poumons; et que finalement il fut emporté en 1643 par une péritonite aiguë, suite d'une perforation, résultat elle-même des ulcérations tuberculeuses des intestins[1].

Quoi qu'il en soit de ce diagnostic, voici, au

1. Paul Guillon, *La mort de Louis XIII, étude d'histoire médicale*. Paris, A. Fontemoing, 1897, in-8°. M. Lacour-Gayet, citant un texte de Vauquelin des Yveteaux, pense que Louis XIII avait des végétations adénoïdes (Compte rendu du livre de M. Guillon dans *Revue critique*, mars 1898, pp. 249 et suiv.). On pourrait ajouter à l'affirmation de Vauquelin un texte de Pontchartrain (*Mémoires*, éd. Michaud, p. 273) qui dit que le cerveau du prince « n'avoit aucune évacuation parce que de son naturel le prince se mouchoit fort rarement »; et la remarque faite par l'ambassadeur anglais Herbert de Cherbury (*Mémoires*, trad. de Baillon, 1863, p. 135) également que Louis XIII ne se mouchait pas. Mais Héroard ne dit rien de cette affection grave, et pour diverses autres raisons il ne paraît pas possible de ranger Louis XIII parmi les adénoïdiens. La question de sa santé ne nous paraît pas tranchée. Héroard affirme que l'enfant était « fort sain et merveilleux par la bonté de sa nature et de la bonne nourriture » (*Institution du prince*, p. 14). Il confesse « n'avoir jamais vu un corps si accompli » (*Ibid.*, p. 3). Vauquelin des Yveteaux de son côté assure que le dauphin « a un corps parfaitement fort » (G. de Contades, *Trois lettres de N. Vauquelin, op. cit.*, p. 478). Un autre contemporain déclare qu'à le voir « il désignoit longueur de vie » (Bibl. nat., Ms. Dupuy, vol. 661, fol. 101). Les phénomènes que nous allons décrire pourraient bien n'être, nous dit-on, que de simples constipations.

moins, les phénomènes que nous constatons chez l'enfant d'après Jean Héroard : à un moment donné, l'humeur devient sombre, nerveuse, irritable. C'est le début de la crise. Le dauphin traîne plusieurs jours, sans entrain, le teint blême. Il souffre. Peu à peu des douleurs de ventre apparaissent, s'aggravent, deviennent aiguës et l'irritabilité du caractère s'accroît jusqu'à l'extrême. Après quoi, brusquement, un dégagement violent se produit et le malade est guéri. Héroard écrit à la date du 29 mai 1605 : « Son ventre se souloit lascher ainsi après quelques jours de fascheuses humeurs, de sorte qu'il sembloit que s'en fust la cause, car après il devenoit plus doux et traitable, se trouvant totalement changé ». Le dauphin dit, lorsque la crise le prend, qu'il a mal au cœur.

On ne comprend rien, autour du prince, à ces crises. On les attribue uniquement à son mauvais caractère. On dit qu'il est opiniâtre. Et pourtant lorsque les crises sont passées le pauvre enfant a conscience qu'il a été détestable. Il demande pardon.

« — Je ne serai point opiniate, mamanga, padoné moi, je serai pu opiniate ! »

S'il ne veut pas boire du bouillon, on lui raconte que ce serait le moyen d'avaler sa colère et le malheureux garçon a tellement souci de se modi-

fier que, malgré son scepticisme avisé, il boit. Après quelque scène, revenu à lui, il est tout penaud : « Il n'en veut point ouir parler et se prend à pleurer quand on lui en parle et baisse le chapeau sur l'aureille ». Quelquefois on lui conseille de dire son A B C D pour se calmer. Il le dit, le cas échéant, spontanément. Il fait réellement des efforts. Quelqu'un va-t-il à Paris, il recommande : « Vou direz à papa que je ne suis pas opiniate ».

Mais les humeurs reprennent, quelquefois par séries. De nouveau il se fâche pour des riens, malmenant tout le monde, entre autres sa petite sœur qu'il secoue à la terrifier. Il frappe et soufflette. Il dit des choses dures :

« — Fi la vilaine! Fi la laide! »

Il invective contre la femme de chambre :

« — Fi, la fille de village, fi, la fille de village! vilaine! Soté, soté d'icy, meté l'en pison; meté l'en pison! »

Il lui arrive de dire :

« — Je vous ferai trancher la tète!... Je vou ferai couper le cou! » Il le dit souvent.

On tâche bien de lui résister un peu. Lorsqu'il giffle la nourrice, celle-ci le lui rend. On va chercher Bongars le maçon. On menace l'enfant du fouet. Un matin Henri IV furieux d'une de ses

colères le fessera lui-même de la main. Mais, par respect, on ne sait que dire devant le ton impérieux, despotique et cassant qu'il prend lorsqu'il est dans un de ces états[1]. Il a le verbe décidé.

Il dit à madame de Monglat :

« — Mamanga, envoié quéri ce petit trou-madame qui est à féfé chevalié, et je li donerai cet homme qui bat sa femme par la tête.

» — Monsieur, dites donc, s'il vous plaist!

» — Je veu pas dire si vou plai!

» — Vous ne l'aurés donc pas.

» — Envoié le quéri, autement je le diray pas.

» — Dictes le devant.

» — Quand je l'aurai, je le diray.

1. Nous avons vu plus haut (p. 33, note 1) qu'Henri IV était très « facile à la colère ». Marie de Médicis avait également des accès si violents qu'elle en était malade : « La reyne s'est trouvée fort mal, écrit Arnauld d'Andilly (*Journal inédit*, éd. A. Halphen, Paris, J. Techener, 1857, in-8°, p. 92) d'un grand flux de ventre. On en attribue la cause à une colère qu'elle avoit eue le jour précédent. » Héroard a de bizarres explications du tempérament du dauphin. « Ayant jugé, dit-il (*Institution du prince*, p. 4.), Mgr le dauphin estre sanguin, colère de sa température, j'ai voulu dire que le sang proprement dit surmonte en quantité les autres (particularités de sa nature) et la colère après; et entendre par la colère la partie de toutes la plus chaude, seche et légère, laquelle donne la promptitude et aiguise le sang tout ainsi que le sang sert de frein et de bride pour retenir, par une douce et modérée qualité, les bouillons effrénés de ceste brieveté et ardante furie ». Marie de Médicis recommandait de combattre l'irritabilité de son fils, « car cette qualité m'est déplaisante en lui » (Lettre à madame de Monglat, 1607. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert, 87, fol. 163 r°).

» — Non, vous ne l'aurés pas que vous ne l'aiés dict.

» — Je vous battrai!

» — Et je vous foueteray!

» — Je vous tuerai!

» — Et je vous foueteray très bien!

» — Et je vous tuerai, moi! »

Le sentiment de sa puissance royale se manifeste en lui par l'imagination de supplices étranges qu'il croit rentrer dans le domaine de ce qui lui est possible et permis. En fureur contre madame de Monglat, il lui crie :

« — Je vous tuerai de mon couteau par la gorge, je vous pècerai la main! »

Il dit à quelqu'un :

« — Véla, si vous êtes opiniate, je vous mettrai de ce clou à la tête! »

« — Je vien de la guerre, déclare-t-il une autre fois, j'ai tué un espagnol et le compagnon sageant — (sergent, c'est M. le chevalier). — J'y a donné un gran cou d'épieu dans le vente! »

Au Borgne, un domestique, qui le menace de le prendre :

« — Hoo, Bogne, j'ai bandé tout à fait ma harquebuse, je vou tirerai dans l'œi! »

Le geste va même jusqu'à suivre le mot.

« Il se met en extrême colère contre Bompard (le page) ; va quérir sa pique et lui en jette un grand coup à la gorge. Il ne l'atteint point. Madame de Ventelet l'en veult reprendre. Il s'en prend à elle :

» — Je vou batrai, je vous tuerai, vilaine !

» Et la veult fraper de sa pique. Elle pare au coup. Lui, voyant l'avoir failli, la prend à sa main pour la mordre. »

Au fond, tous ces excès sont des formes excessives d'un sentiment qui paraît entier chez lui : celui de l'autorité.

Un précepteur qui deux ans après sera attaché à sa personne, Vauquelin des Yveteaux, a écrit plus tard :

« Sa colère et sa volonté étaient très fortes. Il estoit d'autant plus difficile à gouverner qu'il sembloit estre nay pour gouverner et pour commander aux autres ! Il avoit une cuisante jalousie de son autorité[1] ! »

Pauvre petit dauphin ! Le voilà enfant, volontaire, personnel, conscient de son pouvoir et d'une

1. Vauquelin des Yveteaux, l'*Institution du prince*, dans *Œuvres poétiques*, éd. P. Blanchemain. Paris. 1854, in-8°. p. 102. Sur Des Yveteaux, voir P. de L'Estoile (*Journal*, IX. 226) qui le malmène vivement ; Vigneul-Marville (*Mélanges d'hist. et de litt.*, Paris. 1725, in-12, I, 177) ; le comte G. de Contades (*Des Yveteaux et la maison de Vauquelin*, Paris, H. Champion. 1894, gr. in-8°) ; la notice de l'abbé Anis (*David Rivault de Fleurance et les autres précepteurs de Louis XIII*, p. 60).

sensibilité extrême sur le sujet du respect qu'on doit à sa puissance; puis bon, affectueux, dévoué, charmant à l'égard de tous, d'une tendresse de cœur délicate et d'une âme souriante. Comment le roi de plus tard a-t-il été si différent? Mais l'histoire, plutôt, ne s'est-elle pas trompée sur le compte du prince? Une nature d'homme peut-elle, de l'enfance à l'âge mûr, se modifier d'une façon aussi profonde et le Louis XIII traditionnel, faible de jugement et de volonté que M. de Luynes, d'abord, le cardinal de Richelieu, ensuite, ont conduit à leur volonté, n'est-il pas trop dissemblable de l'enfant violemment autoritaire ou souplement vivant que nous venons de voir? Celui-ci est acquis à l'histoire; l'autre ne l'est peut-être pas aussi sûrement!

CHAPITRE II

UN GARDE DU CORPS DU ROI

L'exempt des gardes du corps P. de Bordeaux et ses souvenirs manuscrits. — La campagne de 1622 dans le Languedoc : la route de Royan à Sainte-Foy. — Mission de l'exempt au château de la Force; les soldats maraudeurs. — Assaut de Négrepelisse et incendie de la ville. — Attaque de Saint-Antonin. — Autre mission de M. de Bordeaux au château de Thédirac. — M. de Cavaignac et sa famille. — Les deux prétendants de mademoiselle de Cavaignac. — Les cavaliers de M. de Mortemart. — En route pour Béziers, par Toulouse, Carcassonne, le Bas Languedoc; impressions de voyage; les mouches et la chaleur. — Devant Montpellier; l'étape de Mérargues. — L'exempt tombe malade. — Le médecin d'Aigues-Mortes. — M. de Bordeaux à la mort. — Retour en Normandie. — Louis XIII pendant la campagne; la rusticité de son existence; ses logements, sa nourriture. — Il est d'une activité militaire inlassable. — Sa sévérité sur la discipline. — Il fait respecter sa dignité royale. — Il est bon. — Brutalité et cruauté des soldats. — La picorée. — La pendaison et les goujats. — Désespoir des protestants. — Louis XIII, impitoyable pour les rebelles, respecte la liberté de conscience.

M. Pierre de Bordeaux, sieur de la Sablonnière, — modeste terre située sur la paroisse de Douains, entre Pacy et Vernon, — était un honnête gentilhomme normand qui s'engagea

de bonne heure dans les gardes du corps du roi, au début du XVIIe siècle, et dont, sans doute, les mérites échappèrent à l'attention de ses supérieurs, car il ne dépassa pas le grade d'exempt, degré de la hiérarchie militaire à peu près spécial aux gardes du corps et intermédiaire entre les officiers et les sous-officiers. Sur le tard, il eut l'idée d'écrire quelques-uns de ses souvenirs; on en a retrouvé deux volumes contenant trois ou quatre épisodes de sa vie : les campagnes de 1622, de 1628, de 1634[1]. M. de Bordeaux est un homme instruit et désordonné. Il connaît le grec et le latin; il a du goût pour Virgile, Cicéron, Elien, dont il aime à détacher des citations; il sait composer de courts petits traités : *de amicitiâ, de pudicitiâ, de ebrietate*; mais il mêle le tout au récit de ses aventures, encombrant l'ensemble d'aphorismes militaires, de formules de cataplasmes et de gaudrioles inconvenantes. Sa mémoire, par surcroît, ne lui étant qu'insuffisamment fidèle, il fragmente ses impressions pour revenir chaotiquement sur des faits passés.

Tels quels, ses souvenirs contiennent cependant

1. Bibl. nat., Dép. des mss; nouv. acq. franç., nos 6163 et 6164.

nombre de détails pittoresques qui éclairent les mœurs du temps et aident à connaître de près ses contemporains. Nous allons prendre un des récits, celui de la campagne de 1622 dans le Languedoc et suivre l'auteur pour lui demander « les choses par lui veues et remarquées » — c'est le titre de ses mémoires — en détachant, ensuite, ce qu'il nous apprendra de la personne de Louis XIII, des soldats du moment et des huguenots. Homme calme et qui ne s'émeut guère, M. de Bordeaux est doué d'une faculté d'observation médiocre. Il ne nuance pas ses sensations. Ce qui le frappe, c'est un brusque détail inattendu, une muraille de brique rouge, un clocher blanc, un pont qui a beaucoup d'arches, une rivière qui n'a pas d'eau. Il dira d'une ville qu'elle est plus grande ou plus petite, deux, trois fois, que Vernon ou Pacy, et pour lui, c'est tout dire. Mais lorsqu'il arrive à quelque incident personnel, il est précis et abondant. Son récit a la valeur d'un reportage, et son témoignage, utile à l'égard de quelques faits hisriques, est précieux pour qui veut pénétrer la vie de cette époque[1].

1. Il a existé à Vernon, au XVIIe siècle, une importante famille bourgeoise du nom de Bordeaux (Bibl. nat., Dép. des mss. Pièces originales, 416-417 : Dossiers bleus, 112; Carrés d'Hozier, 112; Cabinet d'Hozier, 54; Chérin, 31); l'exempt

A la tête d'une petite armée appuyée de huit canons, Louis XIII, en 1622, parcourut tout le midi de la France, de la Saintonge à Montpellier, pour s'emparer des places détenues par les protestants rebelles, enlever d'assaut Négrepelisse, bombarder Saint-Antonin, assiéger Montpellier et suspendre, là, par une paix provisoire, la politique de répression qu'avait commencée le connétable de Luynes et qu'allait achever Richelieu [1]. M. de Bordeaux le rejoint le lundi 16 mai, à Royan. Le duc d'Elbeuf l'a précédé sur la Dordogne, en Guyenne, accompagné de huit régiments [2]. Le rude prince de Condé, qui va se distinguer dans cette campagne par une brutalité sanglante, a pris l'avant-garde et s'avance dans la même direction [3]. Le 16, Louis XIII part, suivi du reste de ses troupes.

devait en faire partie. Il n'a rien de commun avec l'intendant des finances du temps de Louis XIV dont Sandraz de Courtilz à écrit les mémoires (*Mémoires de M. de Bordeaux*. Amsterdam, 1758, 4 vol. in-12).

1. Voir sur cette campagne, Bertrand de Vignoles La Hire, *Mémoires des choses passées en Guyenne ès années 1621 et 1622*. La Rochelle, 1629, in-4°. — Les forces mises en mouvement s'élevaient à seize régiments d'infanterie (*L'ordre établi en France pour le voyage du roi avec le nombre des gens de guerre levés*. Paris, 1622, in-12, p. 13).

2. *Mercure françois*, 1622, p. 446; plus, cinq compagnies de chevau-légers (C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, I, 347). Ce duc d'Elbeuf est Charles de Lorraine, né en 1596, mort en 1657.

3. Il s'agit du père du grand Condé, Henri II de Bourbon,

Les gardes du corps sont avec lui. Ce beau régiment de quatre cent cinquante cavaliers, au brillant uniforme : casaque cramoisie, habit bleu, parements rouges, bandoulières d'argent, est divisé en quatre compagnies dont chacune comprend : un capitaine, un lieutenant, un enseigne et six exempts. Chaque garde, dit « archer de la garde », a rang et privilège d'écuyer. Ce sont tous des hommes de choix, et que l'on ménage. Jamais on ne les envoie à l'avant-garde où il y a des coups à recevoir; jamais ils ne sont commandés pour quelque expédition lointaine aventureuse. Ils suivent le gros de l'armée, n'assistent qu'aux affaires générales et ne marchent que lorsque tout le monde donne. Seuls, les officiers

1588-1646, auquel le duc d'Aumale a consacré le tome III de son *Histoire des princes de Condé*. M. Hanotaux trace de lui un portrait sévère (*Histoire du cardinal de Richelieu*, II, 14-15). En réalité c'était un homme intelligent, prompt, vif, énergique, bien qu'il n'eût pas le caractère égal et mesuré (Voir ce qu'en dit le nonce Corsini, cité par B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII*, p. 135). Il était évidemment très brutal, d'une « férocité inconsidérée », dit Priuli (*Relazioni*, II, I, 213). On a cherché à expliquer sa brutalité dans cette campagne par des raisons politiques diverses (Fontenay-Mareuil, *Mémoires*, éd. Michaud, p. 171 : Richelieu, *Mémoires*, I, 263 : Ambass. vénitien, dans Zeller, *op. cit.*, p. 61). Quoi qu'il en soit, c'était un prince qui savait être très agréable. Il parlait fort bien. (Fontenay-Mareuil, *Mém.*, p. 104 ; *Mercure françois*, t. XIV, 1628, pp. 64 et suiv.). Très sympathique au roi, à ce moment, il touchait 100 000 livres de pension annuelle (*Pensions de nosseigneurs et dames de la cour*, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, VI, 112).

et bas officiers peuvent recevoir des missions individuelles : M. Pierre de Bordeaux en recevra deux.

Le roi et l'armée s'en vont, par étapes, au pas, à travers la Saintonge, traversent Mirambeau, gros bourg, dont le château juché sur un roc est « bon pour des coups de main » ; Montlieu, « vieil bastiment plat et bas ». A Guitres-sur-l'Isle, près de Coutras, on jette un pont de bateau à travers la rivière. De Castillon à Sainte-Foy, le chemin est mauvais ; il a plu. Quant à la contrée elle est « fort couverte et fort bonne, la Dordoigne arrousant une belle vallée de chaque costé, avec quantité d'arbres et noyers ». Arrivés devant Sainte-Foy, qu'assiège M. d'Elbeuf, les gardes se rendent pour cantonner à Saint-Anthony, à deux lieues du petit château de Saint-Aulaire que son seigneur huguenot a fait fortifier de sept ou huit petites demi-lunes, « cornues et pointues »[1]. Le pays est dépeuplé. La peste a tout ravagé. Dans les jardins,

1. Ou Saint-Aulaye, canton de Vélines, arrond. de Bergerac, Dordogne. C'est là que loge le roi (Bassompierre, *Mém.*, III, 53 ; Héroard, ms. fr. 4027, fol. 54, r°. Nous n'allons citer que le manuscrit du médecin, plus étendu et plus précis que le texte imprimé). Le château, « assis sur la Dordogne, d'une maison plate et sans fossés, avoit esté fortifié de quatre petits éperons appelés éperons à la Huguenotte avec de bons fossés tout à l'entour » (C. Bernard, *op., cit.*, I, 369).

les cadavres, qui n'ont pas été enterrés, gisent à demi pourris. Il est impossible de trouver du pain, et les valets ne soupent pas. Aux alentours, le renchérissement est général. Ce qui vaut dix sols en Normandie est payé ici quatre livres. L'armée restera là toute la semaine, du lundi 23 mai au samedi 28.

Or, ce jour même 23, M. de Bordeaux est prévenu que le roi le charge d'une mission[1]. Il s'agit de se rendre au château de la Force, situé à trois lieues plus loin pour s'en assurer. Ce n'est pas une expédition, le château ne devant pas résister. L'exempt y pénétrera et en prendra nominativement possession sans coup férir. Le propriétaire, M. de la Force, est précisément celui qui commande dans Sainte-Foy les rebelles assiégés.

Le garde partit, accompagné de quelques hommes. Il passa devant les faubourgs minés de la ville de Sainte-Foy[2], sous le feu des protes-

1. Le cas de missions confiées à un exempt des gardes est fréquent dans les mémoires du temps. Quand l'exempt n'a pas réussi dans sa tâche, on envoie alors un lieutenant des gardes du corps (*Mémoires* de Pontchartrain, éd. Michaud, p. 374).

2. Sainte-Foy-la-Grande, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Libourne, Gironde, est décrite telle qu'elle est à cette époque dans : *Continuation de la relation de ce qui s'est passé au second voyage du roi depuis le 1er du mois de may 1621.* Tolose, R. Colomiez (s. d.), in-8°. pp. 131-2.

tants, de l'autre côté de la rivière. « Vous allez vous faire tuer »! lui cria-t-on. Au bout de deux cents pas, un coup de feu abattit raide un des soldats sur le chemin, et un jeune domestique d'armée, « un goujat », reçut une mousquetade dans la cuisse. Dix ou douze coups de mousquet, en salve, suivirent, et une décharge de fauconneau siffla au milieu de la troupe. « De bonne fortune, nous estions aux costés, qui fut un grand hasard de ce que nous ne fûmes point blessés. » Ils passèrent et quelques heures après parvenaient au château de la Force.

Le château de la Force était situé « sur un petit costeau qui a la vue sur une belle vallée arrozée de la Dordoigne, ce qui est très beau à voir »[1]. Les gens qui l'occupaient, apercevant M. de Bordeaux, manifestèrent une émotion

1. C'était un fort beau château qui, commencé sous Henri III, fut achevé sous Louis XIII. La façade, longue de 70 mètres, était précédée d'un péristyle renaissance sculpté et orné de statues. Ce château fut démoli en 1793, par ordre de Lakanal, à l'exception des écuries qui subsistent encore mais sont d'une époque postérieure à Louis XIII (Audierne, *Le Périgord illustré*, Périgueux, imp. de Dupont, 1851, in-8°, p. 556). M. de la Force lui-même l'avait fait construire par l'architecte Pierre. Henri IV, qui en avait admiré le site et le plan, avait contribué à son édification (*Mémoires* du duc de la Force, éd. du marquis de la Grange, Paris, 1843, in-8°, t. I, pp. 381 et 383). Ce n'était pas une forteresse mais un édifice bâti « pour le plaisir », « un lieu de plaisance » (*Memoires* du marquis de Castelnaut à la suite des *Mémoires* du duc de la Force, IV, 351, et II, 169).

méfiante. Leur place, en assez mauvais état, avait été assiégée naguère par M. d'Elbeuf qui, en trois ou quatre jours, lui avait envoyé 350 coups de canon. Un pavillon avait été ruiné; les murs branlaient, et le château se fût rendu avec ses trente-quatre défenseurs, si le fils de M. de la Force, M. de Montpouillan, n'était venu, à la tête de forces supérieures, faire lever le siège. M. d'Elbeuf avait décampé avec ses six mille hommes, ses deux canons, deux bâtardes « et une autre pièce qui se creva »[1]. M. de Bordeaux assura « par de belles paroles » qu'il venait, du commandement du roi, seulement « pour conserver le dedans ». On lui ouvrit. Le guichet, petite porte à côté du pont-levis — lequel était levé et bouché derrière par du fumier et de la terre — fut abattu. Il fallut passer à cheval sur le petit pont du guichet, « la planchette », « non sans hasard de tomber dans le fossé et de se rompre le col ». A l'intérieur, en

1. M. d'Elbeuf était venu attaquer le château de la Force à la fin de janvier avec 3 000 hommes de pied et 500 chevaux, dit le *Mercure françois* (1622, p. 449), malgré la protestation de la noblesse du pays qui faisait observer que c'était là une maison particulière et ouverte (*Mem.* du duc de la Force, II, 169; III, 239). M. de la Force, appelant à lui son fils M. de Montpouillan qui menait 1 500 arquebusiers, vint attaquer M. d'Elbeuf, lequel leva le siège. Voir sur le détail de cette affaire les *Mémoires* du marquis de Castelnaut, autre fils de M. de la Force (IV, 355); Bertrand de Vignoles (*op. cit.*, pp. 34-35).

tout, il ne restait que quatre ou cinq paysans[1]. Leur chef qu'on appelait « le granger », livra les clefs et guida le garde du corps à travers le château. On tourna tout autour, de chambre en chambre. Sur le manteau de la cheminée « de la salle » M. de Bordeaux remarqua une statue en bronze de Henri IV, représentant le roi à mi-corps. A un angle, il admira, au loin, une vue immense sur la plaine, découvrant jusqu'à Bergerac d'un côté, et Sainte-Foy de l'autre. Le sous-sol du château contenait les écuries dont la porte murée donnait sur le fossé. De la basse-cour flambée il ne restait qu'un pigeonnier dressé sur ses quatre piliers. Au jardinet, placé hors du château, tout était saccagé, les cyprès brûlés, les lauriers coupés. — L'exempt s'installa [2].

Apprenant que le château était entre les mains

1. Au dire des contemporains, il semblerait qu'apres le départ du duc d'Elbeuf on ait neutralisé le château entre les mains de M. de Bourdeille, sénéchal et gouverneur du Périgord (*Mercure françois*, p. 449; *Mémoires* du comte de Brienne, éd. de 1719, t. I, p. 135; Bernard, I, 348). Il n'est fait aucune allusion ici à cet arrangement.

2. « Il y eut un pavillon percé tellement qu'il n'avoit plus qu'à tomber. Les arbres furent coupés et le feu fut mis à une allée de cyprès aussi belle qu'il s'en pouvoit voir » (*Mémoires* de Castelnaut, IV, 351). « La maison fut incommodée d'un pavillon qui fut entièrement ouvert d'environ 400 coups de canons et de quelques coups perdus dans les croisées, dans les toits et dans les cheminées » (*Mémoires* du duc de la Force, II, 177).

d'un officier du roi, les paysans des alentours accoururent pour se mettre à l'abri avec leurs femmes, leurs filles, ainsi que leurs bestiaux qu'ils installèrent dans les fossés. Le pays manquait de sécurité. Protestants et soldats royaux battaient la campagne, pillant. M. de Bordeaux accueillit tout le monde et on vit chaque jour des soldats en maraude errer en train de chercher fortune et regarder d'un œil d'envie « les aumailles » rassemblées par les paysans dans les fossés. « Ils avoient bien mal au cœur de voir tant de bestes auxquelles ils n'ozoient rien dire. » Sept ou huit, enfin, s'enhardirent et, s'étant concertés, se mirent en devoir, armés de leurs mousquets, de descendre tenter un coup de main. M. de Bordeaux, prévenu, appela aussitôt sept ou huit de ses mousquetaires, leur fit allumer les mèches et, paraissant à une petite fenêtre grillée, essaya d'abord « de mettre à la raison » les bandits « par belles paroles, pour rendre ma cause bonne ». De ce qu'il leur disait, les individus ripostèrent « d'un plein sault qu'ils ne s'en soucioient pas et qu'il fallait qu'ils eussent chacun un bœuf ». Un d'entre eux ajouta s'adressant à ses camarades : « Que quatre descendent dans le fossé, et nous, tenons-nous icy avec nos mousquets et nous ferons bien retirer ce mon-

sieur-là qui nous parle à ceste fenestre ». M. de Bordeaux commanda de faire feu « mais non sur eux, pour cette fois »; il ajouta : « s'ils ne s'en vont, je les ferai bien retirer! » La décharge effraya les maraudeurs qui déguerpirent « avec leur courte honte ».

On apprit que M. de la Force avait rendu Sainte-Foy la veille de la Fête-Dieu[1]. Le roi, comme il avait été convenu d'après la capitulation, envoya l'ordre à Pierre de Bordeaux de remettre le château qu'il occupait à un gentilhomme de M. de la Force, et il vint un certain M. le Gas[2], en cette qualité, suivi de trois ou quatre soldats huguenots. M. le Gas pria l'exempt, sur le point de partir pour rejoindre l'armée, d'emmener avec lui ces trois ou quatre individus, lesquels allaient demander en cour le pardon de diverses peccadilles. M. de Bordeaux consentit, monta à cheval, mais il n'avait pas franchi la porte, qu'un de ces gens tirant son

1. Moyennant la réintégration dans tous ses biens, 200 000 écus et le maréchalat (*Mémoires* du comte de Brienne, qui a mené la négociation, éd. de 1719, t. I, p. 138; *Mercure françois*, 619-620). Fontenay-Mareuil, qui était au siège où il reçut trois coups de mousquet (*Mémoires*, p. 167), trouve ce traité « exorbitant » (*Ibid.*). Louis XIII expliqua à Bassompierre qu'il n'avait pas pu faire autrement que de le conclure « pour le bien de nos affaires, dit-il, et afin de ne laisser aucune chose derrière moi » (Bassompierre, *Mémoires*, III, 52-53).

2. Peut-être Jean Gast, secrétaire du duc de la Force (*Mémoires* du duc de la Force, II, 420, 550-1).

pistolet de l'arçon déchargea son coup de trois balles sur un de ses camarades qu'il atteignit dans la bouche, au nez et à la gorge. Le camarade tomba tué net. Il fut impossible de savoir pourquoi l'assassin avait tiré sur cet homme qu'il disait tantôt son meilleur ami, tantôt un inconnu pour lui. M. de Bordeaux fit un procès-verbal, laissa le meurtrier au château et donna un écu, plus une pistole, trouvés dans les chausses du mort, pour faite enterrer celui-ci honnêtement, et prier Dieu à son intention, « si le cas escheoit qu'il fut catholique ». Après quoi il revint à Sainte-Foy faire rapport au roi de la façon dont il s'était acquitté de sa mission.

Le samedi 28 mai, après s'être reposée deux jours, l'armée royale reprit ses étapes par Monségur-en-Bazadais, Marmande. M. d'Elbeuf en passant avait tout mis à feu, tout démoli. Il ne restait pas « pierre sur pierre ». Sans cela, observe M. de Bordeaux, c'eût été « le plus beau pays qu'on scache veoir ». L'étape de Marmande fut faite de nuit : on arriva à cinq heures du matin, le dimanche, et le roi mangea à la poste[1]. Le

1. Le roi, dit Héroard (ms. fr. 4027, fol. 55 v°), logea à l'hôtellerie des Trois-Mores et soupa « sous une feuillée ».

lendemain, 30 mai, l'armée passa le Lot à Aiguillon. Ce fut la plus inextricable confusion. On avait commandé un pont de bateaux qui fut en retard de vingt-quatre heures. Il y avait à peine dix ou douze barques pour passer, dont la plus grande ne pouvait tenir que cinq à six chevaux. Le roi ne décolérait pas. Il alla voir, après souper, où en était le pont, et trouvant le travail peu avancé, cria à l'ingénieur, M. Le Mesnil des Bouillons : « Si je faisois bien, je vous casserois! — Il est vrai, Sire, » fit l'autre. Le prince resta jusqu'à la nuit. En Hollande, dit Bordeaux, — c'est le pays classique de l'art de la guerre en ce moment, — un homme qui aurait manqué un pont d'une demi-heure eut été pendu au bout de l'ouvrage! Il achève : « On ne vit jamais un pareil désordre! »

L'armée gagna Port-Sainte-Marie, Agen, Valence. La pluie tombait. Les chemins étaient détestables[1]. Après Valence, « bourg clos de méchantes murailles, de fossés fort étroits et peu profonds », on fit étape à Moissac, sur la porte

1. Héroard raconte (*Ibid.*, fol. 58 r°) comment Louis XIII voulut, à Valence, aller chasser avec son « harquebuse à mesche », mais qu'il fut obligé de rentrer devant la pluie persistante. En raison du mauvais état des chemins l'armée dut aller plus lentement, canons et munitions ne pouvant avancer (*Mercure françois*, p. 635).

d'entrée de laquelle Bordeaux remarqua sculpté « un gros chien qui tient en sa gueule un trousseau de clefs ». Montauban et Négrepelisse étaient les deux grandes places protestantes voisines. Il fut décidé de marcher sur Négrepelisse et, pour joindre la place, on défila devant Montauban, rangé en bataille par précaution[1].

Les contemporains ont été très émus de la prise de Négrepelisse où eut lieu un horrible massacre. Tour à tour protestants et catholiques s'accusèrent. Les premiers dirent que Louis XIII voulut froidement l'égorgement de la population. Les seconds soutinrent que ce furent les huguenots qui provoquèrent cette répression. Le Vassor, Puységur, Bernard, Pontis, Bassompierre ne parviennent pas à s'entendre. M. de Bordeaux nous donne le récit qui paraît le plus vraisemblable.

Le mercredi matin 8 juin, on envoya Des Bignons, des gardes du corps, avec un trompette, en avant, vers Négrepelisse, pour connaître le

1. « Les habitants de Montauban furent bien aises de voir qu'on n'investissoit point leur ville » (*Mémoires* du comte de Brienne, t. I, p. 144). Louis XIII avait si péniblement échoué au siège de la place l'année précédente qu'il ne se souciait pas « de recommencer la faute du siège de Montauban » (B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII*, p. 79).

sentiment des gens de la ville. A portée des murs le trompette sonna trois ou quatre chamades et deux hommes à cheval accourant de la place lui tirèrent deux coups de pistolet qui manquèrent, et un coup de carabine qui ne réussit pas. Trois régiments furent avancés et échangèrent quelques coups de feu. Le lendemain, trois pièces, mises en batterie, commencèrent la canonnade. La nuit, cent à cent vingt personnes ayant cherché à sortir de la place furent prises et pendues. Le vendredi 10, le bombardement se poursuivit sérieusement avec six pièces de canon, et à six heures du soir, le sergent Boutillon, des gardes françaises, accompagné de quatre hommes, alla pour reconnaître la brèche qu'on avait battue entre la ville et le château — réduit central de la ville. — Accueilli d'une salve qui tua deux de ses hommes, blessa les deux autres et lui mit une mousquetade dans le bras, il put cependant revenir et affirma, « sur son honneur, que la bresche estoit raisonnable et qu'on pouvoit donner[1] ». Il fut décidé qu'on tenterait l'assaut sans

1. Ce Boutillon, sergent de la compagnie du Bourdet (Bassompierre, *Mém.*, III, 67), a une manière de célébrité. On parle souvent de lui dans les mémoires du temps (Puységur, *Mémoires*, éd. Tamizey de Larroque, t. I, p. 41). Il eut le bras cassé en allant reconnaitre la brèche. Deux escouades de quatre hommes

avoir canonné le château, probablement pour le conserver intact, quitte à perdre du monde. L'attaque réussit. Les colonnes d'assaut ne rencontrant aucune résistance à la brèche passèrent. Retirés sous leurs halles, les gens de la ville tentèrent « quelques méchantes barricades », mais sans succès. De toutes parts la place était envahie. Une colonne du régiment des gardes françaises avait simplement pénétré par une porte où « un sergent, avec son hallebarde, put en branlant trois ou quatre fois le pont-levis, l'abaisser »[1]. L'affaire parut peu meurtrière. « Il n'y avoit guère seulement d'apparence de sang dans les rues », déclare M. de Bordeaux qui prit part à l'action et monta le fossé au milieu de « force espines, ronces et autre tel bois ». Cependant le château tirait sur les assaillants. On fit venir le canon pour le forcer et un tambour roula afin de sommer la garnison de se rendre. Des murailles on cria qu'on demandait deux heures pour aviser. Il fut répondu

chacune, menées par les sergents Gade et Gotelaine, le suivaient à distance pour l'appuyer (C. Bernard, I, 379).

1. Ce fut Louis XIII lui-même qui régla la composition des colonnes d'assaut (*Ibid.*). « Le régiment des gardes françoises qui eut la pointe donna si chaudement que n'ayant pas trouvé sur la breche grande résistance, il entra le premier dans la ville » (*Mercure françois*, p. 637). M. de Toiras, capitaine aux gardes, avait conseillé le point à battre pour la brèche (*Mém.* de Bassompierre, III, 63).

qu'un quart d'heure était accordé. A une fenêtre parut un drapeau blanc et les cris de : vive le roi! retentirent. Le château se rendait. Il était tard. M. de Bordeaux, qui n'avait pas mangé de la journée, s'en alla par la ville à la recherche d'un peu de pain et de vin au milieu de la confusion générale. Il se heurta à des sentinelles qui barraient les rues et dut donner un quart d'écu à un soldat du poste, lequel alla lui chercher dans un cabaret voisin du pain et du vin; puis quittant la ville, il rentra coucher au quartier du roi. Le lendemain, à la pointe du jour, étant monté à cheval, il fit le tour des murs à quelque distance et ne vit personne; il pénétra dans Négrepelisse où il assista au défilé des gens du château qui s'étaient rendus à discrétion : on en pendit 80; on en envoya 55 aux galères. Il s'en trouvait qui avaient promis rançon : le roi paya et fit pendre.

Or seulement ce lendemain « samedi, jour de Saint Barnabé, entre cinq et six heures du matin, on commença, sans commandement pourtant du roi, de mettre le feu aux maisons. En moins de rien il fut partout. Je fis charger du grain pour mes chevaux et sortis ».

L'incendie fut le signal du déchaînement. Les soldats de l'armée royale débridés, enivrés, se

précipitèrent, sans rien entendre, au sac et au massacre ; tout y passa, hommes, femmes, enfants[1]. L'incendie dura seize heures. Il ne restait plus à la fin qu'un clocher et le château. Tant qu'on put piller, on pilla. Il y avait peu à prendre, d'ailleurs, la plupart des habitants ayant déménagé à Montauban avant le siège : on ne trouva qu'un peu de blé, de vin, trente à quarante chevaux, du linge, des lits, des couvertures, « de la meschante menuiserie, bref, rien ou peu pour le soldat ». M. de Bordeaux ne paraît pas ému et ne dit pas qu'on le fut beaucoup près de lui. Le lendemain matin, dimanche 12 juin, Louis XIII se hâtait de faire partir son armée qui prit la direction de

1. Puységur (*Mémoires*, I, 21) dit que la ville fut emportée d'assaut et brûlée, que tous les défenseurs, sauf dix, furent tués. — Pontis (*Mémoires*, édition de 1676, I, 206) conte une histoire d'après laquelle ce serait lui qui serait allé prendre les ordres de Louis XIII, pour l'attaque et que le roi aurait commandé de tout massacrer. Mais les Mémoires de Pontis sont à bon droit suspects d'inventions romanesques. Le protestant Le vassor a recueilli l'information de Pontis et l'a augmentée de détails imaginés à plaisir, tels que discours, propos, attitudes ; toutes choses qu'aucune des sources qu'il cite n'indique. Son récit (*Hist. de Louis XIII*. Amsterdam, 1702, in-12, t. VI, p. 414) n'a pas de valeur historique. — C. Bernard est plus véridique lorsqu'il soutient qu'on discuta devant Louis XIII, alors dans son lit souffrant (*Hist. de Louis XIII*, I, pp. 378-9), le châtiment qui devait être infligé aux gens de Négrepelisse pour leur rebellion. Le prince de Condé poussait à la sévérité ; le cardinal de Retz conseillait la clémence. Le roi se prononça pour « un tempérament ». De toutes façons, en ce qui concerne le massacre, « Sa Majesté ne le commanda point et n'y consentit jamais » (*Ibid.*, I, 392).

Saint-Antonin, autre grosse place protestante qu'on voulait réduire.

De Négrepelisse à Saint-Antonin, par Montricoux, les Granges et Caylus, les chaleurs ardentes commencèrent à se faire sentir[1]. Vilain pays, dit Bordeaux, tout plein de « cailloux d'un pied d'épaisseur pour le moins et fort larges; les terres n'y valent rien et sont brûlées ». On manqua d'eau. Ce fut détestable. Aux Granges, l'exempt et ses camarades couchèrent dans un colombier « rempli de puces ».

Arrivés en vue de Saint-Antonin, cette jolie petite ville située aux pieds de coteaux élevés et dont l'Aveyron baigne les murs, on expédia un trompette afin de sommer les rebelles de se rendre. Ceux-ci répondirent qu'ils « estoient les très humbles serviteurs du roi, mais qu'ils n'estoient pas pour lors en humeur de l'y laisser entrer et qu'ils garderoient la place pour le service de leur religion, de leur conscience et de M. de Rohan ». Ils envoyèrent quinze coups de mousquet sur le trompette qui se sauva.

Le mardi matin, 14 juin, six canons commen-

1. « Il faisoit une chaleur extrême », dit Héroard (*op. cit.*, fol. 75 v°). A Montricoux le roi « dormit avec inquiétude à cause de la chaleur du temps » (*Ibid.*, fol. 61 r°).

cèrent à tirer leurs volées sur la ville. Le roi lui-même vint diriger la canonnade, indiquer les emplacements, les buts à battre : il pointa une pièce « et tua deux hommes ». M. de Bordeaux se promena tout le jour au milieu des régiments d'infanterie qui s'approchaient le long de la rivière, enlevaient les moulins, tirant, prenant position. Le régiment de Normandie commença à creuser des tranchées[1]. On envoya chercher trois canons à Alby, trois à Villefranche du Rouergue : cela faisait quatorze en tout. Le lundi 20, les assiégeants firent sauter une mine et essayèrent d'une attaque générale qui coûta soixante morts, quatre-vingts blessés et ne réussit pas. Enfin, le 22 juin, Saint-Antonin battait la chamade et se rendait : elle avait résisté huit jours : il lui en coûta cent mille écus; à ce prix, la vie des habitants fut sauve, à l'exception de onze notables qui furent pendus[2].

De Saint-Antonin, l'armée royale se dirigeant sur Toulouse par Gaillac alla cantonner le vendredi soir 24 juin à Castelnau-de-Montmirail. Là

1. Picardie, Estissac et Bury « boucloient » la place du côté de Négrepelisse ; les gardes, Navarre, Normandie et Chappes attaquaient en suivant la rivière (*Mercure françois*, p. 641). D'après la même source ce fut le régiment de Chappes qui ouvrit la tranchée.

2. Parmi les onze pendus se trouvait un ministre protestant,

M. de Bordeaux reçut l'avis qu'il était chargé d'une seconde mission, celle-ci plus importante que la précédente mais analogue : il devait aller s'assurer du château de Thédirac, situé au delà de Cahors et de Catus et qu'occupait un certain M. de Cavaignac, gentilhomme huguenot fortement soupçonné d'être du parti des rebelles.

Dès le lendemain, samedi, l'exempt accompagné du garde du corps Castillon se mit en route. Repassant par Saint-Antonin, où, suivant les instructions reçues, il devait s'entendre avec le maréchal de Thémines, — commandant de la garnison laissée dans la ville, — afin de se faire appuyer de troupes, si le cas échéait; il gagna Cahors, par Puylaroque, Lalbenque, et le lundi 27 arriva en vue du castel de M. de Cavaignac.

Juché sur une hauteur, le château de Thédirac, qui était une baronnie, présentait une masse

ancien père cordelier. On fit sur lui les vers suivants (*Mercure françois*, p. 649) :

Un moine de longtemps sa corde avoit quitté
Pour, dans Saint-Antonin, prendre le court manteau
D'un maître éhonté. Mais enfin ceste année
Il a trouvé sa corde en la main d'un bourreau.

Ministre, recevez ce cordon de bon cœur ;
Le premier s'est perdu pour estre sur la hanche ;
Cestuy-ci mis au col est plus ferme et plus sûr
Car, de surcroît, il a pour renfort une branche.

imposante ornée de tours à mâchicoulis et de tourelles, flanquée de demi-lunes en pierre, de cinq éperons ou cornes, développant de longues courtines de plus de cinquante pieds de haut et de dix-huit de large [1]. M. de Cavaignac qui s'y trouvait avec sa famille avait été autrefois catholique. Son protestantisme n'était pas « des plus obstinés » car il lui arrivait, « en se levant, de faire le signe de la croix, » en quoi il avouait que c'était « bien fait »; il consentait à marier ses filles à des catholiques; à laisser sa femme et ses enfants aller à la messe, au moins quand il n'était pas là; lui-même n'allait « à la presche » que lorsqu'il était dans son pays de Cavaignac. C'était un homme rude, à ses heures, et qui s'était mis à dos toute la contrée, « tant noblesse, justice que paysans ». Il avait un petit-fils d'un premier mariage, le baron de Thédirac, et deux filles d'un troi-

1. Thédirac ou Théderac est aujourd'hui un village du département du Lot, arrondissement de Gourdon, canton de Salviac. La baronnie, au moyen âge, dépendait de la vicomté de Turenne (Arch. dép. du Lot, série F., liasse 463). Elle appartint jusqu'en 1493 à l'importante famille des Luzech (J.-B. Gluck, *Album historique du dép. du Lot*, Paris, 1852, in-fol. p. 132). L'un des membres de cette famille, Antoine de Luzech, évêque de Cahors, reconstruisit l'église de Thédirac que les Anglais avaient ruinée (G. Lacoste. *Hist. gén. de la province de Quercy*, Cahors, 1886, t. IV, p. 24). Thédirac était le siège d'une justice seigneuriale (Arch. dép. du Lot, série B, liasse 1097).

sième, deux « belles demoiselles », Louise et Françoise, âgées respectivement de dix-sept et de quatorze ans, riches, l'aînée de quatorze mille livres de dot, la cadette de douze mille[1].

Montant jusqu'au pont-levis, M. Pierre de Bordeaux frappa à la porte. Des soldats se montrèrent sur les murailles, puis parut M. de Cavaignac accompagné de mousquetaires et de hallebardiers. L'exempt lui tendant la lettre de commission qui lui avait été donnée par le roi, notifia qu'il venait au nom de Sa Majesté pour qu'on lui remît le château entre les mains, séance tenante. M. de Cavaignac lut la lettre, réfléchit, après quoi répondit qu'il lui était impossible de faire ce qu'on lui demandait. Il avait dans le château sa femme et ses enfants; il voulait auparavant les mettre en sûreté, par conséquent demander et attendre un passe-port, les chemins n'étant pas sûrs. M. de Bordeaux insista pour connaître le délai qui

1. Les Cavaignac tiraient leur nom de la localité de ce nom (canton de Vayrac, arrond. de Gourdon, Lot). Celui dont il est ici question est Bertrand de Cavaignac qui fut un des plus actifs capitaines protestants du pays. En 1584, comme lieutenant du vicomte de Turenne et commandant la garnison de Beaulieu, il avait attaqué avec plus de 600 hommes le château de Pescher, près de Sérilhac (Marche, *La vicomté de Turenne*. Tulle, imp. de Crauffon, 1880, p. 146). A son tour, en 1585, le duc du Maine l'assaillit dans Beaulieu et lui enleva la place de force (G. Lacoste, *op. cit.*, IV, 272).

était nécessaire, et le huguenot finit par dire que le garde entrerait comme il voudrait, mais que la garnison ne sortirait pas; « qu'il estoit très humble serviteur du roy et qu'il garderoit fort bien la place pour son service ». L'exempt reprit que cette obéissance ressemblait fort à celle des gens de la Rochelle au parti desquels, évidemment, M. de Cavaignac devait appartenir, puisqu'il refusait d'obéir et qu'il était huguenot. M. de Cavaignac mettant toujours l'excuse de ses filles en avant, « je répliquai qu'après tout, elles n'estoient pas de meilleures maisons que madame de Rohan qui estoit pour lors entre les mains d'un de mes camarades [1] et que quand elles demeureroient avec lui dans le dit chasteau, et que j'y serois, il n'y auroit point d'inconvénient; et il devoit bien plutôt croindre qu'elles ne tombassent entre les mains de deux ou trois mille soldats, ce qu'elles ne pourroient éviter, avant qu'il fust trois jours, non plus que lui d'avoir la tète coupée, avant la huitaine, dans Tholose, et tous ses soldats pendus, s'il n'obéissoit ». Rien n'y fit. « Je

1. Il s'agit de Catherine de Parthenay, qui avait épousé René II, vicomte de Rohan, et qui était mère du duc de Rohan, chef des protestants à ce moment en France. On ne voit pas bien a quel incident de sa vie, en 1622, fait allusion M. de Bordeaux (Cf. C. Merland, *Catherine de Parthenay*, Nantes, imp. de Vve Mellinet, 1875, in-8°).

lui dis les meilleures paroles que je pus pour le mettre en bon chemin. » Il ne démordit pas. Force fut à l'exempt de quitter la place et de rentrer à Cahors.

Là il expédia M. de Castillon au maréchal de Thémines avec un mot par lequel il rendait compte de ce qui s'était passé. Le soir même M. de Thémines répondait que l'exempt avait à gagner derechef Thédirac, à convoquer le peuple d'alentour ; qu'il allait être soutenu de deux mille hommes de troupes et de deux canons qu'on lui envoyait sous les ordres de M. d'Arpajon : l'affaire devenait grave.

Le lendemain matin M. de Bordeaux quitta Cahors accompagné du vice-sénéchal de la ville, de dix-huit ou vingt archers et du juge-mage, M. Izalie. Parvenu à Thédirac et ayant de nouveau frappé à la porte, il vit venir M. de Cavaignac, suivi d'un gentilhomme, M. de Fléaumont, capitaine au régiment de Pompadour, arrivé la veille pour se reposer et faire sa cour à mademoiselle de Cavaignac, qu'il désirait épouser. Aux premières sommations, M. de Cavaignac opposa d'abord les mêmes réponses que l'avant-veille. Mais il avait été prévenu de la mise en marche des troupes, du dessein de faire con-

voquer par les archers tous les villageois environnants : M. de Fléaumont, par surcroît, avait appelé sérieusement son attention sur les risques auxquels il s'exposait. Tous deux interrogèrent l'exempt : « Ils me firent mille petites questions sur lesquelles je ne les satisfaisois guère. » On n'en sortit pas. Impatienté, M. de Bordeaux se retira chez le juge du lieu, résolu à attendre les soldats pour agir. Sur son ordre, les consuls, ou magistrats municipaux de Thédirac, firent déjeuner dans les tavernes du bourg les hommes de la suite du garde.

Après déjeuner, M. Fléaumont arriva. Il demanda à l'exempt des gardes si vraiment il ne venait pas arrêter M. de Cavaignac; celui-ci en avait peur, voyant avec le garde des gens de Cahors, lesquels le haïssaient mortellement en raison de ce que jadis, lorsque le feu roi Henri IV prit cette ville, ce fut lui, M. de Cavaignac, alors dans les troupes protestantes du roi de Navarre, qui avait planté le pétard au pont-levis de la place et fait sauter la porte [1]. Les habitants de Cahors

1. D'après Sully (*Economies royales*, éd. aux trois V verts, in-fol., p. 24-26) ce serait le vicomte de Gourdon qui aurait mis le pétard à Cahors, accompagné du capitaine Saint-Martin et de M. de Roquelaure (cf. Cathala-Couture. *Hist. polit. de Quercy*. Montauban, 1785, in-12, t. II, p. 31). Cependant un acte retrouvé dans les archives notariales de Maurs nous apprend

ne le lui avaient jamais pardonné. Il croyait à une vengeance. M. de Bordeaux assura qu'il n'avait pas d'autre mission que celle qu'il avait indiquée.

Sur les six heures du soir M. de Fléaumont revint avec M. de Cavaignac, encore hésitant, et qui se demandait s'il ne devait pas faire sortir sa famille ou la garder avec lui. On se sépara sans conclure, mais, gracieusement, le châtelain envoya pour souper à l'exempt des gardes ample provision de gibier qui arriva bien, parce qu'il n'y avait plus rien à manger pour lui et pour son monde. Enfin, après souper, tard, M. de Cavaignac reparut avec M. de Fléaumont : cette fois il cédait. Il offrit ses soldats pour garder le château. M. de Bordeaux refusa.

Le lendemain au matin, la garnison défila par la porte qui donne du côté du bourg : elle comptait soixante-dix hommes qui voulurent emporter leurs armes, l'exempt des gardes n'y consentit

que le 8 juin 1584, le roi Henri de Navarre se trouvant à Cahors et voulant « reconnoitre la perte que Bertrand de Cavaignac a faite d'un cheval à la prise de ceste ville de Cahors où il a le premier hasardé sa vie », lui donne le dixième denier de la rançon d'un prisonnier de guerre détenu à Figeac et « les dîmes de la présente année des paroisses de Galgan, Nanssac et Foissac en Rouergue » (Communication de M. Godefroy Cavaignac). L'attaque de Cahors ayant eu lieu le 29 mai 1580, il y avait quarante-deux ans ; cela ne rajeunissait pas M. de Cavaignac qui doit avoir environ soixante-dix ans.

pas. Quand tout le monde fut sorti — il ne restait plus que M. de Cavaignac, sa famille, sept ou huit domestiques — le garde du corps se fit donner les clefs, les passa à M. de Castillon et pénétra dans les cours suivi de celui-ci, du vice-sénéchal, du juge-mage de Cahors et des archers. Il installa un corps de garde, plaça ses sentinelles et se mit en devoir de parcourir tout le château, chambre par chambre. Il manquait une clef. Madame de Cavaignac assura que la pièce fermée était « un endroit là où ses filles mettoient leur linge et menues hardes ». M. de Bordeaux insista. Sur le refus réitéré de madame de Cavaignac il envoya chercher « une busche » pour enfoncer la porte. « Lors maistre et maistresse commencèrent à hault crier. » Mais il fallut céder. La pièce contenait de quoi armer deux ou trois cents hommes, mousquets, piques, arquebuses, hallebardes, deux barriques de poudre, mèches et le reste. M. de Bordeaux fit tout enlever et ne laissa à M. de Cavaignac que son épée. Celui-ci demeura furieux trois jours durant et comme « nous ne laissions pas de boire et manger ensemble, dit l'exempt, nous nous regardions un peu de travers ». La mauvaise humeur ne dura pas. M. de Fléaumont, qui était resté au château, y employa ses bons offices.

C'était de l'aînée des filles de M. de Cavaignac que M. de Fléaumont était amoureux. M. de Cavaignac agréait bien la recherche du jeune homme, mais le père du capitaine, vieux bonhomme avare et quinteux ne voulant donner ni écu ni maille à son fils, M. de Cavaignac avait notifié à celui-ci qu'il lui accordait un an pour décider son père, sinon on en resterait là [1]. Cette année s'achevait en septembre 1622. Or au mois de mai, un jeune gentilhomme, M. de Périssac [2] vint demander la main de mademoiselle Louise de Cavaignac, la même. M. de Cavaignac répondit qu'il était engagé à l'égard de M. de Fléaumont, et qu'il ne pouvait accueillir cette requête. Le jeune gentilhomme n'insista pas. Mais le lendemain précisément du jour que M. Pierre de Bordeaux était venu s'installer à Thédirac, on vit arriver sur la route une bande de quelque trente cavaliers : c'étaient M. de Périssac, son oncle M. de Régnac, M. de la Nouaille, des amis, leurs valets et leurs laquais. « Et qui fut lors bien [embarrassé] ce fut ledit sieur de Cavaignac, car, comme dit est, il avoit pour lors chez lui ledit sieur de Fléaumont,

1. Ce M. de Fléaumont. fils de M. de Motte, avait quatre frères. « Leur père est fort âgé et est d'une humeur fâcheuse et leur est fort rude » (Bibl. nat., nouv. acq. fr., 6163, fol. 231).
2. Fils d'un M. de Campagnac.

homme pour ne laisser rien passer à son désavantage, ni au désavantage de la recherche qu'il faisoit de sa maistresse et fort sur l'éclaircissement. » En effet Fléaumont jeta feu et flammes et jura « que quiconque entreprendroit la recherche de sa maistresse et lui parler d'amour, il se couperoit la gorge avec lui ». L'exempt des gardes trancha la difficulté en déclarant que l'arrivée de ces trente cavaliers ne lui disant rien qui vaille, il refusait de les laisser entrer : « de quoi M. de Cavaignac fut fort aise », et M. de Fléaumont « content et appaisé ». La bande dut s'arrêter dans le bourg : on lui envoya de quoi souper. Le lendemain M. de Cavaignac alla voir de quoi vraiment il s'agissait et M. de Périssac s'empressa de lui dire qu'il ne venait certes point pour sa fille aînée mais bien pour la cadette dont il sollicitait la main. Tout le monde fut réjoui. M. de Bordeaux laissa pénétrer dans le château où eut lieu, le soir, un grand dîner, mais, néanmoins, à sa demande, les sept ou huit gentilshommes suivis de leurs valets allèrent résider plus loin, dans une terre de M. de Cavaignac appelée La Tour.

Le 10 juillet il y eut un autre incident. Une compagnie de cavalerie royale forte de cent à

cent vingt chevaux et commandée par M. de Mortemart, voulut cantonner dans le bourg de Thédirac. M. de Bordeaux s'y opposa. On manqua en venir aux mains et se tirer des coups de mousquet. Les hommes chargés de préparer les logis, intimidés par l'attitude énergique de l'exempt, se replièrent et M. de Mortemart prévenu fit des excuses si poliment, que M. de Bordeaux touché, l'invita à venir « prendre logis » au château, où il serait très bien reçu, lui disait-il, par le gentilhomme auquel le castel appartenait, « parpaillot », il est vrai, mais « brave homme et de présent serviteur du roy ». M. de Mortemart déclina l'invitation. Quelques jours après, ayant envoyé un de ses domestiques, un picard, chercher une mantille qui lui avait été volée à Thédirac et qu'on retrouva, l'exempt et son monde s'amusèrent à griser le picard abominablement et se divertirent à le regarder, au moment de son départ, les remerciant dans la basse-cour, à genoux, faisant mille actions ridicules « avec un petit chancellement et hoquet qui témoignoient qu'il en avoit assez ». Dans l'impossibilité de monter à cheval, le picard se coucha dans un fossé et s'endormit.

Le séjour de M. de Bordeaux à Thédirac dura du 28 juin au 14 juillet. Le conseil du roi, sur le

rapport d'un ingénieur, M. Ciette, « fort picoté de vérole », fit démolir quelque ouvrage de défense et on rappela l'exempt[1]. Il avait passé son temps « le mieux du monde, à jouer en bonne compagnie et [à faire] bonne chère ». Les préventions premières disparues, on le trouva charmant, car « ils eurent tous regrets de me voir partir, et père, et mère et filles. M. de Cavaignac me donna un pistolet; il me présenta de l'argent que je refusai; il donna aussi un pistolet à M. de Castillon et de l'argent à mes valets ».

En quittant Thédirac, il s'agissait de rejoindre le roi et l'armée qui étaient loin, quelque part vers le bas Languedoc, Carcassonne, peut-être, ou Narbonne. M. de Bordeaux, toujours suivi de M. de Castillon, se mit en route et hâta le pas. Il franchit le Lot à Castelfranc, coucha au Mas-de-Verdun, « méchant village », à Verdun, Grenade; passa la journée du dimanche 17 juillet à Tou-

1. « Ils sont trois frères en cour qui se nomment Ciete, tous trois ingénieurs. L'un des cadets vint audit Tédirac prendre le plan des fortifications du château et l'ayant reporté au conseil, on marqua de rouge sur son plan ce qui devoit estre abatu, qui n'estoit qu'une corne qui estoit derrière le logis... M. Izalie, juge-mage de Cahors, eut la commission de faire la démolition » (*Ibid.*, fol. 269). M. de Cavaignac eut de la chance, car on fit démolir à ce moment nombre de châteaux (*Mercure françois*, p. 652).

louse où il admira, aux Cordeliers, quarante à cinquante cadavres, « tous debout, hors terre, quelques-uns morts depuis plus de deux cents ans » et, parmi eux, « Paule qui estoit une belle femme il y a trente ans et qui passoit bien son temps » ; s'étonna que le gibet s'y appelât Salins, « comme si on saloit les hommes là, comme on sale les pourceaux [1] » ; et observa « qu'il y a dans ladite ville quantité de monastères, de couvents, d'églises ». Il gagna, par Castanet, Montgiscard, Baziège, Mas-Saintes-Puelles — qui fumait encore de l'incendie allumé par les troupes royales [2], — Castelnaudary dont les vingt et un moulins à vent le surprirent. La chaleur était suffocante. L'armée avait laissé derrière elle, dans cette dernière ville, plus de trois cents malades, sans compter les morts. Les chevaux tombés bordaient la route : il était impossible d'avoir de l'eau. Le

1. On venait précisément d'y pendre le 12 juillet deux protestants, l'un, moine espagnol, renégat, l'autre, espion, accusés tous deux d'avoir voulu attenter à la vie du roi (*Ibid.*, p. 790). — Sur Toulouse au XVIIe siècle, voir le P. de Varennes, *Le voyage en France*. Paris, 1639, in-8°, pp. 118 et suiv. ; — J. de Laet, *Gallia*. Lugduni Batavorum, 1629, in-24, p. 77 ; — A. Gölnitz, *Ulysses belgico-gallicus*. Amsterdam, 1655, in-16, pp. 529-540.

2. Cette bourgade (canton de Castelnaudary, Aude), fut brûlée par le maréchal de Praslin parce qu'il « y avoit plus de soixante ans qu'elle ne vivoit que de larcins et de brigandages, rendant tous les paysans tributaires » (C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, I, 386).

lundi 18 juillet, Pierre de Bordeaux fit l'étape de Carcassonne à travers un « tout plat pays », couvert d'un « bled fort bas et court ». Il s'intéressa au battage du froment opéré à l'aide de fléaux, « mais non si gros ni si grand qu'en notre pays »; plus souvent sur une aire, où les gens amènent « chevaux, mulets et asnes qu'ils font courir et cheminer en rond », en tout dix-huit, vingt animaux, tenus au centre par un homme et « chacun un clairon ou sonnette pendue au col, qu'on entend de fort loin ». Les landes qu'il aperçut le ravirent, car « au lieu qu'en nostre pays ce sont bruyères, ce n'est ici que lavande, tin et marjolaine ». Carcassonne ne lui dit rien; il y remarqua seulement de « belles tours » et surtout un pont de treize arches.

Le roi en était parti il n'y avait pas longtemps, chassé de la ville basse par un incendie qui commença à onze heures du soir et qu'avaient allumé « les parpaillots », disaient les uns, les cuisiniers de Sa Majesté, opinaient « les gens de plus d'esprit »[1]. L'exempt atteignit Narbonne le mardi

1. Cet incendie fut considérable: il consuma 250 maisons et une partie de l'église des Cordeliers (Dom Vaissete, *Hist. gén. du Languedoc*, éd. Privat, XI, 970). Le P. Bouges (*Hist. ecclés. et civile de la ville et diocèse de Carcassonne*. Paris, P. Gandouin, 1741, in-4°, p. 429) conte longuement les détails

19 juillet. Enfin, apprenant là que l'armée royale cantonnait dans Béziers, il ne fit que passer, courut, et rejoignit Sa Majesté le mercredi 20 juillet.

Le roi et ses troupes stationnaient à Béziers et y devaient encore rester plus de vingt jours. Tout le monde était malade. La sécheresse extrême — il n'avait pas plu depuis plus de sept mois — le manque d'eau, la chaleur torride avaient provoqué une épidémie meurtrière que M. de Bordeaux décrit sous la forme « d'un mal d'estomac et de teste avec un échauffement de sang et la fièvre ». Les morts se multipliaient; on les enterrait aux Carmes et aux Minimes, « et même les bourgeois commençaient à prendre le mal ». L'exempt logea chez un potier qui faisait « cuire ses pots » dans son four avec de la paille; — il n'y avait pas de bois; — et visita Béziers. Ce qui le frappa le plus, ce fut dans « la carrière [ou rue] française un grand homme de pierre qu'ils appellent *Pepesut*, pied pesant. C'est quelque statue du temps des payens, car la ville est fort antique ». A l'époque des Anglais, contait-on, des arbalétriers se mettant

de ce sinistre qui commença à onze heures du soir. « On crut, dit-il, que ce feu qui, dans son commencement, n'avoit pris peut-être que par accident, avoit été augmenté et entretenu par les calvinistes appelés dans ce pays « parpaillots ».

derrière la statue, « qui est au coin d'une maison qui avance plus que les autres », avaient tiré sur les ennemis envahissant la ville et leur avaient fait croire que c'était Pepesut qui les ajustait et qu'il était un diable. Les Anglais avaient pris peur, décampé, et la ville avait été sauvée.

Un détail rendait la vie de Béziers insupportable : les mouches. « Il n'y a lieu au monde, s'écrie l'exempt, où les mouches soient plus importunes! Depuis qu'il est jour il ne faut point espérer de dormir. Elles viennent jusque dans les draps! »

Après trois semaines de séjour[1], — le roi en avait été malade et le cardinal de Retz en était mort[2], — l'armée quitta Béziers le 11 août 1622

1. Le duc de Rohan prétend que le roi séjourna à Béziers si longtemps « pour attendre ses munitions et fortifier son armée » (*Mémoires*, éd. Michaud, p. 536). C'est bien en réalité « pour y laisser passer les grandes chaleurs » (*Mémoires* de Brienne, éd. de 1719, I, 146), et « les ardeurs de la canicule qui sont grandes en ces contrées » (*Mercure françois*, VIII, 662; Bassompierre, *Mémoires*, III, 92).

2. Henri de Gondi, cardinal de Retz, évêque de Paris, suivait l'armée comme chef du conseil du roi. Il ne mourut en réalité que cinq jours après le départ du roi (*Mercure françois*, VIII, 804). Richelieu qui ne l'aimait pas et trace de lui un portrait défavorable le fait tomber malade à Lunel d'une « fièvre d'armée » (*Mémoires*, I, 267). Le cardinal de Retz logeait dans la « carrière française ». « On mit, ajoute M. de Bordeaux, aux deux bouts de la rue, pendant qu'il fut malade, des piliers de bois, de peur que les charrettes y passassent; et les tambours des compagnies entrant et sortant de garde cessoient de battre lorsqu'ils approchoient de sa maison » (Bibl. nat., nouv. acq. fr., 6163, p. 320).

pour marcher sur Montpellier, dernière place à prendre. Elle passa par Pézenas, où les habitants reçurent Sa Majesté en jetant du sable mouillé sur le sol, tendant des draps sur les rues afin d'éviter la chaleur, et, « pour donner plaisir », faisant « marcher par la ville une forme de chameau où il y a des hommes dedans qui le font cheminer et qui lui font avancer une longue teste avec force grimaces ». A Marseillan, M. de Bordeaux demeura enthousiasmé d'un aloès « de la haulteur d'une pique », de deux pieds de tour, tout vert, qui était chez un grainetier depuis près de cent ans et dont il ne put pas arriver à savoir si c'était « arbre ou herbe ».

On fut le 13 à Frontignan, contrée couverte de vignes noires et blanches, d'oliviers, mais où il n'y a que peu de grains. « Les terres sont toutes pierreuses, ce qui rend le vin si fort délicieux. » Les gardes du corps allèrent cantonner à Balaruc, tout près, ville de bains « où l'on vient de fort loing pour plusieurs maladies » et où se voient de belles maisons et de beaux hôtels à l'usage des baigneurs. « Mais pour lors, il n'y avoit personne, je croy, à cause de la guerre. »

Le voisinage de Montpellier se trahissant par la présence de partis de cavalerie huguenots qui bat-

taient la campagne, il fallut marcher avec précaution, en ordre de bataille. Le pays était plein d'horribles scorpions. Avant d'aborder Montpellier, on traversa, au sud, Mauguio, « petite ville à meschantes murailles comme celles du parc d'un gentilhomme ruiné » et on s'assura de quelques places aux alentours : Lunel, où le ministre protestant, M. Durand, s'enfuit dès qu'il vit « que c'estoit tout de bon que le siège venoit ». Le prince de Condé tira sur la place 940 coups de canon, on en trouva le compte dans les papiers des gens de la ville. Les gardes, qui furent bien logés, eurent du mal à se nourrir. Mais ce qui mit hors de lui M. de Bordeaux, ce furent les cousins, « qu'ils appellent en Languedoc bigats et muscaillous. Ils m'accomodèrent le visage de telle façon qu'on eut dict que j'eusse eu la petite vérole; et les piqures en sont cuisantes! » De là, le mercredi 17 août, le roi et ses gardes allèrent assister à la reddition de la ville de Sommières[1], trois ou quatre lieues plus

1. Le duc de Rohan se plaint de ce que ses coreligionnaires aient défendu la plupart de ces places. « Si j'eusse été cru six mois devant, dit-il (*Mémoires*, p. 540), on eut démantelé Lunel, Mauguio, Massillargues et Aymargues, en fortifiant bien Montpellier, Nîmes, Uzès, et Sommières pour la commodité des Cévennes. Nous avions des hommes assez suffisamment pour faire une gaillarde résistance. Mais l'imprévoyance des peuples et l'intérêt particulier des gouverneurs des places firent rejeter mon avis dont, depuis, ils se sont bien repentis. » Sur

loin, dont les soldats défilèrent pêle-mêle avec les femmes et les enfants, « de dix pas en dix pas levant les mains en hault et, le chapeau hors de la teste, criant : vive le roy! Ils estoient frizés comme barbets et estoient presque tous genevois ».

Puis, cela fait, le roi revint sur Montpellier, par Mauguio, et s'approchant de la ville alla s'installer en avant, dans une maison isolée qui appartenait au premier consul de la cité protestante et qu'on fortifia[1]. Le siège commençait. Seulement, ici, il n'y avait pas de quoi loger les gardes du corps. Où ceux-ci devaient-ils cantonner? Quel était le gîte de M. de Bordeaux? Les maréchaux des logis avaient oublié de le dire. L'exempt du garde attendit. La chaleur était accablante. Le soleil donnait brutalement et il n'y avait pas un arbre, pas un endroit, « tant fut-il petit, pour nous mettre à l'ombre ». Notre Normand ayant très faim, un valet alla lui chercher « trois ou quatre fois plein son chapeau de raisin », dont il mangea « de bon

ces faits, voir Fontenay-Mareuil, *Mémoires*, p. 169; le *Mercure françois*, VIII, 797.

1. Cette maison, appelée Castelnau et appartenant au consul Aimerie, est décrite par Héroard (ms. fr., 2047, fol. 91 r° ; C. Bernard (*Hist. de Louis XIII*, I, 409 : P. Corbière (*Hist. du siège de Montpellier*. Montpellier, 1866, in-4°, p. 63); le *Mercure françois* (VIII, 812); Puységur (*Mém.*, I, 27).

appétit ». Enfin les maréchaux des logis arrivèrent et lui annoncèrent qu'il devait aller s'installer à Mérargues. Mais où était Mérargues? Il partit sur la route poussiéreuse, maugréant, toujours sous la chaleur excessive. Par surcroît il ne put rencontrer personne du pays pour lui indiquer son chemin. « A force d'aller et de venir longuement », il finit par atteindre pourtant le village qu'il cherchait[1], exténué, n'en pouvant plus. La maison qui lui était destinée, ainsi qu'au fidèle M. de Castillon, était à moitié démolie et n'avait plus ni porte ni fenêtre. A l'intérieur, rien, « ni hoste, ni hostesse, ni pain, ni viande », pas même d'eau : mais dans un coin on dénicha « force vin ». Bordeaux en but « trois ou quatre grands coups sans eau, et me sembla très excellent ». Il fallait bien pourtant manger. M. de Castillon sortit à la découverte, et en attendant, l'exempt des gardes alla fouiller « dans des jardinages » où il finit par trouver des figues. M. de Castillon revint quelque temps après, rapportant une épaule de mouton dans laquelle on mordit à belles dents, sans pain, sans sel, sans couvert.

La nuit venue, M. de Bordeaux fit étendre une

1. Mérargues ou Meyrargues est aujourd'hui un hameau de la commune de Vendargues, canton de Castries, sur la Cadoule, à 9 kil. de Montpellier.

paillasse sur les dalles de pierre d'une façon de cuisine et se jeta dessus. Mais, à peine était-il couché, qu'il se sentit pris de frissons. C'était la fièvre. Il claqua des dents toute la nuit. Au matin, n'y pouvant tenir, il se releva « tout rompu », fit seller, brider son cheval et partit pour le quartier du roi dans l'intention de pousser jusqu'au camp de l'armée, plus loin ; d'aller trouver M. de Briançon, capitaine au régiment de Normandie, un de ses amis, et de lui demander la moitié de son lit, ainsi qu'il avait été convenu entre eux en cas de maladie de l'un ou de l'autre. S'il était trop mal, il se bornerait à « manger un morceau » et reviendrait se coucher. Il ne put ni dépasser le quartier du roi[1], ni manger quoi que ce soit. Force lui fut de revenir à Mérargues où il se rejeta sur sa paillasse hurlant, réclamant à grands cris un chirurgien. On lui en amena un qui se borna à lui administrer un lavement ; « et crois bien que ce n'estoit que de l'eau. Il me saigna aussi et me fit une médecine qui ne m'apporta pas beaucoup

1. Le régiment de Normandie était « hutté » à droite du logis du roi, sur le coteau des Olivettes (*Mercure françois*, VIII, 812. — Voir aussi Michel Baudier, *Hist. de Toiras*, p. 48). L'armée royale s'élevait à ce moment à 20 000 hommes de pied et 3000 chevaux (*Mémoires* du duc de Rohan, p. 538 ; dépêche du nonce Corsini, dans B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII*, p. 134).

de soulagement »! Plusieurs jours durant il demeura dans cet état. Le 10 septembre il se fit porter à Mauguio [1], sur un râtelier de cheval, par six hommes qui lui prirent un quart d'écu chacun, et trouva gîte dans une maison qu'un page de la petite écurie, M. du Mesnil, lui avait préparée en faisant déguerpir ceux qui s'y trouvaient. « La première nuit que j'y arrivai et que j'y couchai, on vint pousser rudement la porte de mon dit logis par plusieurs fois; je l'avois fait appuyer avec des bûches que j'avois trouvées dedans. C'estoient soldats qui cherchoient fortune. Les entendant frapper si fort, je fis lever mes gens et moi-même me levai, bien que faible, mais la crainte d'estre confronté me donna de la force. Je parlai hault à mes valets, de carabine, de pistolets et d'espée, ce qui fit retirer ces coureurs de nuit qui visitoient bien d'autres maisons que la mienne. » Mais « messieurs du conseil » de la ville, craignant quelque coup de main des protestants, ayant demandé et obtenu de nouvelles troupes, qu'il fallut loger, signifièrent à M. de Bordeaux qu'il

1. Mauguio venait d'être enlevé par le duc de Montmorency malgré la résistance des trois ou quatre cents protestants que le duc de Rohan avait jetés dans la ville (*Histoire de ce qui s'est passé à Mauguio de 1622 jusqu'en 1632*. Biblioth. de la ville de Nimes, ms. n° 13844 : Cf. Vaissete, *Hist. gén. du Languedoc*, XI, 974).

eût à déménager. Avec bien de la peine le malheureux exempt trouva une autre maison ; il y était à peine installé qu'on lui annonça qu'en huit jours cinq individus y étaient morts de la peste. Il ne prit que le temps de se relever, de ramasser ses hardes et de s'enfuir. Il regagna tristement Mérargues, « encore fort las, sans fièvre pourtant », et un maréchal des logis, nommé d'Orangis, le recueillit. Au bout de deux jours la fièvre reparut. Un gendarme du roi, Triqueville, du pays de Caux, lui conseilla d'aller à Aigues-Mortes où il trouverait un bon médecin, M. Girard, homme prudent et expert qui le guérirait[1]. M. de Bordeaux repartit donc à cheval. Arrivé en vue des portes d'Aigues-Mortes il se douta que le corps de garde avait dû recevoir la consigne de ne laisser entrer aucun malade, et que sa détestable mine allait lui jouer un mauvais tour. « Un peu devant que d'estre à la sentinelle, je poussai mon cheval le plus vertement que je pus pour m'eschauffer, avoir meilleure couleur et par là tesmoigner que je me portois bien ». Mais le caporal du poste, méfiant, reconnut

1. Aigues-Mortes avait été livrée au roi récemment par le protestant M. de Chatillon qui eut pour la peine le bâton de maréchal (*Mémoires* de Brienne, I, 150). Le roi y était venu quelques jours auparavant, le 22 août, et y avait laissé pour gouverneur le marquis de Varennes (Bassompierre, *Mémoires*, III, 109).

que « je n'estois pas trop à mon ayse » et refusa de le laisser entrer. M. de Bordeaux insista, affirmant qu'il ne venait que pour dîner et voir une femme, laquelle avait hébergé un de ses amis souffrant, tout dernièrement. Il nomma cette femme et il se trouva que des bourgeois, passants, que le caporal questionna, la connaissaient. Le chef du poste se laissa fléchir et donna à l'exempt deux de ses hommes pour l'accompagner. En route, les soldats faisant remarquer à M. de Bordeaux qu'il avait l'air bien mal en point : « Comment ! » s'écria le garde du corps, et pour leur prouver le contraire il les invita à venir partager « un mauvais dîner ». Les soldats refusèrent, puis, au bout de quelques pas, ils dirent à l'exempt qu'il devoit connaître le chemin, qu'ils allaient le laisser; si on leur parlait de lui, ils déclareraient que la couleur de son visage était son ton naturel et qu'il se portait bien. « Je fus fort resjouy. » Il descendit chez une brave veuve huguenote.

Le médecin qu'on lui avait recommandé, après l'avoir examiné, dit sentencieusement que la maladie dont l'exempt était atteint était une fièvre tierce, « comme c'estoit la vérité; et m'assura dans trois jours de me la faire partir, à quoi il ne manqua. Mais au lieu de tierce il me la donna

continue avec un grand desvoyement qui me dura, avec la fièvre, vingt-cinq jours ». Ce médecin avait administré à M. de Bordeaux et à d'autres, certaine pilule de sa façon dont les autres moururent net. Il fut obligé de fuir de la ville sous la clameur publique. Le garde du corps s'adressa alors à un médecin de Montpellier réfugié à Aigues-Mortes, « bien que huguenot. Il estoit homme de bien et assistoit les catholiques ». Cet homme fut très dévoué, vint voir jusqu'à « deux fois et dix fois » par jour le malade. Celui-ci fut à la mort. On lui apporta même les derniers sacrements. « Dans Aigues-Mortes, lorsqu'on va porter Notre-Seigneur à quelqu'un, tant qu'il y a de personnes dans l'église suivent jusque dans la chambre du malade tel qu'il soit, du pays, ou estranger. Je fus estonné lorsqu'il m'arriva ainsi, jusqu'à ce qu'on m'eut dit cette coutume qui est fort louable ». Le bruit courut même là-bas, à Vernon, que M. de Bordeaux était trépassé, et son frère, M. de la Mare, accourut en poste, tout pleurant, pour voir ce qu'il en était. Un mieux cependant s'étant déclaré, le médecin notifia au malheureux moribond que la première chose qu'il avait à faire était de s'en aller, quelque faible qu'il fût, et de quitter l'air

malsain d'Aigues-Mortes causé par « le marais de mer », spécialement pernicieux pour ceux qui, comme lui, « estoient nés sous un climat plus bénin et plus tempéré ». M. de Bordeaux était bien bas, quoique la fièvre fût partie. A peine pouvait-il se lever pendant qu'on faisait son lit et il était si dolent que la veille encore de son départ « je ne pouvois, dit-il, faire deux tours dans ma chambre qui n'estoit pas des plus grandes ». Le conseil était bon, il fallait le suivre.

Le samedi 22 octobre, on hissa péniblement l'exempt à cheval. Il fit ses adieux au médecin; tous deux se quittèrent « fort bons amis et contents l'un de l'autre ». La première demi-heure de chevauchée fut pénible, puis peu à peu le garde du corps s'assura, et finit par pouvoir faire les huit lieues qui le menaient à Arles, sans descendre. Mais le lendemain, dimanche, à Avignon, il se trouva si anéanti qu'il dut rester deux jours alité à l'auberge « à l'enseigne de *la Rochelle* ». Des juifs et des juives vinrent le voir. « Il y en avoit plus de cinq cents par la ville, frippiers et usuriers, ne possédant aucuns héritages, mais seulement des meubles; et font traffic de toutes sortes de choses. Ils se laissent battre comme chiens sans qu'ils ozent se revanger. C'est une misérable

sorte de gens. Les hommes portent des chapeaux jaulnes et les femmes une petite pièce jaulne sur la teste[1]. » Le vendredi il put arriver à Valence où il coucha au *Petit Paris*. Il fut à Lyon pour la Toussaint et s'arrêta, avant d'y arriver, à Saint-Saphorin, garnison de deux régiments d'infanterie, ceux de Villerseaux et de Balagny, où était « quantité de jeunesse de Vernon, le fils aîné de Charles Normand, Glasson tailleur, un des fils de Jean de Pacy, pâtissier, et plusieurs autres ». A mesure qu'il avançait vers le nord, sa santé s'améliorait. Il ne s'attarda pas. Il passa le jour des morts à Tarare et par Roanne gagna la Loire. Il voulut à Nevers profiter du bateau mais « il nous prit une tourmente qui nous contraignit » à remonter à cheval. Après avoir fait étape à La Charité, Château-Landon, Essonnes, il parvint le dimanche 13 novembre à Paris, alla descendre à la Vallée de Misère[2] dans l'auberge de *La Notre-Dame de Boulogne* où il demeura quatre jours. Enfin il

1. Voir ce que dit M. Hanotaux des juifs d'Avignon d'après les témoignages des contemporains (*Hist. du cardinal de Richelieu*, I, 187). Ce texte-ci confirme et complète.

2. Place située à gauche du grand Châtelet dont le nom venait de l'aspect lamentable qu'elle avait eue en 1496 du fait des ruines causées par une inondation. Le quai qui suivait (aujourd'hui quai de la Mégisserie) portait le nom de « vieille Vallée de Misère » qui fut remplacé au XVIII[e] siècle par le nom de « quai de la Ferraille » (Plans de la Caille et de Turgot).

arrivait le 17 à Vernon et chez lui « où je fus malade encore le reste de l'hiver et plus d'un an après ». Il n'avait vu ni la reddition de Montpellier ni la fin de la campagne[1] !

Le roi Louis XIII, au moment où M. Pierre de Bordeaux vient de le suivre pendant ces quelques mois d'été de 1622, est un tout jeune homme de vingt et un ans, de taille moyenne, pas aussi mince et sec qu'il le sera plus tard, imberbe, les traits du visage encore un peu empâtés, surtout dans le bas de la figure; la lèvre inférieure légèrement pendante qui rappelle sa mère Marie de Médicis[2]. A ne s'en tenir qu'aux renseignements que nous donne l'exempt des gardes, il apparaît avec la physionomie d'un garçon autoritaire, vaillant, insouciant des dangers, extrêmement actif, peu difficile sur les commodités de la vie, bon, juste et humain. Ce n'est pas un enfant qu'on conduit

1. La campagne se termina par la paix de Montpellier que négocia le duc de Rohan, lequel fut très attaqué du côté protestant pour l'avoir conclue (*Mémoires* du duc de Rohan, p. 538, et sa défense dans son *Discours sur les raisons de la paix faite devant Montpellier 1622*, *Ibid.*, 539). — Louis XIII fit son entrée dans la ville le jeudi 20 octobre 1622 (Héroard, ms. fr. 4027, fol. 110 v°).

2. « De figure, il tient plutôt de sa mère », dit l'ambassadeur florentin A. Cioli (cité par B. Zeller, *La minorité de Louis XIII*, p. 126). Voir la belle médaille de G. Dupré qui le représente à peu près vers cette époque.

mais un prince qui commande et qu'on redoute. Sa vie est régulière et sa journée bien remplie. Le matin, après être levé de bonne heure[1], il déjeune, puis entend la messe[2] et, au retour, assiste au conseil qui quotidiennement se prolonge. Après le conseil, il dîne. En raison des grandes chaleurs qui ont régné presque tout le temps de la campagne, le repas terminé, le roi se retire pour se reposer et faire une « méridienne » dans l'ombre d'une chambre close, à l'abri du soleil et des mouches[3]. Mais le plus souvent, toujours dans la retraite, il aime mieux s'amuser à peindre, à tracer des plans et des cartes du pays qu'il traverse, c'est son grand plaisir. Il est aidé par un gentilhomme qui peint et dessine fort bien, M. de Vic[4]. Le gros de la chaleur du jour tombé,

1. En temps ordinaire, six heures, six heures et demie (Héroard, ms. fr., 4027, fol. 50 v°); suivant les nécessités de l'étape, trois heures ou quatre heures (*Ibid.*, fol. 74 v°).

2. On dit la messe au roi Louis XIII (la messe quotidienne fait partie du cérémonial de la vie d'un roi de France jusqu'à la fin de l'ancien régime), dans la chapelle du château qu'il habite, dans l'église voisine; à défaut, comme à Négrepelisse, « en la rue, sous le portique de son logis » (Héroard, *Ibid.*, fol. 60 v°).

3. Il fait mettre dans son cabinet de la paille humide sur laquelle il se couche et dort de une heure à trois ou quatre (*Ibid.*, fol. 73 v°, fol. 74, 75). Bien qu'il souffre de la chaleur, Louis XIII, remarque le médecin, n'est jamais en transpiration (*Ibid.*, fol. 83 v°).

4. Héroard confirme le fait que le roi a beaucoup dessiné de plans pendant la campagne (*op. cit.*, fol. 64, 76, 77). Nous

il monte à cheval pour aller chasser. Il tire, ou, mieux, il chasse au vol, ce qu'il préfère. Il a emmené avec lui une grande quantité d'oiseaux. M. de Bordeaux raconte qu'à Lunel il fut chargé avec un de ses camarades, le chevalier de Contenant, de faire monter l'eau d'un puits lequel était encombré d'une mécanique où l'on reconnaît, à la description qu'il en fait, une noria. « Nous en tirasmes longtemps de cette sorte, dit-il, pour faire baigner les oyseaux du roi. » Le prince chasse jusqu'à la nuit, revient souper et se retire de bonne heure[1]. Il monte à cheval tous les jours. A Montpellier où la chaleur rend impossible la moindre promenade, il monte de nuit. Si le pays n'est pas sûr et qu'on puisse craindre quelque surprise, le roi est accompagné à la chasse, ou

avons conservé quantité de dessins manuscrits de ce genre et de cette époque (Section des cartes et plans de la Bibliothèque nationale). Ce sont des œuvres bien faites et qui montrent que la cartographie était très poussée à cette date. Louis XIII s'y entendait fort bien. Un jour où l'on discutait devant lui de la marche de l'armée sur Négrepelisse et que personne ne se rappelait la configuration des lieux, le roi demanda du papier, une plume, et, de mémoire, traça la carte de la région depuis la Française jusqu'à Négrepelisse (C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, I, 375).

1. Après dîner, fréquemment, le roi fait faire de la musique, « chante lui-même » (Héroard, *op. cit.*, fol. 54, 71), « chante la guimbarde et autres chansons » (fol. 51); ou joue aux cartes avec Schomberg, Puisieux, Montmorency, Bassompierre, Toiras, etc. (fol. 70, 75.)

dans ses sorties, un jour par des gendarmes de la garde, le lendemain par des chevau-légers.

Très différent de son fils Louis XIV, dont les voyages aux armées sont des parades fastueuses où rien ne manquera, cour brillante, dames nombreuses, logis magnifiques et festins journaliers, Louis XIII vit comme un simple officier de troupe; il n'est entouré que de soldats; il gîte où il peut, mange ce qu'il trouve, frustement, rudement. Si, à Béziers, il loge à l'évêché, confortable édifice « qui est sur la place où l'on vend le fruit »; ou à Moissac dans la belle abbaye de la ville; à Castelnau, près Montpellier, il n'a qu'une méchante maison; à Castillon-sur-Dordogne il couche dans une chambre d'auberge, à l'enseigne des *Trois Rois*, aux faubourgs. Pis encore, à Villedieu, devant Négrepelisse, il ne dispose que d'une affreuse masure dont les planchers sont à ce point branlants qu'on en interdit l'entrée de crainte que tout ne s'effondre. Le roi couche à l'étage : la salle du bas sert de salle des gardes, et l'huissier se tient dans l'escalier[1].

1. « Le roi vint loger en une pauvre mestairie de païsan où il n'y avoit qu'une chambre proche du toit qui se voyoit à découvert et à laquelle il falloit monter par une échelle. Du bas, qui servoit à un cellier, on fit la salle pour ses gardes. Il y a peu de laboureurs qui n'ayent de meilleurs logemens » (C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, I, 377). Devant Saint-Antonin

Pour les repas, aussi peu d'apprêt. Un jour Louis XIII mange à la poste, le lendemain sous une treille[1]. Le fils de Henri IV a gardé les goûts simples de son père.

Il dîne généralement seul, par besoin de tranquillité et pour aller plus vite. Une fois, à Montauban, il invite à souper quinze ou vingt seigneurs, et M. de Bordeaux est si surpris de cette nouveauté qu'il l'appelle « une desbauche ». Le roi permet cependant qu'on l'invite lui-même. Dans une circonstance mémorable, M. de Toiras « lui donne à souper et aux petits seigneurs et autres ». Le lendemain de la prise de Saint-Antonin, le comte de Schomberg « le traite » sous des tentes[2].

Il arrive qu'on fasse maigre chère. Le 9 juin, devant Négrepelisse, à cette table du roi, « il n'y eut point de vin et ne but-on que de l'eau, ce qui n'avoit point été vu par les plus vieux courtisans

dans la maison qu'habite le roi, « il n'y avoit qu'une chambre de dix à onze pieds en carré, dont le plancher estoit si bas que son lit, à grand'peine, y pouvoit estre dressé » (*Ibid.*, I, 381).

1. Ici sous un prunier, là dans un champ labouré, au grand soleil (Héroard, *op. cit.*, fol. 59 v°).

2. (Héroard, fol. 64 v°.) A Agen le roi dîne chez l'évêque (*Ibid.*, fol. 57 v°); à Moissac, chez le prince de Condé (*Ibid.*, fol. 58 v°; le médecin donne le menu). A Toulouse le prince de Joinville (fol. 68 v°) le reçoit. Le roi arrivé à huit heures et demie, s'en va à neuf heures et demie.

et officiers de la maison du roi[1] ». Louis XIII, si sévère pour les affaires de service, ne dit rien, et s'accommode patiemment des médiocres moyens d'existence que lui imposent chaque jour les hasards de la guerre.

Aux événements militaires et à la marche des opérations il apporte un zèle qui ne se lasse pas et une ardeur impatiente. Il lui arrive de passer des journées entières à cheval pour suivre les mouvements de l'armée. Pendant les sièges, il ne quitte pas la tranchée, s'aventurant témérairement aux points dangereux, voyant tomber du monde autour de lui sans sourciller et ne reculant pas d'un point où les balles sifflent et où ses officiers, à deux pas de lui, sont tués. Il est insouciant du péril. Devant Saint-Antonin il suit les péripéties de l'attaque avec nervosité, se montrant fâché et vexé lorsque la moindre chose ne marche pas comme il le désire. Il hâte les mises en batteries désigne les emplacements et, nous l'avons vu,

1. D'une façon générale, cependant, les services de cuisine de bouche, gobelet — suivant le roi, celui-ci a tous les jours, à peu près, ce qu'il faut et même ses plats préférés. Héroard nous donne ses menus de chaque repas. Voici le menu du déjeuner pris dans un champ labouré le 8 juin : 20 cerises crues, cuisses et ailes de deux gelinottes rôties; « estomac » d'un poulet d'inde; vin claret; dragée de fenouil.

pour aller plus vite, pointer lui-même les pièces[1]. Il resta à la canonnade terrible qui « épouvantoit les parpaillots » jusqu'à huit heures du soir. — On avait reconnu qu'au sortir de Moissac l'artillerie aurait grand'peine à rouler en raison de l'état détestable de la route. Il s'occupe de ce détail avec « chaleur ». « Le lundi matin le roi alla à cent pas de la ville pour faire lui-même accomoder le méchant chemin par où devoient passer six pièces de canon; et, le conseil tenu, l'après-disner, Sa Majesté alla pour voir passer les canons. »

La discipline des troupes lui tient à cœur, cette malheureuse discipline qui a été le fléau de l'administration militaire du règne de Louis XIII, tellement elle a été difficile à maintenir dans des bandes de vieux routiers de profession, bons soldats, mais constamment hors de leurs rangs, à la maraude, ou, comme on dit, d'un joli mot d'argot du temps, « à la picorée »[2]. Une fois, près de

1. Bernard et Héroard, deux témoins oculaires, confirment ce détail. « Sa Majesté, dit le premier (*Hist. de Louis XIII*, I, 385) étant assidue en cette batterie où estoient les deux pièces (sur une montagne « qui donnoit comme à plomb à la porte du Prat ») se plaisoit à les pointer lui-mesme. » Et le second : « Le roi, à dix heures, monte à cheval et va au camp au-dessus d'une batterie où il y avoit deux couleuvrines; en pointe par deux fois, tire sur des paysans qui remparoient; à la deuxième fois en tue deux » (fr. 4027, fol. 62 r°).

2. Ce mot viendrait d'après P. Monet (*Inventaire des deux langues françoise et latine*. Lyon, 1635, in-fol., p. 655) du latin

Mirambeau, étant en train de chasser, suivi de sept ou huit gardes du corps, dont était M. de Bordeaux, d'arquebusiers et de tireurs, le roi aperçoit « deux gardes-françaises qui faisoient le diable et pilloient tout dans la maison d'un paysan ». Hors de lui, il ordonne de « faire alte » et commande à deux valets de pied de se jeter sur les deux gardes-françaises : « Battez-les tout le saoul, s'écrie-t-il avec emportement, et les assommez de coups ! » L'exempt des gardes ajoute : « Ils le firent fort et ferme et s'il se fust trouvé un bourreau, ils estoient pendus sur-le-champ ! » De retour au château de Mirambeau où était l'étape, Louis XIII fait appeler le colonel des gardes françaises, M. de Canaples. « Canaples, lui dit-il vivement, il faut que vous mettiez un meilleur ordre dans le régiment de mes gardes qu'il n'y a et que vous les faciez tenir dans leur quartier et suivre leur drapeau ! » Le colonel veut excuser ses hommes « logés si serrément, dit-il, qu'il

pecorare, « enlever des troupeaux ». Estienne Pasquier dit que ce mot est de son siècle [le XVIe] (*Recherches de la France*, Paris, 1643, in-fol. p. 683). Angot de l'Eperonière écrit des soldats maraudeurs qui ravagent la Normandie en 1620 (*Les Nouveaux satires et exercices gaillards de ce temps*, Rouen, 1637 in-12, p. 81) :

> Cette engeance d'enfer que la faim espoinçonne
> Froisse tout, pille tout, sans respect de personne.
> Ce ne sont point soudards, ce sont des picoreurs
> Qui sont de l'Ante-Christ les vrais avant-coureurs.

fault qu'ils aillent aux villages voisins chercher des vivres pour de l'argent. — Comment! reprend le roi, ils abandonnent leur drapeau pour aller voler et picorer et vous appelez cela chercher des vivres pour de l'argent? Si vous n'y donnez un meilleur ordre, doresnavant je vous casserai comme faisant vous-même tous les larcins et voleries! »

Une autre fois, à Guitres-sur-l'Isle, le roi rencontre un valet, traînant trois vaches volées à un paysan; il arrête l'homme et lui demande à qui sont ces vaches. Le valet dit qu'elles sont à son maître, la Pierre, gendarme. On fait venir la Pierre. Qui lui a « baillé ces vaches? — Il les a achetées. — Combien? — Vingt livres. — Qui était avec lui au moment de l'achat? — Un autre gendarme de la même compagnie, un tel. » On fait venir celui-ci, on le questionne : il répond qu'il n'était pas du tout présent lorsque le prix fut fait. Alors le roi, s'adressant à la Pierre : « Je vois bien que vous les avez volées! Cherchez par tous les quartiers celui qui vous les a vendues et me l'emmenez; autrement, je vous casserai! »

Ce prince de vingt ans qui a le ton ferme et la volonté réfléchie, a conscience de sa dignité royale; il est sensible sur ce sujet et se fait res-

pecter vivement. Devant Négrepelisse, à Villedieu, Ambleville, fils du gouverneur de Cognac, lieutenant du roi en Saintonge, charges dont il a la survivance[1], vient voir Louis XIII dans cette méchante bicoque dont nous avons parlé, aux planchers tout branlants. L'huissier de la chambre, Ricard, — un huguenot — refuse de le laisser entrer. Le roi, d'ailleurs, souffrant d'un rhume, a condamné sa porte. Ambleville insiste, puis s'irrite, éclate, et finit par lever la main sur l'huissier. En redescendant l'escalier, il croise un de ses amis, Ribœuf. Celui-ci, qui a tout entendu, lui déclare qu'il a eu tort de faire ce qu'il vient de faire, et que si le roi est averti, il peut se fâcher. Encore tout ému, Ambleville « sans autre cérémonie, soufflette fort vertement Ribœuf ». L'autre riposte, ils se jettent l'un sur l'autre, se collettent et roulent. Au bruit du tapage, les gardes du corps d'en bas accourent et les séparent. Louis XIII, informé de l'incident, fait conduire Ambleville en prison, lui retire la survivance des gouvernements de Cognac et de Saintonge et l'interne pour un an dans Villemur. Quant à

1. De la famille des Jussac, seigneurs d'Ambleville en Saintonge (P. de Lacroix, *Les Jussac d'Ambleville*, dans *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1er juillet 1900).

Ribœuf, la punition fut spirituelle ; il fut condamné à ne pas recevoir réparation de l'outrage qu'il avait reçu, et à demeurer l'ami de son insulteur[1].

M. de Mortemart vient rejoindre le roi à Béziers en grand équipage, fastueusement accompagné de vingt-cinq ou trente gentilshommes et d'une multitude de chariots et de mulets. Il est resté six semaines ou deux mois par les chemins pour venir; son entrée est tapageuse. Puis, au bout de quatre jours, sous le prétexte d'affaires quelconques en Poitou, il annonce son départ et vient prendre congé du roi. Louis XIII piqué s'écrie : « Oui dà, oui dà, M. de Mortemart! » et après trois ou quatre pas dans la pièce, ironiquement, s'adressant aux seigneurs qui l'entourent : « C'est M. de Mortemart qui est arrivé depuis quatre jours et qui s'en retourne! » Ce fut tout; M. de Mortemart interloqué se retira sans rien répondre.

1. Ch. Bernard raconte, mais plus succinctement, cet incident; il ne donne pas les noms des personnages. Il ajoute que le maréchal de Praslin conseilla au roi, pour punir Ambleville, de l'envoyer reconnaître la brèche de Négrepelisse, opération si dangereuse qu'il ne s'en tirerait pas indemne. Le roi refusa disant assez justement que ce ne serait pas là punir Ambleville, « mais lui faire une faveur très grande et lui donner occasion d'acquérir de l'honneur ». Il déclara ensuite « que sans la reconnaissance des services du père de ce gentilhomme, il en eut ordonné plus aigrement qu'il ne fit » (*Hist. de Louis XIII*, I, 378. — Pour les services de ce père, voir l'article de P. de Lacroix cité plus haut.)

Ce souci du respect qu'on doit à sa dignité et sa sévérité à l'égard des désordres, n'excluent pas chez lui les qualités du cœur. Il en a, et d'excellentes; il les montre. Lorsqu'il rencontre des femmes qui l'implorent parce qu'on a tout volé chez elles, il s'apitoye et fait donner des pistoles. Il est bon[1]. Nous avons parlé de cette affaire du passage du Lot à Aiguillon où le malheureux ingénieur, M. Le Mesnil des Bouillons, fut en retard de vingt-quatre heures pour achever son pont, et exaspéra le roi qui menaça de le casser. En réalité, le lendemain, le pont n'étant pas terminé, Louis XIII révoqua l'ingénieur. En route, le prince de Condé causant de cette histoire dit au roi : « Si c'eust été la Boissière, le pont eut été fait il y a longtemps, mais c'est ici un jeune commissaire en sa charge ». L'inexpérience du commissaire atténuait sa faute. Le prince, qui ignorait ce détail parut frappé de l'observation. « Et comme nous fusmes au Port-Sainte-Marie, raconte M. de Bordeaux, le même jour, ledit du Mesnil se trouva au souper du roy et dit : « Sire,

1. Au passage de l'Aveyron entre Moissac et Négrepelisse l'infanterie allait par un pont de bateaux et la cavalerie avait pris un gué. Le roi s'était mis dans l'eau au milieu de ses gens d'armes lorsque le cheval d'un de ceux-ci perdant pied, le cavalier fut entraîné. Louis XIII courut à son secours au risque de s'enfoncer lui-même (Bernard, I, 375).

» je supplie Votre Majesté de me pardonner! » Le roy dit au Mesnil : « Eh bien, je vous pardonne ».

Le cœur du prince se révèle encore dans un touchant incident qui se produisit à la reddition de Lunel. Louis XIII entrait dans la place. « Un bien vieil homme, vestu de noir, sortit d'une maison qui est sur une muraille ancienne de la ville et demanda si le roy estoit là. On lui dit qu'ouy et on le luy montra. Il se mit à genoux et dit : « Sire, les enfants de Dieu furent dans la » captivité soixante-dix ans; enfin il les en délivra. » Il y en a soixante que nous y sommes et vostre » Majesté nous en a délivrés. Je ne me soucie plus » de mourir puisque j'ay vu mon roi! » Le jeune prince fut si ému de cette petite scène qu'il ne put articuler que ces simples mots : « Voilà un » bon vieil homme, qui parle d'affection! » — Il estoit grandement touché, » observe M. de Bordeaux[1].

Le roi s'affligea, dans le courant de sa traversée du Languedoc du lamentable état sanitaire de son armée. Il devait y avoir sans doute quelque épidémie mal diagnostiquée par les médecins. Elle

1. « Ainsi que le peuple crioit en son langage « Vive notre » bon roi Louis! », on a ouï dire au roi ces paroles : « Dieu » vous bénie, mon peuple, Dieu vous bénie! » (Héroard, ms. fr. 4027, fol. 114 v°).

fauchait tout le monde, et le roi ne savait que faire pour atténuer les effets du fléau. A Béziers, il passa par l'esprit des médecins de prétendre que le mal venait du raisin muscat, « qu'il n'y avoit rien qui gastat tant de personnes ». Louis XIII commanda sur-le-champ au grand prévôt d'enlever « et de faire jeter les raisins muscats qui se trouvoient en la place et faire défense d'en vendre ».

Il eut été excusable de ne penser qu'à lui car il fut atteint lui-même. Le mal le prit à Toulouse. Il dut rester huit jours couché. Il voulut repartir, n'étant pas remis, le lundi 4 juillet. Le mardi 5, à Castelnaudary, il retombait. Huit jours encore il resta couché. Puis il remonta à cheval le 12 et le 18 il arrivait à Béziers pour retomber une troisième fois. « Ce samedi, écrit M. de Bordeaux, le roi dit en souppant : « Je fus malade à Tholose, » je le fus à Castelnaudary et crains bien de l'estre » ici. Si c'estoit à Paris je penserais pas encore » mourir. Mais il me semble qu'un homme est » mort dès qu'il est ici malade ! » On lui fit prendre des bains de lait. Dès qu'il put, il repartit. Il était dur pour lui-même et impatient[1].

1. Voici les symptômes que donne Héroard de l'indisposition du roi : toux sèche et persistante (« la plus grande toux qu'on

L'impression qui reste de la vie des soldats en campagne au début du XVII[e] siècle, après avoir parcouru les souvenirs de M. de Bordeaux, est une impression de brutalité et de cruauté. Ces routiers sans feu ni lieu, se louant à tant par mois pour faire la guerre, que l'on ménage parce qu'il est malaisé d'en trouver et qu'on tient très mal, sont des façons de bandits. Incapables de garder les rangs, malgré d'inexorables ordonnances, ils sont toujours errants, à la recherche de vols à commettre qu'ils compliquent pour peu de chose de meurtres et d'incendies. En temps normal ils sont gais et ivrognes : lâchés dans le sac d'une ville, ils n'ont plus rien d'humain[1].

puisse souffrir » dit Bernard [t. I, p. 377]), « yeux chauds, teste poisante, blême, se sent faible et las »; « chaleur âcre, douleur aux tempes et au chignon du col, altéré »; « la luette enflammée et relaschée ». — On traite Louis XIII au moyen de purgations, de clystères laxatifs (pas de saignée) et de longs bains d'une heure, une heure et demie (Héroard, fr. 4027, fol. 60, 69, 70-77, 80). — Pour juger de la science d'Héroard voir un recueil de ses ordonnances de médecine. (Bibl. nat., ms. fr., 19076).Voir aussi : E. Minvielle, *La médecine au temps de Henri IV. Médecins, maladies.* Paris, J.-B. Baillière, 1903, in-16.

1. Ces mœurs et ces habitudes sont une tradition introduite au XVI[e] siècle à la faveur des guerres de religion et que l'insuffisante police du temps entretient. Entre autre témoignage, voir : le *Brief dialogue exemplaire et récréatif entre le vray soldat et le marchand françois faisant mention du temps qui court, avec l'adieu à la guerre* (Lyon, B. Rigaud, 1576, in-8°); — *Sermon du Cordelier aux soldats*; *ensemble la responce des soldats au Cordelier* (Paris, N. Lefranc, 1612, in-8°) amusante critique en vers des habitudes de brigandage des soldats mise sous forme de sermon dans la bouche d'un cordelier.

Leur moindre peccadille est de ne pas payer ce qu'ils achètent. On leur donne une solde avec laquelle ils doivent se nourrir, et des vivandiers suivent les colonnes pour leur fournir de quoi manger. — Ils n'ont droit chez l'habitant qu'au lit, au feu et à la chandelle. — Sur la plainte de ces vivandiers, on punit bien les délinquants, ceux qui ne règlent pas; mais les punitions étant très sévères, — la corde — on ne peut pas en abuser. Il arrive aux soldats d'être mal payés eux-mêmes, par suite du retard des soldes. Quand ils n'ont plus ni écu vaillant ni crédit chez les vivandiers, ils employent un stratagème. Ils s'en vont huit, dix, douze, « de plus que de moins », chez le vivandier, font bonne chère, puis, feignent de se prendre de querelle, mettent l'épée à la main, organisent un tumulte effrayant au cours duquel le patron inquiet de voir tout casser chez lui les met vivement à la porte et les envoie au diable sans rien leur réclamer. Ils appellent cela « faire jouer la mine ». Dans les auberges des routes où les cabaretiers, moins au fait des ordonnances et surtout moins en contact avec les officiers auxquels ils pourraient se plaindre, ne sont pas tant à redouter, la procédure est plus sommaire. Les soldats se gobergent, et quand l'hôtelier réclame

l'écot, on le rosse et on s'en va. Le cas est particulièrement fréquent. La multiplicité des édits royaux réprimant ce scandale témoigne de son universel usage[1].

Au reste les officiers donnent l'exemple. Soumis au même régime que les troupes, ils doivent, eux aussi, payer leurs hôtes avec leur solde — elle est calculée à cet effet. — M. de Bordeaux paye ce qu'il prend. Mais il constate que le maréchal de Saint-Géran et M. du Hallier, capitaine des gardes du corps, ne payent rien.

Le triomphe des soldats, c'est « la picorée ». Elle est la coutume ordinaire de la troupe, la pratique journalière, tellement entrée dans les habitudes, qu'elle est presque réhabilitée et ne passe plus pour un mal. Il n'y a que le roi et les

1. « Vous n'avez le cœur qu'à la volerie, s'écrie le capitaine Guillery, qu'au pillage et butin, poltrons que vous êtes, soldats de rapine, oiseaux de proie! » (*Reproches du capitaine Guillery faits aux carrabins, picoreurs et pillards de l'armée.* Paris, A. Du Breuil, 1615, in-8°). Il est à remarquer que les plus illustres brigands du temps sont d'anciens soldats de fortune, tels le capitaine Guillery, et surtout le capitaine Carrefour dont on lit la curieuse existence dans le *Récit véritable de l'execution faite du capitaine Carrefour, général des voleurs de France, rompu vif à Dijon; avec un sommaire de son extraction, vols, assassinats.* Paris, 1622, in-8°; ou dans la *Prise du capitaine Carfour, un des iniques et signalés voleurs qui soient en France, avec un abrégé de sa vie et quelques tours qu'il a faits ès environs et dedans la ville de Paris.* Paris, J. Martin, 1622, in-8°. Carrefour et Guillery sont les « Cartouche » et les « Mandrin » du temps de Louis XIII.

ministres qui la poursuivent par considération pour le menu peuple. Les officiers excusent. Que faire pour l'empêcher? On édicte des ordonnances. Quand le roi prend sur le fait, il sévit : nous en avons vu des exemples. A Castelnaudary trente-quatre soldats sont surpris en flagrant délit. Le roi leur fait donner le fouet, mince représaille! Il faut subir un des maux inévitables de la guerre[1].

Parmi ces maux, enfin, la pendaison et le meurtre! Ce sont les régals du métier, la distraction de la besogne. A Négrepelisse, on s'en donna avec furie! « Deux jours durant, écrit M. de Bordeaux, on ne fit que pendre ». On pendit tout ce qu'on trouva; on finit par pendre n'importe qui au hasard, ami ou ennemi, et l'exempt un peu effrayé ajoute : « Si nous étions encore demeuré là quelque temps, on eut pendu toute l'armée! » Un huguenot, qu'on va hisser à un arbre, demande « d'estre pendu dans la vigne de son père! » respectable fantaisie! « Et comme on l'y menoit, il rencontra un curé auquel il fit une humble salutation et se recommanda à luy. On luy demanda

1. Angot de l'Eperonière a écrit toute une longue satire véhémente contre les picoreurs sous le titre de : *Les picoreurs ou le désastre du pauvre peuple* (dans *Nouveaux satires et exercices gaillards de ce temps*, pp. 81-90). Elle est très instructive pour qui veut connaître le côté pittoresque des mœurs dans cet ordre d'idées.

qui il estoit. Il répondit que c'estoit un de leurs ministres. Aussitôt, quoique le pauvre curé pust alléguer, les nostres l'assommèrent. Je le vis mort. Il estoit curé d'un bourg qui appartient à M. le maréchal de Thémines. Le parpaillot fut pendu où il le désiroit[1]... D'Amonville, archer du corps (garde du corps), par deux fois, dans Négrepelisse, fut pris pour parpaillot par des soldats du régiment de Picardie qui l'eussent assurément tué si, de bonne fortune pour lui, il ne fust arrivé du monde qui les empêchèrent. Il avait beau dire : « Je suis des gardes du corps! » il n'estoit point creu et commençoient de le déshabiller, qui estoit la première chose qu'on faisoit. »

Les jeunes garçons de quinze à seize ans que les soldats emmènent chacun avec eux comme domestiques sous le nom de « goujats d'armée », voleurs fieffés, vrais chenapans, sont les plus odieux. M. de Bordeaux en entendit qui se vantaient d'avoir pendu, l'un quinze personnes, l'autre dix-sept, un troisième vingt. La corde fit défaut; alors avec le même nœud coulant, ils montaient

1. C. Bernard (I, 378) confirme une partie de ce trait. Un habitant de Négrepelisse, dit-il, « tomba entre les mains des goujats n'estant pas loin d'une vigne qui lui appartenoit, eut ce fol desir de n'être attaché qu'à un noyer qu'il y avoit fait planter et l'obtint ».

les malheureux à un arbre « hors de terre, les laissaient aussitôt retomber et les assommaient. Car à tel arbre on en pendoit douze : ce n'estoit qu'avec une corde. Ce fut de quoy ils manquèrent et non de bonne volonté[1] ».

Tous les excès naturels aux soudards débridés se retrouvent sous la plume de M. de Bordeaux, digne commentaire des admirables vignettes de Callot. L'exempt note comme une belle exception un trait qui se produisit à l'attaque générale de la ville de Saint-Antonin. « Il y avoit plus de soixante femmes qui défendoient ». Une belle fille se mit à genoux devant un soldat et lui dit : « Faites-moi ce que vous voudrez (en son langage) et me sauvez la vie. — Je n'ai pas le loisir pour cette heure », répliqua le soldat, qui « lui donna de l'espée dans le corps et la tua[2] ».

1. « Point tant ne nous attristent les grêles, ni les gelées de mai, ni les coulages de juin qui nous apportent coutumièrement la cherté des vivres, que l'inhumanité et desloyauté des goujats qui tuent, qui molestent, qui violent, qui brûlent, qui détruisent, rançonnent le bonhomme et lui font dix mille violences pour lui faire, à force de coups, qui de pied, qui de mains, qui de bâtons, qui de glaives, qui de dagues, qui de poignards, confesser où est son pauvre bien caché, mussé, enterré et transporté hors de sa maison. » *Ennuis des paysans champêtres : adresse à la royne régente*. Paris, 1614, in-8 (Reimprimé dans Ed. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, VII, 300). — « L'intime canaille des souillons de cuisine », dit en parlant d'eux Pontaymerie, poete dauphinois, dans sa *Cité de Montélimar* (s. l.), 1591, in-4°. Réimpression de 1845, p. 78.

2. Les écrits du temps sont pleins des lamentations des paysans

Les chefs n'ont plus d'autorité pour réfréner les excès lorsque eux-mêmes affichent le mépris de tout ordre en haine des huguenots. Au même siège de Négrepelisse on vient dire au roi qu'un jeune soldat était sorti de la ville avec une jeune fille qu'il aime, qu'il veut épouser, et qu'il pense soustraire aux horreurs de l'assaut en l'emmenant hors de la place. Naturellement on les a tous deux arrêtés et leur affaire ne sera pas longue. Mais Louis XIII, ému de ce petit roman, intervient et ordonne de les laisser aller. « M. le prince de Condé passa comme le soldat s'en alloit. » Il y avait encore du monde attroupé. Il demande la raison de ce rassemblement, on la lui explique et il se met à interroger le jeune huguenot. « Or il échappa à celui-ci de dire qu'il étoit l'année précédente dans Montauban. « Ha! s'écria lors » M. le Prince, vous avez grâce pour Négrepelisse » et non pas pour Montauban » ! Et il donna une pistole à un goujat qui pendit le malheureux! »

Dès lors, lorsque cette masse à laquelle ils don-

devant les brutalités des gens de guerre. Voir *La carabinade du mangeur de bonnes gens*. Paris, 1614, in-8°; *Discours de M° Guillaume et de Jacques Bonhomme sur la défaite de 35 poules et le coq, faite en un souper par trois soldats*. Paris, 1614, in-8°.

nent en détail de tels enseignements leur échappe, ces chefs ne doivent plus s'étonner de se trouver débordés. Au moment où le même prince de Condé allait assiéger Lunel, il promit assez imprudemment le pillage de la ville à ses troupes si celles-ci enduraient le canon. Elles l'endurèrent. La ville fut prise, mais Louis XIII apprenant la promesse faite refusa de la laisser tenir, et pour plus de sûreté interdit l'entrée des soldats dans la ville. Ceux-ci manifestèrent un extrême mécontentement. Lorsque la garnison sortit de la place, précédée des charrettes qui transportaient les armes, s'excitant mutuellement, ils renversèrent les charrettes, et s'emparèrent du contenu : « on ne sauva pas quatre mousquets de vingt chartées » ; puis ils se ruèrent sur la troupe protestante et massacrèrent sept ou huit cents hommes sans que rien, ni cris, ni prières, ni menaces pussent les arrêter. Les officiers exaspérés tombèrent sur eux. « M. de Praslin mit l'épée à la main, blessa trois ou quatre soldats. Un d'eux leva son arme contre lui et fut tué par un gentilhomme des siens. » Le maréchal de camp de Bassompierre en fit pendre quelques-uns. La fureur générale calmée, on procéda à un certain nombre d'exécutions pour l'exemple « et pour

le contentement des parpaillots et pour témoigner qu'on ne leur faussoit pas promesse »[1].

Le sentiment des protestants à l'égard de troupes qui les traitent de telle rude manière est une résolution désespérée. Au fond, les soldats exercent leur métier, tel qu'on le comprend au début du XVII[e] siècle; ils agiraient de même à l'égard d'un ennemi quelconque, fût-il espagnol, allemand, ou anglais; et leurs pareils ne se conduisent pas autrement ailleurs. Pour les religionnaires, l'état d'esprit est différent. Ce sont des bourgeois défendant une cause qui leur est chère[2].

1. Ch. Bernard et le *Mercure françois* tâchent d'atténuer la gravité de l'affaire. D'après le premier (I, 396) la garnison avait le droit d'emporter ses armes. Quelques-unes d'entre elles étant tombées des charrettes et les soldats royaux les ramassant, il y eut discussion, dispute et des coups. « Les soldats, se borne à dire l'historiographe, se portèrent à une trop grande licence en se jetant sur les huguenots dont quelques-uns furent tués. » Pour le *Mercure* (VIII, 796), les soldats royaux ne se sont jetés que sur une charrette; quant aux huguenots, seulement « quelques-uns furent tués ». Mais Bassompierre, très formel, confirme le récit de M. de Bordeaux (*Mém.*, III, 101). D'après lui on aurait tué plus de 400 protestants « inhumainement », « sans qu'il fût possible à M. le maréchal, ni à Portes, ni à Marillac de les en empescher ». Bassompierre fit pendre huit des coupables « en un arbre proche du pont de Lunel sur la Vidourle » (*Ibid.*, p. 102). « La capitulation, dit le duc de Rohan (*Mémoires*, 537), fut faussée à ceux de Lunel, car ils furent chargés, désarmés, dépouillés et la plupart tués ou estropiés. »

2. « Je n'ai les armes à la main, écrit le duc de Rohan au prince de Condé (dans *Mémoires* du duc de Rohan, p. 585), que par une pure nécessité, pour défendre nos biens, nos vies et la liberté de nos consciences. »

Ceux que, du côté du roi, on nomme avec mépris « les parpaillots » ont contre ceux qu'ils appellent les « ravaillacs » ou les « philistins » une haine exaspérée.

De Négrepelisse, après la prise de la place, le roi envoie un tambour à Montauban pour faire la proposition d'un échange entre des officiers qu'on lui a pris, et des femmes arrêtées dans Négrepelisse. « Ils ne voulurent point entendre le dit tambour, écrit le garde du corps ; ils tirèrent sur lui et après l'abordèrent lui donnant plusieurs coups, et lui dirent qu'autant on en attraperoit de ceux du roi, qu'on leur feroit comme on avoit fait à ceux de Négrepelisse et qu'on leur fit de pis qu'on pourroit et qu'ils ne se soucioient ni du roi, ni de la reine et ne luy obéiroient jamais. » Ces déclarations sont identiques à celles faites par les défenseurs de Saint-Antonin lorsqu'un trompette vint le sommer de se rendre, nous l'avons vu, et qu'on les reconduisit de douze ou quinze coups de mousquets.

Au même siège de Saint-Antonin, le premier jour de bombardement, « environ les trois heures de relevée, un tambour de la ville parut sur l'un des esperons et après avoir fait plusieurs chamades, dit : « Je vous commande, de par monsei-

gneur de Rohan, que vous ayez de vous retirer d'icy, ou autrement il vous fera tous pendre avant qu'il soit trois jours! » Si l'on songe que le roi est dans l'armée on mesure l'insolence de la sommation. M. de Bordeaux en est à ce point suffoqué, qu'il ajoute : « et croy que le dit tambour estoit yvre! »

Lorsque, dans un combat, le corps à corps se produit, c'est chez les protestants de la fureur. A l'attaque générale de Saint-Antonin, « une fille se rendit à un soldat et le pria de lui donner la vie. Le soldat en eut pitié et à trois ou quatre pas de là, comme le soldat n'y pensoit pas, elle tira un cousteau, lui en donna dans le ventre et après, se coucha contre terre, à dents, et fut tuée ».

Un secours arrive de Montauban vers Saint-Antonin. Les troupes royales vont au-devant de lui, l'attaquent, l'enveloppent et massacrent les huguenots[1]. « Un fut trouvé sur un haut rocher, qui tira son pistolet sur un des nostres, qu'il manqua; ce que ne fit pas le nostre qui lui rompit le bras droit. Et comme ce parpaillot vit qu'il ne

1. Ce secours de 200 hommes conduits par Monthrun, dit Bernard (I, 388), par Salce et la Rousselière, dit Rohan (*Mémoires*, p. 533), avait passé l'Aveyron à Bruniquel et s'était avancé jusqu'au ravelin de la porte Contamine à Saint-Antonin. C'est là qu'il fut découvert, enveloppé, et taillé en pièces par soldats et paysans.

pouvoit plus résister, et qu'on crioit : « Il le faut » pendre! » il dit : « Vous mentirez, et si, n'aurez » pas l'honneur de m'avoir tué! » En prononçant ces paroles il se jeta de hault en bas dans l'Aveyron et se tua et noya tout ensemble. » M. de Bordeaux ajoute : « Ils estoient tous désespérés[1]! »

Ils savent bien qu'ils n'ont à compter sur rien, pas même sur l'abjuration pour avoir la vie sauve. Lorsque des protestants, au pied du gibet, se fon catholiques on les pend tout de même; ce qu'ils y gagnent seulement est, qu'au lieu de rester en l'air à pourrir au bout de leur corde, ils sont descendus et enterrés honnêtement en terre chrétienne. A Saint-Antonin, sur onze bourgeois qui furent pendus à la suite de la reddition de la place, quatre ainsi abjurèrent et furent enterrés sans retard. Le profit est mince. C'est que dans l'esprit du roi la question de rébellion prime celle de religion. Ce ne sont pas des protestants qu'il poursuit — il sera toujours disposé à laisser les gens croire ce qu'ils veulent, — ce sont des sujets

1. Le caractère sanglant de la lutte se révèle par cette lettre du duc de Rohan au prince de Condé (dans *Mémoires* de Rohan, p. 586). « Vous faites mourir les prisonniers de Galargues, dit le duc, je vous imite en faisant le semblable de ceux que j'ai pris à Monts. Vous me faites commencer un métier contre mon naturel, mais je penserois être cruel à mes soldats si je ne leur immolois des victimes! »

révoltés. La croyance religieuse est pour lui subsidiaire, il sévit, quelle qu'elle soit[1].

Les protestants crient : « Vive le roy! » mais ils disent « Vivent le roy et Rohan! Vivent le roy et Montauban! » plus souvent « Vive l'Évangile! Vive l'assemblée des églises! Vivent les églises réformées! » On leur trouve un drapeau aux couleurs royales, bleu, blanc, rouge, tricolore, les couleurs des Bourbons. Mais on leur prend également un drapeau rouge et vert, un autre noir, avec des flammes noires et or, et la devise : *Perdam nomen Babilonis*, 60. Et ils blanchissent « tous les clochers des églises où ils sont les plus forts pour marquer à ceux qui passeroient pays, fussent-ils françois, anglois ou d'autre nation, qu'il y a retraite assurée la dedans pour eux ». C'est

1. L'opinion de Louis XIII et de son gouvernement n'a jamais varié sur ce point. « Les précises volontés du roi, écrit le prince de Condé au duc de Rohan (*Mém.* du duc de Rohan, p. 585), sont d'entretenir ceux de la religion prétendue réformée en entière liberté de conscience »; et Louis XIII lui-même s'adressant au protestant Lesdiguières s'exprime ainsi : « Je vous laisse en votre liberté, sachant que rien ne doit estre plus libre que les consciences. Je ne souffrirai que nul de mes sujets de la religion prétendue réformée soit oppressé ni violenté en sa foi ». Mais il ajoute : « Il est bien vrai que si sous un voile de religion aucuns veulent entreprendre des choses illicites et contraires à mes édits, je saurai séparer la vérité du prétexte pour punir celui-ci et protéger ceux qui demeureront à leur devoir » (Bibl. nat., ms. fr., 3722, fol. 125 r°).

précisément parce qu'il constate qu'anglais, espagnols « ou autre nation », ennemis de l'État ont « retraite assurée » dans les villes protestantes, que Louis XIII canonne celles-ci, les prend, et fait mettre au gibet leurs défenseurs[1].

1. M. Hanotaux (*Hist. du cardinal de Richelieu*, t. I, p. 282) dit des armées protestantes que « vaillantes, dures à la fatigue, pleines d'un enthousiasme farouche, elles valaient les armées royales ». Le duc de Rohan les juge plus sévèrement. « On a plus de peine, déclare-t-il (*Mémoires*, p. 564), à combattre la lâcheté, l'irréligion et l'infidélité des réformés que la mauvaise volonté de leurs ennemis. » Et ailleurs (*Ibid.*, p. 540) : « Je n'oublie ni soin, ni diligence, ni industrie pour relever les cœurs abattus et réunir les divers sentiments, car l'approche de l'orage ébranloit les plus fermes; la grandeur du péril agitoit diversement les esprits d'un chacun et l'amour du bien public cédoit bien souvent à la crainte particulière. »

CHAPITRE III

LE MAGICIEN JEAN MICHEL BRULÉ VIF[1].

Au présidial de Moulins. — Le juge, M. Gaulmin de la Guyonnière. — Le menuisier Jean Michel. — Son interrogatoire. — Les œuvres de Cornelius Agrippâ et autres livres de magie : connaissances bibliographiques de Michel. — M. Saillant, l'apothicaire, initiateur de celui-ci. — Leurs incantations en commun ; ils appellent l'ange Raphaël. — Discussion théologique de M. Gaulmin sur les anges. — Autre scène de magie de Michel, dans une taverne, avec messire Traveret, puis dans une boutique. — M. Gaulmin argumente. — Les envoûtements. — Les ensorcellements et leurs produits lucratifs. — Guérisons de maladies. — Michel accusé d'avoir maléficié. — Histoire de la fiole ; son origine, ses effets, son esprit ; fumigations. — Les escroqueries de Michel ; celui-ci se défend. — Les relations de Michel avec l'Église. — Il s'est donné au diable qui le tourmente. — Il a des extases ; M. Gaulmin discute. — Le transport dans les airs des magiciens. — Les assemblées de sorciers. — Dernière audience du procès ; révélations désespérées de Michel. — Il est condamné à être brûlé vif. — Son exécution.

M. Gilbert Gaulmin de la Guyonnière, lieutenant criminel en la sénéchaussée et siège présidial du Bourbonnais, prit place, le matin du jeudi

1. D'après les pièces du procès fait au magicien, conservées à la Bibliothèque nationale en plusieurs manuscrits qui offrent des variantes : ms. fr. 19574, fol. 28-60 ; 2542, fol. 194-206 ; nouv. acq. franç., 1997 ; fr. 21730, fol. 100-115.

19 juin 1623, dans la salle de la conciergerie de Moulins[1]. Des juges conseillers « ès dit siège », MM. Fouchier, Faverot, Bardon, Feydeau, s'assirent à ses côtés. Le sieur Gabriel Liendon, greffier, se disposa à remplir les fonctions de son office, et on ordonna d'amener le nommé Jean Michel, prisonnier, maître menuisier de la ville, arrêté le 15 dernier sur la clameur publique qu'il était sorcier maléficiant, donc accusé de sortilège à la requête du procureur du roi.

Jean Michel parut. C'était un homme de cinquante et un ans. Il avait des vêtements pauvres, des cheveux gris ; sa démarche était soupçonneuse et son regard intelligent mais faux. Il s'assit en tournant son bonnet entre ses doigts.

Après lui avoir fait décliner ses nom, prénoms, qualités, et « l'avoir requis » de prêter serment, M. Gaulmin lui demanda s'il savait pourquoi il se trouvait en prison. Michel répondit avec simplicité qu'il l'ignorait totalement. D'un ton posé, le juge lui dit alors qu'il y avait dix-neuf ans, en l'an 1604, il avait été condamné par arrêt « de nos seigneurs du Parlement à déclarer que méchan-

1. M. Gilbert Gaulmin de la Guyonnière, sieur de Montgeorges, né à Moulins en 1585, mort à Paris en 1665, fut ensuite maître des requêtes, conseiller d'État et intendant du Nivernais.

ment et impieusement il s'estoit appliqué aux arts magiques et invocations de démons, dont il demandoit pardon à Dieu, au roy et à Justice »; qu'il avait dû faire amende honorable la corde au cou et qu'il avait été banni pour cinq ans du royaume de France. S'en souvenait-il? Le menuisier hésita puis avoua. Il crut devoir compléter et corriger l'information. On lui avait à cette occasion brûlé quelques petits papiers dont un livre de Salomon qu'il tenait de M. Saillant l'apothicaire. Il avait profité de son bannissement pour voyager un peu ; il était allé à Venise, en Allemagne, à Vienne, à Tolède, et à Londres[1]. Ce n'était pas cinq ans, mais sept qu'il avait employés à voir du pays.

M. Gaulmin prit sur la table deux volumes in-octavo reliés en peau de truie ; il feuilleta le tome premier, et tout en regardant les pages tourner déclara que ce livre, qui étaient les *Opera Henrici Cornelii Agrippæ*, imprimés *Lugduni, per Beringos fratres*, noms de libraires supposés, et sans date,

1. Afin d'y poursuivre des études de sorcellerie. Sur l'état des croyances aux arts magiques dans ces différents pays de l'Europe pendant la première moitié du XVII[e] siècle, consulter : G. Roskoff, *Geschichte des Teufels*. Leipzig, 1869, 2 vol. in-8°; — Th. Wright, *Narratives of sorcery and magic from the most authentic sources*. Londres, 1852, 2 vol. in-8°; — et la préface du *Discours des sorciers* de Boguet (Lyon, P. Rigaud, 1610, in-8°). La croyance aux sorciers et en leurs maléfices était commune aux protestants et aux catholiques.

avait été saisi chez l'accusé par le sergent Leduc, chargé de l'arrêter. Ces volumes contenaient les *De occultà philosophià libri tres*. Connaissait-il ce livre et à quoi s'en servait-il[1]? Le menuisier ne fit point difficulté de confesser qu'il reconnaissait la forme de ces reliures, quant à l'intérieur, il n'y entendait rien. C'était au surplus écrit en langue latine, laquelle on ne lui avait point apprise. — Mais, continua le lieutenant criminel, il y avait encore dans ce livre les *Elementa magica* de *Petrus de Abano*, et ledit Michel avait déclaré au procès-verbal signé en la conciergerie, que ces *Elementa* contenaient les sept conjurations des sept jours de la semaine. Il avait donc jeté l'œil dessus[2]? Il y avait encore à la suite le *Gerardi Cremonensis Geomantinæ astronomicæ libellus*, et ledit accusé

1. Cornelius Agrippa est un Allemand du début du XVIe siècle (1486-1534) qui successivement soldat, étudiant en médecine, professeur d'hébreu puis de théologie, médecin de Louise de Savoie, tenta d'expliquer dans son *De occultâ philosophiâ* que la magie était la première des sciences. Sa doctrine très compliquée et curieuse, mélange de théologie et d'aristotélisme, lui valut un an de prison. — Voir : A. Daguet, *Cornelius Agrippa*. Fribourg, Galley, 1856, in-8°; — A. Prost, *Corneille Agrippa, sa vie et ses œuvres*. Paris, Champion, 1881-83, 2 vol. in-8°.

2. Pierre de Abano, alchimiste italien du XIIIe siècle, docteur en médecine de Paris, professeur à Padoue, fut dénoncé à l'Inquisition comme magicien et mourut en prison laissant une douzaine d'ouvrages dont quelques-uns sont encore manuscrits (G. M. Mazzuchelli, *Notice historique et critique sur la vie d'Abano*, dans Goulin, *Mémoires littéraires et critiques pour servir à l'histoire de la médecine*. Paris, 1777, in-4°, p. 30-64).

avait affirmé véhémentement ne point connaître les « Gementines astronomiques [1] » ; il déguisait la vérité sans contredit. M. Gaulmin ouvrit le volume en la page 560 et montrant à Jean Michel une gravure offrant le dessin de plusieurs carrés emboîtés avec complications, semés de signes mystérieux, lui demanda s'il comprenait cette table subtile puisqu'il avait dit avoir étudié des figures astronomiques. Michel chercha un peu et mettant le doigt sur la page, désigna le soleil, la lune, ajouta qu'il avisait quelques planètes, mais qu'il ne connaissait que ce que lui en avoit conté M. Saillant, et qu'il n'en savait guère.

Le juge alors le pria de lui dire s'il savait ce qu'était le *De magiâ* d'Arbatel, ouvrage imprimé dans les mêmes *Opera* de Cornelius Agrippa, aux pages 574 à 602, lesquelles avaient été arrachées du présent exemplaire, ce qui était matière à inquiétude, et s'il connaissait la distinction de

1. Savant italien du XII[e] siècle qui alla étudier à Tolède chez les Maures et revint mourir en Italie. Gérard de Crémone a surtout traduit des ouvrages arabes — d'astronomie, de mathématiques, de physique, d'astrologie, — près de 76 (Boncompagni, *Della vita e delle opere di Gherardo Cremonese*. Roma, 1851, in-4°). Pour tous ces ouvrages de magie et ceux qui suivent, voir J.-G.-Th. Grässe, *Bibliotheca magica et pneumatica*. Leipzig, 1843, in-8°; surtout R. Yve-Plessis, *Essai d'une bibliographie française de la sorcellerie*. Paris, Chacornac, 1900, in-8°.

neuf sortes de magie faites par cet auteur. Le menuisier protesta n'avoir jamais entendu rien ouï dire de cet homme. A la vérité M. Saillant lui avait bien un jour conté quelque chose, non point de neuf sortes de magie, mais de quatre, dont les effets étaient d'invoquer les esprits terrestres, ceux de l'air, ceux qui habitent dans les sept planètes, la quatrième pour obtenir la vision divine. Sa science sur ce point n'allait pas plus avant.

Enfin, toujours dans ce même livre relié en peau de truie, se trouvait, en poursuivant, l'*Ars notoria quam creator altissimus Salomoni revelavit*, œuvre pleine de malice redoutable, aux termes de laquelle, après quelques menues cérémonies, on devenait savant sans autrement tarder; œuvre pernicieuse, que l'Église avait condamnée en l'an 322. Michel l'avait-il lue et par ce moyen acquis son instruction? A tout Michel répondit négativement. Il ne s'y était « jamais abusé, il n'en avait jamais lu un feuillet ». Il n'avait non plus jamais entendu parler d'autres livres sur lesquels l'interrogea M. Gaulmin, ni de l'*Ars Paulina*, ni de l'*Ars spirituum* faussement attribué à Saint Paul et à Salomon, ni du *Testamentum Salomonis*, du *Megeton*, du *Gemelioth*. Le lieutenant criminel eut beau lui expliquer avec complaisance

que ces derniers livres étaient supposés l'œuvre de Salomon par des magiciens pervers qui aussi imputaient à Saint Barnabé, Saint Léon, Charlemagne, Albert le Grand et auparavant à Abel, Enoch, Abraham, des factums composés par des juifs d'Espagne, principalement de Tolède, où la magie s'enseignait publiquement, et qu'on publiait méchamment sous le nom de ces saints personnages; Jean Michel assura que tout au plus il tenait le fils du saint roi David pour bien l'auteur des choses qu'on disait être de lui, mais par ailleurs qu'il était un ignorant.

Sur quoi M. Gaulmin s'étonna. Comment avait-il pu parler à la prison de l'astrologie, des choses naturelles et supernaturelles, ainsi qu'il l'avait fait, n'étant qu'un simple menuisier? Le diable ne pouvait cependant le rendre docte et disert en la matière « par vraye infusion »? Jean répéta qu'il n'avait jamais étudié. Il finit par dire qu'en outre de ce que M. Saillant l'apothicaire lui avait enseigné, il avait appris ce qu'il savait, à Marseille, du commis d'un individu qu'il nomma M. Dautemer.

M. Saillant était le grand initiateur. On pressa Jean Michel de questions captieuses et de menaces

engageantes. Il se décida à s'ouvrir un peu. Il conta.

M. Saillant et lui, une fois, avaient décidé d'invoquer un esprit solaire nommé Raphaël. Ils partirent un lundi matin. Ils allèrent à l'église Saint-Pierre se confesser, puis rentrant à la boutique de l'apothicaire, celui-ci prit une étole, un manipule, une aube appartenant à son frère, honnête ecclésiastique; il revêtit le tout, et, d'une main saisissant un couteau, de l'autre, tenant une tourterelle qu'il gardait sous le comptoir, il tua la bête d'un coup. Il recueillit le sang avec précaution dans une écuelle et l'exorcisa de ces mots prononcés gravement : *Exorciso te creatura, cruoris per Salomonen prophetam.* Le sang caillé, on le découpa proprement en une étoile à sept branches et cette étoile est ce qu'on nomme le sceau de Salomon; elle sert à se défendre des esprits qui nous veulent du mal. De là, ils gagnèrent l'étang de l'Éperon et, sur le bord de l'eau, firent avec leur baguette un demi-cercle, que les magiciens en leur langage nomment demi-cerne. Il s'agissait de faire tomber Raphaël dedans. Raphaël devait apparaître sous la forme d'un homme haut de sept pieds et vêtu de l'habit modeste d'un frère cordelier. Le lendemain ils allèrent ouïr le service à l'église toute

la journée durant, et sur le soir retournant aux bords de l'étang, ils tracèrent à nouveau bien correctement deux autres cernes proches du premier, et autour écrivirent cinq ou six noms d'anges que les gens du métier nomment anges du temps, du mois, du jour, et anges de la face. Ils en demeurèrent là pour le moment. Le lendemain, à la première heure, ils furent communier le plus dévotement du monde. Mais ici M. Saillant prit peur[1]. Il voulut décider Jean Michel à terminer seul l'aventure. Celui-ci devait se rendre au même endroit que les jours précédents, achever bon nombre de petites liturgies restant à faire, puis finalement invoquer l'archange au moyen de ces paroles que l'apothicaire eut la précaution de traduire en français : « Par la vertu de Dieu vivant, vray Dieu, lequel t'a fait sempiternel en justice et en équité, viens, Raphaël, en belles formes et bénévolement; obéis à ton créateur et à moy par son nom très excellent lequel je te montre maintenant sur ma teste en levant ce sceau », et lever le sceau de sang de tourterelle caillé par-dessus son bonnet. Jean

1. L'Église considérait en effet la magie comme péché grave : « devination, enchantement, sortilège » est le premier des cas pénitentiaux que se réserve l'évêque (*Statuts et réglemens diocésains de Rouen*, 1618. Dans G. Bessin, *Concilia Rothomagensis ecclesiae*, Rouen, 1717, in-fol., p. 121).

Michel fut d'avis que là où un apothicaire tremblait, un menuisier pouvait hésiter. Il refusa d'y aller : « occasion, conclut-il, que le tour demeura imparfait ».

M. Gaulmin était un esprit juste et curieux. Il s'était nourri de la sainte Écriture, avait pratiqué saint Thomas, n'avait négligé ni les Pères de l'Église, ni l'histoire conciliaire. Il était bon théologien. Il souleva une multitude d'objections[1].

Puisqu'ils invoquaient, dit-il, Raphaël, qui est un

1. M. Gaulmin a été un savant connu et apprécié au XVIIe siècle. Il fut en relation épistolaire avec l'érudit Peiresc (*Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, éd. Tamizey de Larroque, Paris, 1888, 3 vol. in-4°, à la table; Bibl. nat., collect. Dupuy, 688, fol. 91, et 663, fol. 19). Il faisait des vers latins et publia une demi-douzaine d'ouvrages obscurs. Il avait imprimé en 1615 un traité de Psellus *De operatione dæmonorum dialogus* (Paris, in-8°), ce qui explique qu'il soit si instruit en démonologie. Il savait beaucoup de langues, notamment les langues orientales. L'archidiacre Costar — homme fort poli, fils d'un chapelier, ce qui faisait dire, comme il avait toujours le chapeau à la main, qu'il tenait ce geste de son père — écrit dans son *Apologie à M. Ménage* (Paris, 1657, in-4°, p. 140) : « L'admirable M. Gaulmin possède parfaitement toutes les langues que la confusion de la Tour de Babel a introduites sur la terre. C'est une belle chose à ce rare personnage d'avoir une science d'une étendue si vaste et si approchante de l'infini! » M. Gaulmin a laissé près de 600 manuscrits orientaux aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, I, 270). D'humeur un peu vive, il se fit remarquer plus tard par sa hardiesse à parler au cardinal Mazarin comme maître des requêtes et au nom de sa compagnie (Madame de Motteville, *Mémoires*, éd. Petitot, t. XXXVII, pp. 315 et 374). Il avait tenté de parler aussi librement à Richelieu (Bibl. nat., collect. Dupuy, 574, fol. 217-225), mais son imprudence lui avait valu d'être mis à la Bastille (*Diaire du chancelier Séguier*, publié par A. Floquet, pp. 200 et 241).

esprit solaire, c'est-à-dire un bon ange, qu'avaient-ils besoin du sceau de Salomon pour se garder de ses maléfices? Il ne faut point se défendre des bons anges qui ont la nature et la volonté bonnes. Ils pensaient le faire tomber dans le cerne. Mais les bons esprits ne peuvent point être contraints par invocations, sans quoi ils ne seraient point bienheureux; quant aux mauvais anges, ils ne peuvent davantage être mandés à moins qu'on ne fasse quelque petit pacte avec eux[1].

Jean Michel continuant à tortiller son « chapel », avança le cou, ouvrant les yeux, relevant les lèvres, et dit que lui ne savait pas; c'était M. Saillant qui savait.

Le lieutenant criminel reprit. Ils en avaient à Raphaël. Que signifiait Raphaël et pourquoi appelaient-ils un ange respectable duquel il est fait mention en la sainte Écriture, qui guérit Tobie, et qu'on invoque au missel? Ils voulaient le voir paraître en humble costume de cordelier; mais il y a dans les *Opera* même d'Henri Cornelius Agrippa de Nettesheim, que les formes humaines familières aux esprits du soleil sont celles d'un roi cou-

1. La question du discernement des bons anges et des mauvais est traitée dans le livre du magistrat contemporain Pierre de Lancre (*Tableau de l'inconstance des mauvais anges et des démons*. Paris, 1613, in-4°, pp. 373-391).

ronné portant un sceptre d'or. Non, toutes ces choses étaient fausses. L'Église les avait justement condamnées. Il n'y avait ni esprit solaire, ni esprit lunaire, ni esprit d'autres planètes quelconques. Il n'y avait que l'intelligence « laquelle esmeut probablement ».

Ensuite qu'entendaient-ils par les anges de la face? On trouvait dans les écrits des hébreux, parmi les dix ordres d'anges mentionnés, des anges de la face, qui étaient ceux qui étaient les plus relevés et les plus proches de Dieu. Était-ce de ceux-là qu'il était question? Michel souleva les épaules d'un geste de doute et dit qu'il pensait n'appeler que Raphaël afin de découvrir les trésors cachés dans la mer. M. Gaulmin se récria. Il prit la peine d'expliquer à l'accusé que Raphaël voulait dire « la médecine de Dieu » et non pas « les trésors de Dieu ». Le menuisier n'y comprit rien.

Le juge poursuivit doctement. Il dit que l'Église catholique n'admettait que le nom de trois anges, ainsi qu'il fut résolu au concile romain sous Zacharie pape, contre Ardelet et Clément. Les autres noms d'anges et de démons étaient l'œuvre maléficieuse des juifs, secondés des magiciens. Les magiciens aussi avaient coutume

d'abuser de plusieurs noms de Dieu. Ils savaient la prononciation particulière de certains de ces noms et par là pouvaient faire des miracles et tout ce qu'ils voulaient, scandaleuse invention judaïque, impie, faussement inventée et perfidement attribuée à Jésus-Christ. Michel n'en savait rien[1].

Appeler un ange et reconnaître sa puissance, reprit M. Gaulmin éloquemment, c'était le rendre pareil en justice et en équité à Dieu, faire d'une créature l'égale de Dieu, impiété horrible et tumultueuse. L'accusé insista qu'il en était pourtant ainsi et que cela était écrit en lettres carrées dans un livre de parchemin vierge appartenant à M. Saillant, et consacré à un ange nommé Aucuel. Ces détails piquèrent la curiosité du lieutenant criminel qui voulut savoir ce que c'était que du parchemin vierge; il se trouva que c'était la peau d'un enfant mort-né. Quant au mot d'Aucuel, il disserta. Il remontra que ce nom se rencontre écrit d'une

1. On peut voir la discussion de ces questions dans les écrivains démonologiques du moment. C'est toute une bibliothèque d'auteurs : Sprenger, Jean Nider, Del Rio, Jean Bodin, le procureur général Nicolas Rémy, Pierre de Lancre, conseiller au Parlement de Bordeaux, Henri Boguet, grand juge de Saint-Claude (que P. Benoit accuse d'avoir fait périr 600 sorciers : *Hist. de l'abbaye de Saint-Claude*, II, 554). — Consulter les répertoires cités de Grässe et Yve-Plessis. En 1623 venait de paraître à Mayence le livre important de Don Francisco Torreblanca, *Demonologia sive de magiâ naturali, demonotica, libri quatuor.*

façon diverse dans les livres juifs et magiciens, et notamment par les lettres A. V. ce qui signifie racine et fondement de Dieu, nouvelle et scélérate impiété, Dieu n'ayant aucun principe mais étant le principe des principes. Michel qui suivait mal fit un geste incertain.

Cette première scène de magie ne devait pas être la seule. Le tribunal pressa insidieusement le prévenu. Celui-ci raconta qu'une autre fois étant en une taverne de la ville avec un prêtre nommé Messire Traveret[1], lequel présentement demeurait à Paris, sur le soir, il fit apporter un pigeon blanc. Le prêtre coupa le cou au pigeon, reçut le sang sur une assiette, jeta sur ce sang de l'eau bénite qu'il avait prise aux Carmes, et trempant une plume dans le sang rouge écrivit sur du parchemin quelques mots latins que dicta Michel. *Hos aimas princeps Joannis*[2]. Michel ne les avait point lus dans un livre; la phrase lui était dictée par un esprit, contenu dans une fiole, laquelle il por-

1. « Enquis s'il avoit fait dire des messes à un prêtre nommé Dabert, a dit qu'oui, en l'église de Saint-Jean de Bandan et que c'estoit pour dénouer l'aiguillette. » Sur le rôle du prêtre en tant « qu'interprète et truchement » des sorciers, ses responsabilités, surtout, voir P. de Lancre, *op. cit.*, pp. 407 et suiv.
2. Phrase inintelligible.

tait dans une poche de sa culotte. Le prêtre fit une bénédiction. Le lendemain il alla dire la messe sur ce sang en l'église de la Madeleine, plaçant le parchemin dans le missel, soigneusement. L'effet du tout devait être admirable. Michel pourrait aller à Nantes et en revenir en un jour. Un sourire ironique ayant plissé les lèvres des juges, le menuisier se fâcha et se levant avec vivacité, prit sur la table les *Henrici Cornelii Agrippæ Opera*, au tome Ier, chercha rudement de son gros doigt qu'il mouillait de la langue, une page, et s'arrêtant aux *Elementa magica Petri de Abano*, feuillet 472, montra avec autorité une ligne où étaient écrits : *Spiritus aeris diei Jovis subjiciuntur Austro. Eorum natura est adferre vel auferre damna.* Il expliqua, sans s'embarrasser des autres détails inutiles, que *adferre vel auferre* signifiaient « porter » et « rapporter » et que c'était là le geste qu'un esprit de la planète de Jupiter accomplirait en lui faisant gagner Nantes à travers les airs promptement, et en le remettant le soir même à son logis, au retour.

M. Gaulmin ne s'arrêta point à cette bagatelle. Il aima mieux disputer sur l'invocation latine. Pour lui, à n'en pas douter, *Hos aimas princeps Joannis* étaient pour *Fortis populus, fortis prin-*

ceps, spirituum Jovis[1]; et *Joannis* voulait désigner la troupe des esprits de Jupiter que le menuisier s'avisait d'invoquer. Jean Michel continua à ne rien comprendre.

Ayant avoué ici qu'il était légèrement altéré, on lui apporta une bouteille. Il but un grand coup de vin, s'assit et reprit.

Étant chez Lavigne, dans sa boutique, il avait demandé un poulet blanc, on le lui avait donné. Il avait administré à la bestiole neuf grains de sel, juste, après quoi il avait dit une oraison : *In nomine domini Jesus Christi, Elizabeth peperit Joannes, Anna peperit Mariæ, Maria peperit Christus; Christus te vocat, Jesus te appellat; Lazare veni foras. Deus aultionum liberet te per assumptionem virginis Mariæ*, etc. C'était un peu long. Cela se terminait : *per hos si diabolus te retinet, Deus te liberet.* Puis il donna avec force de la tête du poulet sur la table. Le poulet trépassé, Michel l'avait jeté par terre et l'avait fait porter ensuite à Neufhuis.

M. Gaulmin argumenta sur le texte de l'oraison. Il s'inquiétait de ne pas voir les mots *Joannes*,

1. L'inintelligibilité des phrases latines dites par le magicien ou son juge doivent provenir en partie de l'insuffisance des greffiers du procès qui ont mal entendu ou mal transcrit ce qui se disait devant eux.

Mariæ, Christus, à l'accusatif comme le voulait le rudiment et questionna pour savoir si dans cette incorrection ne se cachait pas quelque intention maligne. Le menuisier assura qu'il n'en était rien et que les mots figuraient ainsi au bas d'un livre écrit à la main où il les avait pris.

Alors M. Gaulmin s'éleva avec vitupérance contre l'inconvenance de tels discours[1]. Certes ces

1. Sur la façon très sérieuse dont les contemporains de M. Gaulmin considèrent les cas analogues à celui dont s'occupe ici le lieutenant criminel de Moulins, voir l'épître au chancelier en tête du livre de P. de Lancre, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges*. Pierre de Lancre est un magistrat de la même école que M. Gaulmin. Un conseiller au Parlement de Dôle, Jean Grivel, recueillit les décisions judiciaires relatives aux sorciers en déclarant qu'il n'y avait rien d'impossible dans les faits révélés par ceux-ci (*Decisiones celeberrimi sequanorum senatus Dolani*. Anvers, 1663, in-fol. decisio XXXIII, pp. 100-106). Les procès de sorcellerie ont été très nombreux dans la première moitié du XVII[e] siècle (Fréd. Delacroix. *Les procès de sorcellerie au XVII[e] siècle*. Paris, 1894, in-12, pp. 1-72). Jean Filesac comptait les magiciens par milliers de son temps (*De Idolatriâ magicâ dissertatio*. Paris, 1609, in-8°). C'est à peine si quelques voix, d'ailleurs peu écoutées, s'élevaient pour mettre en doute l'existence réelle des faits de sorcellerie. Montaigne avait hasardé qu'il fallait donner aux sorciers, « en conscience, plutôt de l'ellébore que de la cigue » (*Essais*, liv. III, chap. XI, Des boiteux). Jean Wier ou Weyer dans son *De demonum præstigiis et incantationibus* (Bâle, 1556, in-8°), traitant les magistrats de « bourreaux », avait dit « qu'il y avait moins de sorciers que ne pensait le monde, mais force malades et insensés lesquels il était urgent non de tourmenter, mais de guérir ». Il manqua être brûlé. L'exemple de Pigray, médecin de Henri III, sauvant quatorze sorciers condamnés à mort sous prétexte que, « pauvres gens stupides et dépravés de leur imagination », il était préférable de les purger que de les détruire, n'avait pas été suivi (Pierre Pigray, *Epitome des préceptes de médecine et de chirurgie*. Rouen, 1634, in-8°, liv. III, chap. X). La réaction

paroles étaient saintes et les oraisons dévotes, mais lorsqu'on les applique, de même que les jeûnes, les abstinences, les messes et autres actions pieuses, à des choses vaines, elles accusent, parce que l'intention des sorciers et magiciens est de les offrir aux démons lesquels veulent être honorés des mêmes honneurs que Dieu, soit pour cacher leurs fautes, soit pour tromper les simples. Michel ne parut pas accablé et répondit un détail à côté.

Le tribunal voulut savoir si l'accusé n'avait point à se reprocher des cas d'envoûtements, s'il n'avait point fait de figures et images de cire magiques dans lesquelles, par fumigations, enchantements, noms barbares et inconnus de malins esprits qu'on donne, on enferme des anges privés qui font aimer ou haïr les gens entre eux. Le lieutenant criminel insista pour connaître si le prévenu ne pensait pas que les figures en question agissaient en vertu d'une similitude avec les figures célestes correspondantes et si les sceaux

véritable commencera à la fin du XVII[e] siècle. — (Voir : Malebranche, *De la recherche de la vérité* (Paris, 1674, in-12, I, 300), qui demande à ce qu'on traite les sorciers simplement comme des fous ; — *L'Avis aux criminalistes sur les abus qui se glissent dans les procès de sorcellerie* (Lyon, C. Prost, 1660, in-8°) ; — J. d'Autun, *L'incrédulité savante et la crédulité ignorante au sujet des magiciens et des sorciers* (Lyon, 1671, in-4°).

magiques de Raphaël, de Salomon, de Machabée, de Cristolin n'étaient point supposés.

Jean Michel nia. Il dit qu'une fille vint le trouver pour lui demander de la faire aimer d'un jeune homme qui lui plaisait. Il avait accompli quelques petits rites, mais en réalité il s'était moqué d'elle.

Le juge fit remarquer avec précaution que cependant il avait été prouvé au procès le contraire ou approchant. L'accusé aurait ramené la bonne intelligence entre hommes et femmes qui se haïssaient de mortelle mort.

Michel, se rappelant, dit qu'en effet une fois il avait reconnu que la femme de la Grève avait haine contre son mari d'un charme dont l'avait maléficiée le nommé Laurent Couillard. L'esprit contenu dans la fiole de la poche lui avait révélé que le charme en question se trouvait sur une armoire, enfermé en une cheville de bois de cyprès. Il prévint la femme qui brûla la cheville, et depuis le ménage marcha bien et même eut un enfant.

Une autre fois il guérit le greffier Loyon, à la prière du nommé Petaut, d'un ensorcellement que lui avait jeté une femme proche de l'hôpital.

Alors on discourut des ensorcellements.

Jean Michel expliqua avec complaisance qu'on

reconnaissait les ensorcelés en les regardant derrière l'oreille, où on apercevait deux filets rouges en forme de fourche, de V romain. Le procédé était excellent. Il le tenait d'un maître menuisier nommé Judérin, astrologien en la ville de Lyon. Il n'était point vrai, comme on avait voulu le lui faire dire, qu'il lui fût possible, à ces marques, de reconnaître ceux qui avaient donné le sort, pas plus que de montrer lesdits maléficiants dans un bassin ou dans un miroir. S'il avait jamais connu un maléficiant et dit son nom ce ne pouvait être que par révélation, toujours, de l'esprit de la fiole.

Le sort reconnu, ajouta-t-il avec intérêt — on l'écoutait, — il l'ôtait et le transmettait à des bêtes, à des poules, par exemple, en prescrivant qu'on portât ces poules hors de la paroisse et qu'on les mangeât ailleurs par peur d'aventure.

M. Gaulmin observa qu'au lieu de le donner aux poules, il eût mieux valu le jeter à des loups. Michel n'en disconvint pas; seulement, dit-il, il aurait fallu voir des loups, et il n'en avait jamais vu.

Oui, on reconnaissait les ensorcelés au filet rouge et aux fourches. Et Dieu sait s'il y en avait; car enfin c'était lucratif de maléficier un être

vivant. Le diable vous donnait dix sols huit deniers pour un homme et trois sols huit deniers pour une bête. M. Gaulmin réclama. Où donc le diable prenait-il cet argent? Le menuisier répliqua avec étonnement qu'il était pourtant bien le maître des trésors et sur cette réponse péremptoire, le juge n'insista pas.

Jean Michel poursuivit avec conviction que, lui, n'avait jamais usé de la magie ainsi méchamment; pour empire il ne l'eût voulu faire. Il n'avait cherché que le bien du prochain et avait aidé les gens de sa science. Le nommé Fontenel pouvait le dire, qu'il avait un jour empêché de passer sous le portail de la porte de Bourgogne, lui criant : « Ne passez pas là? » Fontenel avait obéi. Mais un chien, par hasard, ayant au même moment franchi le seuil était mort incontinent. Sur quoi Fontenel restant stupide, le menuisier lui avait dit : « Si vous y fussiez passé, il vous en fût arrivé autant ». L'esprit de la fiole lui avait révélé qu'il y avait là un sort jeté par un prêtre demeurant à Paray-le-Monial, pour la mère de Fontenel, laquelle se tenait proche de ladite porte.

M. Gaulmin ayant hasardé qu'en prévenant le susdit Fontenel, l'accusé se mêlait d'affaires qui ne le regardaient pas, Michel répondit que le

compagnon en question lui avait demandé un remède pour guérir son fils qui était « troublé de son entendement » et qu'en interrogeant l'esprit de la fiole, celui-ci l'avait informé de ce détail.

Car il guérissait des maladies [1]. Le lieutenant criminel fit allusion à des billets que le prévenu délivrait pour faire cesser la fièvre. Michel avoua qu'en effet il donnait des billets sur lesquels il écrivait *Christus natus, Christus crucifixus, Christus mortuus et resurrexit*, à cette intention. Il tenait le secret d'un prêtre de Rouen, et ignorait d'ailleurs si on guérissait. Savamment, M. Gaulmin développa cette idée que les mots indiqués, quelque respectables qu'ils fussent, n'avaient aucune vertu pour guérir, la nature opérant par mouvements et mutations doués de leurs qualités actives qui demandent des sujets disposés. L'accusé ne saisit pas ce développement. Il objecta pour sa défense que les capucins distribuaient aussi des cartons sur lesquels ils écrivaient le nom de *Jésus*.

Ce dont il s'était plutôt servi, c'étaient de feuilles de sauge. Il n'y écrivait rien dessus. On les ava-

1. Il a été fait tout un livre au XVII[e] siècle sur les maladies causées par les incantations des sorciers, et leur diagnostic. *Medicinae theoriticae medulla, seu medicina animi et corporis ad atrophilum M. Pauli du Bé, doctoris medici, opus.* Paris, Couterot, 1671, in-8°.

lait, par trois, en forme de boulettes. Spécifique parfait! qu'il avait vu mainte fois pratiquer à feu son oncle, M. Nicolas Michel, en son temps curé de Saint-Bonnet.

Le tribunal s'inquiéta de ce nombre de trois. Était-il doué d'une vertu naturelle ou surnaturelle? Non assurément, « la quantité n'opère rien, sinon peut-être le mouvement local », opina M. Gaulmin. Le menuisier ne fut pas en mesure de lui répondre. Il avait répété ce qu'il avait vu faire. Pressé de questions, il finit pourtant par avouer qu'il écrivait sur les trois feuilles de sauge les mots *gart*, *gar* et *gey*. Le lieutenant criminel déduisit immédiatement que ces expressions signifiaient *Peregrinans*, *peregrinatus est in sancto*, et étaient d'obscurs mots hébraïques empruntés à des livres ténébreux de cabalistes. Michel, effrayé, dit qu'il les avait appris d'un sergent nommé Lafont de Saint-Liens.

Sur quoi, M. Gaulmin avança qu'il n'était pas si sûr que les guérisons fussent seulement inspirées par le charitable souci du prochain. Il parla du nommé Devilliers, qui aurait payé de bons écus, pour permettre à l'accusé de coucher une nuit dehors afin de savoir qui pouvait bien l'avoir ensorcelé. Michel embarrassé confessa qu'il avait

joué Devilliers et pris son argent. Il n'avait pas eu besoin de coucher dehors; l'esprit de la fiole lui avait révélé sans autre cérémonie que l'auteur du maléfice était le nommé Chappon.

Ah! poursuivit M. Gaulmin en élevant le ton, l'accusé disait qu'il n'avait que des intentions louables, et qu'il n'avait jamais mal usé de la magie; eh bien, et le nommé Liendon le jeune qu'il avait fait mourir de belle et bonne mort? Qu'était-ce à dire?

Michel protesta. Il n'avait point voulu faire tort audit Liendon, il lui avait simplement donné de la poudre de corne de licorne, ainsi qu'à la femme Gabrielle Butin, le même jour. Surpris, le juge demanda ce que c'était qu'une licorne, à quoi elle était bonne et quelles étaient ses vertus. Michel expliqua qu'il s'agissait d'un animal-cheval ayant au milieu du front une corne laquelle est propre à toutes sortes de venins. La bête a dans la tête une pierre merveilleusement efficace. On n'a qu'à la donner à une femme qui attend un enfant; elle le met au monde le plus doucement et heureusement qui soit.

M. Gaulmin n'était point satisfait. Il remontra avec mécontentement qu'il y avait bien des bœufs

et des ânes sauvages qui avaient une corne solitaire, ainsi qu'il en était fait mention dans quelques anciens auteurs; mais pour ce qui était de l'existence de la licorne, on n'en était point bien assuré, et en tout cas ceux qui en avaient parlé n'avaient rien dit d'une grosse pierre en la tête. Et puis, d'où donc Michel avait-il sa corne? Michel répondit que c'était du maître menuisier astrologien de Lyon dont il avait parlé tout à l'heure.

Un peu inquiet qu'on doutât de ses salutaires intentions, Michel s'étendit sur le bien qu'il faisait. Il apprenait par exemple à se garder des sorciers; il enseignait que pour ce faire on n'avait qu'à prendre deux chandelles de cire qu'on allumait des quatre bouts, et qu'on mettait en croix; on les tenait dans une main et de cette main on frappait entre les deux épaules du sorcier en disant : *Consummatum est.* Le sorcier tombait mort du coup.

Il revint sur l'affaire Devilliers. Qu'avait-il fait sinon averti Devilliers que lui et sa femme étaient ensorcelés par Chappon, de même qu'il avait dévoilé que le sacristain de la Madeleine avait donné le mal à la femme de Noireau, habitant de

Chambon. Le commis de Marseille ne l'avait formé à user de l'esprit de la fiole qu'en « façons tendantes à bien ». Assurément il eût pu faire du mal. Il en eût fait beaucoup, par exemple, à M. Saillant l'apothicaire, avec qui il était brouillé, à preuve que, entre autres, il tenta plusieurs fois de le faire porter dans « la forest des merluches » — c'est ainsi que dans leur langage les gens de magie désignent la mer — mais qu'il n'y réussit pas. Il ne l'avait point voulu faire. Il était homme de bien.

M. Gaulmin que ces détails intéressaient peu ayant émis quelques doutes sur l'efficacité de sa puissance, le menuisier développa qu'il fallait distinguer. Lorsque les sortilèges étaient donnés à mort, il ne lui était pas possible de les ôter; s'ils étaient seulement donnés à temps, il y avait moyen d'en guérir à condition qu'il n'y eût pas plus de neuf mois, même dans l'hypothèse d'un esprit qui fût plus puissant que le sien, celui de la fiole[1].

Ici le lieutenant criminel jugea qu'il était temps

1. Henri Boguet (*Discours des sorciers*, p. 27) explique comment les sorciers peuvent se nuire les uns aux autres, « pour plusieurs raisons, dit-il, mais principalement pour ce que tout ainsi qu'il y a des hiérarchies entre les anges, aussi y a-t-il entre les démons un ordre — quoique désordonné, que j'aime mieux appeler cacarchie — si bien que de là il faut conclure qu'il y a des démons plus puissants les uns que les autres »

de demander enfin à l'accusé des explications sur cet esprit de la fiole dont il parlait constamment. Il l'interrogea.

Jean Michel conta qu'il y avait onze ou douze ans, il avait acheté à Venise, pour dix écus, une petite fiole contenant de l'eau très blanche. Lorsqu'il désirait avoir un avis il disait à cette fiole : « Fais-moi savoir telle chose que je désire; que c'est, quand et où. » Puis il sommeillait et, en reposant, la réponse lui était donnée par une voix qui lui disait : « C'est un tel et de telle façon, et la chose que tu veux savoir est en tel lieu. » Une fois réveillé il n'oubliait rien. Il arrivait même que la voix parlât, cependant qu'il ne fût pas endormi. Elle avait le timbre clair.

M. Gaulmin ergota sur l'origine de cette voix. Il fallait, demanda-t-il, qu'il y eût un corps dans cette fiole, un son ne pouvant être produit sans organe et les démons n'étant capables de converser avec les humains que par le moyen d'instruments matériels et corporels, car « sans intérieur et extérieur », ajoutait-il, ils ne pouvaient « n'avoir rien en l'intellect qu'ils n'ayent eu premièrement aux sens ». Le menuisier l'ignorait[1].

1. « Enquis s'il n'a point fait de bagues et anneaux creux

Le juge se préoccupa ensuite de savoir si la fiole n'était point bouchée avec du parchemin sur lequel on eût écrit quelque mystérieuse invocation. Le détail était de valeur, les magiciens, expliquait-il confusément, donnant à chaque planète l'intelligence, et même « à toutes étoiles, caractères propres et naturels qu'ils impriment aux choses sublunaires ». Jean Michel avait remarqué quelques traits vagues sur la cire qui cachetait la fiole; il n'avait rien de plus à dire, sinon que les caractères étaient noirs.

De la petite bouteille on passa à l'esprit. Le lieutenant criminel voulut savoir comment se nommait cet esprit; si c'était un esprit aquatique ou non, puisqu'il gîtait dans l'eau; ce qu'on lui donnait pour subsister, ce qu'on faisait pour l'honorer; s'il révélait l'avenir, cas improbable, car les démons ne savent pas la vérité future des choses nécessaires, et même des choses libres contingentes; de quelle manière on sollicitait ses révélations et on les recevait, de quel pays il était;

avec caractères et figures pour y enfermer l'esprit. A dit qu'il a tâché de le faire, mais qu'il n'a pu parce que la chose estoit très difficile et n'en pouvoit venir à bout. Enquis qui lui avoit enseigné que cela se pouvoit faire, a dit celui-là même qui lui vendit son esprit » (*Procès*, fr. 19754, fol. 32). Sur quoi M. Gaulmin fait à Michel une leçon pour lui expliquer que les métaux ne peuvent attirer les esprits.

et s'il faisait voir des choses vraiment neuves et piquantes.

Peu à peu, en se contredisant, en hésitant, Jean Michel donna des explications.

Celui qui lui avait vendu la fiole, il y avait bien onze ans, la lui avait vendue à l'épreuve, l'assurant de la présence, sans conteste, dudit esprit, mais avec charge de la transmettre à un autre dans les mêmes conditions. Cette dernière recommandation n'avait pas été observée. Il y avait eu samedi trois semaines, Michel avait jeté la fiole dans le feu, même qu'il s'éleva du foyer, à ce moment, un grand tourbillon accompagné de poussière, puis une fusée. Il l'avait prise pourtant pour au moins vingt-deux ans. Mais un croquant nommé Lorin l'ayant traité de sorcier, il avait été si affligé de cette injure qu'il avait rompu et détruit la bouteille. M. Gaulmin manifestant quelque suspicion, le menuisier insista, à telles enseignes, déclarait-il, qu'il avait tout de suite conté l'affaire au frère portier des capucins, prêtre à poil châtain qu'il reconnaîtrait bien s'il le voyait. Il était fâché d'ailleurs d'avoir cédé à son humeur; il voudrait bien avoir la fiole pour la passer à un autre.

Quoi qu'il en fût, l'esprit qui l'habitait s'ap-

pelait au choix : Boel, Caphiel, Micheratoun ou Saeniel.

M. Gaulmin sursauta. Mais ce nom de Boel, s'écria-t-il, signifiait en langue hébraïque : « la venue de Dieu » ; c'était une infâme idolâtrie que de donner cette appellation à un démon ! Puis il s'engagea dans un subtil développement, très obscur, où l'on perçut les mots « d'addition LX », de « Maratâ, duquel nom use Saint-Paul », de « *Deus venit* qui est une forme d'anathème et d'excommunication », des « vingt-huit mentions de la nuit tirées des livres juifs, chaldéens et arabes ». Désespéré de comprendre, Michel s'affaissa en n'écoutant plus.

Quand le juge eut fini, l'accusé reprit. Tout le soin qu'exigeait la fiole était qu'une ou deux fois par an on la fumigeât. On prenait une chaufferette, on jetait sur le feu de la « semence de baleine » et on passait la bouteille sur la fumée pour la parfumer, en lui disant : « Je te parfume en vertu de ce que tu m'as été donnée ». A vrai dire, une fois par an suffisait. Par précaution, crainte d'oublier, Michel y procédait à deux reprises.

Pour ce qui était des révélations, voici comment on interpellait l'esprit : on lui disait : « En vertu de ce que tu m'as été donné, révèle-moi ce qui est

de telle chose ». Il faudrait, ajouta Michel, « une main de papier » pour mettre par écrit tout ce que lui avait révélé l'esprit. L'esprit ne mentait jamais. Il était bien informé. Ainsi dans le temps où le curé de Saint-Bonnet avait un procès pendant en appel au Parlement de Paris, le jour même du jugement, ledit Boel — Michel désignait familièrement son esprit de la sorte — l'avait averti que le procès était perdu. Le menuisier avait aussitôt engagé le curé à transiger avant l'arrivée de la nouvelle qui était vraie.

M. le lieutenant criminel, poursuivit-il, avait fait erreur en demandant de quel nom ou de quel élément était cet esprit; il fallait dire : « de quelle région »; et cette région était « Urien, vapeur de la région d'orient », où il était roi. M. Gaulmin interrompit pour dire que c'était encore une hérésie de croire qu'un démon pût être roi d'orient ou d'occident, toutes créatures appartenant, *jure domini*, à celui qui les avait créées[1].

1. « Et nous a interrogé, dit le juge (ms. fr. 19574, fol. 42 v°), en combien de parties nous distinguions la terre. Lui avons répondu que les plus anciens l'ont distinguée en deux, en l'Europe et l'Asie; du depuis y ajoutèrent une troisième partie, savoir la Lybie ou l'Afrique, ainsi que nous la nommons maintenant. On y a ajouté une quatrième partie qui est l'Amérique. Que d'autres Espagnols y ajoutent encore Terre del fiego, la Terre du feu, et terre *Astrali, incognita* pour partie; mais que la commune est celle de quatre. — A dit

Venant à la question des nouveautés curieuses montrées par l'esprit, Michel avoua en avoir vu d'inconnues et d'insoupçonnées, telles que fruits bizarres, qu'il nomma zinzolles. Il n'écouta pas l'objection que lui fit le juge que les démons pouvaient mouvoir des organes existants, mais non point imaginer d'espèce inouïe. Il cita ensuite des ouvrages de cire, que l'esprit lui suggérait ; notamment des oiseaux de cette substance qu'il façonnait si excellemment qu'il en était étonné lui-même. Il en avait gardé les moules. M. Gaulmin tint absolument à savoir si ces formes, belles à voir, lui étaient données par modèles visibles, ou suggérées par « une interlocution à son cerveau ». Il fut content d'apprendre que c'était de ce second moyen[1].

Mais alors, opina le juge, Michel ne voyait-il pas en songe tout ce qu'il voulait? Michel n'aperçut

qu'en magie il y en a sept, aussi bien que sept planètes; qu'outre orient et midi, il y a une partie nommée Megaim, entre midi et occident, une autre nommée Fregida, entre occident et septentrion; une autre nommée Fagamma. — Enquis que signifient ces mots, a dit ne le savoir. »

1. « Le diable, dit J. de Nynauld (*de la Lycanthropie, transformations et extase des sorciers*. Paris, Millot, 1615, in-8°, p. 17), fait telles illusions en deux principales manières : la première est en se glissant à cachette dedans la fantaisie des hommes pour esmouvoir les humeurs et troubler les sens, faisant voir des choses étranges non qu'à la vérité elles soient telles, car il ne peut aucunement changer la nature des choses contre l'habileté naturelle que le créateur leur a départie, etc. »

pas l'ironie et répondit ingénument que « quelquefois et quand il vouloit, il voyoit ce qu'il désiroit pourveu qu'il l'eût premièrement dit à l'esprit ».

Sur ce, M. Gaulmin laissant là les questions supranaturelles, aborda avec vivacité un sujet plus criminel.

Ah! dit-il, cet esprit ne vivait que de parfum! Bon vivant, il ne voulait que le bien du pauvre monde. Eh bien, pourquoi l'accusé faisait-il porter de l'argent par ceux qui demandaient à être guéris, à minuit, sur la croix du cimetière, argent qu'on ne revoyait plus le lendemain?

Michel se défendit. D'abord il n'avait jamais demandé plus de neuf carolus, en bonnes espèces, il est vrai; en plein jour, ensuite, et non à l'heure de minuit. Il est réel qu'il allait querir ces carolus, et faisait bonne chère avec. Mais il avait trompé peu de gens, qu'il guérissait pour la peine; tout au plus la femme de Pierre Noireau, de Chambon, laquelle était folle « de son entendement », la femme du nommé Baron, métayer de Dumagnant; un homme de la métairie de Harel, quelques autres encore.

Oui, et l'argent de feu son beau-père Menant,

qui était caché, reprit le lieutenant criminel; le prévenu n'avait-il point usé de son esprit pour le retrouver et en frustrer ses beaux-frères[1]? Michel s'expliqua. C'était vrai, il avait invoqué l'esprit de la fiole à ce propos, mais devant le nommé Belin et feu Jean Menant son beau-frère. Et même que l'esprit avait pris dans la fiole l'éclat d'une chandelle ce qui effraya tellement ces deux témoins qu'ils s'enfuirent. L'argent, au dire de l'esprit, était sous le degré, dans un pot à beurre, plein d'un quart d'écus, et dans un petit pot plombé, plein d'or, qui se trouvait au milieu de quinze ou seize charretées de briques. On devait rencontrer en outre plus de deux cents écus enterrés dans le comptoir, sous une faîtière. Or ce furent ledit Jean Menant, Pierre Menant, son oncle, et Jean Ferronnet, qui allèrent relever le tout; à telle preuve qu'ils l'emportèrent dans le jardin du château où ils demeuraient. Lui, Michel, n'avait rien touché.

Il avait du mérite. Car enfin il avait le moyen de mettre la main sur beaucoup d'écus et il n'en usait pas. Cependant les arts magiques coûtaient cher. Il fallait être riche pour s'y adonner. On y

1. « Enquis s'il n'est pas vrai qu'ayant fait un cerne à la Montière et ayant invoqué des esprits pour savoir l'argent qu'avoit laissé son beau-père, il en fit venir et lui enseignèrent et trouvèrent l'argent » (*Procès*, nouv. acq. fr., 1997, fol. 24).

passait beaucoup de temps d'abord ; les fumigations étaient dispendieuses ; rien ne coûtait enfin comme d'avoir un prêtre pour vous aider. Or un prêtre était indispensable, les esprits invoqués par lui avouant plus librement. Les esprits aimaient les hommes dévotieux et gens de bien.

M. Gaulmin releva qu'en effet l'accusé était convaincu d'avoir fait dire des messes à Messire Dabert, prêtre, et à d'autres. Il lui demanda seulement s'il n'avait pas fait écrire des lettres ou des caractères de sang sur l'hostie ; s'il n'avait point usé des saintes huiles ; s'il ne s'était point vanté de pouvoir en avoir quand il voudrait pour inciter à aimer ou haïr des honnêtes gens entre eux, par l'office détestable des démons, procédé tout dégoûtant qui, bien que la volonté ne fût pas contrainte, rendait l'imagination trouble et le corps enflammé? Jean Michel nia[1].

1. Le juge demanda pourquoi les prêtres étaient nécessaires aux sorciers. Jean Michel répondit : « A cause de la loi *Scriptum chrismas baptismae* » (*Ibid.*, fol. 40). Sur cette intervention du clergé dans les œuvres de sorcellerie, voyez le P. Esprit de Bos-Roger : *La piété affligée ou discours historique et théologique de la possession des religieuses dites de Sainte-Elisabeth de Louviers.* Rouen, Boullenger, 1652, in-4°. Aussi le cardinal de Berulle soutenait que l'Eglise avait seule le droit de juger les gens en relation avec les démons (consulter son opuscule publié sous le pseudonyme de Léon d'Alexis : *Traité des énergumènes, suivi d'un Discours de la possession de Marthe Brossier.* Troyes, 1599, in-8°). L'inquisiteur Desloix réclamera le

Pourtant, riposta le juge, l'emploi du chrême et des saintes huiles ne faisait point doute. C'était vrai, fit le menuisier; il fallait en être oint au milieu du front et aux deux tempes pour se garer des esprits. A la vérité, comme aussitôt le remarqua M. Gaulmin, le sceau de Salomon, dont il avait déjà parlé, remplissait ledit office. Mais c'est que le sceau de Salomon en était oint lui-même.

Le sujet des messes et des huiles saintes amena à la question brûlante de la religion du prisonnier. Où en était Michel avec la Sainte Église catholique, apostolique et romaine? Jean contesta, malgré l'affirmation contraire du tribunal, qu'il eût fait abnégation de sa foi, renié sacrements, bonnes œuvres et inspirations dévotes : on le pressa, on lui expliqua qu'il ne pouvait se servir de son esprit diabolique sans avoir fait pacte avec lui, ce qui entraîne ce reniement[1]. Il plaida. Mais un peu ému, il bredouilla, et grâce à d'insidieuses interrogations il finit, dans le trouble qui le tour-

même droit en 1628 dans son *Speculum inquisitionis bisuntinæ* (Dôle, A. Binart, in-8°, p. 486).

1. Pierre de Lancre énumère dans son *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons* (p. 174-184), les divers pactes qu'on peut faire avec le diable, « pacte expres » ou « pacte tacite ».

mentait, par dévoiler deux choses graves[1] : premièrement : qu'il avait prêté un serment à l'esprit de la fiole, que ce serment n'était ni plus ni moins que celui de renoncer à Dieu, à ses honneurs, à ses salutaires inspirations et aux prières de tous les saints; secondement qu'il n'avait point rompu sa fiole, comme il l'avait faussement avancé, mais qu'il l'avait vendue.

Il y eut un silence froid parmi les juges.

Michel jura qu'il avait retiré ce serment; il l'avait retiré par-devant celui auquel il avait vendu la fiole, un individu habillé de satin gris, logeant à Saint-Jacques, natif de près Paris, et devant s'appeler quelque chose comme Macyblau, ou approchant; il y avait de cela trois semaines; la bouteille avait été donnée contre vingt écus, avec la charge des fumigations voulues. Oui, cela était vrai. « Et il prioit Dieu que la haute justice pût tomber sur lui s'il ne disoit pas la vérité. » Ce fut une dure chose que cette vente de la bouteille. L'esprit s'irrita, imprima une marque à Michel; de colère, le tourmenta cinq jours durant si violem-

1. Henri Boguet recommande au juge de bien observer « la contenance que l'accusé tient en respondant et mesme s'il ne jette point de larmes, s'il regarde contre terre, s'il barbotte à part soi, s'il use de blasphèmes et imprécations; pour ce que toutes ces choses servent d'indices et présomptions contre lui » (*Introduction pour un juge en fait de sorcellerie*, art. XVII, p. 6).

ment, qu'il ne savait où il était ; le « vexa » dans son intellect, dans sa mémoire, dans ses sens intérieurs et extérieurs et lui notifia qu'il emportait tout ce qui était à lui. Le prévenu en était épouvanté. Ces ennuis horribles avaient repris une nuit après qu'il fut arrêté, tout dernièrement, le 15 juin ; et lui, Michel, avait crié si terriblement, que Pierre Tardé, concierge et garde de la prison, avait dû venir voir ce que c'était, accompagné de Toussaint Rachet et d'un nommé Antoine Jabain, lequel portait une chandelle allumée. On lui avait alors envoyé le recteur des révérends pères Jésuites du collège de la ville pour le calmer en de saintes exhortations et éloigner l'esprit mauvais. Le recteur lui avait donné un *Agnus Dei* à porter, afin de chasser le diable. Il avait trouvé Michel en vérité malade, la face toute tuméfiée et l'entendement égaré, tellement l'esprit l'agitait pour obtenir à nouveau le serment qu'il perdait[1].

Il y avait des raisons de croire que l'esprit tenait fortement au serment en question, car il fallait le lui répéter tous les ans une fois, au 14 septembre,

1. Voir une scène de tourment analogue dans le récit de l'affaire de Jeanne Dalley, femme de Jean Voget, en 1606, écrit par M. J. Finot (*Procès de sorcellerie au bailliage de Vesoul de 1606 à 1636*, dans *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône*, 1875, p. 22).

et lors il entrait en feu. L'homme au satin gris qui avait acheté la fiole avait donné un serment pareil et le devait redire annuellement dans des conditions semblables. Le menuisier appelait cette cérémonie « le pacte tacite, animal que l'on donne une fois l'an à l'esprit ».

Le tribunal considérait Michel avec stupeur. Celui-ci était donc un réprouvé, un hérétique, un suppôt avéré de Satan! Le menuisier présenta sa défense avec énergie. Non; il était si peu réprouvé qu'il jouissait par instants de la vue de Dieu; il avait l'insigne faveur de la vision divine. Ici la stupeur fit place à un grand étonnement curieux, et M. Gaulmin interrogea d'un ton soutenu.

Jean Michel raconta qu'à l'invocation des esprits de la vision divine, l'âme se séparait du corps, joignait Dieu, puis, par après, retournait dans le corps. Ceux qui jouissaient de ce privilège, affirmait-il, étaient plus hauts que ceux qu'il nommait « les gens du haut traité des vingt-six chefs ». Certains ne pouvaient avoir la vision qu'une fois, et encore souvent ils n'en revenaient pas, Dieu ne le permettant pas. Moyennement, ils y demeuraient trois jours et trois nuits, mais il fallait pour y arriver grandes abstinences et jeûnes. Le tour était fatigant.

Le lieutenant criminel prit la parole. Ce que l'accusé venait de décrire était bonnement l'extase. Il développa. La théologie enseignait qu'il y avait trois sortes d'extases : l'intellectuelle, la spirituelle, la corporelle, et sur une question le menuisier fut d'avis que celle dont il jouissait était la corporelle[1].

Mais, reprit M. Gaulmin, il fallait s'entendre. Le démon pouvait procurer une extase en liant et déliant les sens extérieurs, en empêchant que les esprits sensitifs pénétrassent en vous. Autrement dit, il y avait des extases naturelles et d'autres supernaturelles. Michel réclama, affirmant que les siennes étaient supernaturelles. Une légère discussion théologique s'ensuivit.

Le juge soutenait qu'il y avait des extases de grâce et d'autres de miracle, que Dieu par sa puissance ordinaire ne communiquait point sa vision béatifique en ce monde, sinon aux bienheureux. Et comme l'accusé protestait que les

1. Un professeur de médecine de Wittenberg, Daniel Sennert (1572-1637), décrit dans ses œuvres (*Sennerti opera*. Lugduni, 1676, 6 tomes, in-fol., II, 393) les extases analogues à celles-ci et provoquées, dit-il, par l'influence diabolique. — Un autre médecin allemand, Jean Christian Frommann, expose des phénomènes semblables attribués par lui aux mêmes causes (*Tractatus de fascinatione novus et singularis*. Nuremberg, 1675, pp. 808-809).

siennes étaient de grâce, M. Gaulmin dit sèchement que la grâce venait immédiatement de Dieu, que Dieu ne la communiquait point par le moyen des mauvais esprits; or, il était attesté que les mauvais esprits étaient invoqués pour les extases de Michel; donc celles-ci étaient inouies et fausses; lesdits esprits assoupissaient ses sens, le trompaient, lui représentaient ce qui n'était pas. Dieu ne pouvait concourir à de telles actions qui l'offensaient, sinon comme cause universelle. L'accusé prononça que les esprits trompaient assurément, mais il hasarda qu'en somme Dieu avait pouvoir de leur donner le privilège d'extasier les gens; et M. Gaulmin rétorqua cette raison débile en expliquant que le privilège serait de grâce, et que les démons sont hors de grâce. Michel à bout pensa jeter un irrésistible argument en dévoilant qu'il tombait dans des extases quand il voulait et plus souvent qu'il ne voulait, mais le tribunal n'en parut aucunement touché.

Le juge parlant par manière de moquerie demanda si ces extases étaient telles qu'elles transportassent l'accusé au-dessus du sol. Puis, au fait, lui rappela qu'il avait dit avoir parcouru quatre cents lieues en deux ou trois heures, ce qui

était croyable, les esprits ayant puissance sur les actions du mouvement local[1].

Michel, qui sentait sa cause très mal en point, dénia avec emportement. Peut-être avait-il avancé, osait-il confesser, par vaine gloire, beaucoup de choses qu'il n'avait point faites. Mais sans contredit, jamais il n'avait été enlevé et transporté dans les airs; jamais il n'avait promis à être vivant de le faire voyager de la sorte, sinon, corrigea-t-il, au nommé Périgueux. D'ailleurs, l'esprit ne lui avait pas été donné pour cet usage; il ignorait même s'il avait le pouvoir de vous soulever.

M. Gaulmin voulut profiter de la circonstance afin de s'instruire sur certaines petites difficultés touchant le transport par démon, qu'il ne démêlait pas. Il avait des obscurités en la matière. Michel s'empressa de s'expliquer pensant, par ce moyen, adoucir les dispositions défavorables du juge.

1. Pierre de Lancre parlant de ces transports de sorciers auxquels il croit, cite de nombreux témoignages à l'appui et conclut (*Tableau de l'inconstance des mauvais anges*. Paris, N. Buon, 1613, in-4°. Avertissement) : « Tout cela doit tellement confirmer les plus durs, stupides, aveugles et hébétés qu'il n'y a maintenant de quoi révoquer en doute que le diable ne transporte les sorciers réellement et corporellement. Et partant il ne faut mesuy plus disputer ni hésiter là-dessus ». On trouvera une foi aussi robuste dans un livre de Jean Bodin, l'auteur de la *République*, de la *Démonomanie des sorciers* (Paris, J. du Puys, 1580, in-8°), livre qui eut un grand succès et beaucoup d'éditions.

Il assura que lorsque les démons vous portent on ne se sent ni chaleur, ni froidure; que les magiciens du second traité sont élevés jusqu'à cent cinquante coudées; mais que ceux qui sont du haut traité des vingt-six chefs des planètes, oh! ceux-là se peuvent faire monter jusqu'au ciel de Vénus, lequel, alors, devient tempéré à leur égard. Les différences des vitesses sont analogues. Ceux du haut traité font cent lieues en un quart d'heure, ceux du petit vingt-quatre en deux heures. Les uns et les autres ne se peuvent arrêter réciproquement dans les airs, que s'ils sont du même traité; s'ils agissaient autrement ils seraient bâtonnés en leurs assemblées[1].

Voyant l'œil du juge fixé par l'intérêt, le prévenu poursuivit que les menus démons terrestres qui peuvent hausser les sorciers jusqu'aux grêles et aux orages, pour plus de commodité, les rendent invisibles. Ici M. Gaulmin l'arrêta, objectant que les démons n'opèrent que par un mouvement local, par l'altération ou par la délusion et ne peuvent point produire de forme substantielle ou accidentelle; car la nature des choses corporelles

1. Pierre de Lancre (*op. cit.*, p. 75-105) discute longuement la question de savoir si les sorciers ont besoin, pour être transportés, de s'oindre de graisse ou d'onguent.

est telle que celles-ci ne peuvent être altérées immédiatement par un sujet sans corps, les formes devant être tirées de la puissance corporelle. Michel ne s'embarrassa pas de si peu. Pour lui, les sorciers avaient toute faculté de se transformer en loups et en chiens, les démons de se couvrir de peaux d'animaux quelconques [1]. L'article principal était de ne pas paraître éblouissant aux yeux.

Le tribunal ne voulut pas insister autrement sur ces problèmes obscurs. Un mot avait fixé son attention à l'égard d'un point subsidiaire : l'accusé avait parlé d'assemblée des sorciers. Les juges manifestèrent l'intention d'avoir des lueurs sur ce détail.

Michel dénia. Pris de franchise vive il ajouta, s'adressant à M. Gaulmin : « Monsieur, voulez-vous que je vous dise entièrement la vérité? » Tout le monde écouta. Il dit simplement que les assemblées générales se tenaient de huit en huit ans, qu'on y parlait à l'oreille d'un démon paraissant haut de sept pieds et quelques pouces, qu'on lui demandait ce qu'on désirait; que les sorciers

1. Les animaux dont le démon semble affectionner la forme, d'après l'imagination populaire des contemporains, sont : la grosse mouche, le rat blanc, le chat, le lièvre et surtout le bouc (F. Delacroix, les *Procès de sorcellerie au XVIIe siècle*, pp. 77-78).

n'y allaient point, mais bien tous les magiciens. Il y eut une assemblée en Bourgogne où il alla; ce fut la seule. On y buvait et on y mangeait son saoul. C'était gai. Lui, n'avait pas mangé; il était allé demander le pouvoir de guérir les maladies. Sa pensée était pure. La réunion finie, les assistants prenaient congé et étaient transportés dans leur demeure. Ceci s'était passé en l'an 1614, la veille de Noël, jour ordinaire de ces assemblées. Michel consentit à assurer que s'il avait eu encore sa fiole, il fût allé à la prochaine. Car on n'était pas contraint d'y aller. Cependant les esprits pouvaient vous y obliger[1].

Ainsi son propre esprit était en mesure de forcer un sorcier à venir voir celui auquel ledit sorcier avait donné du mal. C'était simple. Le sorcier était rendu imbécile des sens et il allait. Témoin certain individu dont le menuisier ne voulait point dire le nom pour ne pas lui faire tort, qui avait ensorcelé le nommé Simon, couvreur, auquel il avait vendu du bois de chêne. Michel le contraignit à aller voir sa victime.

1. Sur ces sabbats au XVIIe siècle, voir F. Delacroix (*op. cit.*, pp. 209-235) qui donne un programme de réunion de sorciers (p. 214). Les théories de Michelet sur la question (*La sorcière*, Calmann-Lévy, 1878, in-16, pp. 145 et suiv.), sont un peu imaginatives.

Le procès tirait à sa fin. Les juges se consultaient entre eux, causant à voix basse. Il était visible à quelques gestes affirmatifs et entendus qu'ils échangeaient, que leur opinion paraissait à point. Leur air remplissait Jean Michel d'une froide angoisse. Ils avaient agi consciencieusement, sans trouble[1]. Ce n'était point en une, mais en six séances qu'ils avaient tâché d'éclairer leur religion; les deux premières le même jour, 20 juin, à l'audience du matin et à celle de l'après-midi. Vu la gravité du cas, le besoin de se préparer dans des livres doctes traitant de magie ou de théologie, M. Gaulmin avait espacé les autres audiences lesquelles s'étaient tenues les 22, 24 et 27 juin, la relevée seulement. Aux deux dernières on avait confronté les témoins. La cause était accablante pour Jean Michel qui se débattait avec une grande inquiétude.

1. « Les juges — examinant un cas de sorcellerie, — dit B. de la Roche-Flavin (*Treize livres du Parlement de France*. Geneve, M. Berjon, 1621, in-4°, p. 692), doivent bien peser que Dieu les maintient sous sa protection non seulement contre la puissance humaine, mais aussi contre la puissance diabolique et des malins esprits. Les sorciers qui sont guidés et possédés par le diable ne peuvent aucunement nuire à ceux qui les poursuivent et persécutent, ni aux juges, magistrats et autres ministres et officiers de justice, comme témoignent S. Augustin (lib. 10, *De civitate Dei*), et S. Thomas (*In Secunda secundæ*, quæst. 95, art. 50, et tit. *De Miraculis*). Seulement ils peuvent esmouvoir et incliner les juges à pitié s'ils peuvent jeter les yeux sur eux les premiers. »

Le dernier jour, de l'accent de colère d'un homme qui ne veut plus rien ménager, il fit des dénonciations. Quoi, disait-il, on le tourmentait, lui, comme magicien, mais il n'était pourtant point seul dans Moulins, de sa condition, ni certes, à la vérité le plus savant! Il y en avait bien d'autres!

Qui? lui fit-on.

Qui? reprit-il avec éclat, mais M. Charbonnier l'avocat, présentement échevin. Celui-ci pouvait faire leçon à « un esprit de prince ». Il était des plus instruits en la matière; il avait même écrit un livre de magie, dont lui, Michel, avait vu une copie sur parchemin, peint de la main dudit avocat, copie que le clerc lui avait communiquée à sa pressante prière. Ah! celui-ci était bien magicien; l'esprit le lui avait dit; — et aussi M. Saillant l'apothicaire que ledit M. Charbonnier tourmentait véhémentement par sortilèges et maléfices pénibles, et encore un magicien du haut degré, la chose était certaine!

Qui? continua-t-il, mais Laurent Couillard le sorcier, qui avait jeté le sort à Anne Garreau et à son mari. Avec emportement, Jean Michel conta une seconde fois l'histoire de la cheville de bois de cyprès brûlée par la femme. Il avait parlé avec

feu, et debout. Il se tut, s'assit et souffla un peu en essuyant de la manche son front couvert de sueur[1].

M. Gaulmin était très calme. D'une voix tranquille il dit à Jean Michel qu'une dernière fois il l'interrogeait et admonestait de lui déclarer par répétition de serment s'il lui avait bien dit la vérité, en tout ce qu'il avait avoué et conté.

Michel, que l'émotion agitait, prononça qu'en tous points il avait été véridique. Il dit à nouveau en tremblant qu'il avait renié Dieu et sa foi. Puis il se mit à pleurer, confessant qu'il avait bien offensé Dieu mortellement. Par conscience il voulut ajouter un détail qu'il avait omis. C'est que tous les ans, au 14 septembre, lorsqu'il procédait aux fumigations de la fiole, il donnait à l'esprit une petite poule. Il finit la phrase d'un accent misérable, en baissant la tête un peu, et en barbouillant légèrement les mots.

1. Michel parla aussi du roi Louis XIII : « Son esprit, dit-il, lui a révélé que Sa Majesté entreprendroit quelque voyage et affaires aux Allemagnes et qu'il ne viendroit point à bout de son entreprise. Enquis, a dit que son esprit le lui dit au mois de mai dernier. Enquis pourquoi il lui demandoit cette chose, défendue sur peine de la vie, étant un crime de lèze-majesté d'interroger les démons de la vie du roy et de choses futures de l'État; a dit parce qu'il avoit vu un almanach dans lequel il lisoit arriver une perte à un grand. C'étoit une fantaisie, un jour qu'il prit cet almanach, de demander à son esprit qui estoit ce grand » (*Procès*, nouv. acq. fr. 1997, fol. 20).

M. Gaulmin ordonna d'emmener l'accusé.

Les juges opinèrent et furent tous d'avis que s'il y avait lieu de voir ultérieurement ce qu'on ferait de M. Saillant l'apothicaire, et des autres sorciers signalés, le cas présent du nommé Jean Michel était limpide. Il était coupable de magie, sorcellerie, accointance avec les démons; « crime de lèse-majesté humaine et divine ». Il fallait le condamner à mort[1]. La coutume voulait qu'un magicien ainsi condamné allât de vie à trépas, non point pendu, mais brûlé vif[2]. Le menuisier serait brûlé le lendemain matin en place publique de la ville.

Le lendemain, au chant du coq, M. Liendon, greffier, accompagné d'un exempt et d'archers, alla prendre à la prison le malheureux Michel, blème et claquant des dents. Il le fit mettre à

1. Les juristes contemporains recommandent aux juges de n'être pas trop près regardants pour condamner à mort les sorciers. « Si est-ce que j'ai toujours esté d'avis, dit Henri Boguet (*A M. Daniel Romanet, avocat au siège de Salins*, dans *Discours des sorciers*, p. 96) que pour passer à condamnation contre eux, il ne falloit pas estre si scrupuleux en ce qui est même des preuves, comme font plusieurs qui sont cause qu'ils évitent le feu et les mains du bourreau par une trop grande bonté qui les maîtrise. »

2. « La peine ordinaire des sorciers est qu'ils soient brûlés, mais le doute est s'ils doivent estre brûlés tout vifs, ou bien si on les doit premièrement estrangler. Il y a des docteurs qui ont tenu l'une et l'autre partie » (H. Boguet, *Instruction pour un juge en fait de sorcellerie*, art. LXXXI, p. 26).

genoux dans une des salles de la conciergerie, par terre; d'un ton solennel il lui donna lecture du jugement que M. Gaulmin de la Guyonnière, lieutenant criminel, avait rédigé en termes dignes et anciens; puis, cependant qu'un confesseur, père capucin, soutenait le condamné, dirigea le cortège vers la place où le bûcher attendait, entouré de beaucoup de peuple curieux, ému et paisible.

Jean Michel mourut avec désolation[1] !

1. Le procès de Jean Michel donna lieu, cette même année 1623, où il fut jugé, à la publication d'un petit opuscule de 15 pages dans lesquelles l'affaire était brièvement contée. Cet opuscule parut sous le titre de : *Discours admirable d'un magicien de la ville de Moulins qui avoit un démon dans une phiole, condamné d'estre brûlé tout vif par arrêt de la cour du Parlement*. Paris, A. Vitray, in-12. (La désignation de la cour de Parlement est fautive.) Il a été réimprimé par Ed. Fournier dans ses *Variétés historiques et littéraires* (t. V, p. 199), et par M. A. Vayssière (Moulins, H. Durond, 1894, in-12). M. le vicomte J. Gaulmyn a parlé de Jean Michel et de son juge dans ses articles sur la *Sorcellerie dans le Bourbonnais* (*Archives historiques du Bourbonnais*, 1894, nos 1, 2, 3, 5 et 7), en utilisant une copie d'un des manuscrits de la Bibliothèque nationale, copie déposée aux archives de l'Allier, et qui paraît défectueuse. M. Gaulmyn s'attache principalement à montrer quelles idées on avait de la sorcellerie dans le Bourbonnais au XVIIe siècle. Si on veut compléter ce chapitre par une note moderne au moins imprévue, lire le livre du Dr A. Masson, *La Sorcellerie et la science des poisons au XVIIe siècle* (Paris, Hachette, 1903, in-16) qui cherche à démontrer que le pouvoir des sorciers a été scientifiquement réel, qu'ils faisaient bien mourir les gens à date fixe « avec des symptômes simulant une mort naturelle » et que Louis XIII ainsi que Marie de Médicis ont été leurs victimes.

CHAPITRE IV

M. DE LA GROSSETIÈRE
GENTILHOMME HUGUENOT DE LA ROCHELLE[1]

Débarquement de la Grossetière à Carteret, son arrestation à La Haye-du-Puits. — Madame Le Venier, sa mère, au manoir de la Grossetière. — Charles de la Grossetière page du roi, sa disgrâce. — Il tombe amoureux de madame d'Aigrefeuille et la suit à la Rochelle. — Le siège de la Rochelle. — Exploits de Charles hors de la ville assiégée. — Besoin d'argent. — Brigandage près de Poitiers. — Retour à la Rochelle, état difficile de la place. — Arrivée et départ d'une flotte anglaise, la ville désolée. — Envoi d'émissaires à Londres. — La Grossetière désigné. — Son voyage. — Il va à Vire demander aide à son oncle M. de Tracy, qui l'envoie à un de ses amis, M. de Briqueville, sur la côte du Cotentin. — Embarquement de la Grossetière. — Son séjour à Londres. — Audience du roi Charles Ier. — Rentrée en France. — Comment les autorités en Normandie ont été prévenues de son départ. — Arrestation de MM. de Tracy et de Briqueville. — Le roi ordonne de mener à Marans la Grossetière pris à La Haye-du-Puits. — Négociations infructueuses des Rochelois en faveur du prisonnier. — Fin du siège; capitulation de la ville. — La Grossetière transféré à Poitiers, est jugé, condamné, exécuté.

Le mardi 11 juillet 1628, à la pointe du jour, trois gentilshommes chargés de surveiller la côte

1. D'après le dossier de son procès, Bibl. nat., nouv. acq. franc., 7199.

du Cotentin en face des îles anglaises, se trouvant en observation, à cheval, près de Carteret, aperçurent une barque qui abordait. Un homme en descendit. Il avisa une cabane de saunier, entra, pendant que le bateau remettait à la voile, le cap sur Jersey, d'où il devait apparemment venir; puis ressortit peu après, mangeant encore, et suivi du saunier qui lui montrait la route du plus gros bourg voisin, La Haye-du-Puits. Les trois gentilshommes, MM. des Poteries, Montigny et Graffart, se concertèrent. Ce débarquement était suspect. Arrêter le nouveau venu présentait des inconvénients; celui-ci semblant se diriger vers la Haye-du-Puits, mieux valait l'y devancer par un détour, et prévenir les autorités qui aviseraient. Ils partirent au galop[1].

Le personnage qui venait ainsi d'attirer l'atten-

1. Par une lettre en date du 9 novembre 1627, le cardinal de Richelieu avait prescrit à M. de Matignon, lieutenant général en Basse-Normandie, « de prendre garde aux costes »; que la noblesse, disait-il « se tienne sur les costes » (Avenel, *Lettres de Richelieu*, II, 708). M. de Matignon se conformant à ces ordres avait pris des mesures en conséquence (*Mercure françois*, t. XIV, p. 213). De son côté le Parlement de Rouen avait également ordonné de surveiller d'une façon permanente les rivages de la province (Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*. Rouen, E. Frère, 1841, in-8°, IV, 401). Ainsi s'explique la présence des trois gentilshommes à Carteret. — Ch. Bernard prétend (*Hist. de Louis XIII*, II, 91) qu'un gentilhomme normand, M. Descauville-Thomas, fut spécialement chargé d'attendre l'homme qui vient de débarquer et qu'il s'aboucha pour le trouver avec des matelots de Jersey.

tion était un tout jeune homme de vingt-quatre ans, grand, mince, distingué ; il avait les traits doux, le regard incertain ; son visage était couvert de taches de rousseur ; sa barbe naissante et ses cheveux étaient rouges[1] ; il portait une casaque de bure grise, un pourpoint de satin noir, des chausses cramoisies et un chapeau de feutre noir qu'ornait une grande plume. Il se nommait M. Charles Le Venier, sieur de Bréault, dit de la Grossetière, et il était du Poitou.

Arrivé sur le haut des dunes, bien mis en son chemin par le saunier, qui le laissa, il se disposa à franchir les cinq lieues qui le séparaient de la Haye-du-Puits. A la première ferme, il loua un méchant bidet, « une mazette », qu'il promit de renvoyer, et poussant la bête, il finit par atteindre le bourg au moment où, au vieux clocher de l'église, dix heures sonnaient. C'était jour de marché. De toutes parts paysans et paysannes, à pied, à cheval, en carriole, affluaient. M. de la Grossetière entra dans une hôtellerie déjà remplie de monde, se refit un peu, convint avec l'hôtelier, petit homme boiteux, du renvoi de la mazette et

1. Voici le signalement qui avait été donné à M. Descauville-Thomas : « rousseau, haut de taille, vestu de deuil et d'âge vingt-trois à vingt-quatre ans » (Bernard, *ibid.*).

alla faire un tour. Au coin où l'on vendait les chevaux, il en marchanda un dont on voulait cinquante livres, l'obtint pour quarante, le fit seller, brider, conduire à l'hôtellerie où il rentra payer son écot, et ceci fait, se mettant en mesure de partir, il avait déjà le pied à l'étrier, lorsqu'un homme s'approcha et lui dit que M. le bailli le demandait[1].

Un instant, M. de la Grossetière, légèrement troublé, hésita. Incertain de ce dont il s'agissait, il obéit. M. le bailli, qui avait auprès de lui deux ou trois archers du prévôt général[2], s'excusa poliment d'avoir dérangé le jeune gentilhomme

1. Il ne s'agit pas d'un bailli royal ; il n'y en a qu'un pour tout le Cotentin et il réside à Coutances, mais de l'officier de justice du seigneur de l'endroit. La Haye-du-Puits est une baronnie appartenant à ce moment à M. Gédéon de Magneville (Bibl. nat., ms. fr., 30723, fol. 116). Le bailli seigneurial, qui a juridiction sur 25 paroisses et droit de haute justice (Renault, *Revue monumentale et hist. de l'arrond. de Coutances*. Saint-Lô, 1852, in-8°, p. 433), se nomme M. Michel Clozet, sieur du Mesnil-Vaudon (Bibl. nat., ms. fr. 30723, fol. 116. — Sur ses pouvoirs consulter N. Bergeron, *Police générale de France*, Paris, 1617, in-8°, 58-60). Administrativement, La Haye-du-Puits est une des treize sergenteries de la vicomté de Carentan, bailliage du Cotentin ; cette sergenterie comprend onze paroisses (Tavernier. *Description du royaume de France*, p. 33.)

2. Le prévôt général de la maréchaussée de France a deux « grands prévôts » en Normandie, l'un pour la Haute-Normandie, l'autre pour la Basse, et dans chacun des sept bailliages de la province, ceux-ci sont représentés par des « vice-baillis » qui ont à leur disposition des compagnies d'archers, nous dirions aujourd'hui de gendarmes (Masseville, *État géographique de la province de Normandie*. Rouen, 1722, t. I, p. 36).

et lui notifia qu'il allait prendre la liberté de le faire fouiller. Aucune protestation n'était possible. On ne trouva dans les poches qu'un peu d'argent, quarante-trois pistoles. Le bailli demanda à son interlocuteur comment il se nommait. La Grossetière répondit : « Monsieur de Bréault ». L'officier de justice eut un haut-le-corps.

« Oh! fit-il, c'est donc vous que nous cherchons! Il est passé en Angleterre un homme de ce nom-là, que le roy a commandé que l'on arreste! »

M. de la Grossetière interdit chercha à plaisanter. Certainement, dit-il, « si c'estoit lui, il seroit de bonne prise ». Mais il n'était pas le seul qui s'appelât de Bréault; il y en avait d'autres. Le bailli fit allusion au long siège de la Rochelle que le roi poursuivait depuis plus de dix mois pour abattre la rébellion des protestants et aux détails duquel tout le royaume s'intéressait passionnément. Il conclut qu'il était obligé, premièrement de conserver les quarante-trois pistoles trouvées, lesquelles il serra dans une petite boîte qu'il cacheta et remit au propriétaire de la maison où on était; secondement de garder M. de Bréault à sa disposition jusqu'à plus ample informé. Un des archers, Lastelle, allait l'accompagner à l'hôtellerie et ne le quitterait pas.

En chemin, M. de la Grossetière considéra que l'archer était « un vieux bonhomme »; il réfléchissait qu'on pouvait le jouer ou le bousculer, lorsqu'en rentrant dans la salle de l'auberge, ils se trouva en présence de trois personnages qui l'ayant un instant considéré, se jetèrent sur lui, et avant qu'il eût pu faire la moindre résistance, l'avaient ligotté. C'étaient les trois gentilshommes de Carteret. Sans autre observation ils se mirent en devoir d'inspecter tous ses vêtements, et cette fois, la visite, mieux conduite, fut plus fructueuse, car dans le repli de la manche du pourpoint on trouva un papier.

Ce papier fut déplié et lu. Il contenait ce qui suit :

« Jehan Guiton, escuier, eschevin, conseiller du roy, nostre sire, maire et cappitaine de la ville et gouvernement de la Rochelle, nous avons donné et donnons pouvoir et commission au sieur de la Grossetière de s'assister de tel nombre de ses amis qu'il advisera pour aller dedans et hors le gouvernement faire la guerre par mer et par terre aux ennemis du roy et des églises réformées de France, se saisir de leurs personnes et choses à eux appartenant et, en cas de résistance, les combattre, vaincre et surmonter à force d'armes par

toutes sortes de voies nécessaires en tel cas. — Faict à la Rochelle, le vingtième jour de mai 1628[1]. »

Ainsi on était en présence d'un huguenot engagé dans la rébellion de la Rochelle, commissionné à porter les armes contre le roi, et factieux. Les trois gentilshommes délibérèrent. La première chose à faire était de prévenir le « lieutenant pour le roi du gouverneur en la Basse-Normandie », M. de Matignon, à ce moment à son château de Torigny-sur-Vire, au delà de Saint-Lô[2]; puis de conduire le jeune homme en un endroit sûr et de l'y enfermer. La Haye-du-Puits ne possédant pas de prison convenable, quelqu'un suggéra l'idée de se rendre à

1. Le *Mercure françois* (t. XIV, 1628, p. 213) prétend qu'on trouva sur la Grossetière, d'après les uns, des lettres du roi d'Angleterre et de M. de Buckingham aux habitants de la Rochelle; d'après d'autres, trois commissions pour faire lever 800 cavaliers et les envoyer à une armée anglaise forte de 5 000 hommes qui devait débarquer en France le 22 juillet. Ces deux informations sont également inexactes.

2. Le gouverneur de la Normandie a sous ses ordres deux lieutenants généraux, l'un pour la Haute, l'autre pour la Basse-Normandie et ceux-ci ont dans chacun des sept bailliages un « lieutenant du roi » qui commande en leur absence (Masseville, *op. cit.*, I., 39). Charles de Matignon, comte de la Roche-Guyon et de Torigny, troisième fils du maréchal de Matignon qui a joué un rôle important au XVIe siècle (de Caillière, *Hist. du maréchal de Matignon*. Paris, 1661, in-fol.), avait été nommé lieutenant général de Basse-Normandie, en 1595, à la place de son frère Odet qui venait de mourir. Il a, en 1628, soixante-quatre ans et ne mourra qu'en 1648, après avoir presque toujours résidé à Torigny. Sur le beau château de Torigny qu'il a embelli et dont il reste une aile, voir Godefroy, *Une célèbre baronnie normande, Torigny* (Évreux, 1897, in-8°).

Saint-Germain-le-Vicomte, solide château-fort, aux murs épais, sis à trois ou quatre lieues de là et dont les salles basses des tours étaient de bonnes geôles[1]. L'avis fut adopté. Les gentilshommes commandèrent à l'archer Lastelle de les accompagner; un courrier monta à cheval pour gagner Torigny, et au milieu d'une foule compacte qui emplissait l'auberge ainsi que ses abords, attirée par la nouvelle de l'arrestation d'un seigneur huguenot, le cortège, dans lequel M. de la Grossetière à cheval était étroitement entouré de ses gardiens, s'ébranla et partit. Le soir le jeune homme était écroué dans une des prisons de Saint-Germain.

A la nouvelle qu'on lui apportait, M. de Matignon monta immédiatement à cheval et se mit en chemin avec un gentilhomme de sa suite. Il lui fallut la nuit entière pour franchir les douze lieues qui le séparaient de Saint-Germain-le-Vicomte. Sur le matin il arrivait au château. Après s'être entretenu avec M. de Montigny et ses compagnons qui lui rapportèrent les détails de l'incident, il fit appeler Charles de la Grossetière et l'interrogea. Charles de la Grossetière lui demanda

1. Saint-Germain-le-Vicomte est une commune du canton actuel de Périers. Le château, qui appartenait à la famille de Costentin de Tourville, était une solide construction des XVe et XVIe siècles, munie de larges fossés (Renault *op. cit.*, p. 433).

la permission, au lieu de répondre à chacune des questions qu'on voulait lui poser, de rédiger un bref mémoire dans lequel il indiquerait qui il était, d'où il venait, ce qu'il avait fait. M. de Matignon y consentit. Le lieutenant du gouverneur, après avoir lu l'écrit, prononça qu'il allait l'envoyer au roi, à la Rochelle, avec un procès-verbal de ce qui venait de se passer. En attendant la réponse de Sa Majesté, il ordonnait à M. de la Luthumière de conduire sous bonne escorte La Grossetière à la citadelle de Saint-Lô [1]. Cela fait, il complimenta les trois gentilshommes de Carteret pour leur zèle au service du roi, et se retira.

M. de la Grossetière fut transféré à Saint-Lô. Huit jours après, le 20 juillet, Louis XIII signait des lettres patentes [2] mandant à M. Gaspard Coi-

1. M. de la Luthumière était gouverneur de Cherbourg où il venait de remporter une victoire sur sept navires anglais venus pour attaquer la ville (*La défaite de sept navires anglois par M. le baron de la Luthumière, gouverneur pour Sa Majesté de la ville et château de Cherbourg, la veille et jour du Saint-Sacrement dernier aux côtes de mer du bailliage de Costentin en Normandie.* Paris, F. Jacquin, 1628, in-8°). Bassompierre parle de lui (*Mémoires*, éd. Chanterac, I, 153, 156).

2. D'après l'exempt des gardes du corps Pierre de Bordeaux (Bibl. nat., nouv. acq. fr., 6164, fol. 173-5), Louis XIII aurait été informé de l'arrestation de La Grossetière non seulement par l'envoyé de M. de Matignon, mais aussi par un des trois gentilshommes de Carteret qui alla en Saintonge, et encore par le bailli lui-même de La Haye-du-Puits qui fit exprès le voyage; tous trois se disputant à qui avait le mieux qualité pour connaître les faits. Le bailli conta que lorsque M. Le Venier fut arrêté

gnet, sieur de la Tuilerie, « conseiller du roy en son conseil d'État et privé, maître des requestes de son hôtel », de se rendre à la citadelle de Saint-Lô pour commencer le procès du gentilhomme[1]. M. Gaspard Coignet se mettait à l'œuvre le mardi 25 juillet, à neuf heures du soir : la procédure allait révéler de point en point toute l'histoire de M. de Bréault.

Restée veuve d'un honnête gentilhomme huguenot avec peu de fortune, deux garçons et une fille, madame Le Venier s'était retirée dans un vieux manoir du Poitou, la Grossetière, situé près de Bressuire[2]. C'était une femme de jugement, d'une

« il cherchoit pour lors un cheval pour revenir à la Rochelle, ayant pris terre dans une petite barque seul, dont fut averti ledit bailli, estant, ledit La Grossetière, épié et guetté de tous côtés qu'il pouvoit revenir ».

1. Le nonce apostolique F. Guidi écrit (*Relation*, dans E. Rodocanachi, *les Derniers temps du siège de la Rochelle*. Paris, A. Picard, 1899, in-8°. p. 31), qu'à la date du 19 juillet le conseil du roi délégua « Mons. della Fullaie, maestro delle riquieste, a fare il processo à Giossetiera ». Della Fullaie est une mauvaise lecture, où il faut reconnaitre M. de la Tuilerie. M. de la Tuilerie fut ensuite nommé cette même année 1628, « intendant de la justice, police, finances et marine » en Poitou, Saintonge et Aunis. Le pasteur de la Rochelle, Ch. Vincent, dit de lui que c'était « un homme entièrement équitable et qui ne se laisse pas emporter par la passion des ecclésiastiques contre nous » (Correspondance, dans *Bullet. de la Soc. du prot. français*, 1857. V, p. 296).

2. La Grossetière est aujourd'hui une ferme de la commune de Saint-Aubin-le-Clou, canton de Secondigny, arrond. de Par-

piété forte et austère, sévère et triste, mais sans exaltation et modérée. Elle désapprouvait les prises d'armes « de ceux de sa religion » et jugeait la réforme une affaire de conscience individuelle compatible avec les devoirs d'un chacun à l'égard du roi. Elle s'appliqua à l'éducation de ses fils[1].

Le second, Charles, était une nature douce et molle. Capable de passions vives qu'il servait d'un entêtement téméraire, il apportait dans tout ce qu'il faisait une inconscience distraite tenant à l'indéci-

thenay, Deux-Sèvres. Le manoir relevait de la seigneurie de Secondigny (B. Ledain et A. Dupont, *Dict. topogr. du dép. des Deux-Sèvres*. Poitiers, 1902, in-4°, p. 139). La famille Le Venier (d'azur, à trois cornets enguichés d'or) se prétendait originaire d'Italie et disait être venue de Venise à la suite d'une affaire romanesque (Bibl. nat., ms. fr., 31211, dossier 9268). M. d'Hozier était d'avis que cette prétention était une fable et que les Le Venier descendaient simplement d'une famille bourgeoise de Nérac (*Ibid.*, fol. 5). Le grand-père de Charles, Pierre de la Grossetière, avait été trésorier de France à Poitiers, élu général des finances en Guyenne, président à la chambre des comptes de Paris en 1573 (H. Constant d'Yanville, *Chambre des comptes de Paris*. Paris, 1875, in-fol., p. 418). C'était un important personnage qui, veuf en premières noces de Marie Guinefaut, veuve elle-même d'un riche receveur des finances de Fontenay-le-Comte, s'était remarié avec une seconde veuve, Marie Rosselins. Le père de Charles, issu du second mariage, s'appelait Louis de la Grossetière (Bibl. nat., *op.* et *loc. cit.*).

1. Madame Le Venier était une demoiselle Louise d'Angennes de Montlouet, septième enfant de François d'Angennes, marquis de Montlouet, maréchal de camp, ambassadeur, chambellan du duc d'Alençon ; et de la famille des d'Angennes de Rambouillet à laquelle appartient la célèbre Julie d'Angennes de l'Hôtel de Rambouillet (P. Anselme, *Hist. généalogique*, II, 429). Sa fille devait être plus tard mariée deux fois (Bibl. nat., ms. fr. 26546, fol. 208).

sion d'un esprit rêveur. Sa mère redoutait la vie pour lui.

Elle avait gardé des relations avec des parents de son mari, fougueux catholiques, MM. de Bercy-Mallon, de Lavau Saint-James[1], qui étaient de Poitiers, et leur demanda de l'aider à caser ses fils par la voie ordinaire des gentilshommes de ce temps, l'armée.

Grâce à leur appui, Charles fut admis, à peine adolescent, parmi les pages de la petite écurie du roi, manière d'école militaire d'où l'on sortait directement dans les régiments. Il y resta, — ou, comme on disait, — il y « porta la livrée » quelques années[2].

1. M. Charles de Mallon, seigneur de Bercy, premier président du Grand Conseil à Paris, depuis 1613, et âgé à ce moment de soixante ans, était fils du premier mariage de Marie Rosselins, grand'mère de Charles (*Ibid.*). — Philibert Porcheron, seigneur de Saint-James et de Lavau, conseiller au présidial de Poitiers depuis 1618, était le petit-fils d'un Philibert qui avait épousé Perrine le Venier, cousine germaine du père de Charles (Babinet, *Le Présidial de Poitiers*. Poitiers, 1902, in-8°, pp. 70, 83, 95).

2. De page on passait cadet dans une compagnie (*Mém.* de Puységur, éd. Tamizey de Larroque, t. I, p. 1). Les pages portaient des chausses ou culottes spéciales, courtes et plissées (voir leur joli costume dans les belles gravures de Crispan de Pas qui illustrent *l'Instruction du roi en l'exercice de monter à cheval*, de Pluvinel, Paris, 1625, in-fol.). La petite écurie, que commandait le premier écuyer, comprenait 20 écuyers ordinaires et 24 pages (E. de Barthélemy, *Les grands écuyers et la grande écurie de France*, Paris, 1868, in-12, p. 121-123; G. de Carné, *Les pages des écuries du roi. L'école des pages*. Nantes, 1886, in-12).

Pourquoi, à dix-sept ans, en sortit-il d'une manière brusque? Le point n'est pas éclairci. Au moment de la lutte de 1621 contre les protestants, en Poitou, pendant le siège de Thouars, le jeune page avait demandé à l'écuyer de la petite écurie, M. de Beaurepaire, une permission de plusieurs jours qui lui fut accordée. Il alla à la Grossetière, y demeura un certain temps, rejoignit le roi lorsque celui-ci assistait au siège de Saint-Jean-d'Angély, cinq ou six jours avant la prise de la ville, et, là, M. de Liancourt, chef supérieur des pages[1], lui signifia son congé qu'il accompagna d'une gratification de cent livres. C'était une disgrâce. Sa religion l'avait-elle rendu suspect? Le fait est peu probable. Louis XIII ne faisait un crime à personne d'être réformé. Nombre de ses officiers étaient huguenots. On accusa plus tard Charles de la Grossetière d'avoir profité du congé qui lui avait été donné pour prendre le mousquet et faire le coup de feu contre les armées du roi. Il s'en défendit vivement.

Ainsi « mis hors de page », mais autrement qu'il ne l'eût désiré, le jeune homme revint chez sa

1. Le duc de La Roche-Guyon-Liancourt, premier écuyer du roi, d'où son autorité sur les pages (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert, 86, fol. 191 v°).

mère. Il partagea son temps entre la Grossetière et une terre que sa famille possédait en Beauce, Sainte-Escobille[1]. Il allait y percevoir les fermages, surveiller les réparations, discuter les baux. Une fois il poussa jusqu'en Hollande voir son frère qui s'y trouvait, on ne sait trop pourquoi[2]. Sa vie était vide et sans but. Sa mère, qui tout en affermissant chez lui les convictions religieuses protestantes, lesquelles il avait d'ailleurs sincères, le garait le mieux qu'elle pouvait de la tentation de se joindre aux coreligionnaires rebelles, espérait le retenir dans une voie prudente en attendant que les circonstances devinssent pour lui favorables, lorsqu'un événement fortuit vint modifier ses prévisions. Charles tomba amoureux.

Il avait fait la connaissance d'une jeune veuve protestante qui se nommait madame d'Aigrefeuille[3]. Il s'éprit d'elle. Madame d'Aigrefeuille

1. Sainte-Escobille, aujourd'hui commune du canton de Dourdan, arrondissement de Rambouillet, Seine-et-Oise. était une baronnie qui était entrée dans la famille depuis le grand-père de Charles, Pierre de la Grossetière (Bibl. nat., ms. fr., 31211, dossier 9268). Le roi, allant à la Rochelle, y avait couché (*Souvenirs* de Pierre de Bordeaux. Bibl. nat., nouv. acq. fr., 6164, p. 175).

2. Ce frère, François le Venier, épousa plus tard Elisabeth Tallemant, sœur de Tallemant des Réaux (Bibl. nat., ms. fr., 31211, dossier 9268), qui parle souvent des deux dans ses *Historiettes*.

3. La famille d'Aigrefeuille était une importante famille

était une ardente religionnaire, passionnée pour la cause réformée, enthousiaste, qui ne croyait pas qu'on dût reculer devant aucun sacrifice à l'égard de son parti, et donnait l'exemple. Elle aima Charles; elle eut pour lui un attachement fait de tendresse et d'orgueil; mais elle aima davantage « le parti de la religion », avec une de ces exaltations d'anciennes Romaines qui vouent à une idée leurs fils, si elles sont mères, leurs maris si elles sont épouses, plus rarement et ce fut ici le cas, leur amour. Lui, éprouva pour elle un sentiment violent. Il ne songea qu'à elle; il lui obéit en tout. Son existence était transformée.

Madame d'Aigrefeuille habitait la Rochelle. Charles de la Grossetière alla l'y rejoindre. Elle le reçut dans sa maison, lui, ses équipages, ses chevaux. Il lui avait demandé et avait obtenu d'elle une promesse de mariage : aux yeux du public, ils étaient fiancés. Seulement madame d'Aigrefeuille avait ajourné l'exécution de sa promesse, sous des prétextes quelconques. La raison était qu'elle voyait les événements politiques s'aggraver, la guerre civile menacer. Elle entendait user du pouvoir qu'elle conservait sur Charles, tant qu'ils

protestante de Montpellier (Bibl. nat., Carré d'Hozier, 9; Chérin, 3; Dossiers bleus, 5; Cabinet d'Hozier, 4).

étaient libres, pour l'obliger à faire ce qu'elle considérait comme son devoir : se battre.

On était en 1627. Autour de la Rochelle les nuages montaient. Le cardinal de Richelieu qui pensait ne pouvoir venir à bout des révoltes perpétuelles des protestants s'il n'écrasait pas « le nid de guêpes » qui leur servait de centre, avait résolu l'attaque définitive de la ville. Celle-ci sentait l'orage. Un fort, le fort Louis, avait été édifié à quelque distance de la place pour la surveiller et, la garnison grandissant, les travaux de campagne que celle-ci entreprenait s'étendaient insensiblement. Les Rochelois inquiets s'armèrent[1].

D'autre part, le gouvernement du roi d'Angleterre Charles Ier, préoccupé de créer des difficultés à la France et informé de l'état des esprits dans la région, préparait l'envoi d'une flotte sur les côtes de la Saintonge. Cette action, jugeait-il, entraînerait les protestants à se déclarer. Charles Ier et son ministre, le duc Buckingham, se trouvaient en

1. Voir pour la description de la Rochelle à ce moment et le siège lui-même, Pierre Meruault (*Journal des choses mémorables qui se sont passées au dernier siège de la Rochelle*. Rouen, 1671, in-8°). Meruault, fils d'un membre du corps de ville, maître de l'artillerie, avait vingt ans au moment du siège, auquel il a assisté.

relations suivies avec le parti religionnaire. Les Rohan, chefs de celui-ci, étaient représentés à Londres par l'un d'eux, le duc de Soubise, et les gens de la Rochelle entretenaient près la cour de Saint-James des députés à poste fixe.

Le mardi 20 juillet, la flotte anglaise forte de quatre-vingt-dix vaisseaux parut en vue de la Rochelle. Le duc de Buckingham, qui la commandait, décida d'attaquer l'île de Ré où le brave M. de Toiras, s'étant enfermé dans les forts de Saint-Martin et de la Prée, allait subir le siège vigoureux qui fit sa fortune militaire et le conduisit au maréchalat[1]. De toutes parts des protestants français accoururent pour offrir leurs services au général anglais[2].

Charles de la Grossetière fut du nombre. Reçu à

1. Consulter entre autres sur l'affaire de l'île de Ré, Herbert de Cherbury, *Expeditio anglorum in Ream insulam*. London, Moseley, 1656, in-8° (réimprimé en 1860 sous le titre de *Expédition to the isle of Rhé*. London, in-8°) et la lettre d'un Rochelois, M. de la Miltière, qui était avec les Anglais (*Arch. curieuses* de Cimber et de Danjou, 2e série, t. III, p. 53).

2. 500, dit Michel Baudier (*Hist. de Toiras*, p. 93); 600 à 700, dit Meruault, dont 120 gentilhommes (*Journal*, p. 31, 43); transportés une fois sur 13 barques, une autre fois sur 26 (Bassompierre, *Mémoires*, III, 320, 328). Une déclaration du roi du 5 août 1627 les proclama tous « rebelles, traîtres, déchus de leur patrie, criminels de lèse-Majesté et comme tels leurs biens confisqués » (*Déclaration du roi contre le sieur de Soubise et autres adhérens au parti des Anglois*. Paris, A. Estienne, 1627, in-8°).

bord du vaisseau amiral il entra en relation avec le duc de Buckingham, M. de Soubise, quelques seigneurs anglais de l'entourage. Les Anglais avaient réuni les Français venus sous leurs drapeaux, en un corps spécial qui, dans chacune des attaques dirigées contre Saint-Martin, eut la mission de marcher le premier[1] ! Il fut fortement atteint. Charles de la Grossetière put s'en tirer sans une égratignure.

Cependant Louis XIII se hâtait de diriger des régiments vers la Saintonge pour porter secours à M. de Toiras. L'armée se concentra sous les ordres du maréchal de Schomberg. Des troupes passant le petit bras de mer parvinrent à pénétrer dans Saint-Martin et à renforcer la garnison. Le duc de Buckingham, dont aucun effort n'avait pu réussir, prit peur, leva l'ancre et disparut. Il abandonnait à eux-mêmes les Rochelois irrémédiablement compromis.

En même temps qu'il rassemblait ses forces pour délivrer M. de Toiras, le cardinal de Richelieu avait donné l'ordre de surveiller la

1. Il était commandé par les capitaines de Moulines, Saint-André et la Vigerie (*Mercure françois*, XIV, 1627, p. 179). Dans l'assaut général du 6 novembre qui fut très meurtrier et ne réussit pas, il attaqua du côté de la mer (Le duc de Rohan, *Mém.*, p. 569).

Rochelle suspecte, qui pouvait attaquer à revers l'armée du roi; l'infanterie avait commencé des lignes de retranchements devant la ville, et élevé des forts et des batteries. Les Rochelois s'irritèrent de ces travaux. Ce fut le prétexte. Le vendredi 10 septembre ils ouvraient le feu de leurs canons sur les forts de la Moulinette et de Saint-Louis : les forts répondirent. La guerre était déclarée.

La disparition de la flotte anglaise provoqua une impression de stupeur chez les Rochelois. Il allait falloir supporter tout le poids de l'armée royale disposée à mener le siège rudement. On envoya supplier le roi d'Angleterre de ne pas abandonner les malheureux religionnaires et l'on se disposa à se défendre. Charles de la Grossetière était rentré en ville.

Les assiégeants organisèrent méthodiquement le blocus de la place. Les dix-sept régiments d'infanterie et les vingt-deux compagnies de cavalerie, gendarmes, chevau-légers, carabins, qui composaient l'armée, prirent leurs cantonnements autour de la Rochelle en arrière d'une ceinture de onze forts reliés par des batteries et par des tranchées continues. Le cardinal de Richelieu qui ne se souciait pas d'une prise d'assaut brutale avait décidé de réduire la cité par la famine. La

fameuse digue gardée par vingt-cinq navires, douze galères, quarante-cinq barques, interdisait l'approche de la place à tout secours venu de la mer[1]. Les commandants de l'armée, le duc d'Angoulême, les maréchaux de Bassompierre et de Schomberg mirent du temps à resserrer le blocus. De la Rochelle on put se glisser à travers les lignes et tenter des coups de main au dehors. Charles de la Grossetière s'y essaya[2]. L'idée qui l'inspirait

1. La bibliographie du siège de la Rochelle est contenue dans le livre de L. Delayant (*Bibliographie rochelaise*, 1882, gr. in-8°, pp. 211-290). Il faut y ajouter quelques travaux que nous citerons au fur et à mesure. Richelieu, d'après Fontenay-Mareuil (*Mémoires*, éd. Michaud, p. 183), aurait eu l'idée d'écrire le récit détaillé du siège. Le temps et les affaires l'en ont empêché. On trouvera la liste des troupes et des officiers de l'armée assiégeante dans le livre de E. Rodocanachi, *Les derniers temps de la Rochelle*, pp. 117-118 (*Relazione dell' armata del re Christianissimo sotto la Roccella*) et dans les souvenirs de Pierre de Bordeaux (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 6164, fol. 101). Sur les travaux eux-mêmes d'investissement, voir : *Relation des fortifications et choses plus remarquables qui sont à présent au camp et armées du roi devant la Rochelle*, par un gendarme du roi. Paris, 1628, in-8°; *La relation du siège de La Rochelle* (*Archives curieuses* de Cimber et Danjou, 2e série, t. III, p. 90) et les *Mémoires* de Du Plessis-Besançon (publiés par le comte Horric de Beaucaire. Paris, Renouard, 1892, in-8°). Fontenay-Mareuil prétend (*Mémoires*, p. 205) que Richelieu aurait eu un instant l'idée de tenter l'assaut de la place, mais que tous ceux auxquels il s'en ouvrit l'en dissuadèrent.

2. P. Meruault raconte que le mardi 4 janvier, sur les cinq heures du matin, Charles de la Grossetière sortit avec 40 cavaliers, soutenus par 60 mousquetaires, qu'il attaqua une troupe de 20 cavaliers royaux et de 40 mousquetaires, qu'il les culbuta et fit quelques prisonniers. Il était aidé de M. de la Cotencière (*Journal du siège*, p. 154). Dans la nuit du 6 au 7 il ressortit avec 13 chevaux : on appelait cela « aller à la petite

n'était pas précisément celle de répondre aux sollicitations de madame d'Aigrefeuille qui eût voulu le voir « battre perpétuellement l'estrade » : elle était plus positive. Le jeune homme était venu à la Rochelle sans grand argent. Madame d'Aigrefeuille n'était pas riche. L'escarcelle de l'un et de l'autre se vidait. Sortir au loin, faire des prisonniers et les relâcher sous bonne et profitable rançon était une industrie avantageuse.

Charles en tenta l'aventure. Tant qu'on put passer, il courut. Une fois, près de Surgères, il prit quelques individus à deux pas du bourg où logeait le roi. Une autre fois, avec huit soldats qui l'accompagnaient, il mit la main sur cinq personnes, un aumônier du comte de Ribérac, deux chevau-légers de la compagnie de Coudray-Montpensier, un soldat du régiment des gardes françaises[1]. Le tout fut dit de bonne prise et bien payé.

guerre » (*Ibid.*, p. 155). Le 19 février, nouvelle sortie avec 27 ou 28 chevaux, cette fois sous les ordres de Destingan. On attaqua 30 cavaliers du roi. Mais la mêlée fut plus rude. Destingan fut tué. La Grossetière rentra, toujours avec La Cotencière (*Ibid.*, p. 189). Instruit par cette expérience, La Grossetiere, le 28 février, sur une proposition du maire qui demandait à ce qu'on tentât d'enlever le fort de La Fons, refusa de marcher, l'entreprise étant impraticable, disait-il, et fit partager son sentiment par le conseil de guerre qu'on avait assemblé et dont il faisait partie (*Ibid.*, p. 197).

1. Le prix de la rançon d'un soldat variait entre 100 et 300 livres (Meruault, *Journal*, p. 177).

Malheureusement ces moyens étaient insuffisants pour subvenir à ses besoins, et « fournir à la despence, qu'il falloit faire à la Rochelle, de sa maîtresse ». La gène, les dettes et leur cortège ordinaire de reproches venaient jeter le trouble dans leur amour. Que résoudre? Aller demander de l'argent à madame de la Grossetière? Mais madame de la Grossetière était profondément affligée de la conduite de son fils. M. de La Vau Saint-James avait durement signifié à la mère « que si elle n'avoyt le pouvoir de retirer le jeune homme du party de la Rochelle, il seroit le premier qui mettroit le feu en sa maison de la Grossetière » ! Charles ne trouverait auprès de madame Le Venier que l'expression de sa douleur et de sa colère. Néanmoins, c'était une ressource, il fallait la tenter.

Il partit avec un domestique, un Suisse nommé La Vallée. Il gagna Saint-Maixent, de là Saint-Loup, puis Bressuire. Parvenu à la porte du manoir paternel, il n'osa pas entrer[1]. Le domestique alla trouver sa mère pour lui expliquer la situation et la supplier en son nom de lui donner de quoi vivre. Le valet revint. Madame Le Venier

1. « N'osant pas lui-même y aller, crainte de mettre madame sa mère en peine » (*Procès*, interrogatoire de Charles, fol. 59 v°).

refusait. Elle faisait dire à son fils que s'il voulait « quitter le party de la Rochelle pour se rendre au service du roy », elle lui fournirait ce dont il avait besoin, mais que sinon, elle était morte pour lui.

Charles s'en retourna. En route, des idées calmantes lui vinrent à l'esprit. Pourquoi ne se réconcilierait-il pas avec Sa Majesté? Au fond c'était plutôt pour madame d'Aigrefeuille qu'il se battait que par conviction arrêtée. Il ne tenait qu'à elle. Si on pouvait la décider à sortir de la Rochelle, et qu'il pût l'épouser, il était prêt à solliciter les bonnes grâces et le pardon du roi. Il gagna Poitiers dans l'intention d'aller trouver les cousins de son père pour leur demander leur appui[1]. Mais il ne rencontra ni M. de Bercy ni M. de Lavau qui étaient absents, et la déconvenue le rejeta dans les perplexités.

Alors une résolution désespérée l'envahit. Il était homme de guerre, après tout. Du moment qu'il ne savait plus à quel parti se résoudre, il n'avait qu'à prendre de force ce qu'il ne pouvait avoir de gré. Il se décida.

1. Il était resté deux ou trois jours entre Bressuire et Cerizay, de là était allé à Montreuil où il avait séjourné dix à douze jours. Il portait à ce moment une casaque rouge, des chausses rouges, un pourpoint blanc et un chapeau noir (*Ibid.*, fol. 55 v° et 56 r°).

Il était descendu à Poitiers dans une auberge dite de la Grande-Roue. Il y remarqua cinq individus qu'il apprit être des soldats huguenots. Il leur proposa de se joindre à lui pour tenter fortune : ceux-ci acceptèrent. Ils se nommaient : La Mothe, qui était du pays et connaissait bien les chemins, Laborde, La Fresnée, La Coste et Métayer.

Il fut d'abord question d'attendre le coche qui fait le service entre Poitiers et Paris, de s'embusquer dans le chemin de Châtellerault, et de l'enlever. Le projet n'eut pas de suite.

Un soir, au soleil couchant, près de Chesnel, à peu de distance de la ville, Charles de la Grossetière, suivi de son domestique et de trois de ces hommes, attaquait sur la route un messager conduisant deux chevaux chargés de marchandises. On prit son argent: trois pièces de drap, une pièce de camelot de soie, trois ou quatre de passement qui furent jetées par-dessus les murailles d'un jardin : le premier coup avait réussi.

Rendez-vous fut donné pour quelques jours après, à Saint-Maixent, hôtel des Trois-Marchands. Au jour dit la bande était là. Il y avait dans l'auberge huit voyageurs. Ils contèrent à table qu'ils allaient à Lusignan; ils cheminaient ensemble,

par crainte des périls. Trois d'entre eux, qui semblaient des marchands aisés, parlaient de la Rochelle comme s'ils connaissaient la ville. Leur départ étant fixé pour le lendemain à l'aube, après le dîner, Charles de la Grossetière convint avec ses gens de se mettre en route avant le jour et d'aller les attendre sur le chemin de Lusignan en quelque bon endroit désert où on pourrait agir à l'aise.

Le lendemain, en plein champ, les huit voyageurs étaient arrêtés « le pistolet à la gorge et le chien abattu » : ils se rendirent[1]. On les conduisit à une demi-lieue de là, dans un bois tailli épais où ils furent fouillés. Tout ce qu'ils avaient sur eux fut pris. Charles de la Grossetière décida qu'on en relâcherait cinq, croquants sans valeur, et que l'on garderait les trois autres qui paraissaient fortunés. Conduits à trois ou quatre lieues plus loin, dans

1. La région était infestée à ce moment de soldats se livrant à des actes semblables (Thibaudeau, *Hist. du Poitou*. Paris, 1788, in-12, VI, 98). Il y avait longtemps qu'on entendait parler de faits analogues. Un capitaine à la tête de sa compagnie de 62 hommes, s'était rendu célèbre par ses brigandages (*La prise et défaite du capitaine Guillery qui a esté pris avec 62 voleurs de ses compagnons qui ont esté roués en la ville de la Rochelle le 25 de novembre 1608*. Paris, J. Hautain, 1609, in-8°; réimprimé par M. Fillon en 1848 sous le titre de : *Histoire véridique des grandes et exécrables voleries et subtilités de Guillery*. Fontenay, imp. de Robuchon, in-8°; et par E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, I, 289-303).

un autre bois taillis, de nouveau ils furent fouillés. L'un d'eux avait caché dans ses bottes trente et une pistoles qu'on lui enleva. Ces diverses opérations ayant mené jusqu'à onze heures du matin, un des soldats huguenots avisa une maison près d'un bois de haute futaie et alla y chercher de quoi manger. Sur les quatre heures du soir Charles fit bander les yeux aux prisonniers et la troupe se mettant en marche atteignit une métairie située près d'un château [1]. Le métayer consentit à prêter une étable pour y loger les arrivants, et comme il fallait finir l'histoire, à la tombée de la nuit, la Grossetière, notifia aux trois voyageurs qu'il leur rendait la liberté, à condition qu'ils payassent chacun une rançon proportionnée à leurs moyens. Ils connaissaient des marchands de la Rochelle; ils allaient signer des lettres de change tirées sur eux. On discuta les chiffres. L'un d'eux souscrivit six cents livres et signa sa lettre du nom de « Collinot »; les deux autres ne voulurent promettre que cent livres chacun. Le lendemain matin, au soleil levant, on les relâchait. Ils partirent dans la direction d'Issoudun; mais à peine

1. Le château de la Tresse, appartenant à madame de Villedieu. On tua un des chevaux, « sous poil blanc », des prisonniers (*Procès*, fol. 36 r°).

étaient-ils hors de la portée de vue de la bande, qu'ils changeaient immédiatement de direction, et, courant à Poitiers, allaient porter plainte, dénoncer leurs voleurs et fournir au prévôt, au maire et à messieurs du présidial tous les signalements nécessaires.

Charles de la Grossetière fit le compte de ce qui avait été récolté ; il procéda à un partage équitable du bénéfice, puis il fut décidé qu'on se séparerait. Chacun alla de son côté. Charles revint à Poitiers ainsi que deux de ses hommes, La Fresnée et Métayer.

Il descendit à l'auberge des Trois-Piliers [1]. MM. de Lavau et de Bercy n'étant toujours pas chez eux, il se rendit à l'hôtel de ville où on lui permit de voir des religionnaires qui y étaient détenus et parmi lesquels il reconnut un nommé Poupart, dit Pommeau, avec lequel il avait tenté un de ses coups de main hors de la Rochelle, celui où il prit des gens près Surgères. En ren-

1. Les Trois-Piliers, qui sont « une bonne hôtellerie sur la place du Marché-Vieil » (*Souvenirs* de P. de Bordeaux, Bibl. nat., nouv. acq. fr., 6164, p. 213), existent encore (Place du Palais-de-Justice). C'est la plus ancienne enseigne de Poitiers. Elle tirait son nom d'un monument dont il ne restait plus en 1256 que les ruines de trois piliers, dits Piliers de Gauthier (E. Ginot, *Les enseignes, leur origine et leur rôle*. Niort, 1901, in-8°, p. 16).

trant à son hôtellerie, il perçut une rumeur. On contait dans la foule que les sergents du présidial avaient rencontré par la ville deux individus, les nommés La Fresnée et Métayer, accusés d'infâme brigandage aux environs; que ces deux individus avaient été arrêtés, traînés devant le présidial, jugés, condamnés, et qu'on venait de les pendre au gibet, le tout en moins de deux heures. Charles de la Grossetière ne prit que le temps de rentrer rapidement à l'auberge, de prévenir son domestique, et de payer; il passa vivement les portes de la ville.

Le soir, il s'arrêtait pour coucher dans un petit village appelé Vouzailles[1]. Il dîna avec son valet en compagnie d'un homme qui dit se nommer Verdon et qui venait aussi de Poitiers. Ils causèrent. L'homme mit la conversation sur le sujet des deux brigands qu'on avait pendus à la ville dans la journée et dont tout Poitiers, en émoi, avait parlé. Au cours de la discussion, Charles s'anima et s'emporta. Il finit par avouer son indignation en ajoutant que c'était lui qui commandait les deux hommes et d'autres.

« On dit, s'écria-t-il, que nous sommes des voleurs! Tant s'en fault! Voilà ma commission! »

1. Canton de Mirebeau, arrondissement de Poitiers.

— et il tirait de sa poche sa commission d'homme de guerre délivrée par le maire de la Rochelle. — « Si je voulois, continua-t-il, je vous arrêterois et je vous mènerois en ladite ville. Mais je désire que vous alliez dire au maire de Poitiers, au prévôt et à messieurs du présidial que s'ils font mourir des soldats qui sont à moy, je ferai pareil traitement à ceux qui sortiront de Poitiers ; je les pendrez ou les ferez pendre au plus hault bastion de la Rochelle ! »

Il croyait, comme beaucoup de gens de son état, en son temps, qu'une commission d'homme de guerre autorisait des actes de brigandage. Les juges, plus tard, devaient penser différemment.

L'idée lui vint à ce moment de courir en Beauce et d'aller demander de l'argent aux fermiers de sa mère, à Sainte-Escobille, au besoin de leur en arracher. Mais il y avait trop longtemps qu'il n'avait vu madame d'Aigrefeuille ; il avait hâte de la retrouver. Il se dirigea vers la Rochelle, glissa encore au milieu des lignes de l'armée assiégeante et rentra dans la ville sans encombre : l'état des choses y avait empiré.

Depuis le départ de la flotte du duc de Buckingham, les Rochelais n'avaient qu'une idée, le

retour des forces anglaises. L'armée royale ne lèverait jamais le siège, on le savait. Sans effort extérieur pour délivrer la place, celle-ci était condamnée. Lettres sur lettres, messagers sur messagers partaient pour Londres afin de presser M. de Soubise, les députés de la ville, et supplier M. de Buckingham ainsi que le roi d'envoyer une armée qui avait été promise. Rien n'y faisait[1].

Dans la ville, la résistance tenait bon. Bien que chaque nuit le bombardement reprît à boulets rouges, le feu était peu efficace. On avait des munitions en nombre et la garnison restait intacte, soit mille ou douze cents hommes dont deux cents Anglais laissés par M. de Buckingham, plus les bourgeois organisés en milice, quatre mille hommes. Sur les vivres, personne n'avait de notions. Les boulangers ne vendaient plus de pain, mais on savait qu'il y avait partout du blé caché. Les aliments devenaient chers; on en trouvait encore. Vers le milieu du mois de mai 1628, l'inquiétude se faisant jour, on jugeait qu'il n'y en avait plus que pour un mois. Le 30 avril, Jean Guiton fut nommé maire, et ce rude petit homme,

1. On envoya des marchands, des soldats, un M. de la Lande (*Mémoires* du duc de Rohan, pp. 570 et 587). Sur l'état de la ville à ce moment voir P. Meruault.

à l'énergie farouche et colère, allait mener la lutte avec une inexorable vigueur[1].

Enfin, après missives réitérées, attentes vaines, fausses joies, le jeudi, 11 mai, à une heure de l'après-midi, une flotte anglaise apparut au Pertuis Breton. C'était une magnifique escadre de cinquante-deux vaisseaux de guerre escortant quarante navires d'approvisionnements et que commandait le beau-frère de M. de Buckingham, lord Denbigh. L'allégresse remplit la ville entière; les cloches sonnèrent; tout le monde courut aux remparts regarder les évolutions de l'escadre qui s'embossait dans la direction du chenal, et l'agitation de l'armée royale qui se préparait à lui résister.

Mais la déconvenue fut terrible lorsque au bout

1. « Homme d'audace et d'industrie », dit Fortin de la Hoguette (Lettre du 27 nov. 1628, dans *Lettres inédites*, éd. Tamizey de Larroque. La Rochelle, 1888, in-8°, p. 142). Il était échevin et « ci-devant amiral » (Meruault, *Journal*, p. 310). Il déclara au moment de son élection qu'il ne fallait pas le nommer si on n'était pas décidé à résister jusqu'au bout (*Mém.* de Fontenay-Mareuil, p. 206). L'histoire du poignard qu'il aurait tiré menaçant d'en frapper le premier qui parlerait de se rendre, en exigeant qu'on l'en frappât s'il proposait la capitulation, n'est qu'une légende, aucun texte contemporain ne la confirmant (L. Delayant, *Hist. des Rochelais*, 1870, gr. in-8°, II, 64). Voir sur lui : P. S. Callot, *Jean Guiton, dernier maire de l'ancienne commune de La Rochelle* (La Rochelle, 1847, in-8°), et Tamizey de Larroque, *Quelques notes sur Jean Guiton* (Bordeaux, 1863, in-8°).

de huit jours d'inaction désespérante, malgré les avis et les supplications réitérées de la ville, lord Denbigh estimant que la digue trop bien défendue était infranchissable, que l'arrivée d'une flotte espagnole annoncée allait le placer entre deux feux, mit à la voile et s'en alla[1]. La Rochelle fut consternée. Sous l'effet de la colère indignée, la fermentation gagna de proche en proche. Au conseil les avis les plus divers furent proposés. De toute façon le siège faisait un nouveau bail. Il fallait prendre des mesures. On diminua d'un tiers les rations des soldats. En ville, d'un coup, le prix des vivres avait doublé.

La première chose à faire était d'envoyer en Angleterre pour adjurer désespérément le roi de ne pas abandonner la Rochelle. La municipalité délibéra sur le sens des lettres qui seraient expédiées, après quoi on dressa la liste de ceux qu'on enverrait. Il en fallait plusieurs, les dangers du chemin étant tels qu'il y avait des chances pour

1. Tous les officiers de l'escadre anglaise furent d'avis que forcer le passage était une opération impossible. « The passage into La Rochelle, with any provision by sea, écrit le capitaine Rice à Buckingham, was, by the mature opinions of all the captains, by reason of the ordnance planted on both sides and the triple palissado within, made impregnable » (*Calendar of State papers Charles Ier*, 1628-1629, p. 130, 141, 146). Une violente tempête compliqua la situation (Bassompierre, *Mém.* III, 372).

que beaucoup demeurassent en route. On donna des noms. Ce furent des gens de tout état, soldats, plutôt, et gentilhommes; parmi eux, le cadet de Raillac, dit Champfleury; le frère de feu La Forest, dit le Linger[1]. Quelqu'un proposa, enfin, Charles de la Grossetière, en faisant valoir que ce jeune homme était connu personnellement du duc de Buckingham, de M. de Soubise, et de seigneurs de la cour britannique. On acquiesça. Les missions devaient être données séparément à tous, et secrètes, les documents cachés dans les boutons des habits.

M. Guiton fit mander Charles de la Grossetière chez lui et le mit au courant de ce dont le conseil de la Rochelle voulait le charger. Charles demanda à réfléchir. Mais sa réponse était prête, il n'acceptait pas. Quitter madame d'Aigrefeuille, sortir de la ville où cette fois il ne rentrerait plus, sinon après la fin du siège, lorsque la place aurait été prise de force sans doute, pillée, ses habitants massacrés, que sa fiancée serait outragée et

1. La Forest, dit le Linger, était un tisserand « très brave homme et fort bon habitant, qui avait rendu de grands services à la ville », avait accompagné le 13 décembre précédent M. de Baussay envoyé par la municipalité en Angleterre, et avait été tué le 19 février suivant dans une sortie vers Ronsay. On lui fit de solennelles funérailles (P. Meruault, *Journal*, pp. 147, 189, 192).

morte : il refusait. Madame d'Aigrefeuille ne le prit pas ainsi. Elle ne vit que le service à rendre à la cause, elle exigea que Charles partît[1]. Après une discussion violente dans laquelle tous les arguments furent de part et d'autre repris, Charles finit par céder.

De retour à l'hôtel de ville où il était allé donner sa réponse, il causa longuement avec le maire. Celui-ci lui expliqua ce qu'il devrait faire et dire, le sens des lettres qu'on allait lui confier. Ici, la Grossetière, signifia qu'il n'entendait emporter aucun papier, rien qu'une commission d'homme de guerre ; il ne voulait ni lettre, ni document. Il ajouta qu'il connaissait du monde à Londres, qu'on le présenterait sans autre caution ; il ferait sa commission oralement. Le maire fut fort contrarié. Après bien des prières, affirmant qu'il s'agissait de quelques lignes, lesquelles « n'estoient point de conséquence », il finit par obtenir que Charles accepterait au moins un simple mot pour M. de Soubise, de la part des « maire, échevin et gens de la Rochelle ». Pour les autres, le jeune homme signifiait « de ne lui en point bailler ».

1. Elle lui promit même s'il partait, de l'épouser à son retour d'Angleterre (*Procès*, fol. 44 v°).

2. C'est donc par erreur que Meruault écrit (*Journal*, pp. 344-353) que la Grossetière emporta un certain nombre de lettres

Ils convinrent des détails. Il fallait « asseurer le roy d'Angleterre que les Rochelois pouvoient attendre le secours qu'il leur avoit promis », sans donner de date, « à cause de l'incertitude de la mer et du long temps qu'il fault pour préparer une armée »; mais le supplier de se hâter. M. Guiton dit à Charles qu'il y avait à la Rochelle un prisonnier de marque fait sur l'armée royale depuis quelques mois, M. de Feuquières; que M. de Feuquières, « homme de considération », répondrait pour lui de tout ce qui lui arriverait au cas où il serait fait prisonnier[1]. Charles conclut qu'il allait partir sans retard; que si le secours des Anglais ne venait pas, ou était dérisoire, il demeurerait en Angleterre; dans le cas opposé, une armée navale appareillant pour les côtes de la

(dont il donne même le texte) adressées au roi d'Angleterre, à Buckingham, à M. de Soubise et aux députés rochelois, toutes datées du 18 mars. Cette erreur devient inexplicable quand on le voit citer plus loin (p. 492) une lettre des députés rochelois, David et Vincent, du 14 juillet, disant : « Il nous arriva dimanche le frère de feu La Forest avec vos lettres dont le sieur de la Grossetière n'avait pas jugé se devoir charger ».

1. Manassès de Pas, marquis de Feuquières, général et diplomate réputé, alors un des deux maréchaux généraux des logis de l'armée assiégeante (*Etat de l'armée assiegeante*, dans E. Rodocanachi, *op. cit.*, p. 119) avait été pris le 28 février précédent (Bassompierre, *Mém.*, III, 354) dans une embuscade, dit Richelieu (*Mém.*, I, 520); parce qu'il s'était aventuré dans un marais, dit Fontenay-Mareuil (*Mém.*, p. 206. Cf. *Mercure françois*, XIV, 1628, p. 588).

Saintonge, il reviendrait; s'il était fait prisonnier dans le délai d'un mois, cet événement devrait être pour les Rochelois un bon signe[1]. Ils se séparèrent.

Charles fit ajuster la lettre à M. de Soubise dans les boutons d'un habit qu'il voulait emporter. Puis à la dernière minute, pris de l'idée soudaine que le maire le trompait et lui avait donné une lettre pour les députés, il laissa là cet habit, de colère, et n'endossa qu'une méchante casaque rouge. Madame d'Aigrefeuille l'aidait et le soutenait de son énergie. Elle lui remit de l'argent. Charles avait refusé d'en recevoir du maire qui lui en offrait; il avait fièrement répondu « qu'il n'y avoit que sa religion et l'amour qui le portoient à ce faire », puisque « le principal sujet de son voyage estoit pour obéir à sa maistresse, n'estant homme d'argent ». La somme d'ailleurs que lui donnait madame d'Aigrefeuille n'était pas lourde.

On était au samedi 20 mai. La conversation avec le maire avait eu lieu le matin. Le soir, tard, Charles, après avoir fait ses adieux à sa fiancée, partit pour franchir les lignes assiégeantes, à la

1. Ce détail est confirmé par le nonce Guidi « La Giossetiera aveva loro detto che se fosse sato preso, segno era che presto vedrebbero comparire l'armata inglese » (dans E. Rodocanachi, *op. cit.*, p. 29).

faveur d'une nuit obscure. Les lignes de circonvallation qui réunissaient les onze forts construits autour de la ville n'étaient gardées par des sentinelles que de loin en loin. Le tout était d'arriver au talus, de l'escalader sans être vu et de passer. Derrière la tranchée, assez simple du reste, il n'était pas malaisé d'éviter les villages où les régiments étaient cantonnés et de suivre son chemin sans trop de périls. Le jeune gentilhomme s'avança rapidement entre les marais qui séparaient, au sud-est, la ville des retranchement de l'armée royale, dans la direction du fort de Ronsay. Il approchait des fossés avec précaution, attentif, lorsque tout à coup une éclaircie se fit dans le ciel, la lune parut, l'inonda de lumière, et le cri d'alarme d'une sentinelle retentit à deux pas. L'affaire était manquée. Il était découvert. Charles retourna vivement et regagna la Rochelle.

Le lendemain soir, dimanche 21, il repartit. Il avait étudié l'emplacement des lignes et remarqué que du côté de la Moulinette, au midi, il y avait deux redoutes assez distantes l'une de l'autre. Il allait tenter de cheminer entre les deux. Il prit la grande route. En avant de la tranchée il perçut un murmure et crut voir dans la nuit des ombres remuer. Il s'arrêta : c'était une troupe d'infanterie

en embuscade. Pour la seconde fois l'aventure échouait, il fallait rentrer en ville.

Toute la journée du lundi 22 il erra dans les rues de la Rochelle. Il apprit que trois hommes s'étaient concertés pour essayer de sortir ensemble sous la conduite d'un individu qui connaissait bien le pays. Il s'aboucha avec eux : c'étaient : M. de Champfleury, deux soldats, l'un suisse, l'autre nommé Court ou Timotée. On accepta sa compagnie. Le soir, à l'heure convenue, chacun était exact au rendez-vous, porte de Coigne, vers l'est. Il s'agissait de passer entre les forts royaux de Beaulieu et de La Fons. Le guide recommanda d'emporter de petites échelles pour franchir la tranchée qui était plus haute qu'on ne croyait et difficile. Charles en prit une sur son épaule. De l'autre main il tenait un petit paquet de linge contenant chemises, rabat, manchettes, fraizettes — « pour mettre au bout des manches ». — Madame d'Aigrefeuille avait ajouté au milieu du tout « un petit morceau de toile parfumée ».

Arrivée aux lignes sans encombre, la troupe descendit dans le fossé, appuya les échelles sur l'escarpe et dans le plus profond silence escalada lentement le talus. L'obscurité était complète ; on ne voyait et on n'entendait rien. Parvenus sur le

terre-plein nos gens abandonnant les échelles gagnèrent la plaine d'un pas rapide, droit devant eux et toute la nuit ils allèrent. A l'aube ils atteignaient un bois. Là, le guide s'arrêta. Il leur dit qu'ils se trouvaient dans le bois du Deffaut, tout proche du bourg de Surgères, qu'il fallait maintenant se séparer; il rentrait à la Rochelle. On le remercia. En causant, M. de Champfleury conta à Charles de la Grossetière qu'il allait à Londres[1]. On sut plus tard que les deux soldats s'y rendaient aussi. La bande se divisa, il était plus prudent de ne pas demeurer groupés pour ne pas attirer l'attention[2].

1. Plus heureux que La Grossetière, M. de Champfleury devait revenir indemne à la Rochelle le 28 septembre. « Le jeudi 28 septembre, dit Meruault (*Journal*, p. 517), le sieur Champfleury, gentilhomme envoyé par la ville en Angleterre, s'étant hasardé en plein midi de franchir les lignes à la faveur d'une grosse pluie, se rendit à la ville tout mouillé, tout fangeux et tout en sueur. » Parti de Portsmouth le 8 septembre (p. 519) il avait donc mis trois semaines pour faire le voyage (voir aussi le duc de Rohan, *Mém.*, 587).

2. Voici comment Meruault raconte la sortie de La Grossetière (*Journal du siège*, p. 343). « Le dimanche 21, le sieur de la Grossetière, le cadet de Raillac, dit Champfleury, le frère de feu La Forest dit le Linger, et un autre homme, sortirent avec chacun le paquet de la ville, les uns en des boutons et les autres en des cailloux artificiels, pour aller en Angleterre. Mais avant qu'ils fussent aux lignes, la lune se leva et ils furent contraints de s'en retourner. Toutefois ledit frère de la Forest et un autre passèrent et le lundi au soir lesdits sieurs de la Grossetière et de Champfleury hasardèrent encore le paquet, mais ils ne purent passer que la nuit du mardi venant au mercredi 24. Il fut dépêché jusqu'à neuf hommes différents pour l'Angleterre. »

Le plan de Charles était de traverser le Poitou en passant, s'il pouvait, par la Grossetière, Nantes, de gagner la Normandie et là de s'embarquer. Il n'avait pas quitté depuis quelques minutes ses compagnons qu'il croisa un laquais monté sur un cheval bai, allant ou revenant de l'armée. Interpeller le laquais effrayé, lui ordonner impérieusement de descendre, prendre sa bête et s'en aller sur elle en laissant le malheureux interdit, fut l'affaire d'un instant pour le jeune homme.

La question était de ne pas risquer d'aventures. Charles prit par des chemins détournés, évitant les endroits où il savait être connu, se garant des manoirs, couchant la nuit dans des auberges de village ou des bois. On l'accusa plus tard, mais il s'en défendit, d'avoir, trouvant sa monture insuffisante, mis la main sur un cheval de M. de la Louvernière[1].

1. Il couchait dans les bois, dans les fermes, et dans les auberges seulement quand il le pouvait sans risque d'être reconnu (*Procès*, fol. 15 v°, interrogatoire de Laurent Siret). Les chemins étaient gardés. En raison de l'insécurité des routes, le roi avait prescrit au maréchal du Plessis-Praslin « de tenir des troupes de cavalerie par les chemins » (Thibaudeau, *Hist. du Poitou*, VI, 104). Conformément aux ordres de Richelieu « les prévôts de Fontenay-le-Comte, Saintes, Angoulême, Saumur et Angers furent mis avec leurs compagnies sur les avenues de la Rochelle et principalement sur les gués et passages de Marans, Nouaillé, Vrison, Allère, Millescu et Charroux afin d'arrêter les soldats qui se retiroient de l'armée sans congé » (Richelieu, *Mém.*, I, 522). M. de la Louvernière

Au-dessus de Niort, il prit un gué. Il ne pouvait pas songer à pénétrer dans la Grossetière, les sentiments de sa mère n'ayant pas changé et le voyage actuel n'étant pas explicable. Arrivé près de la demeure maternelle il envoya un garçon qu'il rencontra, dire à un valet de la maison, Laurent Siret, de venir le rejoindre. Il avait mis cinq jours pour traverser le Poitou. Il passa la nuit du samedi 27 au dimanche 28 mai, dans une cabane et, au matin, Laurent, jeune homme de dix-huit ans, étant venu le retrouver, il repartit avec lui, gagnant les Herbiers, se cachant pour éviter un de ses amis qu'il rencontra, M. de la Guyonnière-Landrot, et parvenant enfin à Nantes sans incident.

Un point le préoccupait, la question d'argent. Madame d'Aigrefeuille lui avait peu donné. Il n'arriverait pas à payer son passage en Angleterre avec ce qui lui restait. La pensée lui vint qu'il avait près de Vire, en Normandie, une tante, sœur de sa mère, qu'il n'avait pas vue depuis sept ou huit ans, mariée à un brave gentilhomme, M. de Tracy, qu'il ne connaissait pas, tous deux

était fils de M. de la Cacaudière et la monture qu'on accusa Charles d'avoir volée était « un petit cheval hongre de poil bai » (*Procès*, fol. 19 v°).

bons huguenots et assez serviables. Il irait les trouver, leur conterait une histoire, car ils ne devaient pas être au courant de sa vie, leur demanderait de l'aide et par eux — les environs de Vire n'étaient pas si loin de la mer que monsieur et madame de Tracy n'eussent des amis sur la côte — gagnerait à bon compte les îles anglaises.

De Rennes, où il se rendit, il ordonna à son valet de joindre directement le manoir de Tracy, près Vire et de l'y attendre[1]. Il fit un coude par Avranches pour s'informer des moyens de gagner à Jersey, et de là, après avoir couché à Pont-Farcy, il arriva à la demeure de son oncle. Il demanda M. de Tracy.

On l'introduisit dans la chambre du gentilhomme. M. de Tracy était un homme de quarante-deux ans[2]. Il était seul, assis dans un fauteuil. Il regarda d'un air soupçonneux le nouvel arrivant qui s'inclinant avec respect lui dit qu'il n'avait pas l'honneur d'être connu de lui, mais que si madame

1. Tracy, aujourd'hui hameau de la commune de Neuville, laquelle est à un kilomètre de Vire, était une ancienne châtellenie d'où relevaient quatre ou cinq fiefs (Hippeau, *Dict. topographique du dép. du Calvados*, Paris, 1883, in-4°, p. 281). Au XVIIe siècle, c'était une baronnie (Masseville, *État géographique de la Normandie*, I, 311).

2. Ch. Bernard l'appelle M. Le Plessis-Tracy (*Hist. de Louis XIII* II, 90).

de Tracy était là, elle le reconnaîtrait[1]. Sur quoi une porte s'ouvrit, et madame de Tracy, bonne grosse femme de quarante-quatre ans, qui écoutait probablement, apparut[2]. Elle poussa un cri, toute joyeuse, vint à Charles qu'elle embrassa, lui dit qu'il y avait bien six ou sept ans qu'elle ne l'avait vu, et qu'il était bien changé. Le visage de M. de Tracy s'était déridé. Pleins de confiance, ils furent affectueux et bons, s'empressèrent de donner des ordres pour qu'on fît dîner confortablement le voyageur, parlèrent de l'installer. Alors Charles de la Grossetière, enhardi, se décida à conter toute la vérité : comme quoi il venait du siège de la Rochelle, côté des protestants; qu'il se sauvait; qu'il voulait passer à l'île de Jersey, afin de gagner l'Angleterre de là, qu'il priait son oncle de lui donner une recommandation pour quelque ami qu'il eût à la côte du Cotentin, en face des îles, lequel ami pût faciliter son embarquement[3].

1. Le *Mercure françois* assure (XIV, 1628, p. 213) que La Grossetière présenta à M. de Tracy une lettre d'introduction de la part de son oncle M. de Montlouet qu'il était allé voir avant de venir à Tracy. Le fait ne paraît pas exact.

2. Madame de Tracy était une demoiselle Marguerite d'Angennes, sœur de Louise d'Angennes (mère de Charles) et fille de François d'Angennes marquis de Montlouet (*Procès*, fol. 22 r°). Elle n'est pas mentionnée dans les nombreuses généalogies des d'Angennes (P. Anselme, *Hist. généalogique*, II, 429; Bibl. nat., ms. fr. 26 546, 31 234).

3. Devant les juges, La Grossetière nia avoir parlé à son

Les figures de M. et madame de Tracy se rembrunirent. Ils se turent. C'étaient de bons huguenots, mais ils avaient aussi « les fleurs de lys au cœur ». Comme leur belle-sœur et sœur, ils désapprouvaient les prises d'armes des religionnaires; ils ne pouvaient admettre la conduite de leur neveu, et par surcroît, sachant les risques qu'ils couraient maintenant en abritant sous leur toit un rebelle, ils ne se souciaient pas de le garder, à plus forte raison de le seconder. Madame de Tracy dit à Charles « qu'elle ne désiroit pas beaucoup le voir longtemps chez elle en raison de ce qu'il venait de faire à la Rochelle contre le roy ». C'était un congé. Le jeune homme embarrassé fit observer qu'il ne pouvait pas repartir sur-le-champ, son cheval étant recru de fatigue. Qu'à cela ne tînt, repartit la tante, on allait lui prêter une autre monture; il y avait une bonne jument disponible dans l'herbage. M. de Tracy à son tour déclara consentir à lui donner une lettre pour un de ses amis, M. de Briqueville, qui habitait à Régneville, sur le bord de la mer, mais cette lettre

oncle et à sa tante de son rôle à la Rochelle et de son intention de gagner l'Angleterre. Il prétendit qu'il leur avait conté l'histoire que nous allons lui voir faire à un autre (*Procès*, fol. 3 v° et fol. 49 v°). M. et madame de Tracy interrogés, déposèrent ce que nous venons de dire (*Ibid.*, fol. 21 v°).

serait vague, ne porterait ni nom, ni sujet de voyage; elle présenterait le porteur. Il se mit à l'écrire à une table. Pendant qu'il écrivait, Charles prit sa tante à part et lui avoua sa détresse. Émue de pitié, un peu aussi pour lui enlever tout prétexte de prolonger davantage son séjour, madame de Tracy alla chercher vingt écus d'or qu'elle lui glissa dans la main. Le jeune homme voulut hasarder qu'il ne connaissait pas bien le chemin menant à Régneville. Mais madame de Tracy reprit aussitôt qu'il y avait précisément dans le logis un homme de ces parages, un paysan, Lebas, ancien domestique de la maison, faisant des courses et venu le matin; ce Lebas allait partir pour regagner sa demeure sise à une petite lieue de Régneville; il ne demanderait pas mieux que de montrer la route. On fit appeler Lebas qui acquiesça; il n'y avait plus moyen de s'attarder.

Après avoir fait ses adieux et multiplié les remerciements, Charles monta sur la jument qu'on lui prêtait — il devait la donner à un fermier de M. de Tracy habitant près de Régneville[1] — et se remit en chemin. Il était resté au manoir deux ou trois heures, avait mangé un bon dîner, emportait

1. Régneville ou Reigneville, canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte, arrond. de Valognes, Manche.

vingt écus, mais, par distraction, oubliait son paquet de linge.

Il fit la route en deux étapes[1]. Le lendemain, au pont de Hienville, à une demi-lieue de Régneville, Lebas étant chez lui, le quitta. Charles aperçut un jardinier de M. de Briqueville nommé Pierre Peinel qui travaillait dans un champ; il lui demanda quelle était la route du havre de Régneville, s'il pourrait trouver quelque bateau en partance pour Saint-Malo. L'homme répondit que la mer, à ce moment, était haute, et que dans le cas où une barque dût appareiller, elle n'allait pas tarder. Charles hâta le pas, mais arrivé en vue de la mer, il ne découvrit aucune embarcation. Il n'y avait plus qu'à se rendre chez M. de Briqueville dont l'antique manoir flanqué de sa vieille tour féodale s'élevait à deux pas, le long de la plage[2].

Arrivé à la porte du logis qu'habitait l'ami de M. de Tracy, le jeune gentilhomme mit pied à terre, pendant qu'un garçon prenant son cheval

1. Il coucha le soir dans une auberge, dite « la petite maison », située à moitié chemin « sur le haut d'une montagne » (*Procès*, fol. 3 v° et 50 v°).

2. Le donjon qui subsiste encore, carré, à quatre étages, a quelques vingt mètres de haut et des souterrains voûtés. Les fortifications dataient de l'occupation anglaise. Régneville avait été un petit port au moyen âge (Renault, *Revue monumentale et hist. de l'arrond. de Coutances*, p. 97).

par la bride allait le mettre à l'herbage. Il entra. « Noble homme Isaac de Piennes, seigneur de Briqueville » était un vieillard aimable[1]; il accueillit courtoisement le voyageur. Charles lui raconta qu'il se nommait M. de la Bergerie, qu'il était neveu de M. de Tracy, et qu'il venait de la part de son oncle avec cette lettre de recommandation qu'il tendait. M. de Briqueville lut; il y était dit que le porteur « estoit en peyne pour un malheur qui luy estoit arrivé depuis quelques jours, et qu'il [M. de Tracy] le prioit [M. de Briqueville] de le faire passer à Gerzé ». Là-dessus Charles poursuivit qu'effectivement certain fâcheux malheur lui était arrivé ; qu'il était d'un pays sis entre Paris et Magny, et qu'un jour étant chez un de ses oncles, un voisin était venu chasser indûment sur les terres de celui-ci, « au chien fermé ». Lui, la Bergerie, avait parlé haut, tempêté ; sur quoi une querelle s'en étant suivie, les deux interlocuteurs avaient mis l'épée à la main, dont il était résulté deux ou trois bons coups de dague admi-

1. C'était le fils de Simon de Piennes, sieur de Moineville, en Picardie, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Jeanne Pesnel, dame de Briqueville. Il avait épousé en 1586 une demoiselle Sara Aux Épaules, dont il eut deux fils (Bibl. nat., ms. fr., 30 723, fol. 114) et se remaria en 1608 avec Diane de Montmorency, une veuve, dont il n'eut pas d'enfants (Bibl. nat., ms. fr., 31 149, dossier 7 234).

nistrés audit voisin, lequel, de ce moment, pouvait bien être mort. M. de la Bergerie demandait à M. de Briqueville de lui faire gagner les îles pour qu'il y fût en sûreté.

M. de Briqueville, après un silence, dit que ce qui lui était demandé là était fort délicat. Le roi avait défendu de faire passer qui que ce fût à Jersey. Il ne lui était donc pas possible de rendre le service sollicité[1]. Le jeune homme, au surplus, n'avait qu'à pousser un peu plus loin, traverser « un petit trait d'eau ». Il trouverait quelque barque disposée à le conduire. Charles insista. Il dit qu'il n'avait ni argent, ni habit, ni linge; madame de Briqueville qui était entrée, écoutait. Il ajouta qu'il n'était pas un inconnu pour eux, car il était le petit-fils de M. de Montlouet, point commun qui les rendait parents de trois côtés[2]. A son tour alors, madame de Briqueville pria son mari de ne pas être inflexible, et après des hésitations M. de Bri-

1. Un habitant de la Rochelle, nommé Violette, envoyé à Londres en 1627 pour porter des lettres aux députés rochelois, revint à la fin de janvier disant qu'il n'avait pu passer la mer parce que dans tous les ports, Calais, Boulogne et autres, interdiction absolue avait été faite de laisser embarquer qui que ce fût pour les pays britanniques (Mervault, *Journal du siège*, p. 171).

2. La parenté était assez compliquée. Il y avait alliance des d'Angennes avec les Briqueville par les Aux Épaules (Bibl. nat., ms. fr., 26 546, fol. 208).

queville se laissa fléchir. Il demanda à Charles d'accepter l'hospitalité sous son toit pendant qu'on chercherait dans le pays un matelot disposé à gréer sa barque, et surtout qu'on attendrait le vent. M. de Briqueville avait à ce moment dans sa maison des amis de son fils, tous jeunes gens du même âge que M. Le Venier, venus à Régneville pour passer quelques jours et chasser[1]. Il leur présenta le nouvel arrivant, qui fut bien accueilli. Durant les deux journées que Charles allait rester à Régneville, il put se distraire avec eux en courant les champs.

M. de Briqueville, accompagné de son laquais Bréville, se mit à la recherche d'un matelot disposé à aller à Jersey. Il finit par en découvrir un au village d'Agon[2], un « batelier » nommé Julien Sébire, « servant les marchands qui vont sur la mer et à Saint-Malo », en réalité, un contrebandier portant de Jersey à Saint-Malo des toiles et du poisson salé. « Il y a apparence que c'est un mauvais garçon », dira le juge plus tard.

1. Le fils cadet de M. de Briqueville, Henri-Robert de Briqueville, qui épousa plus tard Anne de Tieuville (Bibl. nat., ms. fr., 31 149, dossier 7 234), le fils de M. de Franqueville et le baron de Noyan (*Procès*, fol. 3 v°).

2. Aujourd'hui commune du canton de Saint-Malo-de-Lalande, arrond. de Coutances, Manche. C'était autrefois une localité assez importante (*Diaire du chancelier Séguier*, publié par A. Floquet, p. 310).

Sébire objecta qu'il ne pouvait pas seul mener la barque; on lui trouva deux compagnons. Il fallut ensuite attendre le vent. On attendit deux jours.

Enfin, le lundi 5 juin, tout se trouva prêt : il ne restait plus qu'à s'embarquer. M. de Briqueville, trouvant que la casaque rouge du jeune homme était trop usée, prescrivit à son domestique de lui donner la sienne en bonne bure grise toute neuve. Celui-ci s'exécuta, ajouta une paire de bottes et reçut, pour la peine, de la Grossetière, sept écus d'or et le linge sale qui lui fut laissé.

A l'heure dite, après avoir multiplié les expressions de sa gratitude pour l'accueil bienveillant qui lui avait été fait, Charles gagna la barque. M. de Briqueville le reconduisit jusqu'au bout du jardin; les jeunes gens, « qui lui firent plusieurs offices de courtoisie », ainsi que le laquais, l'accompagnèrent au bateau. Les adieux échangés, le voyageur s'installa dans un coin de l'embarcation, se coucha et s'endormit. Le bateau mettant à la voile cingla vers la haute mer. Il lui fallut la nuit entière pour atteindre les îles normandes.

Au matin on toucha Jersey. La Grossetière débarqua sans dire un mot aux bateliers et sans rien payer. Il demanda où habitait le gouverneur

de l'île, se rendit chez lui et lui expliqua brièvement le véritable objet de son voyage[1]. Ce qu'il désirait était d'obtenir le passage gratuit sur un navire allant en Angleterre. Le gouverneur ne fit pas difficulté de lui accorder ce qu'il désirait; sur son ordre, un secrétaire prenant deux chevaux conduisit l'envoyé des Rochelois « au lieu où il y avoit des vaisseaux pour s'embarquer », et lui fit avoir sa place. Le navire appareilla; douze jours après le départ de Régneville, il entrait dans la rade de Plymouth, et Charles de la Grossetière posait le pied sur le sol anglais[2].

C'était à Plymouth qu'avaient été préparées les escadres déjà venues devant la Rochelle et c'était là que de nouvelles forces seraient concentrées, s'il plaisait au roi Charles Ier de ne pas abandonner les religionnaires. Deux des députés que la ville

1. Ce gouverneur était Francis de Carteret, seigneur de la Hague, en fonction depuis 1626 (C. Le Quesne, *A Constitutional history of Jersey*. London, Longman, 1856, in-8°, p. 301), et dont la vie devait être si mouvementée (Pégot-Ogier, *Hist. des iles de la Manche*. Paris, Plon, 1881, in-8°, p. 359).

2. Le duc de Rohan, assez bien informé en général, dit dans ses *Memoires* (p. 587) : « Ceux de la Rochelle firent partir quatre personnes pour l'Angleterre. La Grossetière qui étoit un des quatre y arriva le 15 juin (d'après le *Procès*, c'est le 17). Le 10 de juillet suivant arriva le second; le 14 arriva le troisième, et le dernier, qui avait passé par la Hollande, fut un peu plus longtemps en chemin ».

entretenait en Angleterre, MM. Bregneau et Gohier y étaient à ce moment. Charles se présenta au premier[1], se fit connaître, et le pria de lui donner toute l'aide possible afin de pouvoir accomplir sa mission. M. Bregneau commença par conduire le jeune gentilhomme au gouverneur de la place et au maire de la ville « pour leur témoigner qu'il venoit de la Rochelle et avoit billet »; il s'entendit ensuite avec son collègue Gohier, et la décision fut prise que celui-ci accompagnerait La Grossetière à Londres, l'introduirait auprès des autres députés de la ville, en résidence à la cour, MM. David et Vincent. La Grossetière arriva à Londres. Les députés et M. de Soubise qu'il alla voir se montrèrent obligeants[2]. Ils étaient désolés de la façon lamentable dont lord Denbigh avait compris sa campagne navale sur les côtes de France, et n'avaient pas attendu l'arrivée de personnes venant de la Rochelle pour exprimer au

1. Daniel Bregneau ou Bragneau, « capitaine de navire », dit Meruault (*Journal*, p. 147), « amiral des Rochelois », disent Rohan (*Mém.*, p. 570) et le *Mercure* (XIV, 1628, p. 614). Il était là avec son collègue Gohier depuis le 11 février (Meruault, p. 255).

2. Ils ne s'entendaient pas très bien entre eux (*Le siège de la Rochelle et ses suites, détails tirés d'une correspondance inédite du pasteur Philippe Vincent, conservée à la Haye*, 1629-1648, dans : *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 5e année, 1857, p. 292).

roi leurs plaintes et les nouvelles prières que la situation comportait. Ils promirent à Charles de le présenter à Sa Majesté britannique et « qu'ils répondroient de ce qu'il diroit au roy d'Angleterre au péril de leur vie ». Autour d'eux La Grossetière avait retrouvé un grand nombre de Français partis de l'île de Ré avec M. de Soubise : MM. Forgue, de la Richerie, Descluseaux, d'autres et cent cinquante soldats.

L'audience du roi fut demandée et obtenue. Elle eut lieu au palais de Saint-James, ce vieux palais bas, modeste d'apparence, dont l'entrée ressemble à celle de quelque couvent ou d'une maison de justice. Le duc de Buckingham était auprès de Charles Ier. MM. de Soubise, David et Vincent présentèrent d'abord Charles de la Grossetière au ministre-duc qui serra la main du jeune homme, puis l'introduisit auprès de Sa Majesté en disant qu'il connaissait bien le gentilhomme français « pour l'avoir vu en l'île de Ré ».

Charles expliqua « qu'il venoit de la part de ceux de la Rochelle pour supplier le roi de leur envoyer du secours ; qu'ils espéroient qu'il estoit prince si plain de foy, il ne manqueroit à la parole qu'il leur avoit donnée ». Ils avaient été extrêmement peinés du départ de la flotte anglaise, mais

ils étaient convaincus que la faute en était moins « au manque d'affection qu'il eust en leur endroit » que l'effet de circonstances diverses. Ils avaient encore de quoi attendre un peu, pour ce qui était des vivres, mais ils suppliaient Sa Majesté d'avoir pitié d'eux. Par ailleurs, « ils l'asseuraient que jamais ils ne recevroient de composicion que par son advis; qu'ils vouloient lui demeurer obligés de la conservation de leur ville, de leurs privilèges et de leur religion ».

Le roi d'Angleterre avait écouté avec attention. Il répondit « qu'il était bien marry que son armée s'en estoit retournée sans faire entrer dans la Rochelle les vivres qu'il leur avoit envoyés et qu'il feroit chastier ceux qui en estoient cause[1]. » Il allait expédier un second secours plus puissant, hommes, munitions, vivres. Il ajouta qu'il n'y avait pas à s'inquiéter de la solde des soldats anglais que le duc de Buckingham avait laissés dans la Rochelle lors de son voyage; mais il insistait pour que les Rochelois lui promissent bien « toutes sortes d'assistance et de service,

1. Le fait est exact. A l'annonce du retour de lord Denbigh dans les conditions que l'on sait « the king was never seen to be so moved ». « The news from the fleet much troubled the king » (*Calendar of State papers*, 1628-1629, pp. 120, 124). M. de la Lande, revenant à la Rochelle, rapporta aux habitants l'émotion et la colère du roi (P. Meruault, *Journal*, p. 375).

comme de retirer ses vaisseaux pour les radouber en cas qu'ils voulussent faire descente; luy donner toute sorte de rafraîchissement et retraite dans leur port, en un mot l'assister de tout ce qu'ils pourroient ». Il revint sur le secours qu'il allait envoyer : « Vous ne serez pas si tost arrivé vers eux, dit-il à La Grossetière, qu'au premier vent ilz verront mon armée devant leur ville, à laquelle je commanderai de mourir ou de les secourir..., et que dorénavant ilz ne manqueroient de quoi que ce soit qui fust en son pouvoir ». Après divers propos il répéta encore qu'il enverrait « une armée résolue de se perdre ou de les secourir »[1].

Le duc de Buckingham reconduisit Charles de la Grossetière. Il lui dit que de son côté il exécuterait les commandements du roi son maître ponctuellement, appuyant avec force, « ou qu'il perdroit la vie ». Il demanda au jeune homme de s'enquérir de ce qui était déjà fait en vue de la nouvelle expédition et conclut en lui offrant une commission écrite du roi d'Angleterre dont il pourrait se servir en cas de besoin. Mais Charles

1. Le roi parlera de la même manière à M. de Champfleury lorsque celui-ci arrivera (Meruault, *Journal*, p. 519); il a écrit d'ailleurs à la Rochelle dans les mêmes termes (*Mém.* de Bassompierre, III, 379). En réalité, les difficultés au milieu desquelles il se débattait : besoin d'argent, hostilité du Parlement, impopularité du ministre, le paralysaient.

refusa, disant qu'il était Français, fidèle sujet de son roi et qu'il ne pouvait accepter commission de guerre d'un prince étranger. Le duc n'insista pas[1].

On s'appliqua, les jours suivants, à renseigner l'envoyé de la Rochelle sur ce qui se préparait pour secourir la ville. Les détails qu'on lui confia furent réconfortants. La flotte allait être énorme : plus de cent cinquante bâtiments, dont soixante vaisseaux de guerre, trente brûlots, quelques-uns garnis de pierre et de ciment pouvant contenir cinq ou six milliers de poudre — on y met le feu par quatre mèches et cela produit « grand effet en se crevant; » — quinze ramberges; dix pinasses à dix rames, chacune de cent cinquante tonneaux; quarante navires chargés de provisions de toute sorte pour les assiégés, dont plusieurs de quatre cents tonneaux; le tout monté par des équipages à proportion et deux mille hommes destinés à débarquer.

Charles resta un peu moins de quinze jours.

1. Il n'est donc pas exact, comme l'écrira le 18 avril 1629 M. de la Lande du Lac, que La Grossetière ait reçu une mission quelconque du roi (Pétition à Charles Ier pour lui demander un secours en raison de services rendus et de missions accomplies : « Seeing the example of seigneur de la Grossetière who had the same orders from the king as the petitioner ». — *Calendar of State papers*, 1628-1629, p. 522).

On lui fit voir ce qu'on put de ces préparatifs : il aperçut quelques pinasses. On lui dit que le duc de Buckingham commanderait lui-même l'expédition, secondé par son beau-frère lord Denbigh. Le plan était d'attaquer les vaisseaux de guerre français rangés devant la digue, de les faire échouer sur la plage, en les poussant, puis de les brûler, après quoi forcer la passe.

Édifié, sincèrement ou non[1], Charles estima qu'il n'avait plus qu'à rentrer en France. Il décida de gagner Dunkerque par Douvres, et de là Bruxelles. Il était à court d'argent. Ces messieurs, les députés de la ville, le mirent en relation avec un certain « Burlamaque », grand marchand faisant les affaires du roi d'Angleterre et achetant pour le compte de la Rochelle des vivres destinés à être envoyés à la place[2], lequel consentit à lui donner des lettres de change à l'adresse de deux Flamands, Antoine Graale et Louis Lambret. Charles quitta Londres, avec un marchand, le sieur Buquenet, qui était chargé de lettres de la

1. Les rapports indiqués par les *Calendars of State papers* (1628-1629, pp. 151, 166, 172, 177, etc.) montrent bien la réalité des préparatifs militaires que faisaient les Anglais.

2. Un italien, Burlamachi. Il en est souvent question dans les documents contemporains (*Ibid.*, voir à la table). Ce Burlamachi trafiquait de tout, même de manuscrits (*Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, éd. Tamizey de Larroque, II, 397).

part de la reine d'Angleterre pour la reine Marie de Médicis. Au lieu de Douvres, ce fut à Market, petit port voisin, distant de quinze milles, qu'il voulut s'embarquer. Malheureusement le vent n'était pas favorable. Il attendit. Impatienté, il revint en poste à Londres et gagna Chelsea, résidence du duc de Buckingham, auquel il demanda un sauf-conduit qui lui permît d'obtenir passage à Portsmouth sur le premier bateau en partance pour Jersey. Le duc le lui accorda.

Le navire qui emportait la Grossetière appareilla le 30 juin. Notre gentilhomme mit onze jours pour aller à Saint-Hélier; de là, — après avoir trouvé une barque et des passeurs, — franchir le bras de mer, atterrir près du havre de Carteret et se retrouver en France : on sait ce qui l'y attendait[1].

C'était le lundi 5 juin que le jeune envoyé des protestants avait, sous un nom supposé, quitté Régneville et s'était embarqué pour l'Angleterre. Comment, moins de six jours après, le capitaine

1. Nous ne savons sur quoi Meruault se fonde pour dire que La Grossetière fut arrêté à Dieppe (*Saint-Martin-de-Ré et la Rochelle*, 1627-1628, publié par G. Musset. La Rochelle, N. Texier, 1893, in-4°, p. 40). L'affirmation est reproduite par L. Delayant (*Hist. des Rochelais*, II, 71).

des Roches-Baritaut, commandant la compagnie de chevau-légers en garnison à Vire, était-il informé de toutes les circonstances de ce départ[1]? Par qui savait-il qu'un certain « Grossetière dit Brot », parti depuis peu de la Rochelle, était passé chez M. de Tracy; qu'il était allé trouver M. de Briqueville en son château de Régneville et que celui-ci lui avait donné les moyens d'aller en « pays britannique », « pour y porter des nouvelles, lettres et mémoires des Rochelois? » On l'ignore[2]. Ce qui est certain, c'est que prévenu le

1. Après le départ de Buckingham des côtes de Saintonge, Richelieu avait jugé prudent de garnir de troupes le Cotentin en cas d'attaque des Anglais. Il avait envoyé en Normandie, entre autres, le régiment de Navarre. Cinq compagnies de ce régiment occupaient la Hague, deux allèrent à Granville, deux à Saint-Lô, deux à Cherbourg, quatre à Carentan. Des compagnies de cavalerie furent jointes, parmi lesquelles la compagnie de chevau-légers de M. des Roches-Baritaut qui alla à Vire (*Mémoires* de Richelieu, I, 503, et *Lettres*, éd. Avenel, II, 747.) M. Gabriel de Chateaubriand, comte de Grassay, seigneur des Roches-Baritaut, plus tard lieutenant général en Bas-Poitou, venait de l'île de Ré où il s'était distingué sous les ordres de M. de Toiras, comme chef des volontaires (*Relation du siège de la Rochelle* dans *Archives curieuses* de Cimber et Danjou, 2e série, III, 57; Michel de Marillac, *Relation de la descente des Anglais en l'île de Ré*. Paris, 1628, in-8°, p. 29).

2. D'après Ch. Bernard (*Hist. de Louis XIII*, II, 90). M. de Tracy ayant battu son cuisinier, ce serait celui-ci qui, par vengeance, serait allé dénoncer son maître à M. des Roches-Baritaut. Il n'est pas question de ce cuisinier dans le procès, et il serait étrange que les juges ayant interrogé tous les domestiques de M. de Tracy et de M. de Briqueville — nous avons les dépositions — n'eussent négligé que le principal, celui dont venait originairement l'information.

dimanche 11 juin, le capitaine des Roches expédia sur-le-champ son lieutenant, M. de Saint-Bonnet, à Torigny, pour mettre au courant M. de Matignon de la nouvelle qu'il apprenait. M. de Saint-Bonnet arriva à Torigny sur les dix heures du soir.

Le lieutenant du gouverneur de Normandie qui était couché se releva. Séance tenante rédigeant une note succincte, il ordonna à un de ses gentilshommes habitant avec lui, M. de Sainte-Marie Tourneville, d'aller, à franc étrier, la porter au roi à la Rochelle. Il expédia un exprès à M. des Roches-Baritaut, avec deux ordres : le premier de faire arrêter M. de Tracy, de l'enfermer dans la prison de Vire, et de saisir dans sa demeure tout ce qui pouvait avoir appartenu audit de la Grossetière ; — le capitaine qui exécuta l'ordre aussitôt ne devait trouver que le cheval de Charles sur lequel il mit la main, et le laquais Laurent Siret qu'il arrêta ; — le second était de venir le rejoindre avec un détachement de chevau-légers, à Régneville, où il se rendait lui-même sur-le-champ.

En effet, à minuit, il monta à cheval, accompagné de M. de Saint-Bonnet auquel il avait ordonné de suivre, et le lendemain, sur les huit

heures du matin, ayant fait ses douze lieues, il pénétrait dans la cour du manoir de Régneville où l'attendaient le capitaine et ses cavaliers, tous pied à terre, tenant leurs montures par la bride[1].

M. de Matignon demanda M. de Briqueville. On lui répondit qu'il n'y était pas. Il signifia aux domestiques qu'ils eussent à le lui trouver immédiatement. On finit par l'amener. Le lieutenant général lui fit connaître quel était le sujet de sa venue. Très troublé, le pauvre vieux M. de Briqueville — il avait soixante-dix ans — protesta qu'il ne connaissait pas de M. de la Grossetière; qu'il ne savait rien de son passage; qu'il ne l'eût certainement pas « assisté au préjudice du service du roi ». Mais avant d'entrer au manoir, M. de Matignon s'était adressé à plusieurs paysans de la loca-

1. Si l'on veut voir comment une histoire colportée de bouche en bouche se déforme singulièrement, on n'a qu'à lire la lettre écrite à ce moment par un gentilhomme normand au *Mercure françois* (t. XIV, 1628, pp. 212-214) pour lui raconter les faits. Un complot, dit ce gentilhomme, a été ourdi avec les Anglais en Basse-Normandie; le château de Briqueville devait être remis à ceux-ci avec la ville de Vire. Mais ce complot a été dénoncé à M. de Matignon par un huguenot du pays, et M. de Matignon est allé en mer arrêter un courrier lequel portait des preuves qu'une armée de 15 000 hommes devait s'assembler en Normandie. M. de Matignon a fait alors arrêter une quarantaine de personnes dont quatorze ont été menées au roi par le capitaine des Roches-Baritaut. — Cette histoire a été reproduite par R. Seguin dans son *Histoire militaire des Bocains* (Vire, Adam, 1816, in-18, p. 401) et Renault (*Revue de l'arrond. de Coutances*, 1852, p. 99).

lité et, les ayant interrogés, s'était assuré, par une enquête sommaire, de l'exactitude des bruits qui lui avaient été rapportés. Répliquant à M. de Briqueville qu'il s'en expliquerait devant les juges, il lui notifia qu'il le mettait en état d'arrestation ainsi que son valet de chambre Bréville; qu'il faisait saisie de son château; qu'on allait mettre les scellés sur ses coffres et les portes de son cabinet; et qu'un conseiller au présidial de Coutances, M. de la Conterie-Guérin, procéderait à l'inventaire des meubles afin que tout fût en sûreté.

Après entente avec le capitaine des Roches, on décida qu'un brigadier et sept hommes resteraient au manoir pour le garder. Le matelot Sébire, qui se trouvait à Agon, fut arrêté. Puis M. de Matignon reprit le chemin de Torigny emmenant avec lui les prisonniers qu'accompagnaient M. des Roches-Baritaut suivi du reste de son détachement.

A Vaudry, petite paroisse située près de Vire, se trouvait à ce moment en villégiature un conseiller au parlement de Rouen, abbé de Saint-Saens, haut doyen de Lisieux, M. du Rozel[1]. Le même

1. M. du Rozel, ou du Rosel, était en 1616, archidiacre d'Eu et un des principaux dignitaires du chapitre de Rouen (*Registres capitulaires*, cités par J.-B. Lecomte, *Monseigneur François de Harlai de Chanvalon, archevêque de Rouen*. Rouen, imp. de E. Cagniard, 1868, in-8°, p. 14). Il s'intitule dans son rapport (*Procès*, fol. 19 r°) : « Conseiller du roy en sa cour du Parlement

dimanche 11 juin, M. Claude du Rozel étant aux vèpres de l'église paroissiale, reçut, pendant le sermon, un mot que lui apportait un gentilhomme de la part du capitaine des Roches-Baritaut, le priant de se transporter à Vire, en raison « d'une affaire qui estoyt grandement importante au service de Sa Majesté ». M. du Rozel se hâta de se rendre à la ville, où le capitaine l'informa de l'événement et lui demanda de vouloir bien commencer l'instruction.

Assisté de « maître Robert Durand, enquesteur en la vicomté de Vire », M. du Rozel se mit à l'œuvre sans plus attendre, pour interroger les prévenus. Le 13, un laquais de M. de Matignon vint le prévenir que le lieutenant général lui demandait de se rendre à Torigny pour y poursuivre le procès. Le conseiller s'y transporta, s'installa dans la maison de M. de la Fosse, lieutenant du bailli de Caen, et fit appeler devant lui domestiques, paysans, gens de tous états et de toutes conditions qui pouvaient contrôler les dires de MM. de Tracy et de Briqueville, du matelot Sébire et autres préalablement questionnés. Le premier soir, « comme

de Rouen, baron et abbé de Saint-Saens, seigneur châtelain et patron de Vaudry et Vieux-Soen ». Vaudry est aujourd'hui une commune située à 3 kilomètres de Vire.

nous soupions », écrit-il dans son procès-verbal, deux dames se présentèrent : c'étaient madame de Tracy inquiète du sort de son mari, « avec sa fille et damoiselle »[1]. M. du Rozel leur signifia de se tenir à sa disposition, de ne pas quitter la localité et de revenir le lendemain matin pour être interrogées.

Les prévenus se débattirent contre les imputations qui pesaient sur eux. M. de Tracy protesta « qu'il n'avoit jamais desservy le roy, ny le desserviroit, et que ce qu'il avoit faict, ç'avoit esté par considéracion que ledict sieur de Bréau estoit nepveu de la dicte sa femme ». Il s'excusa de ne pouvoir se défendre comme il pourrait, en raison de son état de santé; qu'il était malade depuis deux ou trois ans d'une fièvre quarte ; que le voyage qu'on lui avait fait faire de son logis à la prison, par les émotions douloureuses qu'il lui avait procurées, « estoit cause qu'il n'avoit pas l'esprit assez fort pour nous respondre ».

Madame de Tracy s'indigna. Elle n'avait rien fait de mal contre le roi en recevant un neveu qu'elle n'avait pas vu « depuis douze ans ». D'ail-

1. Madame de Tracy avait deux filles. L'une d'elles était précisément très malade au moment où La Grossetière vint chez sa tante (*Procès*, fol. 24 v°).

leurs pouvait-elle empêcher ce neveu d'entrer chez elle « à raison que toutes les murailles de la maison sont par terre »? Le juge lui parla de l'argent qu'elle avait donné à Charles de la Grossetière. Elle nia vivement disant « que les affaires de sa maison ne sont point en tel estat qu'elle puisse prester ni bailler argent à personne, ce qui est assez notoire à un chascun ». Pressée de questions, elle finit par avouer qu'elle avait donné trois quarts d'écus au laquais de Charles, mais, corrigeait-elle, ce laquais, après tout, était celui de sa sœur. Sur la fin de son interrogatoire, un peu troublée, elle supplia que Sa Majesté voulût bien lui pardonner dans le cas où elle eût commis quelque faute, en raison de son degré de parenté avec M. de la Grossetière, auquel, bonnement, elle ne pouvait au moins refuser à dîner; elle invoqua « la fragilité et ignorance de son sexe », promettant « qu'elle n'ouvriroit plus la porte à son neveu ni à aucun huguenot ». M. du Rozel conclut qu'il la mettait en état d'arrestation, mais toutefois, la laissait libre, provisoirement, à condition « de ne désemparer de la ville, à peyne d'être attainte et convaincue des crimes contre elle imposez ».

La défense de M. de Briqueville fut touchante.

Il ne savait pas, dit-il, qu'il eut affaire à M. de la Grossetière, celui-ci ne s'étant nommé que de la Bergerie. S'il eût soupçonné être en présence « d'un autre que serviteur du roy », il l'eût arrêté de ses mains et mené à M. de Matignon. Il demandait qu'on eût pitié de lui. Toute sa vie il avait bien servi le roi; vingt fois il avait témoigné de sa fidélité, du temps où il se portait bien. Aujourd'hui, qu'il était « vieil, incommodé de sa santé », malade, qu'il ne pouvait plus quitter sa demeure, il avait envoyé son fils au roi, à la Rochelle, pour qu'à son tour celui-ci servît Sa Majesté. Qu'on eût miséricorde! Ce qu'il avait fait « n'avoit pas été faict par malice, mais plutôt par ignorance! » Il se retira en pleurant[1].

Le matelot Julien Sébire commença par nier d'abord énergiquement. Il invoqua des alibis. Le dimanche où on l'accusait d'avoir passé M. de la Grossetière à Jersey, il avait assisté aux messe et vêpres de sa paroisse; le lendemain il était allé

1. Ce fils de M. de Briqueville, Jacques de Piennes, qui avait épousé en 1621 mademoiselle Hilaire de Magneville, sœur de M. de Magneville, baron de la Haye-du-Puits (Bibl. nat., ms. fr., 30 723, fol. 115-116), allait être tué le 3 octobre suivant à Laleu, devant la Rochelle, d'un coup de canon tiré de la place, dit Bernard (II, 99); tiré par la flotte anglaise, dit le *Mercure françois* (XIV, 1628, p. 680). Il laissait deux fils et deux filles (Bibl. nat., ms. fr., 31 149, dossier 7 234).

à Coutances; le reste de la semaine il avait été occupé à recueillir la taille dans le pays[1]. Quand voulait-on qu'il eût fait ce voyage? On procéda à des confrontations. Sébire finit par avouer, invoquant pour excuse qu'il avait eu peur de M. de Briqueville, lequel « avoit toute autorité sur cette coste-là de la mer, et qu'il n'avoit osé dire [la vérité] pour la crainte dudict sieur de Briqueville, craignant qu'il ne le mist hors de sy peu qu'il a de bien et qu'il ne luy ostat le crédit qu'il a avec les marchands ».

Au bout d'une semaine M. du Rozel ayant réuni un faisceau de renseignements et de preuves, le

1. Sébire était « collecteur de paroisse ». Quand le conseil du roi avait fixé la somme de la taille à percevoir pour l'année, (17 millions en moyenne, au moment où nous sommes, plus 4 500 000 livres d'extraordinaire) il répartissait cette somme entre les 21 généralités du royaume. Dans chacune de celles-ci, les trésoriers généraux de France (en moyenne 10) répartissaient entre les 149 élections du territoire, et dans chaque élection les élus (en moyenne 9) répartissaient à leur tour entre les 23 159 paroisses de France. Chaque paroisse alors désignait des collecteurs qui dressaient avec ceux de l'année précédente le rôle de la taxe, la cote de chaque individu, et allaient percevoir l'impôt de porte en porte (*Sommaire traité du revenu et despence des finances de France*, 1622. Bibl. nat., collect. Dupuy n° 89, fol. 243 et suiv. Imprimé dans la *Revue rétrospective*, 1re série, t. IV, p. 159-186; et par E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, VI, 85-130). Les collecteurs envoyaient les fonds aux receveurs particuliers, dans les élections, qui les transmettaient aux receveurs généraux dans les généralités, lesquels adressaient, toutes dépenses payées, ce qui restait à « l'Epargne » (*Description de la France*, en tête du *Voyage de France* du P. de Varennes, Paris, 1639, in-8°, p. 54).

18 juin, M. de Matignon fit son rapport circonstancié au roi. De la Rochelle on répondit de garder les prévenus en prison et d'attendre. On comprend maintenant comment Charles de la Grossetière, arrêté à la Haye-du-Puits, en débarquant en Normandie, le mardi 11 juillet, trois semaines plus tard, trouvait toutes les autorités beaucoup plus informées sur ses faits et gestes qu'il ne pouvait le soupçonner et le craindre.

La nouvelle de l'arrestation de leur jeune envoyé arriva aux habitants de la Rochelle le dimanche 16 juillet, cinq jours après l'événement. Un petit garçon s'étant avancé jusque vers les lignes de circonvallation de l'armée royale, fut hélé par un cavalier qui lui donna un peu de pain de munition et lui dit d'aller prévenir le maire que « le sieur de la Grossetière » avait été pris revenant d'Angleterre. Le conseil de la municipalité auquel M. Guiton communiqua l'avis en manifesta une certaine émotion[1]. La nuit suivante, aux avant-postes des assiégeants, les factionnaires crièrent aux sentinelles de la ville les plus rapprochées, qu'effectivement M. de la Grossetière avait été

1. « On fut en peine tout le jour. » Ces détails sont donnés par P. Meruault (*Journal du siège*, pp. 417-418).

arrêté ; on disait que c'était à la Haye, en Touraine, et le bruit courait qu'on allait l'amener au roi[1]. Le maire rappela au conseil ce qu'avait dit Charles, en partant, à savoir que s'il était pris dans le délai d'un mois après son départ, ce ne pouvait être que bon signe et la preuve que la flotte de secours était sur le point d'appareiller. Il fallait donc considérer cet événement comme un indice heureux. M. Guiton ajouta qu'il avait promis à La Grossetière de tenir M. de Feuquières pour otage dans le cas où il lui arriverait malheur. M. de Feuquières fut invité à faire connaître au camp du roi cette décision, mais il répondit avec irritation qu'il s'y refusait[2]. Un gentilhomme huguenot, M. de la Cotencière, écrivit alors au maréchal de Schomberg au nom de la ville, pour lui faire part de l'état respectif du sort de l'un et l'autre prisonniers. La lettre fut envoyée par un trompette. Le maréchal répliqua sèchement qu'une telle com-

1. Voici la phrase des soldats : « Votre Grossetière a esté pris à la Haye-en-Touraine ; il sera demain à Marans ! » (*Ibid.*). Ils ont confondu la Haye-du-Puits avec la Haye, en Touraine. D'après le nonce Guidi, ce ne serait que le 17 qu'on aurait appris au camp l'arrestation de la Grossetière (Rodocanachi, *Les derniers temps de la Rochelle*, p. 29). « In un porto della Bassa Normandia era stato preso un gentiluomo, detto la Giassetiera, ugonotto ».

2. « Il le refusa en se dépitant » (Meruault, 418). Il était enfermé dans la tour de Moureilles près de la porte de Maubec (*Ibid.*, p. 170).

munication ne comportait pas de réponse, mais que néanmoins il en faisait une par égard pour celui qui l'avait adressée, afin de lui dire simplement « que ceux de la Rochelle devenoient insolens, et que s'ils estoient assez téméraires pour se porter à un tel excès, il leur seroit rendu au centuple ».

Dans l'entourage du roi, la démarche imprudente des gens de la ville en faveur de La Grossetière auprès de M. de Schomberg causa un vif mécontentement. Cependant vraie ou fausse, la menace ne pouvait pas être négligée : le cardinal de Richelieu ne se souciait pas assez de Charles pour sacrifier à son propos M. de Feuquières[1]. Ordre fut donné de surseoir jusqu'après la fin du siège à décider de la situation du prisonnier, et, en attendant, pour qu'il n'échappât pas et l'avoir ensuite plus tôt sous la main, de le transférer en Saintonge, au milieu de l'armée.

M. Gaspard Coignet, sieur de la Tuilerie, continuait, dans la citadelle de Saint-Lô, à interroger Charles de la Grossetière, lorsqu'il reçut l'injonc-

1. Au dire de C. Bernard (*Hist. de Louis XIII*, II, 91), le gouvernement recula d'autant plus sérieusement qu'on se souvint d'un conseiller au grand Conseil, M. Sapin, et d'un abbé, M. de Gastine, pour lesquels on avait méprisé semblable menace, ce qui leur avait coûté la vie.

tion d'avoir à arrêter la procédure, rassembler tous les papiers, mettre ensemble les pièces diverses quelconques se rapportant à l'affaire et adresser le dossier complet à la cour. En même temps la garnison de cavalerie de Saint-Lô était avisée qu'elle avait à fournir une escorte de vingt chevau-légers chargés de conduire le prévenu. Les instructions du gouvernement furent exécutées.

Le cortège, dont le lieutenant de la Richardière avait pris le commandement, reçut mission de se rendre à Marans[1]. Parvenu aux environs de Marennes, vers le 8 août, au soir, l'officier commandant aperçut au loin une troupe de cavaliers qui venait sur lui. Inquiet de cette rencontre, il eut l'idée qu'il se trouvait en présence d'un parti de huguenots se préparant à l'attaquer pour lui enlever la Grossetière. Il fit amorcer les pistolets,

1. D'après Ch. Bernard (*Ibid.*), ce serait la compagnie de chevau-légers de d'Arbouze qui aurait été chargée de conduire La Grossetière à la Rochelle et le commandement de l'escorte aurait été donné à M. Descauville-Thomas, le gentilhomme chargé d'arrêter l'envoyé des Rochelais à Carteret. — Il y a trois la Richardière au siège de la Rochelle : le père, « bon homme de marin », qui se distingua dans la défense de l'île de Ré en passant plusieurs fois le bras de mer (*Relation du siège de la Rochelle* dans *Arch. curieuses*, 2e série, III, 69), le fils aîné, dit le capitaine Maupas, « jeune homme fort entendu à la marine et plein de courage », qui s'illustra de même (Michel de Marillac, *Relation de la descente des Anglois en l'île de Ré*, p. 117, 147 ; *Mémoires* de Richelieu, I, 471, 476) ; et enfin celui-ci, le lieutenant.

tirer les épées, et amenant son monde au petit trot, chargea furieusement la bande. Ce n'étaient point des huguenots, mais des carabiniers royaux qui battaient la campagne sous les ordres du capitaine Arnauld de Courbeville, beau-frère, précisément, de M. de Feuquières. Cette déplorable méprise coûta la vie à deux chevau-légers et à trois carabiniers[1]. Charles de la Grossetière fut remis entre les mains de M. de Guron, gouverneur de Marans, et incarcéré[2].

L'annonce de son arrivée à deux pas de la Rochelle se répandit dans la ville seulement quinze jours après, le 22 août; en même temps courut le bruit qu'on allait lui faire sans désem-

1. Le nonce Guidi conte l'incident (Rodocanachi, *Les derniers temps de la Rochelle*, p. 43). La rencontre aurait eu lieu, d'après lui, près du bourg de Moeze et l'escorte qui accompagnait La Grossetière était de vingt chevaux.

2. Voici la lettre du roi confiant La Grossetière à M. de Guron (Bibl. nat., ms. fr., 30 857, fol. 94) : « Monsieur de Guron le sieur de la Grossetière ayant été pris prisonnier en ma province de Normandie, je l'ai fait mener jusques à Marans en bonne et sûre garde. Vous le mettrez dans le château et le ferez garder si soigneusement que vous me puissiez répondre de sa personne, et me donnerez avis du jour que vous l'aurez reçu ». 17 juillet 1628. — « Grossetière est arrivé à Marans », écrit Fortin de la Hoguette à Pierre Dupuy (*Lettres inédites*, éd. Tamizey de Larroque. La Rochelle, 1888, in-8°, p. 126). « M. de la Tuilerie, maistre des requêtes a esté envoyé pour l'ouir » ; détail inexact; M. de la Tuilerie avait déjà interrogé le prévenu.

parer son procès. M. Guiton, qui était en relations avec le capitaine Arnauld de Courbeville, lequel avait de temps à autre l'autorisation de communiquer avec M. de Feuquières, lui écrivit une lettre indignée où en lui annonçant qu'on venait « d'apprendre que M. de la Grossetière a été pris depuis quelque temps par ceux du roi et qu'on le veut faire mourir par voye de justice contre la faveur et la loy des prisonniers de guerre », il déclarait avec menace que pareille mesure constituerait pour les habitants de la Rochelle « une playe qui ne scauroit nous estre que très honteuse et sensible; telle, en un mot, que je ne voy pas les esprits de cette ville capables de la souffrir sans revenche[1] ». M. Arnauld de Courbeville se contenta de répondre que le jeune prisonnier était confié à la garde de M. de la Richardière à Marans et qu'il était traité avec courtoisie.

En même temps M. Guiton écrivait au cardinal de Richelieu. Ayant été informé, lui disait-il, que M. de la Grossetière, « gentilhomme d'entre ceux qui sont sorty d'ici par employ de ceste ville et soulz noz commissions », avait été arrêté et mené à l'armée du roi, il s'était reposé sur le droit de

1. Le texte entier de cette lettre est donné par P. Meruault, *Journal du siège*, p. 469.

la guerre, qui épargne les prisonniers et prescrit de leur faire quartier. Mais voilà que « nous apprenons ce matin » qu'on va lui faire son procès, le traîner devant des juges et le condamner à mort « comme s'il feust prévenu de quelque crime ou qu'il feust homme sans adveu ». Cette nouvelle le surprenait. La Grossetière « n'a fait prise, voiage, ny action qu'avec charge de nous et dont il ne soit bien advoué ». Le maire, les échevins, les pairs et les bourgeois de la Rochelle comptaient que le cardinal ne ferait aucun mauvais traitement à M. Le Venier, celui-ci n'ayant agi que par leurs ordres.

Le ministre prit très mal cette nouvelle intervention[1]. Il répondit le jour même. Il était très fâché, disait-il, que les gens de la Rochelle s'avisassent de demander des grâces au roi au lieu de songer à les obtenir par leur conduite; il s'étonnait ensuite qu'ils en sollicitassent pour un simple particulier lorsqu'ils en avaient tant besoin pour eux. « Vous n'estes, ajoutait-il, ny de condition, ny en estat de traitter de pair avec vostre maistre;

1 « Le vent du bureau n'est pas favorable pour ce prisonnier, écrit Fortin de la Hoguette (*op. cit.*, p. 127), s'il ne se confesse, encore qu'on ne puisse hasarder sa teste sans mettre en compromis celle de Féquaires. Une prompte reddition de place viderait ce différend à l'avantage des prisonniers. »

la pensée en est criminelle! Vous augmentez le nombre de vos fautes! » Il ignorait en vérité les intentions du roi au sujet de M. de la Grossetière, mais quoi qu'il arrivât, celui-ci ne recevrait pas de châtiment qui fût inférieur à ses démérites. Il achevait en prévenant les Rochelois qu'ils eussent à ne laisser désormais sortir qui que ce fût de leurs murailles, Sa Majesté étant décidée à ne permettre à personne d'approcher de ses lignes[1].

Le cardinal cependant avait hâte de finir cet interminable siège qui durait depuis plus d'un an, ruinait l'État, occupait des forces considérables pendant qu'on en avait besoin ailleurs. Il voulait décider les assiégés à se rendre. Sur son ordre le capitaine Arnauld de Courbeville alla se présenter à une porte de la Rochelle et feignit de proposer soit le rachat de son beau-frère M. de Feuquières,

1. Les deux lettres de Guiton et de Richelieu ont été souvent reproduites. On en trouve le texte manuscrit : aux Arch. des Aff. étrangères (*Mém.* de Richelieu, ms. A., p. 293); Bibl. nat. (Cinq-Cents Colbert, 17, fol. 432); Collection Moreau, (754. fol. 11). Elles ont été imprimées dans le *Mercure françois* (XIV, 1628, p. 662); le P. Griffet (*Hist. de Louis XIII*, Paris, 1758, 3 vol. in-4°, t. I., pp. 597-598); Avenel (*Lettres de Richelieu*, III, 131-132); la relation du nonce Guidi (Rodocanachi, *Les derniers temps du siège de la Rochelle*, pp. 53-57); un opuscule du temps intitulé : *Lettre qui a esté prinse à un espion de la Rochelle, qui a esté pendu à Aytré; ensemble la lettre dudit maire de la Rochelle*, etc. Niort, I. Moussat, 1628, in-8°. Richelieu dans ses *Mémoires* (I, 548) en donne, avec le sens, presque les termes mêmes.

soit l'échange de celui-ci avec Charles de la Grossetière. C'était un prétexte. Les Rochelois comprirent. Ils envoyèrent des commissaires qui, après les premiers pourparlers, se rendant compte qu'il s'agissait d'une reddition pure et simple, sans conditions, reculèrent. Il n'avait même pas été question de La Grossetière dans les entrevues[1].

Mais la fin du siège approchait. Malgré une résistance héroïque, les Rochelois n'en pouvaient plus : ravagés par la famine, les gens tombaient exténués, hâves, squelettes vivants. On n'enterrait pas les cadavres qui gisaient çà et là ; les soldats ne montaient plus les gardes n'ayant ni la force de porter un mousquet, ni le courage de

1. Le nonce (Rodocanachi, p. 29), Bernard (III, 93), Fontenay-Mareuil (*Mém.*, p. 209), Fortin de la Hoguette (*op. cit.*, p. 126) parlent de ces pourparlers dont La Grossetière est le prétexte. Le bruit courut même que ces pourparlers avaient abouti. « On a consenti, dit Fortin de la Hoguette (*Ibid.*, p. 135), à l'eschange de Faiquaires avec Grossetière, pourvu que Grossetière n'entre point à la Rochelle afin qu'il ne leur rende pas compte de sa députation en Angleterre. » — Arnauld de Courbeville, pour entretenir la comédie, consentit à se faire l'intermédiaire d'une correspondance entre La Grossetière et madame d'Aigrefeuille. Il y eut deux ou trois échanges de lettres entre les deux fiancés (*Procès*, fol. 44 v°; Meruault, *Journal du siège*, p. 480). « Je tiens parole à madame d'Aigrefeuille, écrit le 3 septembre le capitaine à M. de Feuquières; je lui envoie une lettre de M. de la Grossetière, lequel je trouvay aussi sain qu'amoureux. Je vous assure que les nouvelles que je lui donnai de sa maistresse lui apportèrent plus de joie que sa prison ne fait d'affliction. »

gagner les remparts; l'aspect de la ville était lamentable. Il n'était rien qu'on n'eût épuisé pour se nourrir, jusqu'aux cuirs, que l'on bouillait, et personne ne réclamait la capitulation. Il fallut s'y décider. Une commission des derniers membres de la municipalité en état de se tenir debout fut envoyée au cardinal de Richelieu pour discuter les termes de la soumission, en réalité pour accepter simplement les conditions du vainqueur. Ces conditions étaient douces puisque aucun Rochelois ne devait être frappé, pas même le maire Guiton; aucune propriété n'allait être confisquée. Seulement la ville perdrait ses privilèges de municipalité autonome et partie de ses murailles serait rasée.

Au cours des conférences qui eurent lieu à ce propos, les commissaires voulurent parler de Charles de la Grossetière afin de l'introduire dans la capitulation et de le sauver [1]. Ils se heurtèrent à une opposition irréductible. Ils insistèrent. On se fâcha. Ils pensèrent aller « presque au dernier point »; mais Richelieu irrité « les rabroua et déclara tout net que s'ils se roidissoient sur cet article » il fallait en rester là. Le cardinal ajouta que le roi qui leur faisait grâce aviserait à ce qu'il

1. Voir Arcère, *Hist. de la ville de la Rochelle*, II, 320; *Mercure françois*, XIV, 1628, p. 639.

devrait accorder au jeune gentilhomme détenu.

Le mercredi 1er novembre, fête de la Toussaint, Louis XIII fit son entrée dans la ville de la Rochelle au milieu d'une haie de ce pauvre peuple « d'anatomies » vivantes qui criait d'un voix faible : « Vive le roi[1] ! » Le 4, le prince signait les lettres officielles par lesquelles « le nommé la Grossetière, ayant pendant ces mouvements mesmes devant le siège de nostre ville de la Rochelle entretenu diverses négociations, pratiques et menées contre nostre service avec les estrangers ennemis de nostre État pour induire les Anglois à faire des dessentes en ce royaume et donner secours et assitance à nos subjectz rebelles », était traduit devant une commission judiciaire qui se tiendrait à Poitiers et que présideraient deux conseillers au grand Conseil assistés de juges au présidial de cette ville, pour s'y voir « faire et parfaire son procès selon nos édictz et déclaracions ».

Six archers commandés par l'exempt des gardes Grisart, transférèrent Charles de la Grossetière de

1. « Squelettes, fantômes vains, morts respirant plutôt qu'hommes vivans! » (Richelieu, *Mém.*, I. 549). « Spectres plutôt que soldats; les visages allangouris sembloient estre des skelettes! » (Bernard, II, 109). Louis XIII en pleura (Meruault, *Journal*, p. 651).

Marans à Poitiers où il fut écroué à la conciergerie du palais[1]. Les deux conseillers choisis pour constituer son tribunal étaient MM. Étienne de la Bistrate, sieur d'Estigny, et Sévilly, Jehan Joubert, sieur de Brécourt, tous deux redoutables magistrats, fermes serviteurs du roi, entiers et durs[2].

La procédure devant ces commissions extrajudiciaires était simple : un ou plusieurs interrogatoires, c'était tout. Ni avocat, ni plaidoiries, ni auditions de témoins, ni confrontations, ni discussions, ni enquêtes, rien; surtout lorsque pour un accusé, comme ici, on avait un volumineux dossier de procès-verbaux antérieurs[3].

1. Lettre du roi à M. de Guron (Bibl. nat., ms. fr., 30 857 fol. 95). « Ayant commandé au capitaine Grisart, exempt de mes gardes en la prévôté de mon hôtel, de s'en aller à Marans avec six archers desdits gardes pour y prendre le nommé Grostière et le conduire aux prisons de mon grand Conseil en ma ville de Poitiers pour lui estre, le procès, fait et parfait, je vous ai voulu faire ceste lettre pour vous ordonner de lui remettre ledit Grostière entre les mains sans y apporter aucune difficulté. »

2. Une délégation du grand Conseil était venue s'établir à Poitiers dès le 27 novembre 1627 et y devait siéger jusqu'au 28 novembre 1628, soit parce que le roi voulait avoir cette compagnie plus près de lui (Thibaudeau, *Hist. du Poitou*, VI, 111), soit parce que les désordres causés dans la région par les brigandages des soldats et des paysans nécessitaient la présence d'un tribunal qui eût plus d'autorité que le présidial de Poitiers (Auber, *Hist. générale du Poitou*. Poitiers, 1893, IX, 378). M. de Bercy-Mallon, parent de la Grossetière, était président de cette section de Poitiers (*Ibid.*).

3. Dans l'ancien droit il n'y a que trois règles fixes en

Le 14 novembre 1628, sur les deux heures de relevée, les juges se transportèrent à la prison de Poitiers et commencèrent l'interrogatoire. Il fut long. Il devait durer deux autres séances, le 14 et le 15. Minutieusement MM. de la Bistrate et Joubert reprirent la vie entière de Charles; ils le questionnèrent sur chacun des actes de son existence, utilisant les renseignements que leur fournissaient les procédures de Vire et de Saint-Lô, faisant état de celles de Poitiers au sujet des brigandages commis près de cette ville. Ils étaient fortement armés. Charles se défendit. Il avoua point par point tous les détails de son voyage, mais soutint la thèse que soutenaient les religionnaires de son temps, à savoir qu'il était fidèle sujet, qu'il n'avait jamais « desservi le roi », qu'au contraire il n'avait voulu que son bien et son service. S'il n'était pas convaincu et s'il n'avait pas la conscience tranquille, eût-il rien reconnu? Les conseillers insistèrent pour savoir de quelle façon pratique il estimait avoir servi le roi. Le prisonnier répondit qu'étant à Marans, son gardien, M. de la

matière de poursuite criminelle : la première que l'inculpé soit entendu (Ayrault, *Ordre, formalité et instruction judiciaire*. Paris, 1610, in-4°, liv. I, part. I, n° 11); la seconde que le tribunal soit composé de plus d'une personne; la troisième que le jugement soit écrit (Jousse, *Traité de la justice criminelle en France*. Paris, 1771, in-4°, I, 24).

Richardière, l'avait questionné de la part du cardinal de Richelieu sur les forces préparées en Angleterre, l'ordre de l'armée navale qui allait venir, les plans adoptés pour secourir la Rochelle, le détail des projets qui avaient été concertés afin de forcer la passe et de détruire la flotte française. Il avait tout révélé et il savait pertinemment que ces avis avaient été utiles, car on avait pris les mesures nécessaires afin de prévenir les effets de l'attaque annoncée. Une autre fois, le cardinal lui avait demandé par la même voie des renseignements sur l'état des défenses de la ville et les défauts de la place; il avait encore tout dit[1]. Ses intentions n'étaient donc pas hostiles au roi et ses desseins criminels! Qu'avait-il fait autre, sinon obéir à « son party et à sa religion »?

Sur une question directe d'un des magistrats il protesta qu'il n'avait jamais offert au roi d'Angle-

1. Le nonce assure que c'est à Richelieu lui-même que La Grossetière fit ces déclarations (Rodocanachi, *Les derniers temps de la Rochelle*, p. 47). Le cardinal écrit dans ses *Mémoires* (I, 522), qu'il fit questionner le prévenu sur certain projet d'attaque contre la ville dont le ministre avait été l'auteur et qui manqua quoiqu'il fût très bien conçu et mené. Il voulut faire dire à Charles, et y réussit, que la ville n'en avait rien deviné. Ce fut l'opinion courante à ce moment que le prisonnier pouvait révéler beaucoup de choses : « S'il veut dire ce qu'il sait, écrit Fortin de la Hoguette (*Lettres inédites*, éd. Tamizey de Larroque, p. 127), on peut apprendre de lui l'estat des affaires d'Angleterre, de la Rochelle et des factions ».

terre de la part des habitants de la Rochelle « toute sorte de service d'obéissance, mesme de mettre leur ville entre ses mains[1] ». S'il eût soupçonné être employé pour un tel office; il ne serait pas parti, et, en tout cas, il n'eût jamais accepté une semblable mission. Puis il avoua qu'au fond une seule pensée avait dirigé sa conduite, celle de madame d'Aigrefeuille. Il l'aimait. Que cherchait-il? La faire sortir de la Rochelle afin de pouvoir l'épouser.

La question des brigandages de Poitiers fut très embarrassante. Le tribunal avait beau jeu, et ce point était grave. Les magistrats refirent heure par heure l'emploi du temps de l'accusé durant les jours où les attentats avaient été commis. Aucune excuse n'était possible. Charles sentant que prétexter l'état de belligérant était une défense qui ne serait pas admise, prit le parti de nier[2]. On eut beau invoquer le témoignage

1. Le bruit en avait couru avec persistance. La marquise de la Force écrivait le 27 mai au maréchal son mari (dans *Mémoires du duc de la Force*, éd. du marquis de la Grange, III, 287) : « On m'a assuré, et je le crains bien, que la Rochelle s'est tout à fait donnée à l'Anglois et a mis les enseignes angloises sur les bastions ». Après la reddition de la ville, le chancelier de Marillac fit soigneusement rechercher dans les papiers de la municipalité « si la fidélité qui étoit due à la couronne » avait toujours été sauvegardée. On ne trouva rien (Meruault, *Journal*, p. 654).

2. Cependant, d'après Ch. Bernard (*Hist. de Louis XIII*,

des hommes qu'il avait avec lui, des marchands qu'il avait spoliés, des individus, comme celui de Vouzailles, auquel il avait fait de compromettantes déclarations. Il affirma qu'on se trompait.

Les deux interrogatoires du 14 et du 15 finis, la commission se jugea suffisamment édifiée. Elle attendit neuf jours. Le vendredi 24 novembre à six heures du matin, les juges s'assemblèrent aux Cordeliers de la ville en forme de chambre du conseil et Charles de la Grossetière fut amené ; on l'assit sur la sellette. Un dernier et solennel interrogatoire fit passer en revue les principaux articles de l'accusation et préciser certains détails complémentaires sur lesquels les conseillers ne s'estimaient pas assez éclairés. Charles était calme. Il répondait avec une exactitude demi-indécise ; également exempt d'appréhension et de forfanterie.

A onze heures, l'interrogatoire étant achevé, le tribunal ordonna d'emmener le prévenu ; il délibéra ; puis, en l'absence de l'accusé, selon l'usage, il rendit son arrêt.

Après avoir rappelé les charges et informations,

II, 92), « La Grossetière soutint que son fait estoit militaire et de parti à parti ; qu'il ne pouvoit estre que prisonnier de guerre ». L'affirmation de l'historiographe ne tient pas devant les pièces du procès.

confessions et dénégations de « Charles le Vesnier, sieur de Bréault, dit de la Grossetière, détenu pour raison de crimes de prodition et de vol sur les grands chemins »; ensemble les recolements et confrontations de témoins, les pièces trouvées, les procès-verbaux divers; l'arrêt déclarait Charles de la Grossetière atteint et convaincu des crimes à lui « imposés ». Il le condamnait : premièrement à faire amende honorable devant le grand portail de l'église Saint-Pierre de Poitiers « et illec, teste nue et à genoux, tenant en sa main une torche ardente de cire jaune du poids de deux livres, dire et déclarer que méchamment et proditoirement il estoit allé en Angleterre pour négocier avec les étrangers ennemis de l'Estat et les faire venir en France au secours des subjectz rebelles du roy; dont il se repentoit et demandoit pardon à Dieu, à nous et à justice »; — secondement, à payer 500 livres d'amende au roi, 500 au grand Conseil, 300 aux cordeliers de Poitiers, 100 à chacune des maisons religieuses de la ville, capucins, feuillants, carmes, jacobins, augustins, jésuites, minimes, sœurs de la charité; le reste de ses biens confisqué; — troisièmement enfin, à avoir « la tête tranchée sur un échafaud qui serait dressé en la place du Vieil-Marché de

ceste dite ville », et sa tête portée à la Rochelle, plantée au bout d'une lance, exposée sur le haut de la tour de la Lanterne[1], pendant que le reste de son corps serait brûlé au bûcher, pour être, ses cendres, jetées aux quatre vents du ciel. A la diligence du procureur général, procès criminel serait fait d'ici six semaines aux nommés de Briqueville, de Tracy, Sébire et complices qui seraient conduits immédiatement dans les prisons du grand Conseil afin d'y procéder[2]. Ordre était donné au sieur Germain Collier, commis au greffe du Conseil, conseiller et secrétaire du roi, d'avoir, séance tenante, à notifier l'arrêt au prévenu et à le faire exécuter sans délai.

M. Germain Collier se transporta à la prison de la conciergerie. Il manda aux huissiers Saint-Vaast et Verneau de lui amener dans la chambre criminelle Charles de la Grossetière. Celui-ci parut. Le greffier lui dit qu'il était venu pour lui

1. La tour de la Lanterne existe encore à la Rochelle; elle est dans la partie des fortifications qui se trouve du côté de la mer. Son nom venait du fanal qu'on y mettait.

2. M. de Briqueville avait été amené à Marans dès le 16 juillet (*Relation* du nonce dans : Rodocanachi, *op. cit.*, p. 28; *Mercure françois*, XIV, 1628, p. 680). En raison de son âge et de la mort de son fils, tué, comme nous l'avons dit, d'un coup de canon le 3 octobre (voir plus haut, p. 255), on finit par lui faire grâce. Il rentra paisiblement à Régneville où il mourut dans les premiers mois de l'année 1635 (Bibl. nat., ms. fr. 30 723, fol. 120-122).

donner connaissance de l'arrêt qu'on venait de rendre contre lui et qu'il le priait de se mettre à genoux afin d'en entendre la lecture. Charles se mit à genoux. Il écouta sans un mot et sans un geste. Alors l'exécuteur des hautes œuvres, s'emparant de lui, le lia de cordes. M. Collier déclara à Charles « qu'à présent il ne debvoit penser qu'à Dieu et à la descharge de sa conscience et que s'il avoit oublié quelque chose, qu'il eut à l'avouer présentement ». Mais Charles répondit qu'il n'avait rien à ajouter; qu'il lui fallait bien mourir un jour; autant valait « présentement mourir en gré ». M. Collier lui demanda s'il ne désirait pas qu'on envoyât chercher quelque père capucin ou quelque jésuite afin de le consoler. Charles prononça qu'il n'avait pas besoin de leurs consolations; dans le cas cependant où M. le greffier voudrait lui être agréable, il ferait appeler un ministre protestant de la ville nommé M. Cotiby. Le greffier ne connaissait pas « ces gens-là », ni personne qui fût en relation avec eux. Si M. de la Grossetière y consentait, continua-t-il, on prierait le P. Baudry, prieur des cordeliers, « homme de bien », de venir. Le condamné maintint qu'il ne voulait nul autre que M. Cotiby. On alla prévenir le ministre et, en même temps, M. Collier

fit mander deux jésuites. Ceux-ci introduits cherchèrent à exhorter le prisonnier qui refusa de les entendre. Ils multiplièrent « leurs prières et remontrances de ne point perdre son âme, en lui disant que s'il les vouloit croire, il avoit encore assez de temps pour se sauver » ; ils lui affirmèrent qu'ils étaient « prêts à mettre leur âme pour la sienne si ce qu'ils lui diroient n'estoit véritable », l'adjurant « de les vouloir ouïr, qu'ils lui feroient connaître la vérité ». Charles tourna la tête sans rien répondre[1].

M. Germain Collier était sorti pour aller donner des ordres et veiller aux préparatifs de l'exécution. La foule informée s'attroupait à la porte de la prison, à la place du Vieux-Marché, devant l'église Saint-Pierre, sur le parcours, et attendait. Des charpentiers dressaient l'échafaud.

Vers quatre heures du soir, le greffier revint à la conciergerie. Charles, toujours entouré des huissiers, des archers, s'entretenait avec M. Cotiby; les pères jésuites tâchaient encore de lui parler, mais sans succès. M. Collier s'adressant à La Grossetière lui notifia « qu'il n'avoit plus guère

1. Le récit de l'exécution de La Grossetière nous est donné par le procès-verbal que rédigea M. Germain Collier et d'où sont tirés tous ces détails (*Procès*, fol. 65-66).

de temps pour songer à sa conscience, que l'heure pressoit et que s'il avoit à dire quelque chose, il eust à le dire et avouer présentement; et qu'il falloit se préparer à la mort ». Charles répéta « qu'il estoit tout prêt et qu'il n'avoit rien à dire ».

Sur quoi, l'exécuteur des hautes œuvres entra. On organisa le cortège qu'entouraient les archers du prévôt et les huissiers du présidial. Charles, les mains liées, revêtu des mêmes vêtements que ceux qu'il portait sur lui le jour où il avait été pris à La Haye, sauf la casaque, s'avançait à côté de M. Cotiby et suivi des deux jésuites.

A la porte de la prison, sur le seuil, qu'assiégeait une foule silencieuse, M. Collier donna lecture à haute voix du texte de l'arrêt de condamnation. On se mit en marche. Le trajet pour aller à l'église Saint-Pierre n'était pas long. La population émue s'apitoyait sur la jeunesse du supplicié. Arrivé à la petite place qui précédait le porche de l'église, on fit le cercle, et Charles, nu-tête, s'agenouilla[1]. Une troisième fois le greffier lut la sentence, puis La Grossetière, une torche allumée en main, prononça d'une voix faible la formule qu'il était tenu de redire. On gagna la place du

1. L'église Saint-Pierre est la cathédrale. La petite place située devant est aujourd'hui la place Saint-Pierre.

Vieux-Marché[1] au milieu de laquelle s'élevait l'échafaud, haut de six pieds seulement. M. Collier monta.

Une dernière fois il lut l'arrêt et demanda à Charles « s'il n'oublioit rien à lui dire pour la descharge de sa conscience ». Charles fit un geste de dénégation. Les deux jésuites, s'approchant du condamné, lui déclarèrent, que s'il voulait, il avait encore le temps de « sauver son âme qui s'en alloyt estre perdue; qu'ils le prioient pour l'amour de celuy qui avoit souffert la mort et passion pour nous tous, de les vouloir escouter ». Et ils lui présentèrent un crucifix. Charles se détourna encore et ne répondit rien. Il monta les degrés d'un pas ferme, se mit à genoux, pria, les mains jointes, d'un air pénétré. Alors l'exécuteur, lui bandant les yeux, dégagea son cou, lui fit baisser le front, « et avecq son espée, d'un coup, lui trancha la teste et mit hors de dessus les épaules ». — La tête avait roulé; le bourreau la ramassa, la « serra » dans un panier pour aller la porter à la Rochelle afin de la mettre au

1. De la place Saint-Pierre à la place du Vieux-Marché (ou du « Marché-Vieil », aujourd'hui place du Palais-de-Justice; c'était-là, nous le rappelons, qu'était l'hôtel des Trois-Piliers où La Grossetière était descendu) il y a moins de cinq cents mètres.

bout d'une pique à la tour indiquée par la sentence; après quoi, soulevant le corps, il alla l'étendre sur un bûcher qui avait été préparé auprès, et y mit le feu[1].

1. Le garde des sceaux, Marillac, annonça au cardinal de Richelieu l'exécution de La Grossetière dans les termes suivants, le 27 novembre : « J'ai reçu avis du grand Conseil que Grossetière a esté exécuté à mort le 24 de ce mois, la teste tranchée et envoyée à la Rochelle pour estre mise en haut d'une lance sur la tour de la Lanterne, le corps bruslé; cela fera mourir sa fiancée »! Le dernier trait est dur (Arch. du Minist. des Aff. étrang., France, 1628, vol. 48, fol. 197: cité par Rodocanachi, *Les derniers temps de la Rochelle*, p. 58, et Avenel, *Lettres de Richelieu*, III, 132).

CHAPITRE V

SOUVENIRS D'UN SIÈGE. — CASAL (1630).

La petite ville de Casal sur le Pô. — M. de Toiras commandant de la garnison française. — Les troupes. — Arrivée du marquis de Spinola pour assiéger la place. — Journal inédit du capitaine d'infanterie de la Serre. — Premiers contacts. — Travaux des ennemis. — Les Espagnols enlèvent un fortin de nuit, par surprise. — Sorties de M. de Toiras. — Le bombardement. — Les tranchées des assiégeants avancent. — Bruits de trahison. — Nouvelles contradictoires sur l'armée de secours attendue. — M. de Toiras n'a bientôt plus d'argent pour payer les soldats. — Ses expédients. — La peste au camp ennemi. — Les cheminements des Espagnols approchent de plus en plus; exaspération des officiers. — Situation critique. — Première explosion de mine suivie d'autres qui démolissent les fortifications. — Urgence du secours. — Plus de vivres, maladies, peste. — Les habitants veulent qu'on capitule. — État désespéré. — Arrêt inattendu du siège, trêve. — Partie de Casal momentanément livrée aux Espagnols. — Mort de Spinola. — Brusque arrivée de l'armée de secours. — Ce qu'on voit du haut des bastions. La bataille. — Traité. — Évacuation de Casal.

M. de Toiras, commandant en chef la garnison française de Casal, fut prévenu le jeudi 23 mai 1630, sur les dix heures du matin, que des troupes apparaissaient du côté du levant, à la hauteur du

village de Frassineto : c'était l'armée espagnole du marquis de Spinola qui venait mettre le siège devant la ville. M. de Toiras monta à cheval ; une grande rumeur remplit la cité.

Bâtie sur les bords du Pô, à l'entrée du massif montagneux qui protège Turin, et capitale du petit marquisat de Montferrat, Casal était une position stratégique de premier ordre à laquelle la situation du pays, planté entre le Piémont et le duché de Milan — possession du roi d'Espagne, à ce moment — donnait une valeur politique exceptionnelle. Le hasard des héritages ayant fait échoir le Montferrat à un prince français — le duc de Nevers[1] — Savoyards du Piémont et Espagnols du Milanais, appuyés de l'empereur d'Allemagne, avaient déclaré qu'ils ne laisseraient pas ce territoire « clef » de l'Italie du nord, tomber entre les mains d'un sujet du roi de France ; et, réunissant des soldats, l'avaient envahi. De son côté, le roi Louis XIII, résolu à ne pas accepter qu'une place de cette importance demeurât la possession de ses ennemis, avait jeté dans Casal quelques régiments

1. Charles de Gonzague duc de Nevers. Il était petit-fils de Louis de Gonzague lequel était troisième fils du duc Frédéric II de Mantoue, marquis de Montferrat. Louis était devenu duc de Nevers et Français par son mariage en 1565 avec Henriette de Clèves. L'extinction des branches italiennes avait fait revenir Mantoue et le Montferrat à la branche française.

sous les ordres de M. de Toiras et préparait une puissante armée afin d'aller soutenir ou délivrer celui-ci [1].

Grand, fort, dans toute la maturité de ses quarante-cinq ans, brun, avec de beaux yeux bleus, la chevelure fournie, une moustache et une barbiche épaisses, M. Jean de Saint-Bonnet de Toiras était le type du soldat vigoureux. Doué d'une rude voix de commandement qui éclatait dans des colères bruyantes où lui échappaient des boutades excessives, oubliées par lui le lendemain; très allant, emporté; il savait être en même temps affable et sympathique. Il donnait beaucoup : son amitié était sûre. Passionné pour la chasse et la guerre, il méprisait la lecture. C'était un ignorant et un homme d'action énergique [2].

1. Sur les origines de l'affaire du Montferrat voyez : *Relation des affaires de Mantoue ès années 1628, 1629, 1630*, par Claude Gaspard Bachet, sieur de Méziriac (d'après le P. Lelong et Barbier); imprimé dans *Recueil de diverses relations des guerres d'Italie ès années 1629, 1630, 1631* (Bourg-en-Bresse, J. Bristot, 1632, in-4°). — Consulter surtout les *Divers mémoires concernant les dernières guerres d'Italie* (Paris, S. Cramoisy, 1669, in-12, t. II); parmi lesquels on trouve, du cardinal de Richelieu (pp. 406-491), l'*Excellent discours sur le juste procédé du roi très-chrestien Louis XIII en la défense du duc de Mantoue, l'an 1630.*

2. Né dans le Languedoc en 1585, successivement page du prince de Condé, chargé de la meute de chiens d'Henri IV, lieutenant de la vénerie, puis capitaine aux gardes françaises en 1620, Toiras avait fait les campagnes de 1621 et 1622. Nommé maréchal de camp en 1625, il avait été chargé de défendre l'île de Ré contre les Anglais, avait brillamment réussi, et pour la peine

D'après les états, les cinq régiments d'infanterie qu'il avait en main, Monchat, Pompadour, Villeroy, La Grange et Ribérac, constitués chacun à dix compagnies de deux cents hommes, devaient présenter un total de dix mille fantassins. Il s'en fallait bien! La Grange n'avait que cinq cents hommes au lieu de deux mille; Monchat, deux cent cinquante. Les dix mille hommes étaient réduits à dix-sept cents. Comme cavalerie, Toiras disposait de six compagnies de chevau-légers, casqués, cuirassés : celles de Canillac, Boissac Maugeron, Cournou, Meigneux et Toiras : environ quatre cents chevaux, soixante-cinq par unité. Trop à court avec ces effectifs, le commandant en chef recruta un régiment d'Italiens : médiocres soldats; et dut même, à un moment donné, embri-

s'était vu confier Casal à défendre (Voir sa biographie par Michel Baudier, *Hist. du Mareschal de Toiras*. Paris, S. Cramoisy, 1644, in-fol.). Ses colères étaient célèbres. « Je cognois bien votre humeur, lui écrivait Richelieu (Avenel, *Lettres*, IV, 342), je ne respondrai jamais que vous ne soyez pas subject à quelques colères passagères et quelquefois mal fondées ». La plus connue de ses boutades est celle qu'il fit au chancelier de Marillac. Celui-ci lui refusant une faveur qu'il demandait pour un de ses officiers de l'île de Ré, ajoutait, assez désagréablement, qu'après tout M. de Toiras n'avait pas tant lieu de parler de cette défense de l'île de Ré; qu'on aurait bien trouvé deux mille personnages en France qui eussent agi aussi bien que lui; « C'est possible, répliqua Toiras, mais ce qui est plus certain c'est qu'on en trouverait quatre mille tenant les sceaux mieux que vous! » C'était surtout un grand chasseur et connu pour tel (Fontenay-Mareuil, *Mém.*, p. 162).

gader en une compagnie les domestiques et valets au service des gens de son armée[1].

Petite ville proprette et blanche, Casal s'étendait en fuseau du nord au sud, perpendiculairement au Pô, auquel elle tenait par un boulevard peu solide, dit des Trois-Vents. Au-dessus de ses maisons, montaient les clochers de ses sept églises, le dôme de sa cathédrale romane de Saint-Vaast — il y avait un évêque, — l'antique tour de l'horloge de son vieux palais municipal, et tout contre l'enceinte, vers l'ouest, la masse du château, solide bâtisse carrée, dont les quatre grosses tours massives rappelaient l'aspect imposant de la Bastille Saint-Antoine. Une muraille continue enveloppait l'ensemble, basse, inclinée, trempant ses pieds dans un large fossé et surmontée d'un parapet crénelé derrière lequel un

1. Ces régiments d'infanterie étaient tous de création récente (Susane, *Hist. de l'ancienne infanterie française*. Paris, 1853, t. VIII, pp. 74, 83, 84, 86, 398). Ils étaient descendus avec Louis XIII en Italie, avaient assisté à l'affaire du Pas de Suse, puis quittant le roi, le 4 avril 1629, étaient allés occuper Casal (*Hist. journalière de ce qui s'est passé dans le Montferrat*. Paris, J. de la Tourette, 1631, in-12, p. 5). Richelieu était convaincu que les troupes de Toiras présentaient un ensemble de 3 800 hommes (*Mém.*, II, 214); Fontenay-Mareuil dit : 3 000 fantassins et 200 chevaux (*Mém.*, p. 223). Les chiffres officiels (*Etat général de l'armée du roi en Italie* [s. l.], P. Rigaud, 1630, in-8°) étaient fantaisistes. — Quant au régiment de Montferrins, levé grâce à l'activité de trois notables de Casal et composé de gens du Montferrat et de Corses, il comptait, croyait Richelieu (*op. cit.*, II, 282), 2 300 hommes.

terre-plein haussait la défense. Aux angles, des guérites couvertes, petites poivrières en encorbellement, surveillaient[1]. Le sud de la ville était protégé par un vaste fort, de la largeur de la cité, la citadelle, hexagone régulier, fermé de toutes parts, pointant ses six bastions rayonnant sur la plaine; trois de ces bastions, celui de Saint-Carle, le plus au sud, et, en remontant du côté de l'ouest, celui de Saint-Georges, celui de la Madone, allaient jouer un rôle capital[2].

L'armée qui arrivait devant Casal, pour l'attaquer, était un corps cosmopolite de dix-huit mille fantassins et de six mille cavaliers, répartis, les premiers, en neuf régiments, deux allemands, un espagnol, deux lombards, trois napolitains, un florentin[3], commandés par le plus grand capitaine de l'Europe à ce moment, le marquis Ambroise de Spinola. Esprit fin et distingué, habile, prudent,

1. Il y a de nombreuses gravures du temps, françaises, hollandaises, allemandes, italiennes, faites à propos du siège, qui représentent la ville (Cabinet des Estampes, série *Hist. de France*, Qb. 33, et collect. Hennin, t. 26 et 27).

2. « La citadelle était armée de 60 canons (Baudier, *Hist. de Toiras*, p. 152). Cependant muraille et fossés laissant à desirer, il fallut les protéger de défenses supplémentaires, demi-lunes, batteries (*Ibid.*, p. 151).

3. Le régiment florentin avait pour colonel Jean de Médicis; à la tête des deux régiments lombards étaient les colonels Trotti et O. Sforci; du régiment espagnol, le duc de Lerme, et d'un des régiments allemands, le colonel de Richebourg (*Mercure françois*, XVI, 1630, p. 754).

tenace; plutôt ingénieur de grande intelligence que soldat de coups de main, ce général de soixante ans, ancien héros des guerres des Pays-Bas contre Maurice de Nassau, cachait, sous sa figure affinée d'aristocrate délicat, la volonté la plus résolue[1]. On allait voir aux prises deux adversaires réputés : l'homme de guerre savant et méthodique, le soldat d'action incessante. L'affaire du Montferrat fut la grande préoccupation de la France toute cette année 1630. Le siège de Casal devait tenir l'Europe entière en suspens[2].

Pendant que du côté de Frassineto les colonnes ennemies se déroulent et avancent, M. de Toiras, monté à cheval, rassemble rapidement un bataillon de quatre cents hommes, cent par régiment,

1. Ambrogio Spinola appartenait à une grande famille génoise enrichie par le commerce. Officier au service du roi Philippe III d'Espagne, il combattit aux Pays-Bas contre Maurice de Nassau et s'empara de Bréda en 1625. C'est lui qui est le personnage principal du célèbre tableau de Vélasquez : *La reddition de Bréda* ou *les Lances* (Deza, *Istoria della famiglia Spinola*. Piacenza, 1894, in-fol.; A. Siret, *Ambroise Spinola*. Anvers, 1855, in-8°; R. Villa, *Ambrogio Spinola*. Madrid, 1893, in-8°).

2. Le récit qui va suivre est fait au moyen du journal manuscrit d'un capitaine d'infanterie attaché au régiment de la Grange en qualité de major, ou, comme on dit en ce temps, de sergent-major (Bibl. nat., ms. fr. 20 143), et corrigé de la main du colonel de la Grange lui-même. Antoine de la Serre, écuyer, sieur de Bercenay, avait épousé mademoiselle Catherine de la Motte. Il resta ensuite et longtemps « le premier et plus ancien capitaine du régiment de Picardie » (Factum. Bibl. nat., 4° Fm 34179).

mené par deux colonels, MM. de Ribérac et de la Grange [1], et les deux premiers capitaines des régiments de Pompadour et de Monchat. Il sort, étend ses troupes ; la cavalerie l'accompagne pour protéger ses flancs et assurer la retraite. Parvenu à portée, il commande le feu. Mais l'ennemi ne semble pas disposé à accepter le combat et recule. Après avoir escarmouché un temps, M. de Toiras voit qu'il n'est pas possible de s'élancer : il a trop peu de monde. Il ordonne de battre en retraite, lorsque apercevant une partie de l'armée espagnole qui s'installe sur une colline, de l'autre côté de la ville, il marche à sa rencontre, déploie à nouveau ses lignes et recommence le feu [2]. L'artillerie de la place appuie le mouvement en allongeant son tir par-dessus la tête des troupes françaises. On tiraille jusqu'à la nuit, puis on rentre ; les Espagnols ont conservé leurs positions.

1. M. Regnaud de Cremeau, seigneur de la Grange, avait levé son régiment en 1621 (Susane, *op. cit.*, p. 83). Il devait mourir maréchal de camp en 1633 (Avenel, *Lettres de Richelieu*, IV, 425). « De sa valeur, prudence et diligence, le sieur de Toiras a reçu de très grandes assistances pendant le siège » (*Mercure françois*, XVI, 1630, p. 740). — M. de Ribérac s'appelait Jacques-Louis d'Aydie, comte de Ribérac (Bassompierre, *Mém.*, IV, 24).

2. C'étaient les Napolitains et les Siciliens qui avaient reçu mission d'attaquer par le sud-ouest (*Hist. journalière de ce qui s'est passé dans le Montferrat*, p. 13). La cavalerie de M. de Toiras était répartie en huit ou dix escadrons ; le combat dura huit heures et on prétendit que les Espagnols avaient perdu 400 à 500 hommes (*Ibid.*, p. 11).

Le lendemain, au matin, on les aperçoit qui remuent des terres et travaillent. Autant qu'on peut le discerner, ils installent des batteries et organisent des couverts afin de se mettre à l'abri. On leur envoie quelques volées de canon; puis des officiers partant à pied, la carabine sur l'épaule, vont en reconnaissance afin de s'approcher des travaux et de voir ce qui se fait. Ils sont ajustés, ils ripostent : un jeune lieutenant du régiment de Pompadour est tué[1].

Çà et là, dans la plaine, sont semées de petites maisons, des cassines, au milieu des vignes ou des champs des habitants de Casal. Le commandant en chef a décidé que des escouades iraient les occuper. L'infanterie s'essaime en détachements qui se dispersent vers chacun de ces réduits, à cinq cents, mille pas des murailles. Les soldats surveilleront de là, tireront : cette pratique les habituera au feu et maintiendra l'ennemi. Le capitaine de la Serre, conduisant lui-même dix mousquetaires à une de ces cassines, se doute que celle-

1. Ces officiers étaient entre autres MM. de Montauzier, de Canillac, de Barradas. On blâma leur imprudence (ms. fr. 20 143, p. 10). « Au commencement, dit le *Mercure françois* (XVI, 1630, p. 755), nous estions en doute de ce que les ennemis vouloient attaquer. La plupart croyoient que c'estoient plutôt lignes de circonvallation qu'ils faisoient que trenchées d'approches, vu qu'ils les commençoient de si loin. » L'auteur de la relation du *Mercure* est un témoin oculaire.

ci est déjà peut-être occupée par les Espagnols. Il faut s'en assurer. Les mousquetaires sont divisés en trois sections : le sergent prend la tête de celle de droite, un caporal de celle de gauche, le capitaine reste au centre. Sur une demande transmise à la citadelle, le canon d'un bastion, pointé dans la direction de la masure, fait feu, et le boulet sifflant s'abat droit sur la maison, d'où, effectivement, on voit sortir en hâte des soldats ennemis qui s'enfuient. Les mousquetaires s'élancent, prennent la place, se retranchent; ils vont faire le coup de feu jusqu'à la nuit.

De ce point on distingue clairement les travaux des Espagnols. Il n'y a plus de doute. Ils ont commencé des tranchées profondes, bordées de gabions et de fascines, qui, poursuivies en zigzags à travers la plaine, devront les mener jusqu'au pied des bastions. Là ils s'accrocheront aux murs des ouvrages, fouilleront, mineront, feront tout sauter, et la brèche ouverte, lanceront leurs colonnes d'assaut. Contre ce cheminement, il faut lutter pas à pas afin de le retarder jusqu'à l'arrivée de l'armée de secours qui seule peut sauver la place[1].

1. Le soir au dîner, les officiers rirent beaucoup parce qu'on donna lecture de lettres interceptées de dames de Casal réfugiées dans le Milanais qui parlant de ces mêmes officiers français

Il y a quelques mois, le commandant en chef a fait commencer de l'autre côté du Pô un petit fortin. Comme il n'y a pas de passage sur la rivière, on a jeté un pont de bateaux, mais une crue subite à emporté ce pont, et faute d'argent on ne l'a pas rétabli[1] : il a fallu abandonner l'ouvrage. Maintenant que l'ennemi est en vue, M. de Toiras décide de réoccuper le fortin, malgré l'avis contraire de ses officiers. Quelques troupes, très peu, y sont envoyées. A ce moment même, l'Espagnol qui croit le fortin désert, expédie un détachement, la nuit, pour s'en emparer : le détachement reçu à coups de mousquets recule. Un peu inquiets, en ville, dix gentilshommes, la nuit suivante, passent la rivière et vont coucher dans l'ouvrage en cas de nouvelle attaque, mais tout est tranquille. Le lendemain M. de Toiras préoccupé expédie au fortin trois compagnies d'infanterie, celles des capitaines

disaient qu'ils valaient beaucoup mieux que les officiers espagnols qu'elles rencontraient, et donnaient à chacun des Français une épithète « le gracieux tel, le courtois tel, l'aimable tel, le bien disant tel, le subtil ou le fol tel » (Ms. fr. 20 143, p. 17).

1. Dans un mémoire spécial adressé au roi, Toiras avait demandé 500 écus pour le refaire (Baudier, p. 134). Ce pont avait une certaine importance. Le cardinal de Richelieu discutant à la date du 24 juin (*Lettres*, III, 704) la direction que devait prendre l'armée de secours chargée d'aller delivrer Casal, déclare qu'on ne pourra se diriger sur Ivrée et la Doria que dans le cas où ce pont existerait encore. Il ignore qu'il a été emporté. Sur la ruine de ce pont voir le *Mercure françois* (*loc. cit.*, p. 742).

La Pouyade et Tranchard, plus une compagnie du régiment italien, commandée par M. Bassiani. A la nuit, le colonel de la Grange, accompagné des capitaines de la Serre, Desdat, La Buffière, de l'enseigne Bessères et de quelques soldats armés de mousquets, traverse le Pô pour aller inspecter le fort. Pendant que le colonel donne ses ordres, M. de la Serre suit le capitaine sergent-major Bretelin, du régiment de Ribérac, qui est en train de placer les sentinelles perdues, en grand'garde, au dehors des murailles. Subitement, dans l'obscurité, au loin, on entend un hennissement de cheval. Est-ce l'ennemi? Les officiers se précipitent à plat ventre, écoutant; mais ils ne perçoivent rien. Ils se relèvent, reprennent leurs occupations, achèvent, et reviennent au fort où ils trouvent M. de la Grange occupé à faire ranger des piques, des pelles qu'il a apportées aux trois compagnies afin qu'elles se retranchent, et donnant ses dernières instructions aux officiers. On se sépare. Le colonel et sa suite se rembarquent pour rentrer à Casal. Mais il n'a pas avancé de cinq à six brasses sur la rivière qu'un coup de feu éclate dans la direction des sentinelles perdues. Le bateau retourne, atterrit, et les officiers qui sont descendus attendent; mais nul autre bruit ne leur par-

vient. Ils supposent qu'il s'agit d'une fausse alerte et regagnant la barque se disposent à reprendre leur traversée. A peine sont-ils au milieu du fleuve que de nouveau un coup de mousquetade retentit, suivi, cette fois, de deux, puis de trois, enfin d'une fusillade générale précipitée. Toutes les sentinelles font feu. Le bateau, virant rapidement, accoste; on entend sonner la charge : le fort est attaqué. Dix-sept compagnies de cavalerie espagnole arrivant au galop, chaque cavalier, qui porte en croupe un mousquetaire, a jeté ce mousquetaire sur le bord du fossé, vivement, et l'assaut est donné[1]. Les retranchements, restés inachevés, ne sont pas défendables. L'escalade est si brusque et la surprise si rapide qu'à peine les Français ont-ils le temps de se reconnaître. La compagnie italienne de M. Bassiani, qui doit défendre l'entrée du fort, s'affole, décharge ses mousquets, puis tourne le dos et crie au sauve-qui-peut. C'est une panique! Fantassins et cavaliers ennemis hurlant entrent de toutes parts. Le capitaine Bassiani veut courageusement lutter, mais promptement enveloppé, il est contraint de se rendre à un officier allemand. Pendant ce temps, le colonel de la Grange accourt

1. Déclaration du capitaine Bassiani. Le cavalerie bordait le fossé pendant que l'infanterie escaladait (ms. fr. 20 143 p. 94).

de la rivière : « Ça, ça, compagnons, crie-t-il, courage! » Le capitaine Bretelin qui le rejoint lui dit : « Monsieur, où voulez-vous aller? Vous n'avez point de force. Il vaut mieux aller querir du secours et défendre les nôtres que d'aller nous perdre sans les pouvoir secourir! » M. de la Grange n'écoutant pas, le capitaine le prend par la casaque, le tire à lui, l'entraîne vers le bateau, où le colonel ordonne au moins à l'enseigne Bessères de prendre les quelques soldats qui sont là et de gagner le fort. Le malheureux Bessères s'élance, mais il va être tué d'un coup de pistolet dans le crâne et son escouade dispersée ne parviendra à regagner Casal que sur les barques de meuniers envoyées immédiatement de la ville. Pour tout secours, il est trop tard : le fort est pris, il ne sera pas reconquis[1]. Cette chaude affaire a coûté cher : le capitaine la Pouyade est tué, sa compagnie presque entière anéantie; le capitaine Tranchard est blessé à mort et prisonnier[2]; Bassiani est aussi prisonnier. L'indignation est générale contre la compagnie italienne dont la lâcheté a tout perdu. Le lende-

1. L'attaque se produisit à trois heures du matin (*Hist. journalière de ce qui s'est passé dans le Montferrat*, p. 11, et *Mercure françois* p. 756).

2. « La Pouyade et du Tronchart, capitaines du régiment de Ribérac, firent des merveilles » (*Hist. journalière*, pp. 11-12).

main on obtient des Espagnols la permission de venir enlever les morts; on trouve ceux-ci dépouillés, nus, les corps lardés de grands coups de coutelas : c'est une pitié[1]!

Mis en goût par ce succès partiel, l'ennemi s'enhardit et tente la nuit suivante une nouvelle attaque. M. de Toiras a envoyé les lieutenants Croppier de la compagnie Guy, et la Faye, de la compagnie de Fonteynes, organiser une petite redoute dans les ruines d'une chapelle, à quelque distance en avant de la ville. Cinquante fantassins les accompagnent. Dans la nuit du lundi 27 au mardi 28, sur les deux heures du matin, une colonne espagnole les assaille si fortement, et avec tant d'impétuosité, qu'après une résistance désespérée les Français sont contraints d'abandonner la place. La ville, au bruit du combat, est en alarme. Le canon tire. Les murailles se garnissent de troupes. Le commandant en chef rassemblant

1. « Ces morts estoient en grand nombre et les blessés estoient tous nus, que les Espagnols avoient dépouillés, ne leur ayant pas seulement laissé un linge pour couvrir la honte de leur corps; outre cela, il les avoient traités inhumainement; leurs membres estoient hideusement couverts de sang et de poudre; les uns n'avoient point de jambes, les autres estoient sans bras, quelques-uns au lieu des yeux et de leur lumière avoient deux sources de sang dans la chair meurtrie et à plusieurs pendoient l'oreille et la joue sous le menton » (Baudier, *Hist. de Toiras*, p. 154).

un corps de quatre cents hommes marche sur la redoute, l'atteint et, à son grand étonnement, la trouve complètement abandonnée de l'ennemi qui y a laissé des morts, des armes, des mousquets, des piques, des fourchettes et des mèches.

Voilà deux échecs successifs par lesquels commence le siège. M. de Toiras furieux jure que cela va changer et que ce jourd'hui même, à son tour, il attaquera. En effet, vers midi, les troupes sont prêtes. Une avant-garde de 250 hommes, un tiers piquiers, le reste mousquetaires, sort par la porte neuve de la ville, côté de l'orient, et se divise en trois détachements commandés, celui de gauche par Blochebonne, celui de droite par Laporeau, celui du milieu par Chenard, pendant que cinquante mousquetons que conduit Villechartres constituent en arrière une petite réserve. Les deux compagnies de cavalerie de Boissac et de Canillac suivent. Enfin un corps d'infanterie de 500 hommes reste à moitié distance de la ville en cas de besoin. M. de Toiras, à cheval, accompagné des colonels de la garnison et d'officiers, s'est joint aux cavaliers pour assister à l'affaire. Le but proposé est l'enlèvement de deux redoutes que l'ennemi a élevées pour couvrir ses travaux

d'approche[1]. Sur un signal donné, les 250 hommes de l'avant-garde s'élancent et en courant gagnent une petite cassine située à douze cents pas de la citadelle. Là ils font halte et reprennent haleine. La première redoute est à portée. L'ennemi ouvre le feu. En colonne, les nôtres se lancent en avant, entraînés par les officiers, et, arrivés aux retranchements, escaladent, culbutent, massacrent tout ce qu'ils rencontrent. L'excitation est grande. Encore sous le coup des exécutions qui ont eu lieu l'avant-veille au fortin, ils ne font aucun quartier. Le chiffre des tués fut tel qu'on n'appela, depuis, cet ouvrage que le fort des morts[2]. La redoute est prise. Immédiatement on se reforme

1. Ces deux redoutes sont garnies de 300 hommes chacune, des Milanais, commandés par leur colonel, Octavio Sforci. Le bruit courut même que M. de Spinola y était en personne (Baudier, *Ibid.*, pp. 154-155).

2. « Plus de 200 hommes furent taillés en pièces avec quelque quarante officiers » (*Hist. journalière*, p. 12). Dans une lettre à Richelieu, au dire du cardinal (*Mémoires*, II, 215), Toiras aurait déclaré n'être sorti qu'avec 150 hommes et 40 mousquetaires, les forts étant gardés par 400 hommes : il aurait tout tué sauf un seul ennemi qui aurait été fait prisonnier. Richelieu ajoute en parlant de Toiras : « Il écrivoit avec peu de sincérité ». Il faut nous mettre en garde ici contre les affirmations de Richelieu à l'égard du commandant de Casal. Fait maréchal de France après le siège, Toiras a fini par se brouiller avec le ministre, a dû passer la frontière et est mort obscurément à l'étranger en 1636. Richelieu le poursuit de ses rancunes dans ses *Mémoires* et incrimine tous ses actes. En réalité on voit par les lettres de Richelieu écrites au jour le jour que, sur le moment même, les sentiments du cardinal n'étaient pas si sévères à l'égard du futur maréchal.

en colonne pour se jeter à nouveau sur la seconde redoute. Mais ici l'ennemi effrayé n'a pas attendu et on l'aperçoit qui s'enfuit en courant à travers la plaine. M. de Toiras juge le moment venu d'intervenir et d'achever la défaite. Sur son ordre, les deux compagnies de cavalerie s'ébranlant, le commandant en chef, suivi de ses officiers, en tête, chargent. Malheureusement à une petite distance débouchent inopinément des masses de cavalerie espagnole qui descendent au grand trot pour protéger les leurs. Il faut s'arrêter. Le colonel de La Grange, très bien monté, a été entraîné par son cheval trop en avant, suivi d'un seul chevau-léger nommé Roquetaillade. Ne reconnaissant pas l'ennemi, il va se jeter dans ses rangs, lorsqu'un cavalier espagnol se détache, fonce sur lui et décharge son arquebuse qui manque son but mais avertit M. de la Grange : « Çà, Roquetaillade, crie le colonel au chevau-léger, tuez-moi ce bougre là! » Le chevau-léger a enlevé son cheval; il atteint l'Espagnol, lui tire son coup de pistolet à quatre pas, mais force lui est aussi de s'arrêter et de tourner bride, le reste de la cavalerie ennemie accourant au galop.

La retraite générale sonne. On a de la peine à ramener les soldats qui, dispersés, sont occupés à

piller les redoutes, à fouiller les morts, à ramasser ce qu'ils rencontrent. L'artillerie de la citadelle tonne pour protéger le retour. Tout le monde enfin peut rallier Casal. L'affaire a été peu meurtrière, de légères mousquetades, quelques coups de piques, de hallebardes. Mais on se plaint vivement de l'imprudence des chefs. Ils se sont lancés à la charge au risque de se faire tuer et M. de Toiras n'a dû son salut qu'à l'excellence de sa monture. Si celle-ci s'était abattue, c'en était fait du cavalier, ou il eût fallu engager la garnison entière afin de le dégager. Quand on est le général en chef, on ne s'aventure pas comme un simple « carabin [1] »! Il y avait de grands dangers à courir. On cite le cas d'un cavalier nommé le Brethon qui était tombé sous son cheval; un Espagnol lui tire un coup de pistolet à la tête et le blesse légèrement. Arrive M. de Saint-Aunez, neveu de M. de Toiras [2], qui, sachant le Brethon bon soldat, vient

1. Le mot est de M. de la Serre qui l'emploie dans le sens de simple soldat. En réalité ce mot, à cette date, est usité d'une façon défavorable et signifie bandit, brigand; les carabins (corps spécial de cavaliers désignés ainsi parce qu'ils étaient armés d'une carabine) ayant une déplorable réputation. Pour d'Aubigné, « carabinage » veut dire félonie (*Les aventures du baron de Fœneste*, éd. Prosper Mérimée. Paris, P. Jannet, 1855, in-12, p. 209).

2. Henri Bourcier de Barry, seigneur de Saint-Aunez, avait épousé en 1623, Claire de Lésignan, fille d'une sœur de Toiras, Isabelle de Saint-Bonnet (Bassompierre, *Mémoires*, IV, 146;

à son secours; ce que voyant, un vieil Espagnol, solide gaillard, se jette sur M. de Saint-Aunez pour le maîtriser. A son tour, le chevalier de Barry[1] accourt à la rescousse, plante par derrière son épée dans la gorge du vieil Espagnol qui, traversé de part en part, s'affaisse et tombe. Un autre cavalier espagnol survient, s'en prend au chevalier de Barry, se rue sur lui; mais le chevalier, ne perdant pas la tramontane, plonge son sabre dans le ventre du cavalier d'une façon si affreuse, que pendant que le cheval affolé emportait l'individu, on voyait « les trippes de celui-ci pendantes sur l'arçon de la selle »!

Le lendemain mercredi 29, on croit que l'ennemi va riposter. Il s'avance en longues lignes de bataille par grandes masses. M. de Toiras sort avec six cents hommes pour recevoir le choc, mais ce n'est sans doute qu'une simple parade faite pour intimider, car l'ennemi se retire.

Avenel, *Lettres de Richelieu*, VI, 574). Il est ici à titre de volontaire ainsi qu'un certain nombre de gentilshommes qui ne sont pas enrégimentés et servent où et comme ils veulent. Il donna pas mal de difficultés à Richelieu plus tard et passa à l'étranger.

1. M. de Barry est le frère de Saint-Aunez. Il est cornette dans la compagnie de chevau-légers de M. de Toiras. Il va être tué à la fin de juillet, au cours d'une sortie, d'un coup de carabine (Baudier, *Hist. de Toiras*, p. 176; *Mercure françois*, XVI, 1630, p. 776).

Le jour d'après, jeudi, est la Fête-Dieu. Les deux armées célèbrent la solennité religieuse en ne se livrant à aucun acte d'hostilité. Toute la journée, dans le lointain, vers le couchant, on a entendu gronder le canon. Serait-ce l'armée de secours qui attaquerait la ville de Turin[1]?

Vendredi 31 mai, le bombardement commence vers neuf heures du matin, d'abord faiblement. Il tombe des boulets sur le château, sur l'église Saint-Antoine, près de laquelle est la maison de M. de Toiras. Peut-être l'ennemi connaît-il ce détail et tire-t-il en conséquence! Mais le point surtout atteint est le boulevard des Trois-Vents. Comme c'est l'endroit le plus faible, il y a apparence que les assiégeants veulent préparer l'assaut de ce côté. Le commandant en chef prescrit au capitaine de Salines, du régiment de La Grange, de se porter sur le boulevard en question et de ren-

1. Il avait été question de l'armée de secours un mois avant l'investissement prévu de la place. Le 25 avril, Richelieu écrivait à Toiras (Avenel, *Lettres de Richelieu*, III, 644) que le roi arriverait le 1er mai à Lyon à la tête de 12 000 hommes et de 1 200 cavaliers; qu'il était précédé à la frontière par MM. de Bassompierre et du Hallier conduisant 13 000 hommes et 600 chevaux, en tout 26 800 hommes. Les officiers de Casal étaient excusables de croire cette armée déjà devant Turin. On va voir qu'elle n'était pas si près d'arriver, pour beaucoup de raisons.

forcer les défenses. En avant du fossé, le capitaine fait faire une demi-lune, ouvrage retranché en pointe, muni d'un fossé, de palissades, de terre-plein et ouvert du côté de la place. Il l'occupe fortement[1].

Les travaux d'approche des ennemis, entrepris avec activité, se poursuivent. Chaque nuit les voit avancer. Batteries, forts, redoutes, retranchements se multiplient pour les protéger. On aperçoit des équipes de douze à vingt Espagnols descendant chaque matin, chargés de fascines et se relayant. Ils vont, espacés, pour éviter les coups. De la place, on a beau tirer le canon, l'effet est insignifiant. Les renseignements recueillis par les officiers apprennent que M. de Spinola tient la main à ce que le travail soit mené vigoureusement. Deux fois par jour, il vient aux tranchées. A deux heures du matin, il donne ses instructions aux capitaines et à deux heures de l'après-midi

1. Le siège de Casal va être le type classique du siège d'une place au XVIIe siècle : attaque et défense sont conduites suivant les règles. Consulter J. Cataneo, *Le capitaine, contenant la manière de fortifier places, assaillir et défendre*. Lyon, J. Roussin, 1593, in-4°. (Tout y est étudié d'après des calculs rigoureux, lignes, profils, défilements, cheminements : c'est une science et exacte.) Comparer avec le siège de Bois-le-Duc de 1629 (*Mémoires de Frédéric Henri prince d'Orange, qui contiennent ses expéditions militaires depuis 1621 jusqu'à l'année 1646*. Amsterdam, P. Humbert, 1723, in-4°, pp. 61 et suiv.).

retourne s'assurer si ce qu'il a commandé a été exécuté. Lorsqu'il est mécontent, il punit les officiers de la prison ou les suspend, et ceux-ci, tenus ainsi en haleine, s'appliquent à pousser leurs hommes à coups de bâton. « Nous les voyons travailler en telle sorte qu'il n'y a mousquetade, canonnade, ni sortie qui les empêchent une minute. C'est merveille de voir le grandissime travail qu'ils font. »

Pour tâcher de savoir où ils en sont et sur quel point particulier ils dirigent leurs efforts, les officiers sortent en reconnaissance [1]. Le lundi, 3 juin, le colonel de la Grange se rend, accompagné de M. de la Serre, vers la demi-lune qui a été construite en avant du château. Ils causent. Depuis le matin courent en ville des bruits vagues de trahison. M. de Toiras n'a pas voulu y croire, parce qu'ils étaient trop imprécis et qu'on n'articulait rien d'exact, mais les chefs ne sont pas sans quelque préoccupation. De la demi-lune, qu'on trouve gardée par des soldats italiens, M. de la Grange constate que, de ce côté, les approches ennemies

1. On fit moissonner à ce moment les blés qui étaient dans les champs au pied de Casal, quoiqu'ils ne fussent pas encore mûrs, d'abord pour empêcher l'ennemi de les prendre, ensuite pour que celui-ci n'en profitât pas afin de s'avancer sous leur couvert (Ms. fr., 20 143, p. 56).

ont avancé à grand pas. Prenant dix mousquetaires et leur sergent, il s'aventure dans la plaine afin de se mieux rendre compte, puis, revenant au château, il demande aux Italiens qui l'occupent de tirer le canon sur les travaux des Espagnols. Les Italiens refusent. Malgré ses instances, le colonel ne peut rien obtenir. Cette attitude le laisse perplexe.

Sur sa demande, M. de Toiras, décide qu'une sortie sera exécutée dans cette direction le 4 juin, afin d'aborder les travaux ennemis, de les détruire et de faire reculer les Espagnols. A l'heure dite, les compagnies sont là : M. de la Grange les mènera. Ardent et vif comme un jeune homme, malgré ses cinquante-cinq ans, le colonel, casque en tête, revêtu d'une belle cuirasse à l'épreuve, monté sur un cheval de sang qui piaffe, excite et entraîne son monde. Déjà les têtes de colonnes ayant traversé le château sont descendues dans la plaine, lorsqu'on aperçoit, au loin, les lignes profondes des régiments espagnols, rangées en bataille, attendant l'attaque, comme si elles avaient été prévenues. Il y a donc des traîtres! M. de Toiras qui est venu assister à l'opération, ordonne que tout le monde rentre : on ne bougera pas. Là-dessus un enseigne du régiment de Pompadour,

nommé Delines, lui amène un jeune garçon de quatorze à quinze ans qu'il a surpris dans une petite tour, près du château, agitant un long bâton au bout duquel pendait un drap blanc. Le garçon interrogé avoue avoir porté plusieurs lettres au camp ennemi de la part d'un certain capitaine italien nommé Gambero. C'est ledit Gambero qui lui a fait faire le signal en question et lui a offert, à cet effet, six pistoles dont trois comptant, en lui indiquant la façon dont il devait s'y prendre pour agiter le drapeau d'une manière convenue. M. de Toiras commande immédiatement d'arrêter Gambero et on écroue celui-ci dans une des prisons du château[1].

Un incident analogue qui se produit le lende-

1. Voici comment l'auteur de la relation du *Mercure françois* (XVI, 1630, pp. 760-1), rapporte l'incident : « Tout estant prêt, sur le point de sortir, n'attendant plus que le commandement, on vit toute la cavalerie des ennemis descendre à toute bride vers la Margueritte et quantité d'infanterie filer dans les tranchées. Mais comme l'on monstroit cela à M. de Toyras, on lui amena un garçon qui avoit été surpris faisant un signal de dessus une demi-lune, à deux heures après midi, avec un mouchoir au bout d'une longue canne, lequel tournoyant plusieurs fois donna avis aux ennemis de se prendre garde; quoi voyant, on fit retirer tout le monde. Ce garçon interrogé, au commencement faisoit fort l'assuré; mais quand on lui eut serré les pouces avec un rouet de pistolet, il confessa qu'un nommé Gambere, l'un des capitaines, le lui avoit fait faire. Ce Gambere étoit Montferrin, de la vieille garnison de Cazal et fort bien apparenté ». — M. de Toiras défendit qu'à l'avenir « on sonnat plus les cloches pour frustrer les traitres de donner aucun avis par le son d'icelles » (*Hist. journalière*, p. 13).

main ajoute aux inquiétudes. Devant la citadelle, que gardent quatre compagnies et notamment du côté du bastion de Saint-Georges où M. de la Serre est en faction, les cheminements ennemis progressent avec rapidité. On voit les gabions se suivre, s'aligner, croître. On tire le canon dessus, sans succès. Il est décidé qu'on tentera une sortie; lorsque, au moment même, un individu, se détachant des lignes françaises, court aux sentinelles ennemies, les prévient, celles-ci donnent l'alarme, et l'infanterie espagnole accourant se retranche fortement, rendant impossible toute attaque. Il faut y renoncer.

Vendredi 7 juin : le bruit court que l'armée française de secours approche; elle serait commandée par le roi lui-même, dit-on, et marcherait sur Turin pendant que M. de Montmorency arriverait par Asti. On a vu celui-ci à Savigliano, le 2. Les maréchaux de Créqui et de la Force descendraient aussi par Ivrée ; ils auraient une forte armée, mais se trouveraient tellement encombrés de charrois et de voitures qu'il leur serait impossible d'arriver promptement. Malheureusement ces nouvelles ne sont confirmées par aucune lettre. Les officiers qui raisonnent

de la situation estiment généralement qu'il ne faut pas compter sur le secours avant la moisson, et les plus optimistes espèrent voir apparaître l'armée française « plutôt que les blés », mais guère avant la huitaine qui suivra la Saint-Jean[1]. Néanmoins, on est plein d'espérance et on discute sur ce que pourra faire M. de Spinola. Il n'a que trois partis à prendre : ou aller au-devant de l'armée de secours et l'attaquer, ou rester dans ses retranchements et continuer le siège, ou décamper et gagner le Milanais afin de le défendre. Il n'est pas assez fort pour adopter le premier parti : dans le cas d'une défaite il mettrait les affaires du roi d'Espagne en trop mauvais état. S'il reste dans ses retranchements, on l'y affamera

1. Persuadé que sans secours du dehors, la place finirait toujours par être prise, Toiras avait écrit dès le 5 juin à Richelieu pour le presser. « Je ne désire pas avec moins de passion la délivrance de Casal, répond le cardinal (*Lettres*, III, 710), que vous savez que je faisois celle de Ré. On n'oublie aucune chose qui se puisse. » Et il lui annonce que l'armée de secours aura passé les Alpes le 5 juillet. Dans ses *Mémoires* (II, 214), Richelieu se plaint de ce que, dès la première heure, Toiras ait alarmé le gouvernement, disant « qu'il avoit peu d'hommes et surtout peu de vivres et qu'il ne sauroit par ce défaut faire longue résistance ». Ces informations, ajoute le cardinal, étonnèrent le roi et son conseil. Il paraît en effet qu'un M. Argencourt ayant inspecté la place et les magasins, avait conclu dans un rapport, qu'il n'y avait rien à craindre pendant les mois de juin et de juillet. Dans ces conditions, le gouvernement avait décidé d'attendre le mois d'août pour faire avancer l'armée, afin que les récoltes sur pied pussent nourrir l'armée de secours en marche (*Ibid.*, II, 216).

et on le forcera, parce qu'il est mal défendu contre une attaque du dehors, n'ayant ni circonvallations suffisantes, ni forts, ni batteries, pas de pont sur le Pô, pour assurer ses communications. Il ne lui reste qu'à décamper. On conclut que si le général ennemi continue son travail et poursuit, c'est qu'il espère que la trahison lui livrera la place[1].

En attendant il faut se défendre. On se hâte, pour protéger les remparts, de construire en avant du fossé de petits ouvrages, des demi-lunes qui retarderont le contact de l'ennemi et augmenteront les difficultés; on en fait une entre les bastions de Saint-Georges et de Saint-Carle; trois compagnies du régiment de Pompadour vont l'occuper et, pour cette raison, cette demi-lune s'appellera désormais demi-lune de Pompadour.

Samedi 8 juin : les enseignes Sabaud et Châteaugaillard, du même régiment de Pompadour, sont

1. Richelieu rapporte (*Mémoires*, II, 242) une discussion qui eut lieu dans un conseil de guerre tenu à Savigliano entre les chefs des armées ennemies d'Espagne et de Savoie sur ce qu'il y avait à faire en présence de l'arrivée annoncée de l'armée française de secours. Spinola, venu de son camp, déclara qu'il ne pouvait quitter les murs de Casal parce qu'on dirait qu'il avait levé le siège. Il demanda au duc de Savoie de se charger d'attaquer les Français. Chacun donna son avis ; « mais, conclut Richelieu, ils n'eurent point besoin d'en choisir aucun, car les nôtres ne connoissant pas leurs propres forces ni celles de leurs ennemis, n'osèrent entreprendre de marcher.

commandés pour attaquer une tranchée que l'ennemi pousse en face des bastions de la citadelle. Soixante hommes du régiment de La Grange vont par une fausse porte occuper une demi-lune afin de soutenir le détachement de ces deux enseignes et border le parapet du chemin couvert sur la contrescarpe[1]. M. de la Serre, qui les commande, les place, et se rend avec M. de la Grange tout à la pointe de la demi-lune, de manière à pouvoir surveiller ce qui va se passer. Le corps des enseignes s'avançant, les Espagnols prennent leurs armes, tirent, puis reculent. Le colonel de La Grange estime le moment opportun : « Aux gabions! compagnons, aux gabions! » s'écrie-t-il, et les soixante hommes de réserve, s'élançant sous les ordres du lieutenant de Fétan et de l'adjudant Gastaldo, bondissent par-dessus les parapets, courent, entraînent les premiers assaillants et se jetant sur les gabions ennemis les renversent. « Je puis dire sans mentir, dit le capitaine de la Serre, que nous avions là les plus vaillants hommes

1. Le fossé d'une place est entre deux murailles. Le mur du côté de la place s'appelle l'escarpe. La muraille qui soutient les terres de l'autre côté du fossé, vers la campagne, s'appelle la contrescarpe. Au-dessus de cette contrescarpe on ménage un petit talus à l'abri duquel des soldats peuvent tirer; cet emplacement ainsi mis à l'abri tout le long de la contrescarpe s'appelle le chemin couvert sur la contrescarpe.

tant officiers que soldats qui se puissent voir [1] ». Un sergent, nommé Dental, poursuit un officier espagnol jusqu'à une deuxième tranchée, le tue, blesse deux ou trois soldats venus à son secours et rentre bravement sans avoir rien reçu. On reconnaît dans une autre tranchée, aux nombreuses piques qui dépassent, serrées et remuant, un détachement important d'Espagnols qui se tiennent blottis. Le capitaine de ce détachement paraît sur le talus et, d'un geste énergique, semble ordonner à ses hommes de sortir pour attaquer. Ceux-ci ne bougent pas. La hallebarde à la main [2], le capitaine renouvelle son commandement qui n'est pas mieux obéi. Cherchant à prêcher d'exemple, il s'élance lui-même, se retourne pour voir si on le suit, crie, repart, toujours en vain. Seul, un enseigne sort enfin, mais n'avance que de quelques pas, malgré les vociférations de l'officier espagnol. Tout à coup une détonation retentit : c'est une mousquetade tirée des rangs français par un soldat nommé Périgord. Le malheureux

1. D'après l'*Hist. journalière* (p. 14) la sortie, effectuée par 80 hommes commandés, moitié par des sergents, moitié par les capitaines « Sabot, Loberie et Chasteaugaillard » aurait coûté aux ennemis 40 hommes.

2. Les officiers et bas officiers d'infanterie ont toujours une hallebarde ; c'est ce qui les distingue des soldats.

capitaine atteint s'abat comme une masse. Il veut se relever, il retombe. De nouveau il se relève et retombe encore. « Il se trémoussoit fort. » Son enseigne fait mine enfin de se diriger vers lui pour lui porter secours, lorsqu'un sergent français de la compagnie de Châtillon, Monille, s'élançant l'épée à la main, fond sur le capitaine blessé, l'atteint et lui larde le corps en criant : « Voilà le coup de Bessères ! » Bessères est le pauvre enseigne qui a été tué à l'attaque du fortin. L'officier est achevé. Trois piquiers eussent suffi pour empêcher le sergent d'égorger le malheureux! « De se voir ainsi misérablement abandonné de ceux qui devroient plutôt tous mourir que de nous souffrir blessé, c'est chose cruelle! »

Il faut battre en retraite, on n'est pas en nombre pour s'aventurer plus loin. Si on avait eu seulement quelque trente piquiers de plus et des cavaliers avec cuirasse et pistolet, on eût mené plus rudement l'affaire et « ceux qui estoient dans la dite tranchée eussent été expédiés ». Mais, tout de même, M. de Toiras, qui a suivi l'attaque du haut des murailles de la citadelle, est satisfait qu'on ait accompli « plus de besogne qu'il n'en avoit commandé ». Du côté français on a eu peu de blessés et presque pas de tués. L'enseigne Sa-

baud a eu la « la moitié de ses chausses emportées d'une mousquetade »[1].

Dimanche 9 juin, nouvelle sortie. On reprend celle qui a été manquée le 3, du fait de la trahison. Une colonne de cent soixante-dix hommes, cent du régiment de Ribérac, cinquante de celui de Monchat, vingt de la compagnie de Brignac, régiment de Pompadour, sont commandés avec cent hommes du régiment de Pompadour qui suivront en réserve, en même temps que la cavalerie; plus, en arrière, beaucoup d'hommes à pied, piques et pistolet en main. Il s'agit toujours d'aborder les tranchées et de bousculer les ouvrages. En avant de la colonne s'avance un détachement de trente-cinq hommes, en enfants perdus, sous les ordres du capitaine Columbat. Cette fois l'ennemi n'a pas été prévenu et ne se doute de l'attaque « que quand le coup lui tombe dessus ». Dès que les enfants perdus sont à portée, et que l'ennemi les reconnaît, « il leur fait un très beau et grand salut et sur-le-champ lâche pied ». Sur quoi Columbat ainsi que ses hommes répon-

1. Cette sortie et les suivantes sont rapportées par le *Mercure françois* (XVI, 1630, p. 761) d'une façon plus succincte, sans note personnelle. C'est le récit officiel.

dent au salut, puis, mettant l'épée à la main, s'élancent en criant. Le reste de l'infanterie s'ébranle à son tour, pendant que la cavalerie, par pelotons de huit ou dix hommes, charge sur les côtés afin de dégager les assaillants. Malheureusement, les fantassins arrivés sur les positions s'amusent à piller ce qu'ils trouvent, se dispersent, s'attardent. Les officiers ont beau crier : « A moi! compagnons, à moi! » l'élan et la cohésion sont perdus[1]. En présence des Espagnols qui reviennent en force, les troupes reculent protégées par l'arrière-garde de réserve, laquelle « ne se retire ni bransle que l'infanterie ne soit retirée », et aussi de l'artillerie de la place grondant par-dessus les colonnes françaises. Elle a même failli un moment donner sur notre cavalerie, la prenant pour des Espagnols. M. du Courroy, son commandant, s'est aperçu à temps de la méprise.

On sort encore dans la nuit du 11 au 12 juin. Puis le mercredi 12 on veut tenter une sortie générale, mais cette fois on trouve l'ennemi prévenu,

1. Un gentilhomme, M. de Lincourt-Sainte-Marguerite, ayant eu les deux rênes de la bride de son cheval coupées par une mousquetade, la bête s'emballa et emporta son cavalier au milieu des Espagnols. M. de Lincourt, après s'être violemment débattu et avoir tué trois ou quatre hommes succomba (Ms. fr. 20 143, p. 78).

fortement retranché, en nombre, se préparant à faire aux assaillants « une belle réception [1] ».

Les officiers sont fiers de toute cette activité inlassable. « Il faut avouer, déclare le capitaine de la Serre, qu'il y a peut-être cinquante ans qu'il ne s'est fait de si belles sorties ni avec si peu de gens qui aient fait de si belles exécutions; et aussi les ennemis estoient en telle terreur que quand on faisait sortie, ils lâchaient le pied d'abord. »

Samedi 15 juin, on reparle de l'armée de secours. Le bruit court qu'elle a pris le « pas de la Thuile », étroit passage à l'entrée du Val d'Aoste où est un pont sur la Doria. Mais c'est une erreur [2]. Le lendemain, dimanche, cependant, en guise de réjouissance, M. de Toiras fait solennellement arborer tous les drapeaux des compagnies sur les boulevards de la citadelle. Les troupes bordent les

1. « Il ne se passoit jour ni nuit que les nostres ne fissent quelque entreprise et galanterie sur les ennemis » (*Mercure françois*, XVI, 1630, p. 766). Dans l'une d'elles on fit prisonnier un officier général, le marquis de Quinquinella (*Hist. journalière*, p. 14) qui commandait ce jour-là « la garde à cheval des assiégeants », et reçut quinze coups.

2. Ou le pont de la Tuile. Il donne accès au Val d'Aoste. Richelieu avait commandé à M. du Hallier d'opérer une démonstration de ce côté de façon à faire croire que l'armée française se dirigeait dans cette direction, et obliger ainsi le duc de Savoie à diviser ses forces (Avenel, *Lettres de Richelieu*, III, 729). Il avait réussi au moins à répandre le faux bruit de ce mouvement.

parapets[1]; on tire des salves de coups de canon et de mousqueterie; bourgeois et marchands sont invités à venir sur les remparts assister à cette grande manifestation. Les ennemis, sans doute, n'y auront rien compris. Une autre nouvelle arrive ce même jour et celle-là est plus certaine : la peste a fait son apparition dans l'armée des Espagnols : voilà un bon allié.

Mardi 18, seconde information sur l'armée de secours. Elle aurait franchi les Alpes après avoir forcé les passages et ne serait plus qu'à une lieue de Turin. Ce sont là des bruits contradictoires : ils commencent à énerver. D'ailleurs on dit maintenant que si cette armée attendue n'arrive pas « avant que les blés soient recueillis et serrés, c'est chose certaine que dans deux mois Casal sera perdue[2] ». Les plaintes commencent à se

1. Un parapet a trois mètres de haut pour permettre aux soldats de se dissimuler derrière, mais il est muni d'une banquette ou deux sur laquelle on monte afin de regarder pardessus (J. Errard, *La fortification démontrée*. Paris, 1620, in-fol., p. 8).

2. « On faisoit l'impossible, dit Richelieu dans ses *Mémoires* (II, 243). Le cardinal avait donné charge et mandé plusieurs fois, de la part du roi, au marquis d'Effiat qu'il cherchât toutes les voies par lesquelles il avertit de jour à autre le sieur de Toiras de tout ce qui se passoit et du dessein ferme et assuré qu'on avoit de le secourir, pour leur donner courage d'attendre leur secours. »

faire entendre : excès de travail, nourriture insuffisante. Les soldats qui doivent recevoir quatre sous par jour n'ont plus rien depuis quelque temps et murmurent : il n'y a pas un écu dans les coffres. Fort ennuyé, M. de Toiras a fait fondre sa vaisselle d'argent et l'a débitée en menue monnaie, mais on a été vite au bout de cet expédient. Le cardinal de Richelieu qui est très tourmenté de la situation de la ville et fait ce qu'il peut pour venir la délivrer, a envoyé au commandant en chef un mot par lequel il lui transmet une lettre de change de trente mille écus, créditée au nom du sieur Georges Rossi, marchand de Casal, par MM. Lumagne et Mascarini, banquiers de Lyon[1]. Rossi accepte bien la lettre, mais il déclare n'avoir pas les trente mille écus. M. de Toiras imagine alors de faire fondre une pièce de canon dont il tire pour 110 000 livres de monnaie de cuivre, pièces de 60 sols, de 30 sols et de trois liards, ou du moins qu'il exige qu'on prenne pour cette

1. Richelieu écrit à Toiras le 7 juin (Avenel, *Lettres de Richelieu*, III, 688-9) qu'il lui a envoyé par trois voies différentes « trois duplicata d'une lettre de change de trente mil escus; ladite lettre est de Lumagne et Mascarany sur le sieur Georges de Roussy qui est dans Casal » (Cf. *Ibid.*, p. 695, et *Mémoires* de Richelieu, II, 213). André Lumagne et Mascarany sont deux grands banquiers de Lyon dont la cour se sert depuis longtemps, notamment pour les affaires d'argent en Italie (Avenel, *Lettres de Richelieu*, I, 705, 772; III, 695, 700; VIII, 59).

valeur, promettant, au nom du roi, qu'à l'issue du siège tout sera remboursé au prix émis [1]. Rossi accepte la combinaison; les habitants ne l'acceptent pas et déprécient ces fausses monnaies; les misères des soldats vont reprendre. « Chose étrange, que la France fasse ses affaires avec si peu de prévoyance! »

Ce qui console un peu, c'est que l'armée ennemie n'est pas en meilleur point. Un transfuge du régiment florentin commandé par Jean de Médicis, vient avouer que la peste fait ses ravages parmi les assiégeants, tue les uns, met en fuite les autres. Son régiment qui comptait 2 500 hommes, il y a un mois, n'en a plus aujourd'hui que 1 500. C'est une débandade.

Est-ce pour cette raison que des idées de paix se feraient jour? Le mercredi 19 juin, le bruit arrive de l'armée espagnole que le pape voudrait intervenir afin de réconcilier les belligérants et que le secrétaire du nonce, un jeune homme de vingt-huit ans, M. Mazarin, est parti depuis deux

1. Le *Mercure françois* (XVI, 1630, p. 765-6, 738) et Baudier (*Hist. de Toiras*, p. 160) parlent longuement de ces pièces de cuivre, les décrivent, et en donnent les facsimilés. Après le siège, Italiens, Allemands et Espagnols se les disputèrent et les gardèrent « pour leur servir de reliques très précieuses contre la peur » (*Hist. journalière*, p. 16). Elles portaient en exergue, *Nec vi, nec fraude.*

jours pour aller trouver le roi de France et lui faire quelque proposition : il y a peu d'espoir[1].

En attendant, les Espagnols redoublent d'efforts. Dans la nuit du jeudi 20 au vendredi 21, vers minuit, tandis qu'il pleut à verse et que les Italiens de Casal chargés de garder certaine tenaille, ouvrage du dehors, près de la porte Est de la ville, se tiennent à l'abri et enfermés, ils tentent une attaque, et des escadrons espagnols arrivent au galop, — chaque cavalier portant encore en croupe un fantassin, — défilent sans être aperçus, sinon d'une sentinelle qui donne l'alarme; glissent et vont s'en prendre aux moulins à vent de la place qui bâtis, de ce côté, à proximité du Pô, servent à moudre le blé des habitants de la ville. Ils coupent les cordes[2], s'emparent des meuniers et, reprenant leur galopade, reviennent par où ils sont venus. Quoique avertis, les Italiens ne sont pas sortis de leur couvert d'où ils tirent quel-

1. Les négociations en effet continuaient; voir : Richelieu, *Excellent discours sur le juste procédé du roy très chrestien Louis XIII en la défense du duc de Mantoue l'an 1630* (dans *Recueil de diverses relations des guerres d'Italie*. Bourg-en-Bresse, 1632, in-4°, p. 125-155). *Relation fidelle de ce qui s'est passé en Italie en l'année 1630*. Paris, 1631, in-8° (attribué par le P. Lelong à Richelieu), et Cousin, *La jeunesse de Mazarin* (Paris, 1865, in-8°).

2. « Ils coupèrent la grosse corde qui retenoit un des moulins. Mais celui-ci ne parut pas bouger » (Ms. fr., 20 143, p. 120).

ques mousquetades lesquelles parviennent cependant à faire un peu de mal, car le lendemain matin M. de la Serre venant visiter l'endroit de l'aventure, trouve deux cadavres, des cervelles çà et là, des plaques de sang, un cheval mort harnaché d'une belle selle brodée d'or et des débris, trente piques, deux mousquets.

Mais c'est principalement par le travail des tranchées que l'activité des assiégeants redouble. Les cheminements sont poussés si avant qu'en vérité on peut presque dire que la place maintenant est déjà à portée. Décidément c'est sur le bastion Saint-Georges ou celui de Saint-Carle que les lignes convergent. M. de Toiras réunit en conseil de guerre les officiers supérieurs de la garnison, de nombreux capitaines et MM. « de Lessart et Saint-Vincent, se disant tous deux ingénieurs », pour examiner ce qu'il y aurait à faire[1]. La discussion s'échauffe et devant l'acharnement contradictoire des uns et des autres, il est impossible de rien décider.

C'est chose impressionnante de voir devant la ville ce travail de taupe s'avancer pas à pas, sourdement, apportant avec lui la ruine et la mort.

1. La réunion a lieu dans la maison de M. de la Grange (*Ibid.*).

Une nuit où M. de la Serre se promène vers deux heures du matin sur le terre-plein du bastion de Saint-Georges avec le marquis de Rivare, gouverneur de la citadelle, lequel s'est fait faire une baraque en planches en cet endroit, et y couche, le gouverneur reçoit un coup sur le collet. Il pense que c'est une pierre qu'on lui a jetée, mais c'est bel et bien une balle de mousquet qui, heureusement, venait de trop loin pour pouvoir faire grand mal. Le marquis étant gras et replet, elle a donné sur deux ou trois plis de graisse et causé une égratignure qui saigne. Le capitaine engage le gouverneur à rentrer ; il refuse ; mais la fraîcheur de la nuit provoquant un endolorissement, il se décide à aller se faire panser. — Le lendemain, samedi, le capitaine de chevau-légers de Boissac se trouvant sur le pont-levis de la citadelle reçoit une balle à la jambe[1]. L'ennemi est donc si près que la place soit sous son feu ! Il faut se garder et veiller.

L'Espagnol s'agite, escarmouche, fait aller et venir dans la plaine des escadrons et des bataillons ; on dirait qu'il a hâte d'en finir. Dans la nuit

1. Ou André de Boissat (Bassompierre, *Mém.*, IV, 16). Le *Mercure françois* fait allusion à cette blessure (XVI, 1630, p. 770).

du dimanche 23 au lundi 24, vers deux heures du matin, éclate une violente canonnade suivie de décharges roulantes de mousqueterie. Tout le monde en alerte court aux remparts se demandant ce que cela veut dire. Mais on apprend, quelques heures après, que c'est un acte de réjouissance à l'occasion de la fête de saint Jean-Baptiste.

L'avance des tranchés ennemies maintenant est telle que celles-ci vont atteindre les dehors de la place, à la demi-lune que garde le régiment de Pompadour. On ne peut presque rien contre elle, les canons ne les atteignant pas, ni la mousqueterie. Les officiers français restent en permanence aux bastions, nuit et jour, colonels en tête, faisant travailler avec acharnement à pratiquer des doubles fossés, à creuser, à épaissir les parapets, à établir des contre-mines. M. de Toiras partout présent, anime chacun de la voix et du geste.

Exaspérés de ce cheminement qui gagne, quelques gentilhommes se livrent à de téméraires équipées. Le capitaine de Saint-Aunez sort une fois de sa demi-lune, le pistolet à la main, seul, bondit, court par-dessus les obstacles jusqu'à la tranchée ennemie, et là, à bout pourtant, tue raide un soldat espagnol, puis retourne en courant au milieu d'une grêle de balles que les ennemis, revenus de leur

stupéfaction, lui tirent, sans d'ailleurs le toucher[1]. — Les soldats jettent des pierres aux gens qui piochent dans les tranchées, leur envoient des pots ou des lances de feu destinés à brûler les fascines. Une de ces lances envoyée n'a brûlé qu'au quart de sa longueur, sans effet. Un chevau-léger[2] ajuste sa cuirasse, coiffe son pot de fer, ou casque, et courant aussi, ramasse la lance qu'il rejette au bon endroit, au risque d'attraper un coup de mousquet ou d'être lardé d'un coup de pique.

Ces exemples de courage font merveille, et les habitants eux-mêmes en subissent l'influence. Il y a encore, dans la plaine, quelques champs de blé qu'on peut moissonner. Des soldats, des gens de Casal, voire des femmes, vont procéder à la récolte, malgré les fusillades ennemies qui les poursuivent. Une jeune Italienne, Anne-Marie Novarèse, qui est du nombre, s'est bravement armée d'un mousquet et tout en fauchant, vaillamment, s'interrompt pour coucher son arme en joue, ajuster et tirer. Les ennemis l'ont remarquée et lui expédient

1. Cet incident est aussi relaté par l'*Histoire journalière de ce qui s'est passé dans le Montferrat*, p. 17, et le *Mercure françois*, p. 768.

2. Le nommé Guerre, cavalier de la compagnie de M. de Toiras.

force mousquetades, dont l'une finit par la blesser légèrement. Ils l'interpellent de loin et l'accablent de sottises : « P..... des Français! » hurlent-ils. Elle a entendu. « Je veux être la leur, crie-t-elle, mais je ne serai pas la vôtre! » Du reste, c'était « une fille d'honneur qui se maria par après avec un Français[1] ».

La garnison en alerte redouble d'attention. Il ne faut pas se leurrer, la prise d'un des bastions de la ville entraînerait la prise de celle-ci, et celle-ci aux mains de l'ennemi, la ville n'a qu'à se rendre. A cette fin de juin la tranchée de l'assiégeant est arrivée « à la longueur d'une pique de nos dehors et est contre la demi-lune que garde le régiment de Pompadour, en manière qu'on se jette des pierres de l'un à l'autre ». La situation est de plus en plus critique. Un prisonnier qu'on vient de faire prévient que M. de Spinola prépare une attaque générale de tous les dehors. Les gardes sont doublées, les régiments au complet attendent sur les terre-pleins plusieurs nuits de suite. M. de

1. Michel Baudier (*Hist. de Toiras*, p. 169) l'appelle Francesca et dit que c'était une jeune fille enrôlée comme soldat, recevant une solde. Il raconte les faits un peu différemment. Le *Mercure* (p. 770) et l'*Histoire journalière* (p. 19) se copient littéralement ne disant pas le nom de la jeune fille, qu'ils déclarent âgée de vingt ans.

Toiras et les capitaines demeurent en permanence dans les bastions menacés ; mais rien n'apparait. De fait, il est absurde de penser que l'Espagnol puisse tenter un assaut sans avoir pratiqué de brèche. Il y a apparence, au contraire, que parvenu maintenant presque aux fossés, il va creuser des mines, installer des fourneaux et faire tout sauter. Les explosions, les terribles explosions si meurtrières, sont, à présent, le danger à courir. Un Français qui sert dans l'armée espagnole et qui a déserté, vient dire qu'on en prépare trois et qu'elles vont jouer d'un moment à l'autre. Chacun attend avec émotion. On est aux aguets. Dans la nuit du samedi 29 au dimanche 30, à minuit juste, la première explose avec un fracas épouvantable`.

Cette nuit-là, M. de la Serre est de service sur le bastion Saint-Carle avec vingt mousquetaires bordant le parapet. Le temps est calme, la lune s'est levée et éclaire la plaine immobile. De l'ouvrage construit en avant du bastion arrive un bruit cadencé d'instruments où l'on distingue un trompette et une vielle : ce sont des gentilshommes français, MM. de Barradas, de Souvré, de Saint-Aunez, de Montausier et d'autres qui, après le

dîner, ont eu la singulière idée de venir boire à la santé du marquis de Spinola en cet endroit, et de danser en son honneur sur un point particulièrement dangereux. Ils ont amené avec eux un trompette de cavalerie et un vielleur aveugle fort connu de la ville et de la garnison. Après s'être promené sur le terre-plein tout le soir et n'avoir rien remarqué d'anormal, un peu avant minuit, M. de la Serre a l'envie d'aller jusqu'à la demi-lune, un instant, afin de voir la petite fête et de dire un mot à ces messieurs. Il lui faut, par un assez long détour, gagner une poterne basse donnant accès au fossé. Le capitaine arrivé là remarque que le bruit de musique a cessé. Les gentilshommes ayant terminé leur soirée, sans doute, vont se coucher. M. de la Serre se dispose à rebrousser chemin, lorsque tout à coup une puissante détonation éclate; toute la pointe de la demi-lune saute, projetant autour un amas immense de pierres, de terre et de briques. Comprenant ce qui vient de se passer, M. de la Serre se précipite en avant. Le sol est bouleversé. Une partie de l'ouvrage a été démoli. Les gentilshommes heureusement n'y étaient plus, et le joueur de vielle a passé le fossé sur une planche. Mais quelques minutes plus tôt et tous y restaient.

Vingt-cinq soldats sont ensevelis, dont huit tués. Le colonel de la Grange qui faisait sa ronde à quelque distance avec un officier, rassemble immédiatement trente mousquetaires qu'il trouve sous la main et accourt dans le cas où quelque colonne d'assaut tenterait l'attaque subite. Il ne voit rien venir. L'alarme est dans la garnison. Partout le tambour résonne. A ce moment une deuxième explosion retentit un peu à côté du lieu de la première, mais elle ne fait rien qui vaille. Une pierre seulement projetée va frapper à la jambe M. de la Grange. On veille. Le reste de la garde est tranquille et les Espagnols ne bougent pas [1].

Au jour, on travaille à réparer les dégâts de la nuit : on creuse, on terrasse, on plante des palissades [2]. Un gentilhomme qui s'y emploie activement, M. de Tertillac, est tué d'une arquebusade à la tête. Puis on augmente l'artillerie des bastions avoisinants. Il faut traîner les canons. Les chevaux de traits manquant, « qui m'aime me

1. En éclatant, la mine atteignit les Espagnols qui étaient trop près et « en ensevelit plus de trente », ce qui les empêcha de donner, dit Baudier (*Hist. de Toiras*, p. 168).

2. « La mine emporta la pointe de nostre demi-lune, sur les ruines de laquelle nous nous couvrîmes avec barriques, fascines, chevaux de frise, terre et de tout ce que nous trouvions en main promptement » (*Mercure françois*, XVI, 1630, p. 768).

suive » ! s'écrie un colonel qui s'attelle aux pièces pour les tirer, et les soldats se précipitant, enlèvent les canons.

L'explosion a jeté l'effroi parmi les troupes. Un phénomène auquel les esprits frustes des soldats ne comprennent rien, ajoute à leur terreur. Le soir, vers cinq ou six heures, le ciel étant clair, on entend des coups de tonnerre du côté du couchant, des nuages montent, et alors, vers l'orient, sur l'horizon, on aperçoit « une chose faite comme une corne d'abondance, plus blanche que tout le reste des cieux; et la pointe s'allongissoit, puis, sur-le-champ, s'acourcissoit, puis, sur-le-champ, s'allongissoit, puis s'acourcissoit, et fit ainsi un petit quart d'heure ». C'est, tout simplement, une comète. Mais les esprits frappés y voient une apparition mystérieuse et des hallucinations suivent[1]. On croit apercevoir un feu follet qui se promène la nuit suivante dans la plaine, « courant et suivant les tranchées ennemies » ; une nuée qui erre au milieu des ouvrages; voire même des formes vagues de « chapeaux et de pourpoints

1. « Une comète en forme de lance se fit voir en l'air un dimanche à quatre heures du soir. De lance, qui marque le combat, elle se transforma en palme qui monstre le triomphe et finit en une grande queue blanche » (Baudier, *Hist. de Toiras*, p. 153).

lesquels sembloient vagabonder ». Des coups de mousquet sont tirés dessus.

Dans les bastions, on s'occupe de travaux supplémentaires en arrière des pointes. Il faut prévoir le cas où les demi-lunes, en avant du fossé, rendues intenables, seront abandonnées, et où l'ennemi s'en prendra à l'escarpe de la citadelle. M. de Toiras recommande de ne laisser aux extrémités des demi-lunes que les sentinelles parce que le jeu des mines va très probablement recommencer. Effectivement, dans la nuit du lundi 1er juillet au mardi 2, à deux heures du matin, un nouveau fourneau éclate le long de la demi-lune de Ribérac sans faire grand dégât d'ailleurs. Les sentinelles sont culbutées, en partie enfouies, fort « moulues de terre ». Le vendredi, au soleil levant, une autre mine saute à la pointe de la même demi-lune et abat neuf soldats. Puis les explosions se précipitent, trois la nuit suivante, avec accompagnement d'une canonnade générale et d'un tir de mousqueterie étourdissant. On a craint un moment une attaque finale et on a attendu de pied ferme l'assaut, tout le monde à son poste. Mais l'Espagnol n'a pas remué. « On ne sait ce qu'il vouloit dire par une telle action. »

A partir de ce commencement de juillet, presque chaque jour compte une explosion[1].

On répare au fur et à mesure les terres bouleversées; on refait palissades et terrasses; on agrandit les fossés qu'on creuse profondément afin de rendre l'assaut, quand il se produira, plus difficile. A part quelques sentinelles hasardées en avant, les défenseurs se tiennent en arrière des ouvrages, prêts à donner, et tâchent de creuser à leur tour des contre-mines pour répondre à celles des assaillants. Le 13 juillet, même, on en pousse une qui, en éclatant, a semblé engloutir pas mal d'Espagnols.

Mais il est trop tard pour sauver la demi-lune. Sous l'effet des explosions successives, celle-ci est à peu près rasée. Il est inutile de chercher à la défendre davantage, et M. de Toiras se voit obligé de la faire évacuer. Dès que les troupes sont repliées dans le bastion qui est derrière, les ennemis, avançant immédiatement, se jettent sur la position et travaillent la nuit pour y installer une batterie de quatre pièces protégée et gabionnée. De

1. « Il y a eu tel bastion et telle demi-lune que pour le gagner et défendre, on y fit jouer, soit de la part des ennemis, soit de la nostre, plus de quatorze fourneaux » (*Mercure françois*, XVI, 1630, p. 769).

ce point, à bout portant, ils vont maintenant battre la muraille du bastion de plein fouet, et la démolir afin d'ouvrir leur brèche dans la citadelle. M. de Spinola est même aperçu venant inspecter les travaux et donner ses ordres. On tire sur lui, sans succès. Du bastion, couvert de troupes, s'organise un feu d'enfer. Les soldats se retranchent de plus en plus, surélevant les terre-pleins, épaississant les palissades, doublant encore les défenses [1]. L'ennemi ajoute de nouveaux canons à sa batterie. Alors M. de Toiras décide qu'il faut se donner un peu d'air en se dégageant de cette artillerie. Sur son ordre, deux fourneaux dirigés de ce côté explosent, et une attaque vigoureuse bouscule ce qu'elle rencontre, trouant, renversant, détruisant. Mais, le surlendemain, l'Espagnol a tout rétabli.

Est-ce une diversion? On apprend que l'ennemi se met maintenant à diriger une attaque contre le boulevard des Trois-Vents. Il a installé quatorze pièces et canonne ce point. Le colonel de la Grange, qui y commande, rempare, accumule les

1. Normalement la saillie des fortifications au-dessus de la plaine doit être de 25 pieds (8 mètres), et l'épaisseur, 13 toises dans la partie supérieure (26 mètres) (J. Errard, *La fortification démontrée*, p. 8).

palissades, gabions et fascines, édifie de petites lunettes en avant des fossés, couchant, mangeant, vivant dans les terrassements. Les ennemis qui le devinent à sa voix tonitruante tirent dans sa direction, mais ne l'atteignent pas. Il constitue une seconde ligne de défense en faisant abattre les maisons qui avoisinent le boulevard et en les faisant créneler. Si l'ennemi escalade les fortifications, on se défendra ici.

La garnison entière croit à une attaque générale pour le 25. Ce jour-là tout le monde est sur le qui-vive. M. de Toiras fait même armer les bourgeois et leur demande de border les parapets des murailles. Mais les Espagnols n'ont pas paru. Comment se fait-il que M. de Spinola retarde à ce point l'effort décisif? on ne comprend rien à son inaction. Sept Napolitains transfuges en apportent une explication. L'armée assiégeante, disent-ils, abîmée par la peste, la fatigue et la famine, serait dans le plus navrant état d'indiscipline. Un maître de camp est venu de la part du duc de Savoie demander à M. de Spinola d'envoyer au secours du prince toute la cavalerie espagnole parce qu'il était aux prises avec l'avant-garde de l'armée française. M. de Spinola a consenti, mais les cavaliers mécontents ont refusé de partir, se sont

débandés et ont déserté[1]. Le marquis furieux en a fait pendre un bon nombre, ce qui n'a pas ramené le reste des troupes excité. Le général ennemi ne tient plus ses régiments. — Des Italiens et des Allemands qui désertent chaque jour viennent conter qu'en réalité on a très peur dans les lignes assiégeantes de l'armée de secours annoncée. Ils ajoutent qu'ils sont mal payés, mal nourris. Ils se plaignent d'avoir eu à travailler d'une façon tellement excessive qu'ils en ont les mains « toutes gâtées » et, par surcroît, pour comble d'humiliation, qu'ils ont été contraints de piocher, à coups de triques, par les officiers.

Mais où est donc cette armée de secours? Le 20 juillet on apprend qu'elle aurait remporté une victoire à Veillane, à la date du 16, en descendant des Alpes[2]. Quelques jours après, la nouvelle

1. Richelieu dit que Spinola envoya 6 000 hommes de pied (*Mémoires*, II, 226).

2. La victoire de Veillane remportée par le duc de Montmorency sur le prince de Piémont avait eu lieu en réalité le 10 (*Récit véritable des particularités et circonstances plus remarquables du combat de Villane, nommé par le roi la journée de Saint-Ambroise*. Paris, D. Houssaye, 1630, in-8°. — *Relation véritable de ce qui s'est passé en la journée de Saint-Ambroise le 10 du mois de juillet 1630* (s. l.), 1630, in-8°. — *Relation du combat arrivé le 10 juillet 1630 entre la partie des troupes que le roi faisoit passer pour aller joindre son armée en Piémont et les troupes du duc de Savoie jointes à celles que le marquis de Spinola avoit envoyées audit duc*. Paris, J. Martin, 1630, in-8°). Toi-

arrive que le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, est mort, les uns disent de la peste, les autres affirment de chagrin, les troisièmes prétendent du mal que lui a fait sa bosse en lui crevant dans le corps.

Il est grand temps que le secours vienne. La place est à bout de ressources, à bout de vivres, à bout de patience [1]. Les approvisionnements sont épuisés. On disposait de bœufs et de moutons vivants qui paissaient sous les murs de la ville. Les uns ont été mangés, les autres enlevés par l'ennemi. Tout blé a disparu [2]. Il restait le moyen

ras avait écrit le 4 juillet à Richelieu et celui-ci lui avait répondu le 13 de Saint-Jean-de-Maurienne lui annonçant la victoire en question du 10, la marche en avant de l'armée, et la nouvelle qu'à la fin du mois une autre armée de 20 000 hommes passerait les Alpes (Avenel, *Lettres de Richelieu*, III, 760).

1. En écrivant à Richelieu, Toiras tenait le même langage que celui que tient M. de la Serre. Le cardinal dans ses *Mémoires*, le lui reproche vivement en disant qu'il exagérait. Or, le 6 juillet, le ministre mande à la reine mère (*Ibid.*, 737) : « Nous venons de recevoir des lettres de Casal du 24 juin qui assurent qu'ils ne sont point encore pressés ni par la force ni par la faim, et qu'ils attendent bien le secours jusqu'à la mi-août. » Il y a là contradiction.

2. Richelieu qui, dans ses *Mémoires* (II, 214), dresse un réquisitoire contre Toiras pour lui avoir faussement représenté la situation de Casal comme très critique, énumère les quantités de vivres que, sur ses ordres, on avait accumulées dans la ville : 6 300 sacs de blé, 1000 sacs de riz, 1 800 sacs d'avoine, 500 sacs de sel. Toiras avait dit avoir acheté 2 000 sacs de blé; en posséder déjà 2 000 autres; être sur le point de se procurer 500 bœufs. En sorte, dit Richelieu, que pour les 3 800 hommes de la garnison, en faisant état des blés et fourrages des environs de la ville, on avait pour huit mois de vivres : et Toiras criait

d'aller pêcher du poisson dans le Pô. Mais l'ennemi a installé sur l'autre rive des mousquetaires qui abattent les pêcheurs. Force a été d'y renoncer. En ville, la cherté des vivres devient excessive. Avec les quatre sous par jour qu'on leur donne, de cette monnaie de cuivre décriée par les habitants qui ne l'acceptent que pour le tiers de ce qu'elle est censée valoir, les soldats ne peuvent rien acheter. Ils meurent de faim. Tout le poids de leur misère retombe alors sur les officiers qui sont obligés, à leurs frais et dépens, de les nourrir, de les habiller, de les chausser, de les faire soigner s'ils sont blessés ou malades et de payer leur rançon s'ils se font prendre par l'ennemi. La charge entière de la compagnie pèse sur le capitaine, sinon son monde se débande[1]. En vertu des con-

famine au bout de deux mois de siège! Le cardinal ajoute (p. 267) qu'après le siège il envoya le munitionnaire Gorragnol vérifier ce qui restait dans les magasins et que celui-ci y trouva encore 400 sacs de blé, 140 sacs de seigle, 400 sacs de riz et 1000 sacs d'avoine. Il est évident que comme Richelieu était inexactement renseigné sur les effectifs de la garnison, il l'était aussi sur la façon dont ses ordres concernant les approvisionnements avaient été exécutés. Le témoignage du capitaine de la Serre ici confirme ce qu'écrivait Toiras.

1. En temps ordinaire le soldat, acceptant son engagement, reçoit une somme avec laquelle il s'habille (il n'y a pas d'uniforme, sauf pour les gardes du roi) et s'équipe. Puis on lui donne une solde avec laquelle il se nourrit. Dans le cas présent, c'est donc par nécessité que les capitaines agissent comme ils le font et par crainte de voir fondre leurs compagnies. — La compagnie est l'unité administrative et tactique. Les

ventions de l'engagement militaire — seulement en France; ni le prince d'Orange ni le marquis de Spinola ne l'admettent pour leurs troupes — les soldats ne sont pas tenus de travailler aux tranchées. Il faut les payer en plus, tant par jour pour cette besogne. C'est encore le capitaine qui donne de sa bourse, personne ne lui rend son argent. Et Dieu sait si on a multiplié les forts, demi-lunes, retranchements, et lignes de communication! Pour beaucoup le siège est une ruine[1].

A toutes ces complications, se joignent les maladies. Une épidémie de fièvre chaude s'est déclarée : les soldats se jettent par les fenêtres, se noient dans le Pô, courent frénétiquement dans les rues. « C'est la plus grande pitié qu'on peut voir. » Comme comble de malheur, la peste a

régiments sont des formations de campagne et les bataillons des formations de combat (Voir René Le Normant, *Discours pour le rétablissement de la milice de France*. Rouen, 1632, in-4°, p. 11). La compagnie comprend régulièrement : un capitaine, un lieutenant, un enseigne, 2 sergents, 3 caporaux, 3 anspessades, 4 appointés, 45 soldats, en tout, 60 hommes (Voir les nombreux règlements militaires du temps. Recueil Cangé, Bibl. nat.).

1. Les officiers mirent la main à la pioche et à la pelle, Toiras le premier; il porta la hotte (Baudier, *op. cit.*, p. 151). Voir le débat du roi et d'un officier à Hesdin en 1638, sur le prix de palissades à faire exécuter; le roi ne veut donner que 6 000 livres. Le marché est conclu à 7 700 livres (*Mémoires* de Puységur, I, 220). Au siège de Montauban, en 1621, Toiras avait été chargé de payer les soldats terrassiers (*Mémoires* de Fontenay-Mareuil, p. 162).

fait son apparition dans la ville. Les premiers cas ont été constatés le vendredi 5 juillet; et avec la guerre et la famine, voilà tous les fléaux bibliques tombés sur le malheureux Casal! Au milieu d'août la peste s'est developpée d'une façon si lamentable qu'on est obligé de marquer d'une croix verte les maisons contaminées. L'éclatement des mines ajoute les effroyables blessures causées par les explosions qui brûlent, déchiquettent et provoquent d'horribles souffrances. Il faut aviser à tant de désastres. Les officiers des régiments se réunissant chez leurs colonels respectifs pour examiner ce qu'il conviendrait le mieux de faire, décident, après entente, d'organiser à frais communs des manières d'hôpitaux régimentaires[1]. On louera une maison. Un médecin sera attaché au régiment avec appointements de dix livres par cinq jours pour « médicamenter » les malades; puis un chirurgien, aux mêmes appointements, viendra panser les blessés deux fois par jour, apportera les onguents, « soignera et vantousera ». Enfin « un apotiquaire fournira les drogues et

1. Ces officiers sont les capitaines. Voici par ailleurs quel est l'état-major d'un régiment : maître de camp ou colonel, capitaine sergent-major, aide-major, aumônier, chirurgien, maréchal des logis, prévôt, lieutenant du prévôt, commissaire à la conduite (chargé de l'administration et des soldes) Règlements militaires, Recueil Cangé).

médicaments « qui lui seront payés au fur et à mesure. Dix hommes du régiment pour le service, avec un total de soldes de dix livres tous les cinq jours. L'hôpital sous la direction d'un bon religieux. C'est un cordelier, le P. Nourry, qui est choisi par le régiment de la Grange.

Devant ces multiples causes de souffrances, les soldats sentent leur courage défaillir. Beaucoup, gens de métiers, que le drapeau qu'ils défendent intéresse moins que la profession et leurs aises, désertent. M. de la Serre affirme que, morts et blessés compris, au mois d'août, les effectifs ne représentent plus le quart de ce qu'ils étaient au début[1].

Il ne faut pas compter sur les Italiens embrigadés; ils ne veulent rien faire. Leur « mauvaise volonté » est telle qu'ils regardent les Français se battre ou travailler, sans que cela leur donne l'idée « ni à nous imiter, ni à louer, à nous plaindre, ni nous aimer ». Si on leur donne une mission, ils vous contemplent stupéfaits, comme s'ils avaient à faire à des « bestes brutes », et ne bougent pas. Cependant il s'agit de leur ville : ils ne paraissent pas s'en douter.

1. Cela ferait à peine 500 hommes en tout. Richelieu prétend qu'à la fin du siège il restait 1 360 hommes, dont 160 cavaliers! (*Mém.*, II, 267.)

Les habitants de Casal non plus. Au début ils étaient bien disposés, le petit peuple, surtout, et la noblesse, fidèles à leur prince. Ils ont fait des vœux en faveur du succès des Français, des processions solennelles « pour la délivrance du siège et de la peste »; surtout de celle-ci, qui leur fait autant de mal qu'aux troupes. L'évêque a même organisé le 8 juillet une quète pour les blessés et les malades; a recueilli plus de dix mille écus qu'il a donnés. Mais peu à peu les sentiments se sont modifiés. Les bourgeois ont clabaudé lorsqu'on leur a demandé de venir travailler aux remparts, — les soldats étant sur les dents, — quoiqu'ils dussent toucher « cinq ducatons pour chaque quatre pas de toute carrière ». La famine arrivant, ils ont spéculé sur les vivres, puis ils les ont cachés, probablement pour leur usage, mais en apparence par « haine des Français ». Ceux-ci, hors d'eux, les accusent de les laisser mourir de faim. « Ils nous ont plus fait de mal que les ennemis! » s'écrie le capitaine de la Serre exaspéré. « Mauvais peuple, ajoute-t-il, auquel il ne faut avoir aucune fiance ni sûreté! » L'hostilité finit par être telle entre bourgeois et soldats que M. de Toiras a toutes les peines du monde à calmer une délégation de ceux-là venus pour

demander des explications au sujet de propos tenus par les soldats disant qu'il « les falloit tous pendre », eux, les bourgeois[1].

Voilà dans quelles conditions le siège devenant de plus en plus pressant va entrer dans sa phase critique, celle qui précède immédiatement la catastrophe finale.

Au 1er août, les cheminements ennemis qui arrivent à la pointe du bastion de Saint-Georges, suivent, en contournant cette pointe, de façon à envelopper l'ouvrage. Les Français jettent force grenades, pots à feux, fusées. M. de Toiras fait sauter des fourneaux afin de bousculer le travail des Espagnols, lance ses hommes, de nuit, dans les « ruines ». Chaque jour le feu de l'artillerie donne à outrance. Le résultat est insignifiant. Un sergent français du régiment de Champagne est arrivé déguisé, après avoir traversé les lignes ennemies, porteur de lettres du roi et du cardinal

1. Dans ses lettres aux généraux commandant l'armée de secours, Toiras dépeignant, pour faire hâter l'arrivée de celle-ci, les difficultés au milieu desquelles il se débattait, insistait sur les mauvaises dispositions des habitants qui, étant les plus forts, disait-il, menaçaient de rendre la ville (de Guron, *Relation des affaires de Mantoue*, dans *Recueil de diverses relations des guerres d'Italie*, p. 74; réimprimé par le P. Griffet, *Hist. de Louis XIII*, pp. 636-712). « Les Montferrins, dit Richelieu (*Mémoires*, II, 284), étoient sans affection, sans esprit et courage. »

de Richelieu qui adjurent de tenir bon parce que le secours arrive[1]. Le sergent ajoute que M. de Spinola est très inquiet de ce secours et paralysé par les maladies et les désertions. Ces nouvelles donnent quelque courage.

Les assiégeants n'ont plus qu'une idée, s'accrocher à la muraille du bastion, s'y attacher pour l'effondrer sous les explosions, après quoi la citadelle sera ouverte. Dans la place on se multiplie. Cela va être le corps à corps au fond de la mine, au coutelas. De nuit, les nôtres descendent, envahissent les galeries, tuent tout, brûlent les boisages, flambent les gabions. Ils encombrent les tranchées de cadavres et reprennent à nouveau le lendemain. Les artificiers, nuit et jour, fabriquent pots à feux et grenades. La question est toujours de retarder l'assaut jusqu'à l'arrivée de l'armée du roi. Les Espagnols entravés installent une grande batterie de douze pièces en face des bastions de Saint-Georges pour fouetter les deux ouvrages qui défi-

1. Cette lettre annonçait que l'armée de secours avait pris Saluces, Villefranche, Pancalieri, sur le Pô, et que dès que seraient arrivés 10 000 hommes de renfort qu'on attendait par Suse, « on s'avancera droit à vous ». Le cardinal ajoutait : « Je ne vous recommande point de tenir jusques à l'extrémité, parce que je connois votre cœur et votre teste, mais je vous prie d'encourager les habitans ». On avait donné des copies de la lettre à porter à trois hommes différents (Avenel, *Lettres de Richelieu*, III, 829).

lent les fossés de ce bastion, à droite et à gauche, à savoir les bastions de la Madone et de Saint-Carle, et chasser les défenseurs de Saint-Georges sous un ouragan de boulets[1]. Saint-Georges est en effet couvert de fantassins qui, abrités derrière les parapets, criblent de balles les assaillants. Les parapets démolis, sous le feu de l'artillerie, nos soldats se jettent derrière le terre-plein, lequel, épais de sept à huit pieds de terrassements est disposé pour le tir de mousqueterie; et reprennent la lutte. Mais la batterie ennemie est trop forte; boulets sur boulets donnant dans le terre-plein ne tardent pas à le transpercer, l'émietter, le réduire en un amas de poussière. La place n'est plus tenable. Un projectile espagnol tapant dans la gueule d'un canon de soixante a démoli la pièce. Les hommes tombent comme des mouches.

D'autre part l'attaque du côté du boulevard des Trois-Vents semble sérieusement engagée et

1. En août, le total des pièces de canon espagnoles qui battent les murs de Casal s'élève au chiffre de 50 (Baudier, *Hist. de Toiras*, p. 176). Le nombre de douze pièces pour une batterie est le nombre type. Errard en donne une explication originale (*La fortification démontrée*, p. 6) : « Un homme, dit-il, peut, de cent pas, porter en une heure environ trente hotées de terre, tellement que douze hommes peuvent, sans hasard de leur vie, rétablir en même temps ce qu'un coup de canon aura ruiné de rempart. Dont s'ensuit que si on bat avec douze canons, on empêchera non seulement le travail de douze hommes, mais de plus grand nombre. »

immobilise une partie de la garnison. Les Espagnols, renforçant leur batterie, dirigent sur les défenses un feu violent qui peu à peu démonte les fortifications, culbute les pièces, éteint l'artillerie de la place. Ils avancent un mantelet, grande machine forte et puissante, ferrée, percée de meurtrières, montée sur roues, derrière laquelle peuvent s'abriter nombre d'hommes ; la poussent jusqu'à trente pas du fossé et font marcher derrière, en colonne, trois bataillons d'ensemble quinze cents hommes, chargés d'aller enlever les petits ouvrages d'approche élevés en avant des fossés. Mais ces piètres soldats refusent de s'élancer à l'assaut. Les officiers ont beau les frapper à coups de plat d'épée et de manches de hallebarde, il est impossible de les faire aller. Les Français, qui voient ce triste spectacle des murailles, dirigent alors sur eux un feu endiablé. Les officiers tombent et les soldats reculent. Le lendemain, où il pleut, le colonel de la Grange fait descendre dans les fossés, attaquer très à droite et à gauche du mantelet, et pendant que l'ennemi est occupé, expédie au galop des soldats qui accrochent avec des cordes ce mantelet, le tirent, l'entraînent et l'amènent jusqu'au rempart. Puis le colonel épaissit celui-ci progressivement, et de nuit ; le

travail de jour étant impossible sous le feu battant du canon ennemi. Dans l'obscurité on hausse l'avant des terrassements, et au jour on remplit derrière. Le talus finit par avoir jusqu'à 27 pieds d'épaisseur[1].

L'ennemi, visiblement, au bout d'une quinzaine de jours de cette bataille ardente, veut en finir. Le 19 août, violente et générale canonnade qui, de tous côtés, bombardant murailles et terre-pleins, détruit les maçonneries et balaie les profils. Au bastion Saint-Georges, deux galeries couvertes rampent déjà le long des parois du rempart. On a beau sortir de nuit, tirer sur les travailleurs, chercher à installer des pièces en face, aucun effort n'aboutit. En haut, dans l'ouvrage, les officiers commandent de creuser en arrière de nouvelles tranchées et d'élever de nouveaux retranchements, seconde ligne de défense que les Espagnols, lorsqu'ils auront escaladé, trouveront devant eux.

1. L'attaque et le bombardement du côté des Trois-Vents furent si violents que les habitants terrifiés « députèrent des gens pour prier M. de Toiras de faire quelque composition; mais on y donna un si bon ordre par les soins de M. de la Grange, qu'ils n'eurent plus de peur » (*Histoire journalière de ce qui s'est passé dans le Montferrat*, p. 24; *Mercure françois*, XVI, 1630, p. 776; voir dans Michel Baudier, *Hist. de Toiras*, p. 177, la réponse que fait le commandant en chef).

Mais évidemment la situation est désespérée. La place se trouve à la merci d'un dernier coup de mine qui l'ouvrira béante. Le samedi 24, M. de Toiras convoquant les officiers de la garnison à la citadelle et leur faisant part de l'état où on en est, leur avoue qu'il n'y a plus moyen d'empêcher les assiégeants de s'attacher au bastion Saint-Georges. On décide cependant qu'on luttera encore[1].

Le mardi 27 arrivent des lettres au commandant en chef, qui ne dit rien de leur contenu. Ce

1. Toiras, dans les lettres qu'il arrive à faire partir, à cette date, pour les généraux commandant l'armée de secours, insiste sur l'état désespéré de la place. « On recevoit de ses lettres, dit M. de Guron (*Relation des affaires de Mantoue* dans *Recueil de diverses relations des guerres d'Italie*, p. 76) qui faisoient désespérer de Cazal plus que n'avoient fait les autres. » Il adjurait qu'on vînt à son secours, sinon « il estoit hors de moyen de pouvoir continuer la garde et la défense de la place ». « Il leur escrivoit la larme à l'œil et les assuroit que Casal estoit perdu et pris s'ils ne prenoient une prompte résolution de le secourir » (*Relation fidelle de ce qui s'est passé en Italie en l'année 1630*, p. 36. Même texte dans Richelieu, *Excellent discours sur le juste procédé du roi très chrestien Louis XIII*, p. 137, et *Mémoires*, II, 259). Un auteur anonyme, mais qu'on sent inspiré par Richelieu, traitant Toiras « d'artificieux, ambitieux, brouillon », l'accuse d'avoir, à Casal, tant exagéré sa situation, que cela « pensa le perdre, dit-il, car on fut sur le point de résoudre de n'en tenter plus le secours » (*Rôle de ceux qui ont été employés aux commandemens des armées*. Bibl. nat., ms. fr., 4 092, fol. 5). Sur la façon plutôt bizarre dont Toiras envoyait ses lettres secrètement et parvenait à les faire passer à travers les ennemis en les confiant à des femmes, voir Baudier (*Hist. de Toiras*, p. 186).

sont probablement de mauvaises nouvelles, l'avis que l'armée française n'arrive pas, qu'il n'y a pas à compter sur elle. Tout le monde est découragé. Dans la ville s'élèvent des murmures. Les bourgeois, excédés des souffrances et des privations, déclarent qu'ils en ont assez et qu'ils exigent qu'on capitule. Des cris sont poussés, des attroupements se forment dans les rues, et les colonels français en sont réduits à haranguer ces attroupements sur des bornes, pour prier les habitants d'avoir un peu de patience, qu'ayant bien pu résister jusqu'à présent, ils devraient essayer de résister encore et terminant en signifiant d'ailleurs que si on ne veut pas patienter de gré, on patientera de force. M. de Toiras permet, et demande même à de notables marchands, d'écrire au cardinal de Richelieu pour lui exposer la détresse et l'extrême misère où se trouve la place. Il convoque au château la noblesse de Casal. Celle-ci ose dire que le roi de France les abandonne; qu'il ne se soucie pas d'eux, et qu'entre autres, il ne reconnaîtra jamais la monnaie de cuivre qu'a distribuée le commandant en chef. M. de Toiras proteste avec colère contre ces allégations : le roi de France n'a jamais manqué à ses promesses, s'écrie-t-il; et si lui, Toiras, « savoit celui ou ceux qui ont parlé de la

sorte au préjudice de Sa Majesté, il les châtieroit de sa propre main »[1].

Samedi 30, on apprend que le marquis de Spinola est tombé malade, gravement, dit-on; un instant le bruit court même qu'il est mort. Est-ce une suite de cette circonstance? Mais il semble que le feu des ennemis se ralentisse, des canons sont retirés des batteries espagnoles.

Mardi 3 septembre, la maladie de M. de Spinola est confirmée. C'est le duc de Lerme[2] qui a pris le commandement de l'armée à sa place. Le feu des assiégeants languit. Il finit par s'éteindre tout à fait. La pluie, qui se met à tomber plusieurs jours durant, contribue, peut-être, à cet arrêt inexplicable du siège[3].

1. Dans ses lettres, Toiras disait que le désir de la population de rendre la ville provenait de ce que les gens de Casal ayant perdu la moisson d'août tenaient à ne pas perdre les vendanges de septembre. Résumant le sens de ces lettres, Baudier (*Ibid.*) fait suivre cette raison des suivantes : ravages de la peste, défaut de vivres — il n'en reste plus que jusqu'au 25 septembre, — mauvais état de la place. Richelieu (*Mémoires*, II, 266) affirme que la situation n'était pas aussi désespérée. C'était d'abord la citadelle, déclare-t-il qui était attaquée et non la ville : objection insuffisante, car la citadelle prise, il était impossible à la ville de résister. Il ajoute que les ennemis ne tenaient pas encore au bastion. Nous voyons par le récit de M. de la Serre que cette assertion est inexacte.

2. Général de l'infanterie. Dom Philippe Spinola, fils du marquis, était général de la cavalerie, et le comte Cerbellon, général de l'artillerie (Baudier, 207).

3. Spinola était tombé malade découragé, épuisé. Son armée

Dimanche 8 septemble, brusquement, grave nouvelle, qui se répand comme une traînée de poudre dans la ville, accueillie très diversement par les uns et par les autres. Une trêve de deux jours est signée! Les habitants sont pleins de joie, les soldats français anxieux. Aussitôt les bourgeois courent aux portes pour sortir dans la plaine, afin de voir où en sont leurs champs, leurs vignes, leurs cassines. Les sentinelles les empêchent de passer. Seuls les soldats peuvent circuler. Ils vont jusqu'aux vivandiers du camp espagnol leur acheter des vivres et du vin, pendant que les ennemis leur apportent des raisins et des fruits. Le lendemain, un trompette français, expédié au quartier général espagnol, va demander une prolongation de trêve de deux jours. Le mardi 10, arrive un officier du quartier général, le marquis de Sainte-Croix, annonçant que la prolongation est accordée mais que M. de Spinola défend qu'on approche de son

fondait sous l'effet de la peste et de la désertion. Empereur, roi d'Espagne, duc de Savoie, tout le monde l'abandonnait. Malgré ses récriminations on ne lui envoyait ni un homme de renfort ni un écu. Il ne lui restait plus que 4 000 ou 5 000 hommes. Le mauvais temps acheva. Dès qu'il fut alité, ses lieutenants, sans confiance, suspendirent les travaux d'attaque (*Véritable relation de ce qui s'est passé à Cazal.* Paris, J. de la Tourette, 1630, in-8°, pp. 4 et 11; de Guron, *Relation des affaires de Mantoue*, p. 77, lequel trouve que la place « estoit très mal attaquée »; Brienne, *Mémoires*, éd. de 1719, II, 3).

camp et de ses tranchées. Que se passe-t-il? Où en est-on? Personne ne le sait. Cependant tout le monde est persuadé qu'il est question, entre gouvernements, de la paix, et qu'on la discute[1].

Mardi 13 septembre, arrivent à la porte du château trois personnages à cheval : ce sont MM. le marquis de Brézé, Mazarin et le comte Jean Cerbellon, secrétaire du duc de Savoie, qui viennent conférer avec M. de Toiras. L'entrevue a lieu sous la porte et elle dure jusqu'à cinq heures du soir. On y convoque l'évêque, quelques notables de la ville auxquels on demande s'ils veulent la paix ou la continuation de la guerre. Sur leur réponse, naturellement, que c'est la paix qu'ils désirent, on

1. En réalité les généraux commandant l'armée de secours, convaincus qu'ils n'arriveraient pas à temps, en présence des lettres alarmantes de Toiras, avaient signé, le 4 septembre, une trêve à Rivalta (Avenel, *Lettres de Richelieu*, III, 925), valable pour Casal jusqu'au 15 octobre (Clauses dans Baudier, p. 190; le *Mercure françois*, XVI, 1630, pp. 779-781). M. de Brézé, maréchal de camp, envoyé à Casal, eut beaucoup de peine à faire entendre raison aux Espagnols (*Mém.* de Richelieu, II, 266); puis il vint prévenir M. de Toiras le 7 septembre. Les Espagnols, hésitant, n'accordèrent d'abord qu'une trêve de deux jours, prolongée de deux autres. M. de la Serre n'a pas eu connaissance de la venue de M. de Brézé à Casal le 7 (De Guron, *Relation des affaires de Mantoue*, p. 79; *Relation fidelle de ce qui s'est passé en Italie*, p. 37; Marquis d'Effiat, *Les heureux progrès des armes du roi Louis XIII*, dans *Recueil de diverses relations des guerres d'Italie*, p. 124; réimprimé dans le P. Griffet, *Hist. de Louis XIII*, III, pp. 728-746; Fontenay-Mareuil, *Mémoires*, p. 229).

expédie un officier au quartier général pour faire connaître le résultat de la conférence et les trois personnages pénètrent le soir dans la ville. Une convention, évidemment est conclue. Mais qu'a-t-on décidé? Chacun va aux nouvelles. On finit par savoir qu'une trêve est signée aux termes de laquelle les Français garderont la citadelle, abandonneront la ville et le château aux Espagnols jusqu'à une date déterminée, le 15 octobre; que si, à cette date, l'armée de secours n'est pas arrivée, ils céderont également la citadelle et s'en iront : ce sera la défaite. Sinon, les Espagnols devront rendre le château et la ville. En attendant, ceux-ci fourniront des vivres[1]. Cette trêve est très commentée. Beaucoup la blâment vivement comme absurde et disent que le roi, le cardinal, seront furieux. Les autres hasardent que M. de Toiras étant à bout, agit de la sorte pour éviter l'assaut et se réserver une chance[2].

1. Les maréchaux de l'armée de secours, très contrariés d'avoir été obligés de subir la trêve du 4 septembre (lettre de Schomberg à Richelieu du 11 septembre; Avenel, *Lettres de Richelieu*, III, 903), avaient prescrit à M. de Brézé de voir M. de Toiras avant de la proclamer, et de lui demander s'il l'acceptait, en lui conseillant même de la refuser; dans lequel cas, la trêve eût été annulée (Richelieu, *Mém.*, II, 266; de Guron, *op.* et *loc. cit.*; Avenel, *Lettres de Richelieu*, III, p. 908, note). On voit ici qu'avant d'accepter la trêve, Toiras a voulu faire appuyer son avis de celui des notables de la ville.

2. Au premier moment le roi et Richelieu ne dirent rien,

Quoi qu'il en soit, le surlendemain, dimanche 15 septembre, on enlève les canons du château avant de livrer celui-ci aux ennemis[1]. Le soir, le commandant en chef va dîner au camp des Espagnols[2]. Le 18 arrivent les premières troupes qui doivent occuper la ville : deux compagnies d'infanterie, tambours battant, dont les fourriers réclament d'abord mille lits, plusieurs maisons pour les officiers et du bois de quoi chauffer deux mille hommes. Les habitants refusent. Ils n'ont rien de ce qu'on leur demande. Les Français évacuent à leur tour les ouvrages extérieurs et se concentrent

approuvant même ce qu'avait fait Schomberg, puisque l'état de Casal était à l'extrémité (Avenel, III, 903; lettre de Richelieu du 19 septembre). Puis le cardinal changeant d'avis fut très fâché (*Ibid.*, 907). Dans ses *Mémoires* (II, 260), il déclare les articles de la trêve des « conditions iniques » et dit que « le roi n'avoit pas donné pouvoir à ses généraux de les accorder ». Un contemporain écrit : « Cette tresve a causé en cour beaucoup de troubles et de querelles » (Cité par Avenel, III, 908, note). De Guron, de son côté, ajoute que « cette suspension a esté condamnée de tout le monde, quoique peu de personnes en sussent les raisons » (*op. cit.*, p. 76). Toute la question portait sur le point de savoir si oui ou non Casal pouvait résister davantage. Le témoignage de M. de la Serre l'éclaircit.

1. Ce jour même, 15, Toiras conclut avec le marquis de Sainte-Croix une convention spéciale en 9 articles concernant l'évacuation des malades, le passage des courriers, les vivres, etc. (Baudier, p. 193; *Mercure françois*, XVI, 1630, 782-7). Richelieu envoya immédiatement à Toiras pour payer les vivres aux Espagnols 135 000 livres (*Mém.*, II, 273).

2. On lui fit une brillante réception. La garde se mit en bataille; les officiers vinrent le saluer de la pique. M. de Spinola que Toiras vit dans son lit, voulut se lever sur son séant pour lui serrer la main (Baudier, *Hist. de Toiras*, p. 196).

dans la citadelle. Le vendredi 20, deux mille nouveaux soldats entrent dans Casal : 500 Allemands, 500 Milanais, 500 Napolitains, 500 Espagnols. Ils se montrent à l'égard des habitants d'une insolence et d'une brutalité inouïes, les malmènent, les dépouillent, les assomment, en pendent et en tuent quelques-uns. « Lors le peuple recognut que s'ils nous tenoient pour meschans, les autres estoient des diables! »

25 septembre! M. de Spinola est mort!... La nouvelle produit une vive émotion et la garnison espagnole prend les armes en signe de deuil[1]...

Les jours suivants cette garnison augmente. Des officiers généraux ennemis, le duc de Lerme, le marquis de Sainte-Croix, d'autres, accompagnés du comte Cerbellon et du nonce, viennent se promener dans les fortifications de la ville pour les examiner. Ils admirent beaucoup ce qui a été préparé et disent que s'ils avaient cru pouvoir entrer dans la place au moyen d'un simple assaut, ils se

1. Spinola mourut ulcéré de son échec devant Casal, échec dû à l'abandon dans lequel on l'avait laissé. « *Me han quitado la honra!* » répétait-il, « ils m'ont enlevé l'honneur! » (*Véritable relation de ce qui s'est passé à Cazal; ensemble la mort du marquis de Spinola et ce qui s'est passé en icelle*. Paris, J. de la Tourette, 1630, in-8°; *La rencontre de l'ombre du duc de Savoie avec celle du marquis de Spinola en l'autre monde*. (S. l.), 1630, in-8°; Baudier, p. 196-7).

trompaient bien. D'après eux, M. de Spinola, sur son lit de mort, au château de Scrivia, aurait déclaré avoir rarement rencontré une ville qui fût mieux défendue.

On demeure dans cet état d'attente trois semaines, trois longues semaines, pendant lesquelles Espagnols et Français vivent à part, les seconds enfermés dans la citadelle, les premiers dans la ville, en proie à la peste qui les ravage.

22 octobre. Enfin, surprise extrême! Cette fois, définitivement et avec certitude, l'armée française de secours, commandée par les maréchaux de Schomberg et de la Force, est annoncée[1]! Elle n'est plus qu'à huit lieues, dit-on, elle a dépassé Asti et se dirige à marches forcées sur Casal, sans vouloir entendre parler d'ouverture de paix qu'on lui fait pour la retarder. Une agitation fiévreuse saisit les Espagnols; ils amènent trente-quatre pièces de canon qu'ils installent dans le château

1. On remarquera que la trêve n'a pas pris fin le 15 octobre comme il avait été convenu. C'est qu'en effet le roi avait écrit à Toiras que les ennemis n'ayant pas tenu leurs engagements, il lui défendait de livrer la citadelle de Casal le 15 octobre et lui prescrivait d'attendre ses ordres (Avenel, *Lettres de Richelieu*, III, 925). Il y avait eu toute une discussion en cour sur la prolongation de la trêve (*Ibid.*, 914-917). On avait voulu des otages de Spinola, lequel les avait refusés (*Memoires* de Richelieu, II, 261).

et sur les bords du Pò. Contrairement aux conventions, ils ne vont donc pas évacuer la ville. Ils creusent des tranchées, une lieue au-dessus, une lieue au-dessous de Casal; élèvent des ouvrages de cinq cents en cinq cents pas; accumulent l'artillerie, appellent des renforts qui leur arrivent. Un munitionnaire dit à M. de la Serre qu'ils sont 55 000 hommes; ce chiffre est exagéré. Du côté français l'allégresse est exubérante.

Cette bienheureuse armée de secours a été mise en marche, paraît-il, dès le 6 juillet, mais toutes sortes de malheurs l'ont arrêtée, maladies, peste, divisions des chefs, dont quelques-uns pensaient qu'on ne ne pourrait jamais sauver Casal. Elle n'a commencé à se former réellement que lorsque le cardinal de Richelieu a envoyé à sa tête son ami personnel, le maréchal de Schomberg, sous l'énergique décision de qui les troupes se sont mises en mouvement le 15 octobre[1]; elles ont contourné le

1. Toutes les phases des difficultés présentées par la mise en marche de l'armée de secours peuvent se suivre dans les *Lettres de Richelieu* (t. III, 780 et suiv.). Le cardinal énumère ailleurs (*Mémoires*, II, 243, 254) ces difficultés se renouvelant à chaque pas, pendant cinq mois, difficultés dont la jalousie des officiers généraux entre eux n'était pas la moindre. Il n'y avait pas de vivres et le duc de Savoie entravait le rassemblement des provisions (*Mém.* de Fontenay-Mareuil, 221; Avenel, III, 966). La peste et les maladies faisaient de tels ravages que des capitaines demandaient la suppression de leurs compagnies, le secours de Casal passant « pour une resverie » (de Guron,

massif du Montferrat par le sud, et viennent rapidement prendre la ville à revers[1].

Le 23, du haut des bastions de la citadelle, les officiers français qui guettent, aperçoivent des bandes de cavalerie ennemie en désordre, « rompues », ramenées au grand trot, remplies de blessés. Il y a eu contact sans doute avec l'avant-garde de l'armée française, et les régiments espagnols écharpés ont été reconduits[2]. Sur le bord du Pô,

Relation des affaires de Mantoue, p. 75; cf. lettre de M. de Brézé à Bouthilier, Avenel, III, 783). A la cour, pour décrier Richelieu, on déclarait le secours de Casal impossible (*Mém.* de Fontenay-Mareuil, 229) et le cardinal prétend même (*Mém.*, II, 274) que Toiras faisait ce qu'il pouvait pour décourager Schomberg d'avancer. — Henri de Schomberg, comte de Nanteuil, d'origine allemande par son père, capitaine des reîtres sous Henri III, avait été surintendant des finances en 1619, gouverneur du Limousin en 1622 et fait maréchal en 1625. Il fut nommé à la tête de l'armée d'Italie en août (Avenel, III, 865), conjointement avec les maréchaux de la Force et de Marillac; il avait ordre d'en finir (Fontenay-Mareuil, *Mém.*, 229).

1. On choisit ce chemin, que reconnut d'abord du Plessis-Besançon, — lequel établit les étapes — (*Mémoires* de du Plessis-Besançon, éd. Horric de Beaucaire, pp. 6 et 112-114), pour des raisons militaires (*Mém.* de Richelieu, II, 274). Ce chemin avait été très étudié.

2. On a, étape par étape, la marche de l'armée de secours dans le journal qu'en a écrit Schomberg (H. de Schomberg, *Relation très particulière de ce qui s'est passé en Piémont jusques après le secours et la paix de Casal* [s. l. n. d.], in-4°; réimprimé dans le P. Griffet, *Hist. de Louis XIII*, pp. 713-727). aussi, dans la relation du marquis d'Effiat (*Les heureux progrès des armes du roi Louis XIII*, Griffet, III, 728-746); les *Mémoires* du duc de la Force (éd. du marquis de La Grange, III, 16 et suiv.; surtout ses lettres, pp. 320 et suiv.); les *Mémoires* encore

des quais sont organisés par l'ennemi qui se prépare, probablement, à embarquer son matériel sur des bateaux pour s'en aller vers le Milanais.

24 au matin. On distingue de grands mouvements du côté des Espagnols, un va-et-vient de chevaux, de longues files de charrettes chargées de bagages. L'armée décampe-t-elle ou va-t-elle au-devant de M. de Schomberg? A la citadelle, M. de Toiras fait disposer des batteries aux bastions, et arme, en prévision de l'arrivée de l'armée de secours qu'il y aura lieu d'appuyer, si elle attaque. Le soir, on a des détails sur l'engagement de la veille. Les éclaireurs, les « coureurs » des deux armées se sont rencontrés dans la plaine d'Asti, à l'endroit dit de la Croix-Blanche. Les Français ont chargé avec tant de vigueur les 1 500 Italiens qu'ils avaient devant eux, que ceux-ci, après avoir tiré leurs pistolets et leurs carabines, ont lâchement fui. L'Italien qui en parle à M. de la Serre ajoute, furieux : *e io son uno de quelli vituperosi che hanno fugiti*! Il en était[1]!

du maréchal du Plessy-Praslin (Paris, C. Barbin, 1676, in-4°); enfin ceux de Puységur (*Mém.*, éd. Tamizey de Larroque, I, 96); tous auteurs témoins oculaires.

1. D'après Schomberg (*Relation très particulière*, p. 7), c'est le matin du 21 octobre que les carabins de l'avant-garde de l'armée française, commandés par M. de Bideran, rencontrèrent

Le secours avance. On cite des villages peu éloignés où l'on a vu des Français venant chercher des vivres. Les Espagnols embarquent leurs bagages sur le Pô et les expédient à Alexandria et à Valenza. Ils se mettent même en mesure de jeter un pont de bateaux sur la rivière pour évacuer leurs troupes en cas de besoin, mais M. de Toiras leur envoie signifier par un de ses officiers, M. Colette, qu'il juge cette entreprise contraire aux termes de la capitulation et que s'ils continuent, il va ouvrir le feu sur eux. Les Espagnols ne tenant aucun compte de cette observation, les batteries de la citadelle commencent à canonner[1]. Les Espagnols, par représailles, font arrêter tous les Français qui sont dans la ville.

Les mouvements des ennemis se dessinent. Ils paraissent concentrer leurs troupes dans la direction de la Gatola[2]. C'est probablement de ce côté que les têtes de colonnes françaises ont été signalées. On apprend que le secrétaire du nonce,

la cavalerie ennemie près des cassines de Ravignan, en avant d'Asti, et la bousculèrent.

1. Baudier dit (*Hist. de Toiras*, p. 207) que Toiras avait mis en batterie 60 pièces de canon sur les bastions de la citadelle.

2. « Espèce de torrent qui ne se passe que sur de petits ponts » (*Relation fidelle de ce qui s'est passé en Italie*, p. 61); « plutôt fossé fait exprès pour l'égout des eaux » (Schomberg, *Relation*, p. 8).

M. Mazarin, se remue pour empêcher la bataille et faire conclure la paix; qu'il va d'une armée à l'autre, courant, se multipliant, adjurant. Les maréchaux français exigent l'évacuation immédiate du château et de Casal. En vain M. Mazarin les supplie-t-il d'attendre qu'il ait obtenu une réponse des Espagnols, M. de Schomberg refuse, déclarant qu'il va marcher droit devant lui[1]. Le secrétaire désolé a promis une réponse du samedi au dimanche.

26 octobre, au matin, les régiments ennemis se déploient en longues lignes dans la plaine, pendant qu'à l'horizon montent d'épaisses fumées. M. de Toiras, supposant que ce sont des signaux que lui fait l'armée de secours, répond par des fumées semblables; mais, en réalité, ce sont des maisons et des campements que les Espagnols brûlent avant de les abandonner. De la citadelle, le canon tonne sur les troupes espagnoles. Le tambour bat dans la ville et prescrit par un « ban » que tous les soldats du roi d'Espagne aient à rejoindre leurs drapeaux; que tous ceux « qui font vivanderie, ferment leurs boutiques « et partent sous

1. Voyez sur ce point : *La levée du siège de Casal et la délivrance de toutes les places du Montferrat* (Paris, J. Martin, 1630, in-8°, pp. 4-5).

peine de la corde. Quelques heures après, en effet, on aperçoit un convoi de chariots se déroulant hors des portes de la ville. Mais M. de Toiras a rassemblé ce qui lui restait de cavalerie ; il le lance hors de la citadelle et le convoi enveloppé, tous ses défenseurs dispersés, ne tarde pas à être ramené aux mains de la garnison.

Celle-ci suit avec anxiété. On entend au loin le crépitement de la fusillade, ce qui prouve que les avant-postes sont probablement aux prises. Vers midi, les lignes espagnoles prononçant un fort mouvement en avant, M. de Toiras en conclut que l'engagement général se décide, et donne l'ordre aussitôt à toute la garnison de sortir : quatre régiments se déploient, flanqués de cavaliers, lesquels chargent çà et là de petits détachements ennemis qui errent ; et on attend, rangé en bataille. Voici ce qui se passe, comme on l'apprend bientôt.

M. Mazarin continue d'aller et de venir, des Français aux Espagnols, suppliant qu'on fasse la paix. Les Espagnols offrent d'abandonner la ville à condition de conserver le château. Mais M. de Schomberg ne veut rien entendre : tout, dit-il, ou la bataille. Lassé même de ce va-et-vient perpétuel du jeune secrétaire, il lui a défendu de ne plus

reparaître, ajoutant qu'il va aller de l'avant à n'importe quel prix. Il dispose son armée en conséquence : à gauche le corps du maréchal de la Force, sur la droite l'arrière-garde menée par le maréchal de Marillac, au centre Schomberg avec le reste, en tout 18 000 hommes[1]. Les ordres sont donnés : il faudra s'élancer, « pique et teste baissées, l'espée à la main, en résolution de passer sur le ventre à ce qui s'oppose au passage », sans tirer, sans prendre le temps d'escarmoucher, au pas de charge. Les Espagnols prient alors M. Mazarin de retourner immédiatement auprès des maréchaux français, de leur dire qu'ils cèdent et de demander une heure de trêve afin de convenir des articles. « Ce n'est là que déception et piperie! » s'écrient les maréchaux. Ils refusent, ne voulant « plus perdre deux ou trois heures de temps que le jour leur peut encore donner pour vider ce différend ». Les tambours roulent, les lignes s'ébranlent. « Sur quoi, plusieurs seigneurs de la part de l'armée ennemie vinrent auxdits

1. 14 régiments d'infanterie et 25 compagnies de cavalerie (Bernard, *Hist. de Louis XIII*, II, 221). 2 300 chevaux. L'armée est disposée en trois lignes de sept bataillons et huit escadrons chacune, en échiquier, plus trois escadrons de réserve (Schomberg, *Relation*, p. 8). — Voir dans la *Relation* de Schomberg le récit détaillé de ce qui suit. Les Espagnols seraient 32 000, dont 7 000 cavaliers.

seigneurs [les maréchaux français], auxquels ils demandèrent la paix avec promesse que dans le lendemain, dimanche, ils feroient sortir de la ville et château de Casal tous leurs gens de guerre; à quoi s'accordant, lesdits seigneurs généraux consentirent à ce que la bataille ne se donnât point[1]. »

A la nuit, les troupes de M. de Toiras ont regagné la citadelle, et peu après arrivent deux personnages envoyés par les maréchaux français pour faire part à la garnison de ce qui a été décidé, MM. Particelli d'Emery, intendant des finances de l'armée[2], et de Saint-Preuil, capitaine au régiment des gardes françaises[3]. Ils content les détails. En réalité il a été convenu que ville, château et

1. Nous avons donné ici le texte même du journal de M. de la Serre. Ce texte ne fait aucune allusion, on le voit, à la célèbre histoire de Mazarin arrêtant la bataille en se jetant à cheval entre les deux armées, courant de l'une à l'autre, un papier à la main, aux cris de *pace*, *pace*. Si les contemporains ne s'accordent pas sur les détails de l'incident, ils semblent cependant — témoins oculaires et autres — convenir qu'il y a eu une chevauchée du futur cardinal entre les deux lignes pour arrêter l'engagement (Voir Cousin, *La jeunesse de Mazarin*. Paris, 1865, in-8°, p. 594; Puységur, *Mém.*, I, 98, note). Il était utile toutefois de signaler la version de M. de la Serre.

2. Michel Particelli, sieur d'Emery, fils d'un banquier de Lyon d'origine italienne, plus tard surintendant des finances, qui a joué le rôle que l'on sait pendant la Fronde (Voir sur lui les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, IV, 23-24, et les *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, III, 104).

3. Curieuse figure, type de l'officier sous Louis XIII. Il mourut sur l'échafaud (A. Janvier, *François de Jussac d'Ambleville, sieur de Saint-Preuil*. Abbeville, R. Housse, 1859, in-8°).

citadelle, tout serait simultanément abandonné par les Français et les Espagnols au duc de Mantoue, l'ancien duc de Nevers. Il faut s'exécuter. Dès l'aube, le lendemain, Allemands, Italiens et Espagnols commencent à déménager. Les maréchaux viennent à la citadelle, où ils sont reçus avec les honneurs dus à leur rang, et inspectent la place[1]. Mais les Espagnols envoient dire que, réflexion faite, ils ne quitteront pas la ville et le château que la citadelle n'ait été évacuée au préalable par les Français. C'est une difficulté. Les maréchaux la tranchent en ordonnant à la garnison française entière de sortir séance tenante. Le 30 octobre, au soir, infanterie et cavalerie défilent, emportant ce qui leur appartient. Il a été prescrit que les régiments de Ribérac et de la Grange iraient cantonner à Terrugia. Les majors des deux régiments, MM. Bretelin et de la Serre partent ensemble afin d'aller préparer les logis. Mais il est trop tard pour que les troupes suivent. Elles bivouaquent sous les remparts de la citadelle, et comme il pleut à torrents durant la nuit, elles sont trempées[2]. Au matin, les Espagnols se déci-

1. « Ils demeurèrent dans la ville, à cause du mauvais temps, jusqu'au premier de novembre » (Schomberg, *Relation*, pp. 16-17).
2. « La nuit, il vint une pluie et un orage qui faillit à nous noyer tous » (Puységur, *Mémoires*, I, 99).

dent à s'en aller; ils passent le Pô sur un pont de bateaux et leur défilé est si long, si lent, que les maréchaux français prescrivent à leurs troupes, d'attendre, avant de se mettre en route. Enfin vers midi, les colonnes espagnoles achevant de passer la rivière, nos régiments à leur tour s'ébranlent, s'éloignent et bientôt disparaissent à l'horizon[1]!...

1. « En ce siège, dit M. de Guron (*Relation des affaires de Mantoue*, p. 74), le sieur de Toiras et les François qui l'ont assisté ont acquis grande réputation parmi les estrangers pour avoir défendu cette place avec prudence, valeur de courage et dextérité. » Toiras fut nommé maréchal de France, le 19 décembre suivant pour avoir « avec autant de courage et de valeur que de constance, de jugement et de conduite, soutenu, avec nos troupes, le siège dans la ville de Casal » (Texte du pouvoir de « l'état et office » de maréchal dans le *Mercure françois*, XVI, 1630, pp. 813-814). Richelieu était plus équitable à ce moment envers Toiras qu'il ne le sera plus tard dans ses *Mémoires*.

CHAPITRE VI

LA RÉFORME D'UNE ABBAYE DE MOINES BÉNÉDICTINS[1]

L'abbaye de Saint-Wandrille, près de Caudebec. — Relâchement de la discipline monastique au début du XVIIe siècle. — L'archevêque de Rouen Harlay de Chanvallon. — Il vient imposer une réforme qui n'est pas acceptée. — Projet des moines de s'affilier à la congrégation réformée de Saint-Maur; échec de la tentative. — Effondrement de l'église abbatiale du monastère. — Ruine de celui-ci. — Les moines de Saint-Wandrille se décident à signer un concordat avec les réformés de Jumièges. — Installation solennelle de ceux-ci à Saint-Wandrille. — Visite d'un grand vicaire de Rouen qui veut faire l'inspection de la communauté. — Refus des moines réformés de subir cette inspection, à titre d'exempts. — L'archevêque de Rouen vient en personne à Saint-Wandrille éclaircir la question. — Longue et violente scène. — M. de Harlay casse le concordat, déclare nulle l'introduction de la réforme et nomme un prieur. — Les moines déposent ce prieur. — L'archevêque jette l'interdit sur le monastère. — Les moines en appellent au pape et au grand Conseil. — Le grand Conseil les reçoit appelants comme d'abus. — Le pape délègue le cardinal de Richelieu pour juger l'affaire. — Tentatives d'accommodement. — Attitude bizarre de M. de Harlay. — Richelieu tranche le débat en donnant raison aux moines. — M. de Harlay finit par accepter la décision.

Bâtie dans le creux d'une petite vallée, à un quart de lieue de la Seine, près de Caudebec, sur

1. Les éléments de ce chapitre sont empruntés à des notes manuscrites que deux moines bénédictins, Dom Tassin et

les bords d'un ruisseau, la Fontenelle, qui descend doucement la vallée à travers des prairies verdoyantes et au milieu de bois de hètres, l'abbaye de Saint-Wandrille avait subi à travers les siècles, le sort commun de tous les monastères. Elle avait été fondée sous les Mérovingiens, comblée de biens par rois et seigneurs, brûlée par les Danois, reconstruite après cent ans de mort, — grâce aux libéralités du duc Richard de Normandie, lequel réédifia des bâtiments monastiques que la foudre devait abattre trois ou quatre fois, — et avait grandi en nombre, en illustration, en piété [1]. Puis le relâchement s'était produit. La commende — cette institution spéciale en vertu de laquelle

Dom Toustain, à la demande de Dom Martène, allèrent recueillir au monastère de Saint-Wandrille, au XVIII[e] siècle, en vue de la préparation d'une histoire générale de la congrégation de Saint-Maur qui n'a pas été faite, et sur les pièces, alors intactes, des archives de l'abbaye, où les deux religieux restèrent trois mois (Dom P. Tassin, *Hist. litt. de la congrégation de Saint-Maur*. Paris, 1770, in-4°, p. 707). La copie que nous avons eue entre les mains est conservée dans la Bibliothèque de Rouen sous la cote Y 119.

1. Il n'existe pas d'histoire de Saint-Wandrille. On en trouverait les matériaux à la Bibliothèque de Rouen (Voir : Omont, *Catalogue des manuscrits des bibliothèques publiques de France, Rouen*. Paris, 1886, t. I), qui a recueilli les archives très riches de l'abbaye; (Montfaucon, *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum*, 1739, II, 1195-6). L'esquisse la plus étendue est celle de E.-H. Langlois (*Essai historique et descriptif sur l'abbaye de Fontenelle ou de Saint-Wandrille*, Paris, 1827, in-8°), et la plus récente de Dom Basquin (*L'abbaye de Saint-Wandrille*, 1899, in-8°). Sur les origines consulter le livre de E. Vacandard, *Vie de Saint-Ouen* (Paris, Lecoffre, 1902, in-8°, pp. 161-168).

un personnage quelconque recevait le titre d'abbé, une partie des revenus de l'abbaye et ne venait jamais au monastère, — l'avait accélérée[1]. Au début du XVIIe siècle, la décadence était complète. Les quelques douze moines qui restaient, oublieux de l'ancienne ferveur, vivaient comme des séculiers mondains, voyageaient, recevaient des visites, possédaient chacun leur appartement confortable, au lieu de vivre péniblement en commun, mangeaient ce qu'ils voulaient, n'assistaient pas aux offices et avaient transformé les charges du monastère, celles de sacristain, réfectorier, pannetier, infirmier, chantre ou bailli, en autant de bénéfices rentés, dont ils jouissaient paisiblement.

De bons esprits finirent par s'affliger; ils songèrent à réformer l'institution monastique partout dénaturée, et un bénédictin, Dom Bénard, parvint à créer, en 1618, ce qui devait être la célèbre congrégation de Saint-Maur, à laquelle les papes, pleins de bienveillance, accordèrent entre autres privilèges le droit de faire inspecter les abbayes par des visiteurs de l'ordre, à l'exclusion du droit

1. Les sentiments opposés qu'on a au XVIIe siècle sur la commende sont dépeints dans les deux ouvrages suivants : Des Bois, *L'abbé commendataire, où l'injustice des commendes est condamnée par la loi de Dieu* (Cologne, 1673, in-12); *Défense des abbés commendataires contre les plaintes des moines et des curés* (La Haye, 1685, in-12).

de juridiction des archevêques ou des évêques, l'exemption de l'ordinaire[1]. De toutes parts le mouvement de réforme s'étendit. On avait le choix entre deux moyens pour ramener l'ordre dans un monastère : ou bien l'évêque du diocèse venait d'autorité imposer des règlements sévères et restaurer l'ancienne discipline, — procédé précaire, car le prélat parti il en était comme devant; — ou bien on amenait des moines réformés de quelque abbaye de Saint-Maur. Les moines réformés s'installaient, prenaient les revenus, signaient un traité avec les moines résidants; ceux-ci, abandonnant les rentes de l'abbaye contre une pension annuelle, vivaient suivant leur gré, ne se recrutaient plus, et laissaient les autres pratiquer la vie ascétique de leur goût. L'archevêque de Rouen, M. François de Harlay de Chanvallon essaya d'appliquer le premier système à Saint-Wandrille, puis, ayant échoué, fut le plus terrible obstacle qui s'opposa au succès du second.

Oncle du célèbre archevêque de Paris, son homonyme, M. François de Harlay de Chanvallon

1. Consulter, sur la congrégation de Saint-Maur, E. Chavin de Malan, *Hist. de D. Mabillon et de la congrégation de Saint-Maur* (Paris, 1843, in-18); E. de Broglie, *Mabillon et la société de Saint-Germain-des-Prés* (Paris, 1888, 2 vol. in-8°).

était le meilleur des hommes, mais il avait peu de jugement[1]. Très gros, bon enfant, agité, parlant d'un verbe sonore, commandant avec emportement et laissant aller les choses avec incertitude, il n'avait jamais d'idées nettes. Mais si par hasard il croyait tenir ce qu'il jugeait être son devoir, il en poursuivait l'exécution avec une violence superbe et une fougue majestueuse. Son regard était alors furibond, et sa barbe, une longue barbe étroite, d'un blond d'or, qui s'étendait sous sa large face bouffie, frémissait en de légères ondulations[2]. Insuffisamment élevé par son père, Jacques de Harlay, qu'illustra un amour malheureux pour la reine Marguerite, il avait une grande estime de lui-même. C'était un savant. Il étudiait, il aimait les livres; il écrivait[3]. Jaloux de répandre

1. Il était arrière-neveu du cardinal d'Amboise et petit-fils de Louis de Brezé, dont les célèbres tombeaux décorent la cathédrale de Rouen. Abbé de Saint-Victor de Paris, il avait été nommé coadjuteur, à Rouen, du cardinal de Joyeuse, en 1613, et avait succédé à celui-ci en 1615 (J. Dadré, *Chronologie historiale des archevesques de Rouen*. Rouen, 1618, in-8°, p. 351).

2. « Promissâ barbâ, vultuque ad gravitatem composito venerabilis... Vir forma præstans, quæ omnium fere Chanvalloniorum dos fuit » (Legendre, *De vita Francisci de Harlai*; cité par J.-B. Lecomte, *Monseigneur François de Harlai de Chanvallon*. Rouen, 1868, in-8°, p. 11).

3. « Personnage docte, de bonne vie et douces mœurs. » Le ministre du Moulin qui avait discuté avec lui le tenait pour « fort honneste homme et docte, mais qui se plaisoit fort à faire monstre de sa science » (Pierre de L'Estoile, *Journal*, X,

la bonne semence, il ouvrait au public la bibliothèque du chapitre de Rouen [1] et il imprimait, en son château de Gaillon, des catéchismes pieux et des controverses ennuyeuses. Son peuple l'aima pour sa charité [2]. Ses amis admiraient son savoir et redoutaient sa judiciaire. Madame des Loges assurait qu'il était une « bibliothèque renversée » [3] et Vigneul-Marville répétait que « c'était un abîme de science où l'on ne voyait goutte » [4]. Le pape n'eut jamais de lui qu'un opinion ironique. Quand on l'interrogeait sur le compte de l'archevêque de Rouen, il prononçait d'un air sentencieux : *bella barba! bella barba!* « c'est une belle

16-17). Il discutait aussi bien en grec qu'en latin (A. Golnitzi, *Ulysses Belgico-Gallicus*, p. 209).

1. Il donna sa bibliothèque au chapitre de Rouen (Voir le détail de cette affaire dans Deville, *Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon*. Paris, 1850, in-4°, p. XXXVIII; et L. Fallue, *Hist. de l'église de Rouen*. Rouen, 1851, in-8°, IV, 93.)

2. Sur la façon élogieuse dont on parle encore de lui dans le diocèse, voir l'abbé Langlois (*Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, 1850, p. 217) et l'abbé J. Loth (*Un chapitre inédit de la vie de M. de Harlai* dans *Revue de la Normandie*, 1865, pp. 269 et 351). M. de Harlay s'interposa au moment de la révolte des nu-pieds pour atténuer les châtiments infligés aux Rouennais par le roi irrité (A. Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, IV, 670). Il se multiplia pendant les pestes de 1620, 1624, 1634 (J.-B. Lecomte, *op. cit.*, p. 43).

3. Mot cité par Tallemant des Réaux (*Historiettes*, IV, 81). Pierre Camus, évêque de Belley, se contentait de comparer la tête de M. de Harlay à une bibliothèque (J.-B. Lecomte, *op. cit.*, p. 39).

4. Vigneul-Marville (Noël dit d'Argonne), *Mélanges d'hist. et de litt.* Rouen, A. Maurry, 1699-1700, 2 vol. in-12, t. I, p. 127.

barbe! » Et si on insistait, il reprenait : *veramente bellissima barba!* « vraiment c'est une très belle barbe[1]! »

Au début de son épiscopat, jeune prélat de trente-trois ans, M. de Harlay eut du zèle. Sur les encouragements venus de Rome, il entreprit d'accomplir d'autorité les réformes monastiques que le peuple réclamait[2]. Ayant commencé par Jumièges et — miracle un peu obscur — ayant réussi, il résolut de continuer par Saint-Wandrille[3].

Le mardi 5 juin 1618, accompagné de son promoteur, — personnage remplissant les fonctions de

1. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, IV, 79. Il ajoute : « Il y avoit du bon en ce mirifique prélat, mais jamais il n'eut un grain de cervelle! » Un contemporain, Dulot, a rendu le caractère bizarre de M. de Harlay dans un sonnet acrostiche plaisant :

> Franc de haine, d'amour, ris, pleurs, espoir et crainte,
> Rentrons au cabinet et lisons Saint-Thomas...

etc., *Etopée de Monseigneur l'archevesque de Rouen*. Bibl. de l'Arsenal, ms. 4123, p. 334.

2. Au synode de 1617, il avait refondu les statuts du diocèse et traité de la reforme monastique (G. Bessin, *Concilia Rothomagensis provinciæ*. Rothomagi, 1717, in-fol., p. 114).

3. *Hist. de l'abbaye de Jumièges par un bénédictin*, éd. J. Loth. Rouen, 1885, III, 17. — De toutes façons il y eut un miracle, car la Seine étant agitée et personne du cortège de l'archevêque n'osant passer en bac, M. de Harlay « fit le signe de croix et le flot se calma ». Un médecin, M. Gérente, composa une ode pour célébrer le fait (L. Fallue, *Hist. de l'église de Rouen*, IV, 38).

« ministère public » près la cour ecclésiastique de l'officialité, — de ses secrétaires, d'une suite nombreuse de domestiques et de chevaux, il arriva au monastère où il fut reçu avec honneur. Conformément à son droit sur les communautés, il assembla les moines en chapitre, prit place au fond, sur un siège élevé, appela chacun nominativement, questionna, et constata par un bon procès-verbal les désordres qui affligeaient cette vieille maison. Alors le promoteur proposa un règlement, préparé d'avance, analogue à celui de Jumièges, qui rétablissait la régularité, fermait les portes, édictait le silence, le réfectoire, le dortoir, prescrivait de célébrer tous les offices, avec assistance obligatoire, sous des peines strictes; bref remettait l'abbaye en l'ancien état des âges austères. Les moines furent consternés. Le prieur, Dom Denis d'Yvetot, homme vieux et faible, voyant, du coup, l'abîme de difficultés dans lequel l'exécution de ce règlement allait plonger le monastère, avoua d'une voix hésitante que ses infirmités ne lui permettaient pas de compter sur l'énergie nécessaire afin de mener à bien l'œuvre entreprise par l'archevêque; il donnait sa démission. L'archevêque, précisément, qui voulait avoir pour exécuter ses ordres un homme du dehors, accepta,

et déclara qu'il confiait le soin de diriger dorénavant la communauté à Dom Guillaume Hélie, un de ses grands vicaires, docteur en théologie, moine profès de l'abbaye de Sainte-Catherine de Rouen[1]. Il ordonna aux moines de lui obéir. Les moines se turent. Puis il signifia qu'il fallait élire devant lui un sous-prieur, un maître des novices et un garde-clefs ou portier; on nomma respectivement Dom Ballue, Dom Pierre de Colleville, Dom Philippe Crosnier, qui prêtèrent serment[2]. Le lendemain, mercredi 6 juin, le règlement qu'on avait recopié, ayant été canoniquement signifié aux religieux en chapitre, l'archevêque bénit les moines et partit. On nota soigneusement sur le registre des comptes du monastère, le détail des dépenses élevées que l'hébergement du prélat et de sa suite avait coûtées à la maison.

Le règlement ne fut pas appliqué. Personne n'en voulut. Néanmoins il se produisit un certain

1. Dom Hélie fut plus tard abbé de Valmont. On l'accusa d'avoir laissé se ruiner cette abbaye et d'en avoir violé les sépultures (G. de la Morandière, *Hist. de la maison de d'Estouteville*. Paris, Delagrave, 1903, in-4°, p. 643).

2. Sur ces moines bénédictins cités ou à citer, voir : *Matricula monachorum professorum congregationis Sancti-Mauri in Gallia*; *ab initio ejusden congregationis usque ad annum 1666*. Paris, 1669, in-fol.

travail des esprits. Durant les longs conciliabules des moines, dans leurs promenades sous le cloître antique ou aux ombreuses allées du jardin, on agita de salutaires pensées. Les vieux religieux, gens raisonnables, penchaient vers des changements propres à ramener la vie monastique à plus de pureté. On parla de la réforme de Saint-Maur, à laquelle Jumièges venait de se faire affilier. Les uns dirent que l'adoption de cette réforme aurait pour avantage de les débarrasser du règlement de l'archevêque, qu'on était exposé à voir arriver impétueusement pour en imposer l'observation. Des moines allèrent à Jumièges. Au bout de trois ou quatre ans on n'avait encore que quelques intentions. En 1622 l'abbé commendataire de l'abbaye, M. Camille de Neuville, ayant cédé sa commende à son frère, M. Ferdinand de Neuville, le nouvel abbé, homme doux, qui voulait du bien à son monastère, mais n'y vint presque jamais, et qui aimait beaucoup la congrégation de Saint-Maur, conseilla pieusement aux religieux de Saint-Wandrille d'examiner s'ils ne pourraient pas s'agréger à la sainte compagnie[1]. Sur cette invita-

1. Ces de Neuville sont les fils naturels de Nicolas de Neuville, seigneur de Villeroy, secrétaire d'État de Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII. Camille, d'abord abbé d'Ainay et de l'Ile-Barbe, fut ensuite archevêque de Lyon. Ferdinand, évêque

tion plus précise, on se reprit au monastère à discuter. Tant d'intérêts acquis faisaient hésiter ! Les délibérations, pourparlers, examens, projets, durèrent encore trois ans. Finalement, après mûres réflexions et interminables études, on aboutit, en 1625, à l'idée d'un traité avec les moines réformés de Jumièges. Les religieux de Saint-Wandrille écrivirent à l'archevêque de Rouen une belle lettre pleine de sentiments élevés, où ils lui faisaient part de leur intention. M. de Harlay s'empressa de les féliciter. Il les louait. Il apprenait avec grand plaisir cette excellente nouvelle et faisait des vœux pour la conclusion d'un aussi « parfait ouvrage ». Ne pouvant se rendre au monastère en raison de ses multiples occupations, il y envoyait son grand vicaire, M. Quatresols, pour procéder aux formalités d'usage[1]; il tiendrait fermement la main à ce que les promesses qui allaient être faites fussent exactement tenues : on pouvait se fier à lui. Les moines furent enchantés de la façon dont l'archevêque prenait l'aventure.

de Saint-Malo, puis de Chartres et abbé de Belleville-en-Beaujolais, resta abbé de Saint-Wandrille soixante ans (H. Morin-Pons, *Les Villeroy*. Lyon, 1862, gr. in-8°, p. 16). Sa première visite à Saint-Wandrille n'eut lieu qu'en 1638 (Ms. Y 119 de Rouen, p. 79).

1. M. Jean Quatresols, docteur en théologie, était chanoine et pénitencier du chapitre de la cathédrale de Rouen, en même temps que vicaire général de l'archevêque (Farin, *Hist. de la ville de Rouen*. Rouen, 1668, in-12, III, 136).

On était dans les derniers jours de 1625. Le 4 janvier 1626, Dom Adrien Langlois, prieur de Jumièges, Dom Columban Régnier, Dom Guillaume Marchand, cellérier de cette abbaye, prirent place en l'assemblée capitulaire de Saint-Wandrille. Il s'agissait de discuter les termes du contrat à signer. Les moines du chapitre firent connaître qu'ils consentaient à abandonner aux réformés de Jumièges les revenus entiers de l'abbaye, à condition qu'on payât à chacun d'eux une pension annuelle de 500 livres, plus quelques autres menues charges et conditions. Ceux de Jumièges acceptèrent. Les religieux de Saint-Wandrille ajoutèrent qu'il fallait s'engager des deux côtés à faire ratifier le concordat par leurs abbés respectifs et les supérieurs majeurs de la congrégation de Saint-Maur; que les réformés devraient venir prendre possession de leur monastère à la Saint-Michel prochain, le concordat être homologué à la Noël au plus tard; faute de quoi tout serait nul[1].

Qu'arriva-t-il? Les moines de Saint-Wandrille ne

1. L'homologation avait lieu en Parlement. Les concordats, statuts et règles de congrégations sous l'ancien régime « n'ont point de force de loi en France, même par rapport aux membres de la congrégation, qu'ils n'aient été autorisés par des lettres patentes du roi, légitimement enregistrées en Parlement » (L. de Héricourt, *Lois ecclésiastiques de France*. Paris, 1771, in-fol., p. 250).

purent-ils se résoudre à quitter leur confortable existence, ou les moines de Jumièges, effrayés des mauvaises volontés qu'ils devinaient, se découragèrent-ils ? Le certain est que rien n'aboutit.

Ce qu'aucune puissance humaine n'avait pu achever, les nécessités matérielles, résultat d'un malheur imprévu, en décidèrent ; il n'y fallut rien de moins qu'une catastrophe.

Dans la nuit du 20 au 21 décembre 1631, le temps étant calme, le monastère reposant, un bruit effroyable se fit entendre, suivi d'un terrifiant vacarme d'effondrement. La tour centrale de l'église élevée sur le carré du transept s'écroulait, entraînant avec elle la nef, la croisée méridionale, les bas côtés, la chapelle de la Vierge. Tout fut brisé, les stalles réduites en débris, les ornements perdus, les cloches cassées. Il n'y avait plus qu'un amas de décombres et quelques pans de murs à la place de ce qui avait été une svelte et élégante construction gothique du début du XIVe siècle[1].

L'émotion produite par le désastre fut vive. Le premier sentiment unanime parut être de recons-

1. On en voit encore aujourd'hui les restes imposants. M. Sainsolieu a tenté une restauration graphique de l'édifice. Son travail curieux donne une idée de ce que devait être l'église abbatiale (*L'abbaye de Fontenelle à Saint-Wandrille*, dans la *Construction* décembre 1899, pp. 150 et suiv

truire l'église sans plus attendre, et les moines, dans leurs lamentations, se prononcèrent sur ce point avec fermeté. Le grand Conseil, à Paris, rendit un arrêt qui commettait M. du Thuit-Hallé, conseiller en cette cour pour se rendre à Saint-Wandrille, avec des experts, dresser procès-verbal des dommages causés, faire établir les devis et aviser[1]. Il remplit ponctuellement son office. Les religieux étaient transportés d'aise. Malheureusement M. de Neuville les informa qu'on prenait sur leurs revenus ce qui était nécessaire à la réparation de l'édifice, et M. du Thuit-Hallé leur fit remarquer que l'arrêt du grand Conseil, en effet, prononçait la saisie de leurs biens afin d'assurer cette réédification. Le monastère fut accablé. C'était la misère et la ruine. Les moines pensèrent alors avec amertume combien ils auraient été plus heureux s'ils avaient exécuté le concordat convenu naguère avec le monastère de Jumièges. Chacun aurait toujours eu ses cinq cents livres de rente et la congrégation de Saint-Maur, puissante et riche, se serait bien chargée de reconstruire

1. La question étant de savoir à combien s'élèveraient les frais; dans quelle proportion l'abbé et les moines, chacun de leur côté, y contribueraient; et par suite une modification devant être apportée aux partages primitifs des revenus homologués, le pouvoir civil avait à intervenir pour déterminer ces modifications (L. de Héricourt, *op. cit.*, II, 148).

l'abbatiale effondrée. On en délibéra. Un arrangement pouvait encore se conclure, à des conditions moins bonnes, il est vrai, mais indispensables, hélas! devant la pénurie des ressources. On discuta longtemps, deux ans. Jumièges hésitait. La réunion définitive où l'on devait convenir du nouveau concordat se tint enfin à Jumièges les 27 et 28 décembre 1633. Saint-Wandrille était représenté par son sous-prieur, Dom Louis Deleau, l'infirmier, Dom Philippe Crosnier et Dom Philippe Rigaud. Au nom de la congrégation de Saint-Maur stipulaient Dom Théroude, prieur claustral de Bonnenouvelle de Rouen, et Dom Girard, prieur de Jumièges. L'acte fut dressé. Le préambule n'invoquait que des raisons de piété et de sanctification. Il était stipulé que la mense conventuelle du monastère, c'est-à-dire les revenus de l'abbaye affectés aux moines — le reste des revenus, attribués à l'abbé, formaient la mense abbatiale — serait incorporée à la congrégation de Saint-Maur, immédiatement, dès le premier janvier suivant, dans trois jours. Dans trois jours aussi — c'était le principal — commenceraient à valoir les pensions pour les moines. Les religieux réformés de Jumièges ne viendraient pas encore à Saint-Wandrille : on attendrait quelques

années. On ferait par là l'économie de l'entretien des nouveaux cénobites. Cependant ce serait un moine de Saint-Maur qui administrerait le temporel de l'abbaye. La pension viagère à payer annuellement à chaque religieux était réglée à quatre cents livres. Avec quelques autres petites redevances, tout de même, la moyenne pouvait atteindre le chiffre de cinq cents. Le pain était assuré[1].

Le 1er janvier 1634, la cession du temporel à la congrégation de Saint-Maur fut faite exactement et l'administration des biens mise entre les mains de Dom Valentin le Chevalier, cellérier[2] de Jumièges.

L'abbé commendataire, M. de Neuville, pendant ce temps, s'occupait de mettre à l'abri ses droits et prérogatives. Il allait voir Dom Grégoire Tarisse,

1. Le total des revenus de Saint-Wandrille s'élevait à 40 000 livres, sur lesquels il était prélevé pour la mense abbatiale 12 000 livres (Labbé, *Pouillé royal contenant les bénéfices appartenans à la nomination ou collation du roy*, Paris, 1648, in-4°, t. VII, p. 140; Masseville, *Etat géog. de la Normandie*, I, 300). En retirant les 6 000 livres de pension qui allaient être alloués aux douze anciens, il devait ainsi rester aux réformés 22 000 livres. A Jumièges, la pension des anciens avait été fixée à 400 livres, plus 6 mines de blé, 6 cordes de bois et 500 fagots (*Hist. de l'abbaye de Jumièges*, III, 35).

2. Le cellérier est « l'officier » d'une abbaye chargé de la nourriture des moines et, par extension, de l'administration elle-même (A. Luchaire, *Manuel des institutions françaises*. Paris, 1892, in-8°, p. 80).

supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, et, après plusieurs conférences, il stipulait un concordat spécial pour lui, aux termes duquel l'abbaye était incorporée à perpétuité à la congrégation, les privilèges de l'abbé, présentations, collations, dispositions d'offices et bénéfices demeurant entiers[1]. Les moines réformés de Jumièges rebâtiraient l'abbaye ; ils viendraient au plus tard dans deux ans, en aussi grand nombre que les revenus le permettraient. Ils se chargeraient des aumônes. L'abbé prenait à sa charge les impositions, dons gratuits et décimes deniers[2]. Le traité fut signé le 4 février 1634 et le 6 mars suivant, le prieur de Jumièges étant venu à Saint-Wandrille pour le soumettre aux moines du monastère, ceux-ci formulèrent quelques réserves. Ils dirent qu'ils entendaient toujours élire leur prieur. Ils demandèrent un petit supplément de pension, cent cinquante livres tournois, pour un ancien prieur, Dom d'Equetot, à condition que Dom d'Equetot renonçât

1. Une abbaye dispose de la nomination à beaucoup de cures, sur les revenus desquelles il est fait une retenue qui profite à celui qui a la nomination. « Les bénéfices sont des portions de revenus ecclésiastiques attachés à une fonction qu'on attribue à un clerc » (Voir : Michel du Perray, *Traité des moyens canoniques pour acquérir et conserver les bénéfices des biens ecclésiastiques*. Paris, 1726, in-12).

2. Sur ces impôts du clergé, voir L. de Héricourt, *Lois ecclésiastiques de France*, p. 267.

à tout office et charge de l'abbaye. C'était un vieux bonhomme, médiocre, faible d'esprit et un peu dangereux, dont on voulait se débarrasser. Le prieur de Jumièges, Dom Girard, accepta ces réserves, conformément aux pouvoirs que lui avait donnés Dom Tarisse, et celui-ci ratifia le 11 mars d'après.

Tous les papiers étant signés et paraphés, on travailla. On répara le dortoir pour recevoir la communauté prochaine. On échafauda l'église : l'échéance approchait.

Quelques jours avant la date annoncée, à la Noël 1635, les moines décidèrent de se donner un prieur. Nominalement ils avaient toujours celui que l'archevêque de Rouen leur avait imposé en 1618, il y avait dix sept-ans, Dom Hélie, le grand vicaire. Mais Dom Hélie était à Rome, agent d'affaires de l'archevêque de Rouen et n'était jamais venu à l'abbaye dont il n'avait aucun souci. Les religieux décidèrent que cette absence équivalait à une démission et ils s'assemblèrent pour procéder à l'élection du successeur. L'élection n'aboutit pas, les voix se divisant obstinément en égal nombre sur deux têtes. On eut recours au sort : un enfant tira un nom d'un sac et l'élu se trouva être celui précisément dont personne ne voulait, Dom Pierre d'Equetot. Bien

que le procédé ne fût pas canonique, on s'inclina.

Le lundi 14 janvier 1636, vigiles de la fête de Saint-Maur, sur les deux heures de relevée, les cloches de Saint-Wandrille se mirent à sonner. Dans la grande cour du monastère, devant la vieille porte à arcade simple du XIIIe siècle[1], se tenaient les moines, une douzaine, conduits par leur prieur, tous en tenue de chœur — la coule noire flottante, aux larges manches, aux nombreux plis, — nu-tête et recueillis[2]. Un grand concours de peuple entourait : des ecclésiastiques des environs, M. Mallon, curé de la Folletière, doyen de Saint-Georges, M. Beaugendre, curé de Caudebec, des bénéficiers, des vicaires ; un certain nombre de bourgeois : messieurs du présidial de Caudebec — juges, avocats, procureurs — ou de l'élection ; des paysans ; chacun immobile et attentif. On procédait à la réception solennelle des quatorze religieux bénédictins de l'abbaye de Jumièges qui

1. Cette porte n'existe plus. Elle a été remplacée au XVIIIe siècle par la porte monumentale que l'on voit aujourd'hui. On peut se rendre compte de celle de 1636 sur le dessin qu'a pris Gaignières de l'abbaye en 1702 et conservé au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, section topographique.

2. Le costume des bénédictins à cette date est figuré par J. Bouillart (*Hist. de Saint-Germain-des-Prés.* Paris, G. Dupuis, 1724, in-fol., p. 326) d'après des pierres tombales.

venaient prendre possession du monastère de Saint-Wandrille au nom de la congrégation de Saint-Maur. Dom Pierre d'Equetot prit la parole et, en termes élevés, témoigna la joie qui les animait tous. « Nous voyons enfin accompli, s'écria-t-il, ce que nous avons désiré avec tant d'ardeur! Il ne s'agit plus que d'exécuter à la lettre les traités que nous avons conclus entre nous. » Le prieur de Jumièges, dom Guillaume Girard, qui conduisait les nouveaux venus, répondit quelques mots sobres avec simplicité. Puis Dom d'Equetot entonna d'une voix forte le *Te Deum*, et les moines, reprenant avec ensemble, se mirent en procession. On gagna la chapelle Saint-Paul, qui servait d'église, en attendant qu'on réédifiât la grande. Le cantique achevé, Dom Girard se mit à genoux au pied de l'autel, chanta le *Veni Creator*, dit les oraisons ordinaires et, revêtant les costumes sacerdotaux, commença les premières vêpres de Saint-Maur qui furent célébrées avec solennité. Après quoi, entouré des officiers du monastère, suivi de tous les religieux, il parcourut à pas lents les lieux réguliers, le chapitre, le réfectoire, le dortoir; il fit le tour du vieux cloître; il longea l'hôtellerie, l'aumônerie[1]. « Temporellement et

1. Il reste aujourd'hui des bâtiments indiqués ici : le réfec-

spirituellement » la réforme était introduite à Saint-Wandrille. Il avait fallu du temps pour l'y amener : il allait en falloir pour l'y assurer.

La vie nouvelle s'organisa peu à peu et doucement dans l'abbaye. Dom Valentin le Chevalier continua à gérer le temporel avec le titre de cellérier et, au bout d'un mois, Dom Girard voyant que tout allait bien, s'en retourna à Jumièges, laissant comme prieur, à sa place, Dom Philippe Codebrel, mais conservant, par précaution, une surintendance générale. Chacun s'occupait. Les réformés, Dom Maur Boucaudet, Dom Dunstan Dohin, Dom Clément Dyel, vaquaient à des recherches savantes; leurs confrères, Dom Ildephonse Hervieu, Dom Maur Bourard, Dom Mauger et Dom Cadieu s'appliquaient, les uns plongés dans les parchemins du chartrier, à fouiller les manuscrits anciens pour retrouver et décrire les vertus des saints illustres qui avaient honoré ce lieu sanctifié; les autres à sonder les murailles et creuser des trous pour mettre au jour les reliques incon-

toire, beau vaisseau des XIIIe et XIVe siècles, et le cloître, construction des XIVe XVe et XVIe siècles. Les autres parties ont été refaites depuis, précisément par les réformés de Saint-Maur, dans ce style sobre et imposant de la fin du XVIIe siècle. Il en subsiste d'importants corps de bâtiment.

testables qu'on disait enfouies un peu partout. Ceux-ci « inventoient » les ossements de Saint-Thrasar, « enveloppés dans un ancien écriteau ». Dom Paul de Riveri mettait quelque clarté dans la chronologie des abbés successifs du monastère, où il y avait de l'incertitude, les auteurs ne s'accordant pas[1]. La vie était paisible, les offices se disaient pieusement. La régularité et le calme régnaient. Bref, le monastère n'avait plus qu'à vivre et à laisser au temps le soin de faire fructifier la réforme, lorsque M. de Harlay souleva la tempête qui allait pour longtemps tout remettre en question.

Depuis la lettre aimable dans laquelle il complimentait les moines de Saint-Wandrille de leur agrégation à la société de Saint-Maur, l'archevèque de Rouen n'avait donné aucun signe de vie. Il était à peu près au courant de ce qui se passait à l'abbaye, il n'y prêtait pas attention. Bien qu'il fût informé des privilèges de la congrégation, qu'il sût pertinemment, entre autres, que celle-ci était exempte de l'ordinaire et que les modifica-

1. Ce fut surtout Dom Girard qui s'appliqua aux recherches historiques. Il écrivit la vie de saint Wandrille et le récit de l'introduction de la réforme au monastère. Dom Alexis Bréard en parle dans ses manuscrits. Il fit aussi pratiquer quelques fouilles. Il allait être nommé, cette même année 1636, visiteur de la province de Bretagne (Bibl. de Rouen, ms. Y 119, p. 25).

tions opérées à Saint-Wandrille devaient lui enlever sur ce monastère les droits d'inspection et de visite, il demeurait indifférent. Les choses auraient pu durer de la sorte et l'abbaye continuer son existence modeste loin des préoccupations de son archevêque, lorsqu'un incident vint faire jaillir l'étincelle qui allait allumer l'incendie.

Le 5 avril, arriva à Saint-Wandrille M. de la Faye, grand vicaire de Rouen, en tournée de visites ecclésiastiques[1], muni des pouvoirs de M. de Harlay qu'il remplaçait. Il avait toujours juridiction sur les anciens moines, s'il ne l'avait plus sur les nouveaux. Il fit sa visite au Saint-Sacrement, ajouta quelques exhortations pieuses, puis procéda à l'inspection des religieux. Dom Pierre d'Equetot subit l'examen au nom des siens, exactement. Après quoi M. de la Faye ajouta qu'il allait procéder à la même opération en ce qui concernait Dom Codebrel et ses religieux réformés. Ceux-ci, — on était en chapitre — furent surpris. M. le grand vicaire agissait-il par ignorance, par étourderie ou avec des intentions perfides? Poliment, Dom Codebrel refusa. M. de la Faye insista;

1. « Adrianus de la Faye, presbyter, in juribus licentiatus, officialis Rothomagensis » (en tête d'un monitoire adressé aux curés du diocèse le 17 janvier 1640, imprimé par A. Floquet, à la suite du *Diaire du chancelier Séguier*, p. 393).

une scène allait se produire, lorsque Dom Girard qui était là, mais laissait le prieur diriger sa communauté, lui murmura quelques mots à l'oreille. Dom Codebrel alors prononça d'une voix tranquille, en s'adressant au grand vicaire, « qu'il n'avoit rien à lui dire ». C'était un subterfuge : le moine pensait : « Je ne veux pas répondre à votre inspection » ; M. de la Faye pouvait entendre : « Ma réponse à votre examen est que je n'ai rien à vous signaler ». Le grand vicaire fit semblant de prendre le mot dans ce dernier sens et partit. Rapport fut dressé de l'incident à M. de Harlay, dont l'attention se trouva ainsi attirée sur deux faits : le premier qu'il y avait quelque part dans son diocèse un monastère qui avait d'abord refusé de reconnaître sa juridiction ; le second qu'il l'avait admise mais gauchement et d'une manière peu limpide. Il résolut de tirer lui-même l'affaire au clair quand l'occasion de sa tournée pastorale le conduirait à Saint-Wandrille. Elle l'y conduisit un an après, le 26 avril 1637[1].

Le prélat procédait à la visite générale de son dio-

1. C'était un des mérites de M. de Harlay d'avoir rétabli les tournées pastorales dans son diocèse « chose qui ne s'était vue pratiquer de mémoire d'homme » (Dadré, *Chronologie des archevesques de Rouen*, p. 352). Antoine Marie, curé de Raffetot, célébra le fait en vers latins (*Carmen heroicum*. Rouen, C. Grivet, 1651, in-8°).

cèse dite « grande calende »[1]. Il était escorté d'une suite magnifique de plus de cinquante personnes et de quarante chevaux. Le doyen de la région de Saint-Wandrille — le doyenné rural de Saint-Georges dont le curé du village voisin de la Folletière était titulaire[2] — vint quelques jours à l'avance prévenir les moines de l'arrivée de l'archevêque et

1. Deux fois par an les curés de chaque doyenné se réunissaient chez leur doyen pour entretenir celui-ci des affaires de leur paroisse et subir une inspection. La réunion avait lieu à l'église après une grand'messe; un repas en commun suivait. Ces réunions s'appelaient les petites calendes. Une fois par an c'était l'archevêque qui, en faisant sa tournée, convoquait les curés à l'endroit de son passage et ceci s'appelait « la grande calende » (Concile de Rouen de 1581, chap. 34; dans G. Bessin, *Concilia rothomagensis ecclesiae*, I, 265; et *Statuts pour le rétablissement de la police et discipline ecclésiastique du 7 novembre 1628*, art. 14, *Ibid.*, p. 125). L'archevêque faisait imprimer le programme de sa tournée sous le titre de : *Ordre de la grande calende de l'archevesché de Rouen, ou visite générale de l'année.... ordonnée au promoteur subsidiaire pour le faire observer exactement aux archiprêtres et doyens* (On trouve un exemplaire de l'ordre de 1640 dans : Bibl. nat. fr., 17 717, fol. 229).

2. L'archidiocèse de Rouen était divisé en 6 archidiaconés, subdivisés en 30 doyennés, qui tous, sauf celui de Rouen dénommé « doyenné de la chrétienté », étaient dits doyennés ruraux (*Nouveau pouillé des bénéfices du diocèse de Rouen*. Paris, L. Guérin, 1704, in-4°). Le doyenné appelé de Saint-Georges (ou Saint-Georges-de-Boscherville), dont Caudebec, Duclair, N.-D. de Gravenchon, Saint-Maurice d'Etelan, Saint-Martin-de-Boscherville étaient les principales localités, comprenait 55 paroisses et faisait partie du grand archidiaconé (*Ibid.*, pp. 19-22). L'archevêque nomme doyen qui bon lui semble. Ici c'est le curé du petit village de la Folletière, situé à 6 kil. de Saint-Wandrille qui a le titre et la charge. — Pendant quelque temps, au moyen âge, la paroisse de Saint-Wandrille avait formé avec trois autres paroisses voisines un doyenné spécial qui ne dura pas (A. Longnon, *Pouillés de la province de Rouen*. Paris, Imp. nat., 1903, in-4°, p. XVII).

leur dire qu'ils devraient à leurs frais héberger et nourrir Monseigneur ainsi que tout son monde. La dépense était forte, mais les religieux voulaient la paix, ils décidèrent de faire bien les choses.

Au jour dit, c'était un dimanche, sur les cinq heures du soir, arriva en grand apparat le cortège primatial qui venait de Jumièges. L'archevêque, descendu de voiture, se retira un instant dans le logis qui lui avait été préparé, l'appartement d'un des anciens, en la grande cour de l'abbaye; puis il se dirigea vers l'église sur le seuil de laquelle l'attendait Dom Paul de Riveri, — le prieur des réformés à ce moment, — chapé, avec la croix et l'encens, entouré de tous ses moines. Pour offrir l'eau bénite, le prieur se mit à genoux par terre, petite innovation que M. de Harlay avait introduite dans son diocèse afin de mieux marquer le respect qu'on lui devait. On entra; on chanta le *Repons Ecce sacerdos magnus*. L'archevêque ouvrit le tabernacle, action qui représentait l'exercice de son droit de visite; après quoi il donna avec solennité la bénédiction du Saint-Sacrement. C'était fini. Les réformés firent une grande révérence et s'en allèrent chacun de leur côté, les uns pour quitter leurs ornements, les autres pour

veiller au dîner du prélat. Seuls, le prieur et son cellérier, Dom Anselme Boisseau, ayant retiré leurs vêtements sacerdotaux à la sacristie, vinrent retrouver l'archevêque pour le conduire à la salle où il devait prendre son repas et lui tenir compagnie. L'archevêque à genoux finissait sa prière.

On était dans le chapitre. La grande église n'étant pas encore réparée et celle de Saint-Paul étant trop loin, la salle capitulaire avait été transformée en oratoire. Il y avait là des bourgeois, des paysans, que l'arrivée de M. de Harlay avait attirés, des gens de sa suite. Ses dévotions terminées, l'archevêque se leva, jeta un regard circulaire, puis demanda au prieur réformé ce qu'étaient devenus ses moines, pourquoi ils étaient partis : il fallait les faire revenir afin qu'ils subissent le « scrutin »[1], c'est-à-dire l'examen, interrogatoire et inspection de la régularité. Le prieur interpellé penchant un peu le corps en avant, par respect, les mains ramenées sous son scapulaire noir, demanda la permission de faire remarquer à Monseigneur l'archevêque que ce que Sa Grandeur dési-

1. Ce mot est pris par l'archevêque dans le sens spécial de sa racine, d'où est venu le verbe scruter; c'est une ancienne expression employée par analogie avec les assemblées de la primitive Église dans laquelle les évêques examinaient les catéchumènes avant de les admettre aux sacrements (*Dictionnaire* de Trévoux).

rait entreprendre était contraire aux prérogatives de la congrégation de Saint-Maur renouvelées depuis dix ans par Sa Sainteté le pape régnant; qu'il le suppliait de n'y point procéder; que la congrégation surveillait avec zèle ses abbayes, le visiteur régulier ayant dernièrement fait son inspection et même prévenu M. de Rouen; et qu'il n'était pas possible à la congrégation de mépriser les faveurs octroyées par le Saint-Siège, notamment la plus importante de toutes, l'exemption. M. de Harlay, légèrement irrité, répondit qu'il entendait que la communauté vînt immédiatement devant lui. Dom de Riveri reprit qu'il suppliait le prélat de ne pas troubler cette communauté tout appliquée aux exercices de sa règle, de ne pas exiger d'elle ce qui serait presque une manière d'asservissement et de ne pas vouloir imposer ce dont leur exemption les dispensait. L'archevêque, élevant la voix avec colère, renouvela l'ordre de lui ramener les moines et il ajouta une phrase obscure, mais d'un sens menaçant, où l'on perçut le mot d'excommunication. Alors le religieux répondit qu'il avait ordre formel de Dom Grégoire Tarisse, supérieur général de la congrégation, « de ne point souffrir la visite de M. de Harlay et que si celui-ci passoit outre, il en appel-

leroit au Saint-Siège[1] ». L'archevêque éclata. Sans souci du public qui assistait à la scène, il proféra des imprécations. Il parla de rebelles qu'il fallait frapper d'anathème, de scandale et de schisme. Puis il appela son notaire qui le suivait partout et lui ordonna de dresser procès-verbal de la résistance des religieux. La scène allait finir par quelque foudre ecclésiastique. Sans perdre de temps, Dom de Riveri, qui avait tout prévu, fit signe à deux notaires, lesquels, dans l'assistance, attendaient, et les pria de prendre acte que lui, prieur, protestait hautement contre toute décision de l'archevêqne, « contre tout ce que celui-ci pourrait attenter; qu'il en appeloit publiquement au Saint-Siège, sans oublier de bien noter que cet appel était interruptif. » M. de Harlay s'en prit violemment aux deux notaires. Qu'est-ce qu'ils faisaient là? Qu'est-ce qu'ils voulaient? Voulaient-ils contrôler ses actes? Les deux tabellions répon-

1. Les lois ecclésiastiques prescrivent de n'appeler d'un supérieur hiérarchique qu'à l'autorité immédiatement au-dessus: de l'évèque a l'archevèque, de l'archevèque au primat, du primat au pape. M. de Harlay étant primat de Normandie, les moines ne peuvent que s'adresser au pape (G. de Rousseaud de Lacombe, *Recueil de jurisprudence canonique*, Paris, 1748, in-fol., p. 43). « Le principal effet de l'appel est de suspendre l'exécution du jugement et l'autorité du juge dont est appel, de manière qu'il n'est point permis à ce juge de passer outre » (L. de Héricourt, *Les lois ecclésiastiques de France*, pp. 392-3).

dirent respectueusement qu'ils avaient eu l'honneur de venir pour le voir, assister à la cérémonie, recevoir sa bénédiction, et si le cas échéait, remplir leur fonction avec honneteté.

Alors l'archevêque changeant le débat éleva la question. « Au fait, s'écria-t-il, en se tournant vers le prieur, qui donc l'avait introduit dans une abbaye dépendant de sa juridiction ? De quel droit y était-il ? » La réponse était embarrassante, l'autorité épiscopale, en effet, ayant été laissée de côté dans tous les actes d'installation de la réforme à Saint-Wandrille. Le prieur s'en tira d'une manière évasive en disant qu'il s'en expliquerait en temps utile, qu'il ne ferait rien en dehors des privilèges accordés par le pape et qu'il était peiné d'être forcé, malgré lui, d'en appeler à Rome du peu de cas qu'on faisait des décrets apostoliques. Il s'étendit sur ces décrets, lesquels avaient été confirmés par le roi et homologués par toutes les cours souveraines[1]. Il appuya sur les mots : autorité papale, puissance royale, arrêts de Parlement.

1. Ces décrets firent plus tard l'objet d'une publication spéciale sous le titre de : *Extrait des registres de parlement de Toulouse du 28 nov. 1631; de Bordeaux, du 3 mai 1632; de Paris, du 21 mars 1633; de Semur, du 13 juillet 1637; de Rennes, du 17 d'avril 1638; d'Aix, du 16 décembre 1638; de Rouen, du 26 janvier 1640. Homologation des bulles et lettres patentes portant érection de la congrégation de Saint-Maur.*

M. de Harlay, qui avait beaucoup d'énergie quand il s'adressait à des inférieurs, professait une salutaire appréhension à l'égard de toutes les grandes autorités supérieures à la sienne. Il fléchit un peu dans une vague inquiétude[1]. Certes, dit-il, « il déféroit à l'appel pour ce qui étoit de l'honneur, de l'autorité du Saint-Siège, la conservation des privilèges des religieux » ; mais vraiment il jugeait que « le particulier de cette affaire n'avoit rien de commun avec tout cela ». Le prieur allait « faire un grand tort au Saint-Siège » ; il allait « troubler la paix qui était sur le point d'être conclue entre les évêques et les réguliers ; il allait « causer un scandale affreux dans l'Église, attirer de mauvaises

1. L'auteur anonyme d'un curieux écrit du temps, composé contre M. de Harlay, représente l'archevêque de Rouen venant se rétracter devant une commission ecclésiastique réunie à Saint-Germain sous la présidence du cardinal de La Rochefoucauld, de propositions hérétiques avancées par lui dans une *Histoire ecclésiastique*. La commission, au nom de l'Inquisition, parle de le condamner. M. de Harlay pleure, balbutie, murmure, prosterné à genoux : « Ego Berengarius ». On déclare solennellement qu'il a écrit 18 propositions hérétiques et 3 schismatiques. L'archevêque s'évanouit. L'évêque d'Orléans prononce : « O caput dignum cuculla viridi cum tintinnabulis ! » et le P. Phelippeaux est d'avis que le prélat doit prendre pour devise : « Si asinus essem, magnus essem ! » L'auteur achève : « Ce hardi couart (M. de Harlay) saute sur le rivage sitôt qu'on sonne de la trompette, comme prêt à combattre, mais on n'a pas plutôt prononcé ce mot *Rome*, qu'il resaute dans l'eau et se plonge jusques au fond ! » *Lettre d'un ecclésiastique à un évêque très scavant et amateur de la vérité, touchant les escrits de l'archevesque de Rouen* (s. l. n. d., in-12).

affaires à son ordre et déconsidérer la réforme ».

Il fut interrompu par son notaire qui, venant de terminer le procès-verbal, demandait à ce qu'il fût signé. On lut ce procès-verbal tout haut. Il y était dit que Dom de Riveri avait traité l'archevêque avec irrévérence. Les faits étaient rapportés en termes sévères pour les religieux. Invité à signer par M. de Harlay, le prieur obtint qu'on biffât le mot d'irrévérence et signa[1].

Le récit de la scène renouvelée par le procès-verbal avait fait oublier au primat le pape, le roi, et le parlement. Il reprit d'un ton véhément qu'il exigeait la production immédiate des privilèges particuliers invoqués par Dom de Riveri et les lettres canoniques de son établissement à Saint-Wandrille. Le prieur répondit que les privilèges en question étaient dans les archives de la congrégation, qu'il ne les avait pas; tout au juste avait-il entre les mains un pouvoir de son général; pour le surplus les pièces nécessaires paraîtraient en leur temps.

Les anciens étaient peu à peu revenus dans l'oratoire; entrés silencieusement, ils écoutaient.

1. M. de Harlay voulut aussi faire signer les notaires des religieux, mais les deux notaires s'excusèrent, « attendu qu'ils estoient hors de leur district » (Ms. Y 119 de Rouen, p. 34).

immobiles[1]. A ce moment l'archevêque se tournant vers eux pour interpeller leur prieur, Dom d'Equetot, Dom de Riveri feignit de comprendre que le prélat en avait fini avec lui, esquissa une révérence, et se dirigea vivement vers la porte. L'archevêque l'arrêta et lui signifia de rester. Le prieur expliqua que l'examen des anciens ne le regardant pas, il ne jugeait pas convenable d'y assister et que son général le trouverait mauvais. M. de Harlay s'exclama qu'il lui commandait de demeurer sous peine de suspens, *ipso facto*. Dom de Riveri rappelant son appel au pape, dit qu'il y persistait avec toutes ses conséquences juridiques et sortit. Son cellérier le suivit.

Le prélat interrogea alors Dom d'Equetot, et lui demanda combien ils étaient d'anciens, s'il n'était pas leur prieur. Un moine, Dom Robert le Petit, fit remarquer, au nom de ses confrères, que Dom d'Equetot remplissait bien les fonctions de prieur, comme étant le plus ancien, mais qu'en réalité son priorat régulier était terminé depuis plus de quatre mois et qu'il continuait la charge parce qu'on n'avait pas procédé à une nouvelle

1. Ils n'étaient que sept. Dom Adrien de Roncherolles était malade « et les autres étoient allés voir leurs parents avec la permission de leur supérieur » (Ms. Y 119 de Rouen, p. 38.)

élection[1]. M. de Harlay questionna Dom d'Equetot. Était-ce lui qui avait reçu les autres religieux, et en vertu de quel droit? — En vertu d'un concordat, répondit le prieur, passé entre l'abbé et les moines de Saint-Wandrille, d'une part, les réformés de l'autre. — Et son autorité d'archevêque? Avait-elle été respectée dans cette introduction ? — Non. — Quel cas avait-on fait de lui, de ses droits, de son pouvoir[2]? »

Ce fut le dernier mot. Avec solennité M. de Harlay déclara qu'il prononçait la suppression de cette introduction, comme nulle et furtive, faite sans mission, contre les formes canoniques; qu'il cassait et annulait le concordat, déposait le prieur

1. L'élection d'un prieur devait se faire dans les trois mois de la vacance (L. de Héricourt, *Les lois ecclésiastiques de France*, p. 442).

2. L'historien Legendre parlant du sentiment qu'avait de ses droits M. de Harlay dit de lui : « Jurium dignitatis suæ quandoque molestus vindex » (Cité par J.-B. Lecomte, *Monseigneur François de Harlai*, p. 11, note 4). L'auteur de la *Lettre d'un ecclésiastique à un évêque très scavant* (*op. cit.*, p. 3) raconte de quelle façon un peu singulière le prélat se voyant refuser le chapeau de cardinal déclara faire fi de cette dignité et valoir mieux qu'elle, dans une lettre à l'évêque d'Orléans (laquelle a été imprimée : *Epistola archiepiscopi rothomagensis ad episcopum aurelianensem*. Paris, 1629, in-8°). De fait, il faut dire que « l'archevêché de Rouen estoit l'un des plus considerables de France par son antiquité, sa dignité, son estendue, son revenu (45 000 livres) et le voisinage de Paris » (J. Gomboust, *Description des antiquitez et singularitez de la ville de Rouen*. Rouen, L. Maurry, 1655, in-8°; réimprimé par E. Frère. Rouen, 1861, in-8°, p. 23).

des réformés ; défendait aux anciens de recevoir ce qu'il appelait « les nouveaux venus » autrement que comme des étrangers et des hôtes, et confirmait Dom d'Equetot dans sa charge de prieur avec pleine juridiction sur tous les moines de l'abbaye.

Le procès-verbal de la déclaration fut rédigé séance tenante. Les termes en étaient accablants. Il n'y était question que de « l'horrible attentat » de l'introduction de la réforme, de « l'irrévérence » commise à l'égard de l'archevêque par « ces nouveaux venus qui levaient l'étendard du schisme et de la révolte sous prétexte de maintenir leurs privilèges », de « leur ingratitude odieuse », « d'intrusion », de « scandale », de « violements des saints décrets et des constitutions canoniques ». Le Père d'Equetot contresigna ce factum. Les moines refusèrent de l'imiter, disant simplement qu'il y avait là « des choses contraires au service de M. l'abbé de Saint-Wandrille ».

A la réquisition de son promoteur, l'archevêque de Rouen ajouta au procès-verbal que « vu les désordres et troubles dans l'exécution de la présente visite », il en remettait la conclusion à un autre temps. Il mandait au plus prochain de ses archiprêtres, doyens ruraux, sur ce requis, de

signifier ce procès-verbal, qu'il qualifiait d'ordonnance, à Dom d'Equetot et à Dom Paul de Riveri « pour que leurs compagnons n'en prétendissent cause d'ignorance et pour valoir acte de visite par provision en attendant notre définitive et que par nous il soit canoniquement prononcé, selon qu'exige la gravité du cas de la présente rebellion scandaleuse et schismatique ». L'archevêque n'avait pas le temps de demeurer, l'ordre de sa grande calende l'appelant le lendemain matin à Caudebec.

La soirée était avancée, le dîner attendait. M. de Harlay refusa le repas des moines et alla manger légèrement dans le logis d'un des anciens, Dom Crosnier[1]. Il intima la défense à toute sa suite de rien accepter du monastère, mais la suite ne tint pas compte des prohibitions du prélat.

Le lendemain, 27 avril, à la première heure, l'archevèque faisant atteler son carrosse se disposa à partir. Les moines réformés, en corps, vinrent l'attendre à sa voiture. Ils voulaient le supplier d'oublier ce qui s'était passé la veille, lui dire toute la peine qu'ils avaient de n'avoir pu lui

1. « Mais peu scrupuleux à faire multiplier les serments sans nécessité », à mesure qu'on apportait les plats, il faisait jurer qu'ils n'avaient pas été préparés par les moines réformés (Ms. Y 119, de Rouen, p. 39).

donner satisfaction sur un point où ils ne pouvaient abandonner leurs droits, l'assurer qu'ils avaient été contraints d'agir comme ils l'avaient fait et le conjurer de n'en garder aucune irritation. M. de Harlay, de nouveau, les accabla de reproches et refusa de rien entendre. En vain, les malheureux, humbles et penchés, « tendant le dos à la gouttière », subissaient avec patience la tourmente. Au moment où le prélat allait monter, ils se mirent à genoux pour recevoir sa bénédiction. Les anciens étaient là, dans la même posture. L'archevêque bénit ceux-ci seulement, de grands signes de croix, en continuant la scène qu'il faisait aux autres. Il embrassa Dom d'Equetot : « Je vous recommande tous vos bons religieux », lui dit-il — il désignait l'ensemble de la communauté, — puis déjà sur le marchepied, se retournant à demi, et bénissant encore, il fit aux réformés : « Pour vous autres, vous êtes des papes, c'est à vous à donner des bénédictions! » Le carrossier toucha et la lourde voiture disparut.

Deux jours après, le mercredi 29, le curé de la Folletière, doyen de Saint-Georges, M. Nicolas Mallon, se transportait à Saint-Wandrille, par ordonnance de l'archevêque de Rouen et, à la requête du promoteur, M. Crespeville, signifiait

à Dom de Riveri le procès-verbal dressé le dimanche précédent.

M. de Harlay avait, en droit, détruit la réforme à Saint-Wandrille.

La nouvelle des événements qui venaient de se passer à l'abbaye fit un grand bruit. On en parla dans tout le diocèse, dans la province : à Paris elle produisit de l'émotion [1]. M. de Neuville, l'abbé, alla à Saint-Germain des Prés afin d'avoir des détails et dit aux Pères de la congrégation combien il était étonné des procédés extraordinaires de l'archevèque de Rouen. Les religieux de

1. Le fait cependant n'était pas anormal, car M. de Harlay passa sa vie à se disputer avec tout son diocèse : avec son chapitre (L. Fallue, *Hist. du diocèse de Rouen*, IV, 89); avec ses curés, à propos des visites des archidiacres (André Chrestian, *Réplique pour les curés du diocèse de Rouen touchant le prétendu droit de visite des archidiacres*, Rouen, 1628, in-8°; Adrien Behotte, *Lettre à un sien ami sur la réplique de l'avocat Chrestian*, s. l., 1628, in-8°; Jean le Fesseur, *Réponse de l'ami de maitre Adrian Behotte*, s. l., 1628, in-8°); avec Jumièges et Saint-Ouen; (A. Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, IV, 435; *Francisci de Harlai archiepiscopi rothomagensis pro pace Ecclesiae, contra inobedientes rothomagenses monachos, ad Urbanum PP. VIII, libellus supplex*, Paris, 1635, in-4°; avec les Jésuites (*Différends de l'archev. de Rouen avec le chapitre de la cathédrale de Rouen et les Jésuites*, 1637-1640, Bibl. nat., ms. fr. 17 717, fol. 131-230; *Mercure de Gaillon*, XV; L. Fallue, *op. cit.*, IV, 131.) Le désordre était tel que le rédacteur des statuts synodaux pouvait écrire : « Nous sommes déchus et venus en si pitoyable état qu'on ne sait qui gouverne ou qui est gouverné » (Dans G. Bessin, *Concilia rothomagensis Ecclesiæ*, p. 124).

Saint-Germain des Prés écrivirent au prieur de Saint-Wandrille pour lui demander de leur envoyer le procès-verbal de l'affaire : ils lui recommandèrent de ne pas accepter l'autorité du prieur des anciens telle que l'archevêque l'avait établie et de ne rien tolérer qui fût de nature à faire croire qu'elle pût être reconnue. Quelques semaines après, pour témoigner à Dom de Riveri sa satisfaction au sujet de l'attitude ferme qu'il avait su garder, le chapitre général le nommait prieur de Jumièges et lui donnait pour successeur Dom Fuscien Delattre. Mais pendant ce temps, à Saint-Wandrille, la situation s'aggravait. Cette fois c'étaient les anciens qui, se brouillant avec l'archevèque, attiraient sur le monastère les dernières foudres canoniques épiscopales.

Irrités de l'attitude équivoque de leur prieur dans les débats précédents, et de la facilité avec laquelle celui-ci avait signé contre leurs confrères réformés des pièces injurieuses à leur égard, les anciens avaient résolu de se défaire de lui. Quoique ses pouvoirs fussent régulièrement terminés depuis plusieurs mois, on lui avait laissé une préséance honorifique à titre de doyen, parce que la communauté n'avait jamais été en

nombre pour procéder à une élection nouvelle; mais on avait trouvé mauvais qu'il prît le rôle de supérieur en présence de M. de Harlay et surtout on n'acceptait pas la nomination faite d'autorité par le prélat. Un jour où le nombre des moines se trouva par hasard suffisant, au chapitre, Dom Crosnier demanda la parole et expliquant que Dom d'Equetot avait laissé passer six mois après l'échéance de son priorat sans faire procéder à une élection, il prenait, lui, cette initiative et proposait à l'assemblée d'élire un autre supérieur. Dom d'Equetot, se levant de son siège, déclara qu'il était le prieur régulier, établi par l'archevêque, et qu'il n'y avait pas lieu de procéder à une nomination nouvelle. On lui répondit que la communauté allait passer outre. Dom d'Equetot s'écria qu'il se pourvoyait devant l'archevêque, qu'il protestait de nullité de tout ce qu'on ferait et, sortant du chapitre, il claqua la porte. Les anciens élurent Dom Louis Deleau, bailli du monastère[1]. Dom d'Equetot partit pour Rouen; il alla trouver l'archevêque et lui raconta ce qui venait de se produire à Saint-Wandrille. Il y avait là, affir-

1. Le bailli, originairement un laïque, est le « procureur et receveur chargé des affaires temporelles de l'abbaye ». Il gère les biens (A. Luchaire, *Manuel des institutions françaises*, p. 82).

mait-il, un mépris scandaleux des décisions de l'autorité ecclésiastique. Le sang ne fit qu'un tour dans les veines du fougueux prélat. Il ordonna immédiatement à un de ses grands vicaires de procéder à une enquête et d'envoyer le doyen rural de Saint-Georges sommer les moines de Saint-Wandrille d'avoir à se désister de leur élection. Les moines n'avaient qu'un moyen de défense, c'était de se retrancher derrière les complications de la procédure en faisant appel à la chicane juridique. Les lois ecclésiastiques prescrivent que lorsqu'on fait des monitions ou des sommations, l'agent auquel la mission est confiée doit montrer une ordonnance, une commission, un mandat régulier quelconque, et doit être accompagné d'adjoints et de records[1]. On agit si précipitamment à l'archevêché de Rouen que quand le doyen de Saint-Georges, M. Mallon, se présenta à l'abbaye, il n'avait ni commission, ni record. Les moines lui signifièrent que toute la procédure était par conséquent nulle. Le curé de la Folle-

1. Voir C. Fevret, *Traité de l'abus* (Dijon. P. Palliot. 1653, in-fol., pp. 369 et 372). « Les citations de cour ecclesiastique ne peuvent être faites que par vertu de mandement et commission de juge. Défenses sont faites de citer qui que ce soit en cour d'Église si la commission n'est libellée et les fins et conclusions du demandeur contenues en icelle. Les officiers de cour d'Eglise sont obligés de faire attester de records leurs exploits. »

tière dressa procès-verbal de ce qu'il appelait « l'irrévérence et contumace à la voix de l'Église » des moines rebelles et adressa le document à M. de Harlay, à ce moment à Dieppe[1]. Au reçu de ce procès-verbal, M. de Harlay prit la plume et écrivit :

« François, par la permission divine, archevêque de Rouen, primat de Normandie, à nos religieux de Saint-Wandrille, salut et bénédiction. Sur la plainte de frère Dom d'Equetot, votre ancien prieur et reconnu et déclaré tel par vous au cours de notre visite ; de la destitution faite de sa personne au mépris de notre autorité ; l'ordonnance de notre grand vicaire pour en informer et le procès-verbal de notre doyen de Saint-Georges ; avons jeté et jetons l'interdit sur votre maison et communauté et église ; suspense actuelle sur le prétendu prieur intrus et tous autres, soi-disant réformé, qui s'ingère ou se pourroit ingérer d'en faire, soit avec lui, soit à part, la fonction ; avec excommunication contre tous les complices de ce scandaleux monopole ; et ce jusqu'à résipiscence et conclusion de notre visite. Mandons à notre dit doyen de vous signifier les présentes censures,

1. Les archevêques de Rouen étaient comtes de Dieppe et par conséquent chez eux dans cette ville. M. de Harlay y allait souvent (Masseville, *Etat géog. de la Normandie*, p. 279).

avec défenses de reconnaître d'autre supérieur que ledit Dom d'Equetot, auquel avons donné mainlevée des derniers arrêtés. Et, en cas de mépris, les fulminerés par tous les lieux voisins et églises du doyenné, et d'informer contre ceux qui n'y déféreront pas, comme contre gens suspects de schisme et d'hérésie, pour y être pourvu comme à membres infectés et retranchés de la communion des fidèles. Donné en notre ville et comté de Dieppe et écrit et signé de notre main, ce 19e de juillet 1637. Signé : François, archevêque de Rouen. »

Sur la pièce furent ajoutés : « par commandement de Monseigneur, Esprit » ; un paraphe et un sceau de cire verte.

Ainsi l'abbaye était interdite : plus de messe, plus d'office, plus de sacrement. Le cloître devenait un endroit de malédiction ; le monastère sanctifié par cinquante bienheureux n'était plus qu'une maison déshonorée et sans religion. Mais M. de Harlay, pour avoir frappé fort, n'avait pas frappé juste. Les règles canoniques exigent qu'avant de procéder aux dernières fulminations, on écoute les coupables et qu'on fasse trois monitions juridiques régulières : il les avait oubliées [1].

1. La monition est un « avertissement juridique qui se fait par l'autorité de l'évêque avant de procéder à la censure

Le coup bouleversa Saint-Wandrille. Tout le monde était atteint. L'archevêque, enveloppant dans un même geste ses ressentiments de naguère et son irritation présente, avait englobé l'ensemble des moines anciens et réformés dans la même sentence. Chacun s'occupa d'organiser la résistance avec acharnement.

M. Mallon, le doyen de Saint-Georges, étant revenu, le 24 juillet, notifier à Dom Deleau, tant pour lui que pour tous les religieux, l'ordonnance archiépiscopale qui prononçait l'interdiction, Dom Deleau lui déclara que la communauté tenait cette interdiction pour nulle; qu'elle avait été lancée sans que les intéressés fussent écoutés « en leurs raisons et défenses[1] »; les religieux « entendaient se pourvoir en temps et lieu et devant qui il appartiendrait contre toutes ces entreprises injustes et ces violences insupportables ». De leur côté les réformés firent signifier à M. de Harlay, par exploit d'huissier, qu'ils en

d'ecclésiastiques » (Guyot, *Répertoire de jurisprudence*, XI, 583). Il en faut trois, chacune à deux jours d'intervalle (Durand de Maillane, *Dict. canonique*, Lyon, 1770, in-4°, *verbo* « Monition ». Cf. J. Eveillon, *Traité des excommunications et monitoires*, Paris, Couterot, 1672, in-4°, et P. de Combes, *Recueil tiré des procédures criminelles*, Paris, N. Le Gras, 1700, in-4°, p. 2).

1. « La censure est nulle quand on a manqué à observer les formalités prescrites par les canons et par les ordonnances » (L. de Héricourt, *Les lois ecclésiastiques de France*, p. 363).

appelaient à Rome de « son prétendu interdit » donné à Dieppe; qu'ils « prenoient à partie le seigneur archevêque » pour avoir jeté sur eux des censures au préjudice de l'appel suspensif, précédemment interjeté, et au mépris de l'autorité du siège apostolique dont il ne tenait aucun compte.

Le bruit fait par l'interdit fut considérable. A Paris, notamment, on blâma l'emportement de M. de Harlay. L'archevêque, inquiet, hésita, puis par un de ces revirements soudains, propres aux esprits mal trempés, décida de tout arranger d'un coup, en cédant. Il annonça qu'il allait clôturer la visite épiscopale à Saint-Wandrille et nomma deux commissaires, pour y procéder : toujours le doyen de Saint-Georges et le curé de Caudebec, M. Beaugendre, que devaient assister deux pères capucins pris au couvent de cet ordre à Caudebec. Des « patentes » précisèrent leur mission[1]. Ils devaient lever l'interdit et, afin de sauver les apparences, rétablir Dom d'Equetot. Mais, cela fait, Dom d'Equetot donnerait sa démission et il serait procédé par les moines à une nouvelle élection que les commissaires confirmeraient. Après quoi

1. Elles sont datées de Sahurs du 30 juillet 1637. C'est ce même jour qu'on avait notifié l'appel des moines en cour de Rome au palais archiépiscopal de Rouen (Ms. Y 119 de Rouen, p. 49).

les concordats seraient formellement validés, la réforme canoniquement établie à Saint-Wandrille et tout laissé en paix. Pour plus de sûreté, M. Beaugendre écrivit, quelques jours avant la date fixée, à Dom de Riveri, prieur de Jumièges, et lui annonça ce qu'il allait faire. Il montrait combien les nouvelles dispositions de l'archevêque étaient avantageuses à l'égard de Saint-Wandrille; il espérait aboutir à un arrangement pacifique. « Je serois bien aise, disait-il, que tout se passât doucement. Monseigneur est si bon prélat que je crois qu'en lui rendant ce qui lui est dû, il recevra à bras ouverts ceux qui le reconnaîtront pour ce qu'il est. Je prie Dieu qu'il fasse réussir le tout à sa gloire et à l'honneur de sa dignité pastorale sans blesser l'intérêt de votre congrégation. »

Il était trop tard. Les moines recevaient des encouragements à la résistance; on leur disait de s'adresser aux magistrats civils prêts à les soutenir. D'ailleurs, si M. de Harlay, ajoutait-on, parlait d'accommoder la difficulté immédiate, il ne disait mot de la cause initiale du débat, l'exemption de l'ordinaire. L'acceptait-il? ou faudrait-il dans peu de temps recommencer la lutte? Mieux valait tout régler à la fois par la voie légale. Après le moment d'étonnement qui suivit

les avances de l'archevêque, on décida de ne rien répondre et de s'en remettre à la procédure.

Anciens et réformés agirent de leur côté. Les premiers demandèrent et obtinrent du parlement de Rouen des « lettres moratoires[1] » permettant au bailli — ou à son lieutenant — de leur accorder un délai de quelques mois avant de formuler leur appel en cour de Rome, tout en bénéficiant de l'effet suspensif de cet appel à l'égard des mesures de l'archevèque. M. de Harlay fut cité à comparaître devant le bailliage au sujet de ces lettres. Les seconds interjetèrent appel comme d'abus au grand Conseil, à Paris. Ils exposèrent les violences du prélat; ils demandèrent à être reçus appelants; cependant d'être tenus comme relevés de l'interdit et qu'il fut fait expresse défense et inhibition à M. de Harlay de passer outre et de rien entreprendre contre l'abbaye, sous peine de nullité flagrante, cassation, 6 000 livres d'amende, dommages, dépens et intérêts. Le grand Conseil rendit un arrêt conforme à la demande des religieux[2].

1. On dit aussi « lettres d'état ». Ce sont des lettres judiciaires en vertu desquelles toutes choses doivent demeurer en état, dans une question déterminée, sans qu'il y puisse être rien innové jusqu'à nouvel ordre (*Dict.* de Trévoux).

2. On appelait des juridictions ecclésiastiques à la juridiction civile non pas pour faire réformer un jugement — la juridiction civile n'avait pas compétence à cet effet, — mais pour lui

Devant l'attitude délibérée des moines, l'archevêque ordonna à ses commissaires de clôturer immédiatement sa visite pastorale à Saint-Wandrille en confirmant purement et simplement toutes ses condamnations, annulations et censures.

MM. Mallon et Beaugendre se présentèrent aux portes du monastère le 9 septembre, vers deux heures de l'après-midi, pendant que M. de Harlay attendait à Caudebec, à l'auberge des Trois-Marchands, le résultat de la démarche. Les deux capucins nécessaires faisaient défaut. Leur gardien était venu quelques jours auparavant à Saint-Wandrille demander aux bénédictins leur sentiment sur le projet de faire accompagner par deux

faire dire que les règles de la procédure ayant été violées, la sentence, de ce fait, était nulle. Les tribunaux civils ne sont dans l'espèce que gardiens du droit; ils déclarent qu'une autorité ecclésiastique « a abusé » de son pouvoir de juridiction : c'est « l'abus ». Le roi, protecteur de ses sujets, tout en laissant à l'Église son organisation et son indépendance judiciaire, n'intervient que pour assurer à chacun les garanties de la légalité (C. Chappuzeau, *Traité des diverses juridictions de France*, Paris, 1618, in-8°, p. 59; Héricourt, *op. cit.*, p. 395; surtout le gros livre de C. Fevret, *Traité de l'abus*, p. 607). — L'appel comme d'abus devait aller aux Parlements (Nicolas Bergeron, *Police générale du royaume de France*, Paris, N. Rousset, 1617, in-8°, p. 23; G. de Rousseaud de Lacombe, *Recueil de jurisprudence canonique*, p. 259). Mais partout on préféra le grand Conseil à Paris, plus loin, plus indépendant, doué de plus d'autorité. La procédure suivie ici par les moines est indiquée dans le *Recueil* de Rousseaud de Lacombe (p. 44).

de ses Pères les curés attendus, et les bénédictins ayant répondu que leurs confrères devaient savoir ce qu'ils avaient à faire, les capucins, comprenant, avaient prétexté des riens pour ne pas venir. MM. Mallon et Beaugendre furent introduits dans le cloître où la communauté les attendait. Ils donnèrent lecture de la commission dont ils étaient chargés. Le prieur, Dom Fuscien Delattre, demanda deux copies de ce document pour que les moines l'examinassent. Les deux copies qui étaient prètes ayant été délivrées, les moines se retirèrent et peu après Dom Deleau vint faire part de leur réponse. Ils suppliaient ces messieurs de se désister de leur entreprise; celle-ci était une violation des lettres moratoires accordées par le Parlement de Rouen, une violation de l'appel interjeté en cour de Rome. Dom Delattre, au nom des réformés, ajouta que cette commission anéantissait les privilèges de la congrégation, et notamment un article de la bulle *In Supereminenti* du pape Urbain VIII, en date du 21 janvier 1627, qui disait que les membres de la congrégation de Saint-Maur devaient jouir des mèmes privilèges, libertés, exemptions, immunités, grâces et prérogatives que les congrégations du Mont-Cassin, de Saint-Justin de Padoue, de Saint-Vannes, les

ordres mendiants ou non mendiants. Le moine donna lecture de l'extrait de la bulle et en mit une copie entre les mains des commissaires, lesquels répondirent qu'ils montreraient certainement cet extrait à l'archevêque ; mais, nonobstant, qu'ils allaient exécuter leur mission. Dom Deleau reprit que c'était là un nouvel attentat d'agir de la sorte malgré leur appel au pape ; qu'à son tour, à l'imitation de ses confrères, il en appelait au grand Conseil comme d'abus et qu'il était intolérable de voir ainsi fouler aux pieds toutes les lois canoniques et civiles. Les commissaires maintenant qu'ils allaient passer outre, les deux prieurs prononcèrent alors qu'ils prenaient à partie personnellement les deux commissaires, qu'ils les rendaient privément responsables du crime qu'ils allaient commettre et qu'ils les feraient répondre de tous dommages, pertes et intérêts. Cette fois, devant la menace directe, les commissaires effrayés reculèrent. Après s'être consultés à voix basse, ils dirent qu'ils estimaient bon de surseoir jusqu'à ce qu'il en eût été ordonné plus amplement. Ils firent un procès-verbal dont ils laissèrent deux copies à Saint-Wandrille et allèrent retrouver l'archevêque.

Celui-ci les tança avec véhémence. De quoi

avaient-ils eu peur? L'appel des moines était non « suspensif », mais « dévolutif »[1]. Si c'était nécessaire, on le leur mettrait dans leur commission. De nouvelles lettres furent rédigées en ce sens, et ordre itératif fut donné par le prélat d'en finir.

Il fallut quelques jours pour se préparer à la dernière bataille. Recommandation était faite aux commissaires, dans leurs pouvoirs, d'user de ceux-ci « avec esprit de douceur, attendant un plus saint coup de bâton pastoral, si la brebis s'égaroit davantage ». Les moines de Saint-Wandrille, tenus au courant de ce qui se tramait contre eux, avaient décidé de s'enfermer à double tour et de ne pas recevoir les commissaires : c'était cette détermination, dont M. de Harlay fut informé, qui retardait l'exécution. Des ecclésiastiques, remplissant une mission canonique, n'avaient pas le droit d'enfoncer des portes : il fallait l'assistance d'un magistrat civil[2]. On s'était adressé au procu-

1. L'appel dévolutif est celui par lequel un procès est simplement dévolu à un juge supérieur, sans autre effet; lorsqu'il est suspensif il suspend toute procédure. Les canonistes soutenaient « que les sentences portant censure estoient exécutoires par provision et que l'appel interjeté après qu'elles avoient été prononcées n'en suspendoit point l'effet », à condition qu'elles eussent été prononcées « suivant les formes de droit » (L. de Héricourt, *Les lois ecclésiastiques*, p. 363).

2. On distingue en effet dans l'ancien droit les citations réelles et les citations verbales. Les premières, qui pouvaient nécessiter l'emploi de la force, n'étaient pas admises en droit

reur du roi près le présidial de Caudebec, M. André le Picart ; mais M. André le Picart, ami des moines, avait les mains liées par l'arrêt du grand Conseil qui lui faisait courir des risques dans le cas où il se fût permis de n'en point tenir compte ; il parla d'un voyage et s'absenta. Les capucins, par ailleurs, s'excusèrent encore de ne pouvoir accompagner les deux commissaires, en raison de « l'injure du temps » — il pleuvait — et « de quelques affaires importantes ». Il fallut se rabattre sur de simples ecclésiastiques.

L'expédition fut fixée au 16 septembre. Le matin même, les bénédictins en reçurent l'avis par une notification de l'archevêque et une lettre particulière qui les prévenait de tous les détails. Les commissaires ne pourraient pas forcer les portes. Ils sommeraient. Si seulement ils trouvaient trois moines, ils devraient les considérer comme le chapitre et agir. Les moines résolurent de se tenir cois.

A l'heure prévue, les curés de Caudebec et de la Folletière arrivèrent devant la porte close de

canonique « si ce n'est par l'imploration du bras séculier, attendu l'entreprise notoire qui en résulteroit sur les droits du roy et de la justice royale » (C. Fevret, *Traite de l'abus*, p. 569). Voir J.-P. Gibert, *Usages de l'Eglise gallicane concernant les censures considérees en général et en particulier, expliquez par des règles tirées du droit reçu*, Paris, J. Mariette, 1724, in-4°.

l'abbaye. Ils frappèrent; on ne répondit pas. Plusieurs fois ils cognèrent ; sans succès. En levant la tête vers les fenêtres ils aperçurent un religieux qui les regardait. Ils lui crièrent d'ouvrir, mais l'autre fit comprendre qu'il n'avait pas les clefs. Mettant leur œil à une fente de la porte, ils virent l'ombre d'un moine derrière. Ils interpellèrent celui-ci, lui demandant de les faire entrer. Le moine répliqua qu'il n'était pas chargé d'ouvrir les portes. Alors les deux commissaires se consultèrent; puis M. Beaugendre recula de trois pas et se mit à crier d'une voix aiguë : « Messieurs les religieux de Saint Wandrille, je vous somme, de l'autorité de Monseigneur l'archevêque de Rouen, primat de Normandie, votre prélat et pasteur, de faire ouverture de votre maison et exécuter le contenu de la commission par lui à nous donnée et dont copie vous a été, ce matin, délivrée, avec indiction de notre présente venue ». Lentement, trois fois, le curé de Caudebec répéta la phrase, s'arrêtant un peu à chaque fois, et à chaque fois frappant du marteau à la porte. Le même silence ayant accueilli les trois sommations, il acheva en ajoutant de la même voix et distinctement que, par l'autorité de Monseigneur l'archevêque, Dom d'Equetot était rétabli en la charge de prieur, que

Dom Deleau, « intrus en sa place », était frappé de suspense actuelle et que le monastère était en interdit, lequel était valable avec toutes ses clauses. Par trois fois, encore, il frappa du marteau, sommant les religieux de déclarer s'ils voulaient obéir, oui ou non, et s'ils avaient quelque objection à présenter. Alors les commissaires se retirèrent au presbytère de la paroisse, situé de l'autre côté du chemin, en face; ils rédigèrent leur procès-verbal et pendant qu'ils écrivaient, ayant aperçu la porte de l'abbaye qui s'ouvrait plusieurs fois, ils consignèrent le fait dans leur acte, le qualifiant de provocation. Le tout recopié et bien sec, ils vinrent placarder le procès-verbal sur le mur de l'abbaye et s'en allèrent paisiblement.

Sans plus tarder, les moines anciens rédigèrent leur plainte au grand Conseil. Ils en appelaient comme d'abus. Ils requéraient que leur cause fût vidée conjointement avec celle de leurs confrères, les réformés, par un seul et même arrêt; ils demandaient d'être tenus pour relevés de l'interdit et des censures, et que, cependant, expresse défense fût faite audit archevêque et à ses commissaires de ne rien attenter contre les moines au préjudice de l'appel dont le grand Conseil était

saisi. Le grand Conseil, aussi favorable à cette nouvelle demande qu'à la précédente, rendit un arrêt conforme[1].

La procédure était engagée de tous côtés, au civil, en cour de Rome; l'archevêque de Rouen, que maintenant l'autorité séculière arrêtait pour de bon, attendait non sans quelque inquiétude : on eut bientôt d'importantes nouvelles.

L'ensemble des pièces concernant la plainte des moines de Saint-Wandrille arrivé au Saint Siège, le dossier fut examiné. Le pape Urbain VIII, conformément au droit en vigueur, décida de déléguer l'examen et le règlement de l'affaire à quelque personnage ecclésiastique placé près des plaignants[2] : il choisit le cardinal de Richelieu. Un bref fut envoyé au cardinal : les termes en étaient sensiblement favorables aux religieux.

1. L'appel comme d'abus fut « relevé » le 24 septembre. Il portait : « commission être auxdits suppliants délivrée pour assigner le ci-dessus nommé (l'archevêque) aux fins susdites, avec défenses de rien faire ni attenter au préjudice de la juridiction du Conseil à peine de nullité, cassation de procédure, 2000 livres d'amende et de tous dépens, dommages et intérêts » (Ms. Y 119 de Rouen, p. 62).

2. Les juristes français n'ont jamais admis, dans le cas d'un appel au Pape, que la cause fût jugée par « un étranger, quand ce seroit le nonce, parce qu'il n'y a que les régnicoles à qui le roi soit censé accorder la permission d'exercer quelque juridiction dans ses Etats. Il faut donc que les juges délégués par le Saint-Siège soient nés ou naturalisés dans le royaume » (L. de Héricourt, *Les lois ecclésiastiques*, p. 244).

La nouvelle de l'arrivée à Paris du document pontifical, et surtout du destinataire auquel il était adressé, émut M. de Harlay. Confusément, celui-ci s'arrangea de manière à faire entendre dans l'entourage du ministre, de sa part, qu'il y avait peut-être lieu de surseoir à l'effet des ordonnances édictées contre Saint-Wandrille. Le cardinal de Richelieu n'allait pas être facile. Il aimait les bénédictins. Il voyait avec grande faveur la congrégation de Saint-Maur, dont il s'était déclaré protecteur et qu'il avait unie à la réforme de Cluni sous le titre général de congrégation de Saint-Benoît[1]. Il goûtait médiocrement les entreprises faites contre les moines, surtout au détriment de l'ordre public.

Il écrivit à M. de Harlay une courte lettre. Cette lettre était un modèle d'art contenant, sous les formes que se doivent entre eux deux grands dignitaires ecclésiastiques, avec une nuance d'affection flatteuse et les précautions adroites ménagées en vue d'obtenir un résultat par des voies de douceur, une menace précise, formulée d'un léger ton

1. En décembre 1635. *Concordat fait entre Monseigneur l'éminentissime cardinal duc de Richelieu, abbé, chef et général administrateur de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny et les supérieurs de la congrégation de Saint-Maur pour l'union desdits ordre et congrégation en un même corps sous le titre de la congrégation de Saint-Benoît en France* (s. l. n. d.), in-4°.

de commandement. L'archevêque de Rouen comprit. Il répondit une épître bizarre[1] dans laquelle il s'excusait, parlait du tempérament national malheureusement excitable; alléguait « le naturel de la nation, qui va toujours si chaudement dans les entreprises »; mettant ainsi sur le compte de la race l'emportement désordonné qu'il avouait. Il terminait : « Si tout ce que Dieu dit de son peuple quand il est courroucé et si les ordonnances qui partent de cette chaleur étaient prises à la lettre, où en serions-nous? Tous ne pèchent pas également et néanmoins il parle si universellement que vous diriez à ouïr tonner les prophètes que le ciel doit tomber et qu'il n'y a plus de gens de bien ». Étrange raisonnement dont il fallait conclure que tout ce que l'archevêque de Rouen avait fulminé contre les moines de Saint-Wandrille ne devait pas être pris au sérieux[2].

1. Ces deux lettres de Richelieu et de M. de Harlay ont été publiées, d'abord à part, sous le titre de : *Lettre de Monseigneur l'eminentissime cardinal duc de Richelieu à Monseigneur l'illustrissime et révérendissime archevêque de Rouen sur le sujet des religieux; et réponse de Monseigneur l'archevêque de Rouen* (s. l. n. d.), in-8°; puis dans le *Mercure de Gaillon*, pp. 3-14; dans G. Bessin, *Concilia rothomagensis ecclesiae*, pp. 612-615. La lettre de Richelieu est donnée incomplète dans Avenel, *Lettres de Richelieu*, IV, 522.

2. Les contemporains s'accordent pour trouver que ce qu'écrit M. de Harlay est singulier. « Il n'y eut jamais un plus grand galimatias », dit Tallemant des Réaux (IV, 79), et il

Mettant à profit, cependant, l'avertissement du cardinal, M. de Harlay songea à arranger l'affaire. On trouva un intermédiaire, M. Davannes, prieur commendataire de Bonnenouvelle de Rouen et de Saint-Nicaise de Meulan. Les moines consentaient à passer sur beaucoup de choses : à dire qu'ils avaient mal expliqué leurs droits et privilèges à l'archevêque et que celui-ci avait pris « leurs timides excuses » pour une désobéissance. Un projet d'adresse au primat fut rédigé dans cette donnée et M. Davannes le porta à Rouen. Mais il crut pouvoir s'avancer jusqu'à promettre qu'il amènerait les moines eux-mêmes à M. de Harlay, dans quelques jours, présenter des excuses et demander pardon. Les moines, furieux, refusèrent d'aller à Rouen : l'archevêque attendit et ne vit

raconte comment une fois l'archevêque ayant prêté un de ses manuscrits à lire à un ami, celui-ci écrivit à certain endroit en marge : « Je n'entends point ceci ». M. de Harlay fit imprimer le manuscrit et laissa passer l'observation, qu'il n'effaça pas, en sorte que tout le monde rit de voir l'auteur déclarer en note qu'il ne comprenait pas ce qu'il écrivait. Pierre de L'Estoile trouve les productions du prélat « plates et fades » (*Journal*, X, 40). L'auteur de la *Lettre d'un ecclésiastique* (pp. 1 et 2) les juge pleines « de rudesse de style et d'obscurité ». Il ajoute que M. de Harlay ayant mis en tête de son *Hist. ecclésiastique* comme épigraphe : « Fiat lux », un plaisant ajouta à la fin : « nec facta est ». — « Je vous envoie une lettre de M. l'archevesque de Rouen, écrit Jacques Dupuy à Peiresc (*Lettres de Peiresc*, I, 792). Si vous y pouvez trouver construction vous nous obligeriez bien de nous le mander, car en bonne compagnie, chez nous, on n'en est pas venu à bout. »

rien venir. Le prieur de Bonnenouvelle, confus, s'était caché sans même le prévenir.

Le cardinal de Richelieu, ne recevant aucune information de M. de Harlay, lui écrivit une seconde lettre — on était à la fin de décembre 1637 — pour lui faire connaître que si décidément il n'apprenait pas qu'on avait amiablement terminé « l'odieuse contestation », il allait s'occuper de remplir la mission que le pape lui avait confiée. M. de Harlay s'inquiéta; il fallait tâcher de trouver une solution; on lui suggéra un subterfuge.

Il fit rédiger un acte par lequel il relevait les moines de Saint-Wandrille de toutes les censures, puis il manda au doyen de Saint-Georges de se transporter au monastère, de présenter l'acte en question aux religieux, après quoi de le faire enregistrer avec tous les documents — ou les plus importants — au greffe de sa cour ecclésiastique de Rouen. Si les religieux ne disaient mot, il serait établi par cette procédure que l'archevêque avait régulièrement usé de son droit, frappé des rebelles, relevé ceux-ci de leur condamnation. Le silence de la communauté équivaudrait à la reconnaissance des faits et à la reconnaissance surtout de la juridiction de M. de Harlay. Le curé de la Folletière ne put, ou n'osa pas aller lui-

même à Saint-Wandrille; il se contenta d'écrire au prieur en demandant une rapide réponse : Dom Fuscien Delattre ne répondit pas[1].

Le cardinal de Richelieu ne voyant rien venir de Rouen se décida à en finir. Il dressa à Rueil un acte en latin par lequel il donnait commission à MM. Fiacre Rivière, chanoine de l'église métropolitaine de Paris, docteur en droit canonique et en droit civil; Jacques Lescot, docteur et professeur royal de théologie à l'Université de Paris[2], d'examiner le différend surgi entre l'archevêque de Rouen et les moines de Saint-Wandrille, avec pouvoir de citer, ouïr, interroger les parties faire enquête, de mettre le tout en état d'être jugé; de rédiger un rapport, et d'apporter l'ensemble au cardinal qui se réservait de prononcer. MM. Rivière et Lescot se mirent à l'œuvre. Ils prirent leur temps. Au bout de quatre ou cinq

1. Des tentatives d'accommodement furent encore essayées par l'intermédiaire du procureur général du Parlement de Rouen, l'abbé de Saint-Wandrille, M. de Neuville, Dom Tarisse; elles n'aboutirent pas (Ms. Y 119 de Rouen, p. 68). Entre temps les moines firent grand bruit d'un miracle arrivé à madame d'Alet, femme du sénéchal de l'abbaye, avocat au présidial de Caudebec, laquelle étant près de mourir guérit subitement grâce à l'apposition sur elle de la ceinture de saint Wulfran conservée à l'abbaye (*Ibid.*, 74-76).

2. J. Lescot fut plus tard évêque de Chartres; Richelieu avait grande confiance en lui et le consultait sur des cas de conscience « d'Etat » (Avenel, *Lettres de Richelieu*, III, 502; V, 435, 526).

mois, en vertu de la commission du cardinal de Richelieu, ils portèrent un mandement qui citait l'archevêque de Rouen et son promoteur, M. Louis Seurat, à comparaître à la barre du chapitre de Paris. M. de Harlay se courrouça d'avoir, lui archevêque, à comparaître devant deux petits prêtres. Le jour dit, ni lui, ni son promoteur ne parurent. La commission condamna M. de Harlay par défaut; cependant elle lui laissa un délai de trois semaines pour comparaître au même endroit et à une heure fixée.

A la date voulue, personne, de Rouen, ne donna signe de vie. On fit signifier au prélat l'acte de défaut, par huissier, et on eut la condescendance de lui donner encore une nouvelle assignation à un mois pour venir « se sauver ou amender ». Ceci devait amener au 20 octobre. Le 7 du même mois M. de Harlay écrivit directement au cardinal de Richelieu. Cette lettre était une suite étrange d'inexactitudes et de prétentions. Il demandait au ministre de se réserver la connaissance entière de la discussion; se plaignait amèrement des moines, disant qu'ils avaient surpris la religion du cardinal pour se soustraire à la juridiction métropolitaine de Normandie, sous le couvert du nom de M. de Richelieu. Il ajoutait

que ce qui l'outrait le plus était que les moines avaient eu l'impudeur de le citer, lui, archevêque, à la barre du chapitre de Paris devant les sieurs Rivière et Lescot, « pour l'instruction d'une affaire qui mérite bien votre audience et qui n'est pas viande d'écoliers ». D'ailleurs les religieux, continuait-il dans une suite de raisonnements inquiétants, avaient-ils besoin d'obtenir un bref de Rome? « Votre nom et votre piété nous convioient assez de nous y présenter pour en passer par votre décision. Tout autre respect ne m'auroit pas fait mettre bas l'ordre canonique pour défendre mon Église d'un si extraordinaire attentat et d'une si insigne révolte, après avoir souffert deux ans, depuis leur introduction, la visite et le scrutin de nos grands vicaires. » Il achevait en suppliant le cardinal d'arrêter la procédure — étant impossible à lui, primat, de comparaître devant deux méchants clercs — et de prendre sa lettre « pour la plus respectueuse comparence »[1].

1. Dans un post-scriptum il annonçait qu'il envoyait l'abbé de Chatillon afin de porter au cardinal de Richelieu « une pleine instruction de l'affaire, pour nous délivrer d'une seconde Rochelle où sans foy, sans loi, sans ordre, sans droit et contre nos concordats, on secoue le joug et le respect dus à l'Église » (Lettre publiée dans le *Mercure de Gaillon*, 15-16; dans G. Bessin, *Concilia*, p. 616).

Le cardinal de Richelieu comprit qu'il n'y avait rien à faire avec M. de Harlay. L'archevêque ne comparaîtrait jamais : il faudrait le condamner par contumace, ce qui n'avancerait rien, et édicter une résolution extrême, qui laisserait tout en suspens. Le premier ministre trouva une solution intermédiaire de nature à satisfaire les deux parties. Il dit à ses subdélégués qu'il arrêtait la procédure, et les priait de lui transmettre les dossiers; puis il prononça : à l'un il accordait la forme, aux autres le fond; et sur le tout, pour laisser à chacun une dernière espérance, il laissait entendre qu'il s'agissait d'un règlement provisoire, mais que c'était un bon règlement. Il ne voulait pas, déclarait-il, trancher définitivement la question de principe qui était « la question générale d'entre messieurs les évêques et les religieux exempts »; gros problème aussi ancien que les ordres monastiques et qui durerait sans doute autant qu'eux[1]. Il n'était que de concilier. L'archevèque pourrait, quand bon lui semblerait, venir à Saint-Wandrille; il serait reçu avec tout le respect possible; il y officierait, visiterait le Saint-Sacrement,

1. Richelieu, très hostile aux exemptions de l'ordinaire en principe, ne les admettait que pour les monastères, afin qu'un même esprit fût maintenu dans toutes les maisons d'un ordre monastique (*Testament politique*, éd. de 1688, t. I, pp. 124-125).

l'église, les bâtiments secondaires, porterie, communs, à loisir ; mais il n'inspecterait pas les moines et n'interrogerait personne sur la régularité, ce qui était laissé aux supérieurs de la congrégation. La cause des moines, qui n'en avaient jamais demandé davantage, se trouvait donc gagnée. La forme fut laissée à M. de Harlay. Richelieu lui écrivit que les religieux avaient eu, sans aucun doute, des procédés malveillants à son égard. Il était vraiment fâché que leur mauvaise conduite eût obligé l'archevêque à procéder contre eux comme il l'avait fait. « Je leur écris sur ce sujet pour leur faire connaître leur faute et les exhorter à la réparer. Cependant je vous conjure de leur vouloir pardonner pour l'amour de moi, révoquer les jugements que vous avez donnés contre eux et rétablir les choses en état qu'elles étoient lorsque vous y êtes allé faire votre visite[1]. »

Le cardinal avait voulu ménager la vanité de l'archevêque de Rouen pour lui faire accepter la décision elle-même : son succès dépassa ses désirs. M. de Harlay ne vit rien de la question sur laquelle il était battu ; il remarqua seulement que les moines lui avaient manqué de respect, qu'ils

1. Lettres publiées dans le *Mercvre de Gaillon*, pp. 19-21 ; et dans G. Bessin, *Concilia*, pp. 617-618.

en étaient blâmés et qu'on le priait de vouloir bien les relever des censures dont, par conséquent, ils avaient été justement frappés. Il triompha. Il ordonna à ses imprimeurs de Gaillon de publier la lettre de Richelieu envoyée à Saint-Wandrille et dont il avait copie, sous ce titre suggestif : *Lettre du cardinal de Richelieu aux religieux de l'abbaye de Saint-Wandrille pour les faire obéir et pour demander absolution de censures fulminées par l'archevêque*, et il inséra le factum dans son recueil intitulé le *Mercure de Gaillon*[1]; puis il fit savoir, qu'évidemment les religieux du monastère étaient tenus, aux termes de l'épître du premier ministre, de venir lui demander l'absolution des censures qui avaient été lancées contre eux. Il ne disait mot de l'exemption, qui était le principal de l'affaire et il allait s'arranger, dans cette absolution, pour décider que la faute des moines ayant été, à l'origine, de ne pas reconnaître sa juridiction, du moment qu'ils se repentaient et

1. M. de Harlay avait une imprimerie dans son château de Gaillon, qui était dirigée par Henri Estienne (troisième du nom). Il y fit imprimer un certain nombre d'opuscules, lettres, documents et autres qu'il réunit en un recueil factice, sous le titre de *le Mercure de Gaillon, ou recueil des pièces curieuses tant hiérarchiques que politiques* (Gaillon, imp. du chasteau archiépiscopal, in-4°). Ce recueil a été réimprimé avec une introduction par M. Nicétas Périaux en 1876 (Rouen, imp. de E. Cagniard, in-4°).

requéraient pardon, c'est qu'ils avouaient leur erreur et acceptaient l'autorité épiscopale. Autrement dit, il allait défaire d'un trait tout ce que venait de décider Richelieu.

Dom Grégoire Tarisse, prévenu et affligé, écrivit au prieur de Saint-Wandrille, Dom Delattre, pour lui donner de précises instructions en vue des menaçantes éventualités que l'archevêque, de nouveau, provoquait. Il faudrait s'en tenir aux termes de la lettre du cardinal de Richelieu, quoi qu'il arrivât : des formes de respect, tant que l'archevêque voudrait, mais sur le droit de visite, il ne fallait rien céder. Plusieurs cas étaient à prévoir : ou bien M. de Harlay viendrait en personne à l'abbaye; on le recevrait avec apparat, on le complimenterait en termes modérés; on ajouterait qu'on était très mortifié que lors de sa dernière visite il n'eût pas « receu la satisfaction qu'il désiroit, ni tout l'honneur qui est dû à son mérite et à sa dignité, qu'on lui en demandoit humblement pardon »; — que « si après cela, ajoutait Dom Tarisse, ledit seigneur fait dresser un procès-verbal et désire que vous le signiez, le pourrez faire, prenant bien garde qu'il ne soit dit que vous l'avez prié de lever l'interdit et censures. Et si ledit archevêque vous disoit de lui pré-

senter requête afin de révoquer ce qu'il a fait, ou lever lesdites censures, faudroit s'excuser, ne pouvant pas outrepasser ce qui est porté par les lettres de Son Eminence. »

Ou bien M. de Rouen ne viendrait pas et enverrait quelque grand vicaire. On recevrait celui-ci honnêtement; on ne lui accorderait rien : puis on le prierait de s'en aller[1].

Ou bien enfin, ni M. de Harlay, ni son grand vicaire, personne ne viendrait à Saint-Wandrille. Cette extrémité serait fâcheuse, car il y avait toujours là un interdit et des censures qu'il était nécessaire de faire lever. Tout bien pesé, il faudrait alors se décider à se rendre au château de Gaillon, où M. de Harlay résidait le plus ordinairement, et lui demander audience[2]. Le prieur de

1. En 1632 M. de Harlay ayant envoyé ainsi un grand vicaire faire la visite de l'abbaye du Bec qui était exempte, le prieur de ce monastère avait prévenu le grand vicaire qu'il trouverait les portes fermées. Celui-ci se le tint pour dit (Porée. *Hist. de l'abbaye du Bec*. Evreux, 1901, t. II, p. 478).

2. Le chapitre de Rouen, imposant collège de 50 chanoines, étant exempt de la juridiction de l'archevêque en vertu d'une bulle de Grégoire XI de 1370 et par conséquent maitre dans la cathédrale où le prélat ne pouvait venir qu'avec la permission des chanoines (J. Gomboust, *Description de Rouen*, 1655, p. 29), M. de Harlay, humilié de cette situation, aimait mieux résider dans son beau château de Gaillon, magnifique propriété des archevêques de Rouen qu'il avait embellie et chantée en vers latins (voir les plans et aspects du château dans Androuet du Cerceau, *Les plus excellens bastimens de France*. Paris, 1648,

Saint-Wandrille, qui ferait la démarche, serait accompagné de Dom Marchand, prieur de Bonnenouvelle de Rouen. Il présenterait Dom Delattre au prélat et devrait répéter ce qu'on eut dit à l'archevêque si l'archevêque était venu au monastère.

Ce fut la dernière hypothèse qui se réalisa. M. de Harlay ne venant pas et n'envoyant personne, Dom Delattre prit son parti de s'acheminer vers Gaillon en compagnie de son confrère de Bonnenouvelle. M. de Harlay leur fit un accueil aimable. Les moines lui dirent qu'ils venaient le complimenter au sujet de l'accommodement dont le cardinal de Richelieu avait réglé les termes, lui donner l'assurance que les religieux de Saint-Wandrille étaient disposés à en observer exactement les prescriptions et qu'ils lui demandaient de vouloir bien charitablement oublier le passé. M. de Harlay parla avec une indulgence protectrice, s'étendit sur sa dignité archiépiscopale et

p. 59). Gaillon a été décrit par A. Deville dans ses *Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon* (Paris, Imp. nationale, 1850, in-4°, pp. xxxii et suiv.); N. Périaux, Introduction au *Mercure de Gaillon*, p. xi. La poésie latine de M. de Harlay a été publiée sous le titre de : *Solatium musarum sive pastoralis descriptio insignis archiepiscopalis castelli Gallionis.* Ex typographiâ Gallionæa, 1643, in-4°; *Mercure de Gaillon*, n° XXI.

finit, avec une bonhomme brusquerie, par les obliger à se mettre à genoux, par terre, devant lui, pour recevoir quelques bénédictions. Les deux moines ahuris « perdirent la tramontane ». Une dizaine de fois ils se relevèrent et se mirent encore à genoux recevant du prélat force absolutions qu'ils ne demandaient pas et dont M. de Rouen les accabla. Ils déclarèrent plus tard qu'elles leur paraissaient frivoles et qu'ils les croyaient nulles parce qu'elles étaient données hors du diocèse de Rouen[1]. Séance tenante, M. de Harlay dressa un acte d'absolution générale qu'il lut à haute voix. Il leur en fit délivrer par son secrétaire une copie signée, scellée et écrivit lui-même le reçu. Il était dit dans cette pièce que l'archevêque étant « le magistrat spirituel » de l'abbaye, devait user quelquefois « de sévérité envers ses enfants », mais qu'il savait aussi se relâcher de la rigueur « de ses lois paternelles » lorsqu'on se remettait dans l'ordre. Il levait donc les censures fulminées « contre cette maison, moyennant les devoirs auxquels vous oblige et obligera sadite Éminence » (le cardinal de Richelieu). Il enjoignait aux religieux contrits et absous de faire leur

1. Gaillon était, et est toujours, du diocèse d'Évreux.

diligence auprès de son promoteur général, afin que tous les documents, lettres du primat au cardinal de Richelieu, réponses de celui-ci et les « lettres de grâce » — c'est ainsi que M. de Harlay désignait l'absolution — fussent enregistrées au greffe de sa cour, afin d'établir, pour l'avenir, les termes et le sens de ce qui s'était passé. Après quoi, paternellement, l'archevêque donna congé aux deux moines, leur recommandant de faire une grande procession en signe de joie et les priant d'aller voir, de sa part, madame l'abbesse de Saint-Amand, ce à quoi les deux religieux ne comprirent rien du tout[1].

Ils se retirèrent furieux contre eux-mêmes d'avoir été si sots, furieux contre le primat qui les avait joués. Dom Marchand écrivit à Dom Tarisse pour tâcher de se disculper.

Ils n'allèrent pas voir madame l'abbesse. On ne

1. Cette abbaye de Saint-Amand de Rouen était la première abbaye de moniales du diocèse (Farin, *Hist. de Rouen*, III, 101; Gomboust, *op. cit.*, p. 30); et l'abbesse à ce moment était Anne de Souvré (F. Pommeraye, *Hist. de l'abbaye de Saint-Amand*, à la suite de *Hist. de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen*, 1662, in-fol.; et E.-H. Langlois, *Notice sur l'abbaye de Saint-Amand*, Rouen, 1834, in-8°), abbesse avec laquelle M. de Harlay entretenait une correspondance suivie (Biblioth. de l'Arsenal, mss 3 447, fol. 222, et 4 119, fol. 41). Mais, disent Dom Tassin et Dom Toustain, « nous ne savons pas quel rapport pouvoit avoir cette visite avec l'affaire de Saint-Wandrille, si ce n'est peut-être que cette abbesse se fût intéressée pour apaiser le prélat » (Ms. Y 119 de Rouen, p. 89).

fit pas de procession. Le supérieur général, après avoir manifesté son mécontentement, décida que rien ne serait enregistré nulle part. Pendant quelque temps, l'archevêque tâcha d'obtenir l'exécution de ce qu'il avait prescrit « et poussa même sa pointe avec vivacité », envoyant le doyen de Saint-Georges solliciter, prier, menacer. Il n'obtint d'autre réponse que la formule recommandée par les supérieurs : « la lettre de Son Eminence ne commandait rien de pareil ». Il fut obligé de renoncer à son projet, et, pour se consoler, publia les pièces dans son *Mercure de Gaillon*, puis les enregistra lui-même, ce qui juridiquement n'avait pas la même valeur.

Quelques mois après, M. de Harlay annonça qu'il allait faire une visite à l'abbaye de Saint-Wandrille et qu'il viendrait le second dimanche d'après Pâques. Les religieux furent saisis d'inquiétude. Qu'allait-il encore sortir de cette « cervelle fumante[1]? » Les précautions les plus minu-

1. Lorsqu'en 1616 M. de Harlay prit possession de son siège archiépiscopal et prêta serment, suivant l'usage, devant le grand portail de la cathédrale, il commença ainsi sa déclaration : « Moi, François de Harlay, *par la patience divine*, pasteur de cette église de Rouen... » (Stabenrath, dans *Revue de Rouen*, 1839, 2e semestre, pp. 5 et 57).

tieuses furent prises, les cas prévus, les réponses apprêtées : tout devait être inutile.

Au jour dit, sur les quatre à cinq heures du soir, le primat de Normandie arriva en un modeste appareil. Il fut cordial : sa large face était illuminée d'une bonté avenante et ses yeux étaient gais.

Les religieux le reçurent avec honneur, le menèrent à l'oratoire, qui était toujours dans le chapitre. Il pria, monta à l'autel, ouvrit le tabernacle, puis le referma, après quoi se retournant vers l'assemblée, il dit qu'il était venu avec plaisir au monastère, n'ayant aucune intention de faire dorénavant l'examen des religieux; qu'il « déféroit en cela à la lettre de monseigneur le cardinal de Richelieu et non seulement pour l'abbaye de Saint-Wandrille, mais encore pour celle de Jumièges, laquelle n'y étoit pas comprise »[1]; qu'il se bornait à la visite du Saint-Sacrement de l'autel, sans plus, pour l'avenir; puis il acheva pieusement la cérémonie. Au souper il mangea avec appétit, causa bruyamment, rit beaucoup et parut plein d'entrain. Le lendemain matin,

1. En réalité c'est sur l'invitation de Richelieu que M. de Harlay prit cette détermination à l'égard de Jumièges, laquelle il communiqua à ce dernier monastère le 21 avril 1640 (*Hist. de l'abbaye de Jumièges*, éd. J. Loth, III, 57).

montant en carrosse, il bénit la communauté tout entière de larges signes de croix et s'en alla.

La réforme était définitivement établie à Saint-Wandrille.

FIN

INDEX ALPHABÉTIQUE

C

E

F

G

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

Y

Z

TABLE

CHAPITRE PREMIER

LOUIS XIII ENFANT

CHAPITRE II

UN GARDE DU CORPS DU ROI

CHAPITRE III

LE MAGICIEN JEAN MICHEL BRULÉ VIF

CHAPITRE IV

M. DE LA GROSSETIÈRE
GENTILHOMME HUGUENOT DE LA ROCHELLE

CHAPITRE V

SOUVENIRS D'UN SIÈGE. — CASAL (1630)

CHAPITRE VI

LA RÉFORME D'UNE ABBAYE DE MOINES BÉNÉDICTINS

952-03. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 12-03

